

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

THÈSE PRÉSENTÉE À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL,  
PROGRAMME OFFERT CONJOINTEMENT PAR  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI ET  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

PAR MARTINE DUPERRÉ

CONSTITUTION DES ACTEURS COLLECTIFS ET DYNAMIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ; LE CAS D'UNE ASSOCIATION RÉGIONALE EN  
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

NOVEMBRE 2002



### **Mise en garde/Advice**

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

## Résumé

Cette thèse porte sur les processus de constitution et de pérennisation des acteurs collectifs. Pour atteindre notre objectif de compréhension du phénomène, nous avons étudié une association de groupes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux, et plus particulièrement de la santé mentale. Les données que nous avons utilisées portent sur l'ensemble de l'existence de cette association, soit plus de douze années de fonctionnement. Pour réaliser notre thèse, nous avons procédé par étude de cas intrasite. Nous avons réalisé vingt-cinq entrevues avec des personnes clefs de l'association, utilisé plus de cent cinquante documents tels que des comptes-rendus de réunion, des documents d'orientation, etc.

Notre analyse repose principalement sur les concepts d'identité et de culture. L'analyse des données, à partir de ce cadre d'analyse, a permis d'établir que la construction identitaire prend appui sur un projet fondateur soit celui d'un modèle de développement différent où les solidarités communautaires sont à l'honneur et où l'individu regagne une large place dans les services qui lui sont offerts. C'est à partir de ce projet que l'acteur collectif oriente son action, ses stratégies et ses tactiques. Notre thèse a donc permis de construire un modèle alliant à la fois l'acteur et l'action, c'est-à-dire identité culturelle ou collective et stratégies d'action. L'action stratégique étant encadrée par cet ensemble de valeurs qu'est le cadre moral de l'acteur.

Nous avons montré que les facteurs participant à la construction de l'acteur collectif sont à la fois de l'ordre de la microstructure, du mésosystème régional ou national et, enfin, des déterminants microsociologiques. En effet, les changements intervenant dans la structure de prestation des services en santé mentale, amenés par un changement de valeur en faveur de la désinstitutionnalisation et par la crise budgétaire de l'État, montraient aux groupes communautaires que leur rôle était sur le point d'évoluer. De plus, le parcours individuel structurant l'identité des premiers fondateurs n'est pas étranger à leur mobilisation. Enfin, leur appartenance à des structures locales, régionales et nationales de participation leur a permis d'identifier une occasion d'agir qu'ils ont su saisir.

Le processus de construction des acteurs collectifs dépend de processus internes et des relations qu'entretient l'acteur avec son environnement.

À l'interne, trois processus d'ajustement des cadres permettent aux cadres moraux convergents, mais non connectés, de faire jonction et de créer l'embryon de l'acteur collectif. Plus tard, dans la vie de l'association, ces processus de jonction des cadres sont utilisés pour intégrer de nouveaux membres ou alors pour décider d'une orientation à la suite des changements dans l'environnement. L'association agit aussi à titre de référent normatif pour les membres qui s'y alimentent pour apprendre des codes et des manières de faire propres à la culture de cette association. Les nouveaux membres bénéficient aussi de mentors pour s'intégrer à cette culture.

À l'externe, l'association a été confrontée, très tôt dans son existence, à des structures gouvernementales autour de l'enjeu de la reconnaissance des services communautaires et alternatifs, et cela a certainement contribué à sa cohésion. Cette opposition, qui s'est parfois soldée par des gains, a permis à l'association de s'appuyer sur ces derniers pour créer une plus grande cohésion chez ses membres. De plus, les luttes menées par les premières fondatrices ainsi que le nombre d'années passées ensemble, ont créé des liens affectifs propices à augmenter la solidarité entre les membres. Ces luttes sont ensuite racontées aux nouvelles générations de membres et servent ainsi à créer le sentiment de partager une histoire commune entre les anciens et les nouveaux, sentiment nécessaire à la création d'une culture associative. Finalement, plusieurs changements sont intervenus dans l'environnement de l'acteur pendant les années que nous avons étudiées. Chacun de ces changements a forcé l'acteur à apprendre et à s'adapter à ces changements. Ainsi, on peut dire que la configuration de l'acteur est modelée par les changements intervenants dans le mésosystème régional.

Des constats théoriques qui ont émergé de notre analyse, nous avons ensuite identifié quelques pistes pour le travail social en organisation communautaire : réaffirmer la nécessité de l'analyse du contexte communautaire et des enjeux politiques afin d'identifier les occasions favorables à la mobilisation et ainsi pouvoir les saisir : intervenir sur les cadres, s'appuyer sur les victoires, permettre un engagement modulé en fonction des personnes, intervenir sur les dimensions affectives et communicationnelles et, enfin, voir à la transmission de la culture de l'association.

## Remerciements

La réalisation de ce travail de recherche n'aurait pas été possible sans le support des personnes et des organismes suivants. Premièrement, j'aimerais remercier le directeur et le codirecteur de ma thèse, MM. Carol Saucier et Jean-Pierre Deslauriers qui, par leurs conseils et leurs encouragements, ont su guider mes pas tout au long de ce travail de recherche.

J'aimerais aussi remercier M. Hugues Dionne qui s'est investi au cours des premières étapes de mon projet de doctorat. Mon travail de recherche a certainement profité des discussions que nous avons eues et des judicieux conseils qu'il m'a prodigués.

Merci aussi à l'Association des ressources alternatives et communautaires en santé mentale de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean et à ses membres qui ont collaboré au savoir que nous avons construit. Sans le consentement et la collaboration de l'Association, des groupes et des personnes que nous avons rencontrées, la recherche n'aurait pas été possible. J'aimerais souligner aussi que, durant la longue période de traitement des données, de leur analyse et de la rédaction, j'ai pu profiter de l'éclairage particulier de certaines personnes de l'Association que j'aimerais remercier tout particulièrement, sans les nommer ; elles se reconnaîtront.

De plus, mon doctorat n'aurait pu être mené à terme sans le concours du Fonds pour la formation des chercheurs et l'avancement de la recherche du gouvernement du Québec (FCAR) qui m'a octroyé une bourse qui m'a permis, pendant plus de deux ans, de pouvoir me consacrer entièrement à mes études doctorales.

La réalisation de mon doctorat n'aurait pu être possible non plus sans le support constant des membres de ma famille proche et élargie. Par leur support et leur patience, on peut dire que ce doctorat est aussi, un peu, une œuvre familiale.

Enfin, j'aimerais aussi remercier mes amis et mes collègues de travail qui ont eu une oreille attentive, qui ont cru à la réussite de ce projet qui me tenait à cœur et qui m'ont offert un support indéfectible tout au long de ce périple doctoral.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>I</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>III</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>IX</b>
<b>CARTE</b>	<b>IX</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>IX</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b>	<b>X</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>XI</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE</b>	<b>13</b>
1.1 La prise en charge de la folie au Québec	15
1.1.1 La période préasilaire	15
1.1.2 La période asilaire	16
1.1.3 Première vague de désinstitutionnalisation : le tournant des années soixante et la commission Bédard	22
1.1.4 La deuxième vague de désinstitutionnalisation au Québec : le tournant des années soixante-dix et la commission Castonguay-Nepveu	26
1.1.5 La troisième vague de désinstitutionnalisation : rapport Harnois, <i>Politique de santé mentale</i> et virage ambulatoire dans les années quatre-vingt-dix	29
1.2 Les configurations régionales du réseau de services en santé mentale au Saguenay – Lac-Saint-Jean	36
<b>CHAPITRE 2 : CLARIFICATION DES CONCEPTS ET REVUE DE LA LITTÉRATURE</b>	<b>49</b>
2.1 L'acteur collectif	50
2.1.1 La notion d'acteur	50
2.1.2 La notion de <i>collectif</i>	58
2.1.3 La différence entre mouvement social et acteur collectif	59
A) La définition de mouvement social chez Touraine	59
B) La définition de mouvement social chez Melucci	60
2.2 L'identité	63
2.2.1 Le cadre moral	64
2.2.2 Le cadre interprétatif	68

2.2.3 Le cadre d'action	69
2.2.4 L'ajustement des cadres	71
2.2.5 Le changement des cadres et la permanence dans le temps	72
2.2.6 Les interactions	74
A) Les interactions avec l'environnement externe à l'acteur	74
B) La construction de l'identité à l'intérieur de l'acteur collectif	77
2.3 La culture	78
2.4 Les facteurs explicatifs de l'émergence d'un acteur collectif	82
2.4.1 La rationalité économique du courant de la mobilisation des ressources	83
2.4.2 La rationalité à orientation culturelle du courant des mouvements sociaux	88
2.5 Les éléments de convergence : articulations autour de l'identité	97
<b>CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE</b>	<b>99</b>
3.1 La question de départ	100
3.2 Le paradigme de recherche	101
3.2.1 La nature de la réalité	101
3.2.2 La nature de la relation entre la chercheuse et l'objet	102
3.2.3 La construction de l'objet de recherche, une approche mixte	105
3.3 L'objectif général de la recherche	107
3.4 Les questions spécifiques de la recherche	108
3.4.1 La phase 1 : les facteurs préalables	108
3.4.2 La phase 2 : la constitutive	108
3.4.3 La phase 3 : le maintien de l'acteur dans le temps	108
3.5 Les stratégies de la recherche	109
3.5.1 Une recherche qualitative	109
3.5.2 Une étude de cas intrasite	110
3.6. L'identification du cas à l'étude	113
3.6.1 La délimitation du cas à l'étude	113
A) La délimitation de l'acteur	113
B) La délimitation de la période étudiée	118
3.7 Les méthodes de la cueillette des données et la séquence de cette cueillette	118
3.7.1 Les sources documentaires	118
3.7.2 Les entrevues	119
3.7.3 L'observation directe et électronique	120
3.8 La constitution des données et l'analyse	123
3.9 La validation	125
3.10 L'éthique de la recherche	126

<b>CHAPITRE 4 : AU FIL DES ÉVÉNEMENTS : NAISSANCE ET CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES RESSOURCES ALTERNATIVES ET COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN</b>	<b>128</b>
4.1 Les conditions préalables à la fondation (phase 1 : avant le 27 octobre 1988)	130
4.1.1 Des considérations sur la notion de personne fondatrice	131
4.1.2 Les facteurs microsociologiques préalables chez les personnes fondatrices	132
A) Des expériences marquantes dans le monde de la psychiatrie traditionnelle	132
B) Une conviction dans les possibilités du milieu communautaire	135
C) Une conviction de la force de l'action collective	136
D) L'implication dans les structures de participation provinciales et locales	138
4.1.3 Des perspectives individuelles différencierées	142
A) Alice	142
B) Brigitte	143
C) Claire	144
D) Desneige	144
4.2 «Du chaos... » ; la fondation (phase 2 : du 27 octobre 1988 au 27 février 1991)	145
4.2.1 Les conditions microsociologiques chez les fondatrices associées	146
A) Les liens avec la psychiatrie institutionnelle	146
B) La croyance dans les possibilités du communautaire	147
C) La croyance dans la force de l'action collective	148
D) Une lecture de l'environnement externe qui permet de constater l'ouverture d'une fenêtre d'occasion	149
4.2.2 La première rencontre : le projet proposé	150
4.2.3 Les événements marquants de la phase de fondation	152
A) La structuration de l'association et son <i>membership</i>	153
B) Le financement des groupes	155
C) Les conflits internes	156
D) Les oppositions au Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS)	157
4.2.4 Les obstacles et les éléments facilitant la fondation de l'Association	160
A) Les éléments facilitants	160
B) Les obstacles	165
4.3 La période de maintien (phase 3 : du 28 février 1991 au 30 avril 2000)	172
4.3.1 Les membres associées à la phase 3	172
4.3.2 Les événements de la période de maintien	175

A) Suite et fin de la lutte contre la signature de contrats de service	175
B) Le comité de liaison	176
C) Les relations avec la TROC	177
D) Les allocations des fonds en santé mentale	179
<b>CHAPITRE 5 : DYNAMIQUE INTERNE DE CONSTITUTION ET DE MAINTIEN DE L'ACTEUR COLLECTIF</b>	<b>184</b>
5.1 Les raisons d'adhésion ou de démission	185
5.1.1 Le premier contact	185
5.1.2 Les raisons d'adhésion et de démission	190
5.2 Les facteurs de la cohésion selon les membres	197
5.3 L'intégration des nouveaux membres	204
5.4 Les valeurs mises de l'avant par l'Association et les mécanismes de partage des valeurs	211
5.4.1 L'exemple d'un processus d'ajustement des cadres	217
A) La définition d'une base de référence	217
B) Le processus de définition du réel par triangulation	217
C) L'évaluation des différentes positions possibles et sélection	218
D) L'établissement de la stratégie d'action pour soutenir la position retenue	219
5.5 Les conflits internes et leurs processus de résolution	219
5.6 Les gestes de solidarité	230
5.7 Le rôle des personnes de l'Association	234
5.8 Le sentiment d'appartenance à l'Association	242
<b>CHAPITRE 6 : INFLUENCE DES RELATIONS EXTERNES SUR LA CONFIGURATION DE L'ACTEUR COLLECTIF</b>	<b>245</b>
6.1 Les stratégies utilisées par l'Association	246
6.2 L'influence des regroupements provinciaux	250
6.3 L'influence des relations avec le Conseil ou la Régie régionale	257
6.3.1 L'état des relations entre l'ARACSM et le Conseil ou la Régie régionale	257
6.3.2 Les effets des relations avec la Régie régionale sur l'ARACSM	266
6.4 Les relations avec la TROC	270
6.5 Les impacts perçus par les membres ou réflexivité	274
6.5.1 Le développement et le maintien des services communautaires en santé mentale	274
6.5.2 L'organisation des services régionaux	275
6.5.3 Le mouvement communautaire régional	276
6.5.4 La pratique en santé mentale	276

<b>CHAPITRE 7 : POURSUITE ET APPROFONDISSEMENT DE L'ANALYSE</b>	<b>278</b>
7.1 La phase préalable à la constitution	279
7.2 La phase constitutive	295
7.3 La phase de maintien de l'acteur collectif	305
7.3.1 Les processus internes	306
7.3.2 Les processus en lien avec les facteurs externes	309
7.4 Les perspectives d'intervention en organisation communautaire induites par l'analyse	314
7.4.1 Le projet ou le cadre moral	316
7.4.2 L'analyse du contexte communautaire et des enjeux politiques	318
7.4.3 La nécessité de saisir les occasions	319
7.4.4 L'intervention sur le processus d'ajustement des cadres	319
A) La triangulation	320
B) La jonction	321
C) L'extension	323
7.4.5 La nécessité de s'appuyer sur les victoires	324
7.4.6 Le fait de permettre un engagement modulé en fonction des personnes	325
7.4.7 L'intervention sur la dimension affective et communicationnelle du groupe	326
7.4.8 La nécessité de voir à la transmission de la culture de l'association	326
<b>CONCLUSION</b>	<b>329</b>
<b>ANNEXE 1 : CANEVAS D'ENTREVUE</b>	<b>338</b>
<b>ANNEXE 2 : ARBRE DE CODES</b>	<b>342</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>346</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Caractéristiques du secteur de la santé mentale dans le cadre de la désinstitutionnalisation	35
Tableau 2 : Groupes membres de l'ARACSM	115
Tableau 3 : Nombre d'entrevues effectuées en fonction des groupes	120
Tableau 4 : Chronologie des observations directes	123
Tableau 5 : Raisons avancées pour devenir membre de l'Association	192
Tableau 6 : Les raisons qui pourraient pousser les répondantes à démissionner de l'Association	195

## **CARTE**

Territoires sociosanitaires du Saguenay – Lac-Saint-Jean	117
--	-----

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Mentorat dans l'Association	210
Figure 2 : Leadership dans l'association	235
Figure 3 : Opposition entre le CRSSS ou la RSSS et l'ARACSM autour d'un enjeu	259
Figure 4 : Opposition entre le CRSSS ou la Régie régionale sur l'autonomie des groupes	268
Figure 5 : Facteurs préalables à la constitution de l'Association	294
Figure 6 : Processus de construction culturelle de la phase constitutive	304
Figure 7 : Processus de construction et de perpétuation culturelle de la phase de maintien	313
Figure 8 : La triangulation	321
Figure 9 : Le processus de jonction des cadres	322
Figure 10 : L'extension des cadres	323

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ACSM : Association canadienne pour la santé mentale  
AGIDD-SMQ : Association des groupes d'intervention et de défense des droits en santé mentale du Québec  
AQS : Association québécoise de suicidologie  
ARACSM : Association des ressources alternatives et communautaires en santé mentale  
CITSM : Centre d'intégration au travail en santé mental  
CH : Centre hospitalier  
CHSLD : Centre hospitalier de soins de longue durée  
CHG : Centre hospitalier général  
CHS : Centre hospitalier de la Sagamie  
CJ : Centre jeunesse  
CLSC : Centre local de services communautaires  
CPS-02 : Centre de prévention du suicide du Saguenay – Lac-Saint-Jean.  
CPSM : Comité de programme en santé mentale  
CQRPE : Centre québécois de ressources pour la petite enfance  
CRIPSI (ou CRPSI) : Comité régional pour l'implantation du plan de soin individualisé  
CRSSS : Conseil régional de la santé et des services sociaux  
CSN : Centrale des syndicats nationaux  
CSMQ : Comité de la santé mentale du Québec  
DSC : Département de santé communautaire  
FFAPAMM : Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale  
GPDD-SM : Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale.  
GRTP : Groupe de ressources pour les troubles de panique  
IRS : Institut Roland-Saucier  
MAS : Ministère des Affaires sociales  
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux  
NMS : Nouveaux mouvements sociaux  
PROS : Plan régional d'organisation des services  
PSBE : Politique de santé et de bien-être  
PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires  
PSI : Plan de soin individualisé *ou* Plan de service individualisé  
PSM : Politique de santé mentale  
PSTSSSS : Plan stratégique de transformation du système de la santé et des services sociaux  
RI : Ressource intermédiaire  
RTF : Ressource de type familial  
RRASMQ : Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec  
SACA : Secrétariat à l'action communautaire autonome  
SM : Santé mentale  
SSOC : Service de soutien aux organismes communautaires  
TMR : Théorie de la mobilisation des ressources  
TROC : Table régionale des organismes communautaires

## Avant-propos

Pendant les années où j'ai été organisatrice communautaire, j'ai souvent été confrontée aux difficultés liées à la mobilisation des personnes. À plusieurs reprises, j'ai tenté de réunir divers groupes communautaires autour d'une cause commune. Parfois, après des mois et des mois de patient travail de sensibilisation, je me rendais compte que le groupe ne démarrait pas. Je ne pouvais constater de cohésion ni même la moindre possibilité de mobilisation tant les différences entre les groupes semblaient irréconciliables. À d'autres moments, par contre, j'ai eu l'impression que l'évolution du groupe allait plus vite que ma capacité à le suivre, comme si cette constitution en acteur collectif se faisait sans moi, en dehors de moi. C'est ce que je disais alors ; le moment était opportun et les groupes étaient mûrs. Mais quels étaient exactement les facteurs explicatifs de la naissance du regroupement ? Par quel processus passait-on d'un ensemble de groupes plus ou moins épars en un regroupement d'organismes s'identifiant par un «nous» puissant et capable d'agir de manière concertée ? Cela était, à mes yeux, une chose à expliquer qui a d'autant plus titillé ma curiosité que, lors de la collecte de données de mon projet de maîtrise, j'assistai à la naissance d'un regroupement d'organismes capable d'une action particulièrement efficace. Cette manifestation publique m'est apparue très soudaine et pouvait me laisser croire à la génération spontanée d'un acteur collectif. C'est cette curiosité quant au «pourquoi» et au «comment» de la constitution de l'acteur collectif, ainsi qu'aux effets de la mobilisation sur la configuration régionale des services, qui motive principalement mon projet de thèse.

Pendant sa réalisation, j'ai été à même de constater que, loin de ressembler à la naissance d'une génération spontanée, la construction d'un acteur collectif relève de plusieurs facteurs issus de son environnement comme par exemple des modifications au mésosystème régional. Cette construction en acteur collectif est aussi rendue possible par un patient travail de la part des membres auquel une organisatrice communautaire pourrait s'associer. Par exemple, plusieurs cadres de perceptions peuvent être ajustés afin que les modèles perceptuels des individus convergent en une vision commune de la réalité, des

acteurs et des enjeux en cause. Ces perceptions convergentes, alliées à la perception commune d'un projet à construire, sont certes des éléments sur lesquels il est possible d'intervenir. De plus, la perpétuation de cet acteur collectif est rendue possible par une série d'interventions de la part des membres où les valeurs de l'association ainsi que son histoire sont transmises de génération de membres en génération de membres. Ainsi, les connaissances que j'ai acquises, en vue de parfaire ma boîte à outils d'organisatrice communautaire, pourraient s'avérer effectivement fort utiles.

## INTRODUCTION

En 1997, le ministre Chevrette proposait la *Politique de soutien au développement local et régional*<sup>1</sup> qui misait sur les dynamismes des intervenants locaux ainsi que sur leur capacité d'agir en concertation et en partenariat. Le ministère de la Santé et des Services sociaux faisait le même pari au début des années 1980 en proposant une organisation régionalisée des services sociaux et de santé dont la configuration et le développement seraient le résultat d'un partenariat entre les organismes institutionnels de prestation de services, les groupes communautaires et d'autres acteurs régionaux touchés par l'organisation des services sociosanitaires. Ces politiques gouvernementales visaient à faire émerger des dynamiques endogènes qui devaient être porteuses de développement.

Aujourd'hui, ces appels au développement endogène sont plus nombreux et semblent se situer dans une perspective cyclique qui remonterait au moins jusqu'au premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, selon Friedman et Weaver. D'après eux, deux forces majeures d'intégration sociale semblent alterner, depuis les années 1920 environ. La perspective endogène ou territoriale aurait été dominante, en effet, dans la période se situant entre 1925 et 1950, et elle aurait amorcé une nouvelle période de dominance depuis 1975<sup>2</sup>.

Le concept de développement endogène a souvent été fortement associé à un paradigme de développement qui se fonde sur l'humain et dont les liens communautaires sont une finalité. Or, ce n'est pas toujours le cas. Le concept de développement endogène, comme il en est de la notion plus générale de développement, est polysémique et héberge deux conceptions opposées du développement. Pour certains, le développement endogène est porteur de valeurs nouvelles et appelle un sens nouveau du développement. Pour ces auteurs, ce nouveau type de développement réaffirme la primauté de l'humain et doit prendre en compte la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités sociales, et constituer un processus de transformation sociale ou même être un modèle de recharge au

---

<sup>1</sup> Québec, 1997a.

<sup>2</sup> Friedman et Weaver, 1973, p. 7.

modèle dominant pour pouvoir se nommer *développement endogène*<sup>3</sup>. Ce modèle réaffirme la primauté de l'humain.

D'autres modèles tendent vers l'inverse. Les modèles de districts industriels ou de milieux innovateurs incorporent bien une préoccupation territoriale, mais l'espace vécu devient une utilité et non pas une fin. Ces modèles sont portés par des valeurs telles que la compétitivité, la flexibilité, la mobilité, la croissance économique, l'insertion de l'humain dans une logique marchande, une éthique du travail et du sacrifice, un esprit d'entrepreneuriat et d'innovation technologique constamment présent et, finalement, par une recherche de l'optimisation du potentiel des individus avec son corollaire de stigmatisation de ceux qui ne s'y conforment pas<sup>4</sup>. Pour ce paradigme de développement, le territoire, ses habitants et son atmosphère sont utiles au développement économique. L'humain est un instrument qui doit se plier à cette logique de développement au détriment, souvent, de la qualité de vie ou de ce que Beaudry et Dionne<sup>5</sup> ont appelé le «vivre ensemble». Tremblay<sup>6</sup> parle d'opposition entre deux modèles de développement, opposition entre un paradigme libéral et un paradigme progressiste. Ce dernier paradigme fait de l'humain et des liens communautaires sa principale préoccupation.

Ainsi, bien que plusieurs utilisent le même vocable de *développement endogène*, tous n'en ont pas la même conception. Et pour ajouter à la confusion, une de ces conceptions du développement a été naturalisée à un point tel qu'on pourrait penser qu'elle est effectivement unique. La naturalisation d'un terme est une application sociale de principes liés à la nature en faisant comme si ce qui est vrai dans la nature l'est aussi dans le domaine du social. Selon Rist<sup>7</sup>, la naturalisation du concept de développement a cinq conséquences. Premièrement, la directionalité. La croissance se fait en un certain nombre d'étapes, vers un objectif achevé, la perfection. Le développement est donc perçu positivement. La deuxième

---

<sup>3</sup> Stör, 1984.

<sup>4</sup> Becattini, 1992, Maillat, 1996.

<sup>5</sup> Beaudry et Dionne, 1998.

<sup>6</sup> Tremblay 1996.

<sup>7</sup> Rist, 1996, pp. 49-52.

conséquence est son aspect cumulatif. Comme dans la nature, le passage d'une étape à une autre dépend de la précédente et y prend son appui. Les variations sont toujours comme une addition quantitative ou qualitative. La troisième conséquence est la continuité. La nature ne fait pas de sauts. On peut changer d'aspect mais pas de nature. La quatrième est l'irréversibilité ; on ne peut revenir en arrière. Enfin, la cinquième est de rendre indiscutable tout principe naturel. Le développement étant naturalisé, on ne peut discuter ce qui est inéluctable ou naturel.

En somme, l'idée de croissance est imprimée dans la naturalisation du concept de développement. Dans cette manière de voir, les comportements individuels sont soumis aux diktats de la croissance. Les individus sont perçus comme des personnes constamment à la recherche de la satisfaction de besoins sans cesse croissants et qui tentent de maximiser les gains lors de toute transaction. C'est la logique du marché comme le voient les tenants d'une économie libérale. Cette logique de maximisation des profits lors des échanges est propice à créer un rapport inégal, par la suite un rapport de domination et, à terme, une certaine hiérarchie, lorsque nous aurons ordonné tous les gagnants et les perdants dans les termes de l'échange. Rapport de domination et hiérarchie sont donc d'autres mots clefs du développement dans la logique de marché. Les contestations de ces sous-produits du développement peuvent donc être considérées comme des remises en question de l'ordre dominant.

On peut retrouver une opposition semblable dans les logiques communautaires portées par les différents acteurs présents dans la prestation des services sociosanitaires au Québec. Nous distinguons actuellement deux voix dans le discours communautariste<sup>8</sup> au Québec actuellement. Il faut distinguer l'appel au communautaire comme relais des services que l'État ne donne plus et qui prend tout son sens dans le concept d'«approche

---

<sup>8</sup> Nous utiliserons le néologisme *communautariste* afin de distinguer l'ensemble du discours sur l'apport du communautaire de la voix spécifique des groupes communautaires que nous pourrons alors appeler simplement *communautaire*.

communautaire»<sup>9</sup> amenée par le gouvernement au milieu des années quatre-vingt. Dans ce sens, l'appel au communautaire est une mise à contribution des communautés pour fournir aide, ressources et services. Dans cette perspective, la communauté est perçue comme une productrice de services dans une structure hiérarchisée. Les ressources communautaires seraient le premier palier administratif d'un système intégré sous le contrôle de l'État<sup>10</sup>. Cette manière de voir l'apport de la communauté s'abreuve à la même source que le paradigme libéral du développement que nous venons d'exposer.

La deuxième voix est celle des groupes communautaires faisant majoritairement partie du mouvement social s'opposant à la logique dominante. Les groupes communautaires offrent des services et il faut reconnaître que l'offre de services peut s'inscrire dans le modèle dominant ou être subversive. Les pratiques alternatives, dans l'offre de services, peuvent aider à expérimenter de nouvelles manières de faire les choses ou de vivre les rapports humains et organisationnels et ainsi créer de nouvelles représentations de la manière de vivre en société.

L'on distingue habituellement trois générations de groupes communautaires lorsqu'on parle du mouvement communautaire au Québec, soit celle des comités de citoyens (1963-1969 en milieu urbain, 1970-1975 en milieu rural), celle des groupes de services ou groupes populaires (1976-1982) et celle du partenariat (période contemporaine)<sup>11</sup>. Chacune de ces générations porte sa part de refus du modèle de développement dominant.

Ainsi, la démocratisation est une revendication du mouvement communautaire des première, deuxième et troisième générations. En effet, Bélanger et Lévesque soulignent que «les comités de citoyens demandent d'être consultés pour tout ce qui touche le cadre de vie et les services collectifs, et même d'en décider»<sup>12</sup>. Les valeurs démocratiques des groupes de deuxième génération se sont exprimées dans les pratiques de services et d'organisation

---

<sup>9</sup> Le document de Gingras (1988) offrait alors une excellente analyse du concept.

<sup>10</sup> Bourque, 1989.

<sup>11</sup> Bélanger et Lévesque, 1992, p. 715.

<sup>12</sup> Bélanger et Lévesque, 1992, p. 715.

du travail qu'on pouvait alors retrouver dans ces organismes : «L'alternative était souvent au Québec un choix délibéré pour une autre société avec son organisation du travail différente, sa hiérarchie différente, sa culture différente, un choix pour une autogestion que tournaient en dérision les patrons, les élites et la grande majorité des syndicats»<sup>13</sup>. Ainsi, les groupes communautaires de deuxième génération, par une organisation différente des services et du travail, critiquaient dans les faits la hiérarchie propre au modèle dominant. Les collectifs autogérés, les services alternatifs à ceux offerts par l'État (comme par exemple les cliniques médicales communautaires) sont des critiques mises en action. Ces cliniques ont tenté de redéfinir la gestion bureaucratique et centralisée, la gestion du travail et le modèle de la pratique médicale<sup>14</sup>. Elles font donc une double critique. La première concerne la hiérarchie des rapports de travail ainsi que la hiérarchie du rapport professionnel-client. La deuxième critique découle de la première ; on critique, dans les soins médicaux, l'omniprésence du modèle biomédical axé sur la technique. Cette critique des modèles de gestion et du modèle médical est portée par les groupes de la troisième génération et plus spécifiquement par ceux que nous étudions dans cette thèse, soit les groupes communautaires et alternatifs en santé mentale :

La plupart [des groupes communautaires] font partie prenante de mouvements sociaux qui remettent en question plusieurs dimensions de la société, dont les représentations dominantes (Riger, 1984). Aussi, plusieurs de ces groupes sont-ils critiques des organisations fondées sur la hiérarchie et la bureaucratie. Centrés sur la transformation des rapports sociaux, les groupes veulent se soustraire aux modèles productivistes, s'organiser selon des modèles respectant l'échelle humaine où le pouvoir est horizontal, décentré, circulaire et alternant (Lazure, 1987)<sup>15</sup>.

Ce passage du texte de Guberman *et al.* permet de saisir que les groupes communautaires, en plus de contester une organisation sociale hiérarchisée et bureaucratisée, remettent en question le fondement productiviste du modèle dominant.

<sup>13</sup> Bélanger et Lévesque, 1992, p. 724.

<sup>14</sup> Bélanger et Lévesque, 1992, p. 721.

<sup>15</sup> Gubermal et al. , 1994, p. 49.

La demande de démocratisation dans les groupes communautaires peut être associée à une démarche d'*empowerment* que font les usagers des groupes. Ainsi, l'un des six points de l'alternative en santé mentale, telle qu'elle est définie par Jean Gagné, est justement de «favoriser le plein exercice de la citoyenneté qui, dans une société démocratique, consiste aussi à participer aux changements de normes»<sup>16</sup>. De cette manière, les groupes communautaires aideraient à la création de nouvelles normes par le biais de la participation des usagers. Pour nous, ces nouvelles normes qu'on tente d'imposer sont en soi une critique des normes dominantes et elles contiennent un potentiel de changement très grand comme nous l'a montré Melucci avec son idée de défi des codes dominants<sup>17</sup> ; ainsi, les usagers des groupes communautaires intègrent de nouvelles représentations sur les rapports sociaux. Les services donnés différemment par les groupes communautaires en santé mentale et par les groupes de femmes font alors en sorte de montrer aux usagers de ces groupes qu'il est possible de vivre autrement.

Ainsi, l'appel gouvernemental au partenariat pour le développement demande à des acteurs différents, voire opposés, de travailler ensemble. Les collaborations ne sont pas toujours faciles et, parfois, elles mènent à des mobilisations collectives qui contestent les manières de faire d'un acteur jugé trop puissant, tentant d'imposer une logique de développement régional ou des services sociaux et de santé qui est contraire à celle préconisée par les acteurs mobilisés.

Les politiques gouvernementales appelant le partenariat entre acteurs provoquent du même coup une tension entre deux paradigmes de développement différents, voire opposés. La stabilisation de ce rapport de force modifie la configuration de la société. En effet, cette dernière est le résultat d'un processus dynamique, constamment en action et en transformation entre des acteurs ou des forces qui la constituent. Les formes institutionnelles sont des construits d'acteurs capables d'actions stratégiques, mais ces

---

<sup>16</sup> Gagné, 1996, p. 140.

<sup>17</sup> Melucci, 1996.

acteurs n’agissent pas indépendamment des structures sociales qui les déterminent. Ainsi, chaque lieu social subit une double détermination<sup>18</sup>, celle des structures et celle des acteurs. La société doit donc être vue à la fois comme une configuration stable qui encadre l’activité des acteurs et comme le résultat des luttes et conflits entre ceux-ci. La force respective des acteurs prend alors son importance. C’est dans cette perspective que l’étude de la constitution des acteurs collectifs nous a interpellée et que nous avons décidé d’en faire notre thèse de doctorat. Pour ce faire, nous allons déterminer quels sont les facteurs et les processus de construction et de pérennisation d’un acteur collectif. Pour répondre à cette question, notre thèse se divise en sept chapitres.

Le premier chapitre relate l’histoire des formes de prise en charge des personnes atteintes de maladie mentale depuis les débuts de la colonie française en Amérique du Nord jusqu’à nos jours. Un très fort accent est mis sur la période de désinstitutionnalisation que connaît le Québec depuis le début des années soixante. Cette période de désinstitutionnalisation a été découpée en trois vagues qui correspondent à des périodes culturelles spécifiques. La première survient alors que la société québécoise est en ébullition ; c’est le début de la Révolution tranquille qui transforme profondément les institutions québécoises. Le rapport de la Commission Bédard est le jalon principal de cette période dans le domaine de la santé mentale. La deuxième vague de désinstitutionnalisation se situe dans la foulée d’une réforme du réseau des services sociosanitaires provoquée par le rapport de la Commission Castonguay-Nepveu, d’un changement de conception de la maladie mentale et de la découverte de certains médicaments. Alors que dans la période précédente la maladie mentale est infligée par Dieu et ne se guérit pas, la deuxième vague de désinstitutionnalisation a plutôt une conception de la maladie mentale qui l’assimile aux autres maladies. Enfin, la troisième période est marquée par l’obligation de plus en plus pressante de l’État de réduire la part du budget octroyée au réseau sociosanitaire. L’acteur collectif que nous étudions émerge à l’aube de la troisième vague provoquée par l’arrivée de la *Politique de la santé mentale* en 1989.

---

<sup>18</sup> Dionne, 1995, 1996 et Jenson, 1991 dans Duperré, 1999b.

Le deuxième chapitre est divisé en deux sections. La première est consacrée à la clarification des concepts que nous utiliserons dans la deuxième section pour l'analyse des théories explicatives de l'émergence des acteurs mobilisés. Trois concepts y sont définis. Le premier est celui d'acteur collectif que nous définissons comme un sujet (qui est ainsi implicitement pourvu d'une identité) composé de plusieurs membres et engagé dans une action collective, dans des rapports sociaux. L'acteur collectif se distingue du mouvement social en termes de portée de l'action collective mais aussi en termes de lieu des rapports sociaux. L'action de l'acteur collectif ne peut prétendre briser les limites du système d'action dans lequel elle se produit bien qu'êtant une contestation significative du modèle de développement dominant. L'action de l'acteur collectif est plutôt dans le sens d'une modernisation du système en place bien qu'il puisse faire une demande de changement de modèle de développement comme le font les mouvements sociaux.

Le deuxième concept défini est celui de l'identité. De manière générale, l'identité est construite autour de la notion de cadre, d'abord introduite par Goffman et utilisée par d'autres auteurs dont certains tenants du paradigme de la mobilisation des ressources. Le cadre principal qui participe à la structuration de l'acteur est le cadre moral défini comme étant la recherche ou la défense de certaines valeurs, action prenant la forme d'un projet de société. L'identité est aussi traitée en fonction des relations internes de l'acteur collectif et de l'impact des relations d'opposition et d'altérité sur la construction de celui-ci.

Le troisième concept défini dans le chapitre deux est celui de culture vue comme un ensemble de codes et de normes, de manières de voir les choses et de les faire. C'est une grammaire qui permet aux membres d'une même culture de se comprendre et elle est apprise et transmise aux générations suivantes. C'est ce concept qui est mis à l'œuvre dans l'explication de la pérennité de l'acteur collectif. Enfin, de l'alliance des concepts d'identité et de culture émerge une définition de l'identité collective ou culturelle. En effet, l'identité culturelle ou collective est l'identité de l'acteur collectif ; elle est cet ensemble de traits reconnus par les membres du groupe comme étant leurs et propres à leur collectivité.

Ces concepts servent à analyser la littérature concernant l'émergence des acteurs collectifs ou des mobilisations collectives. Cette analyse, qui constitue la deuxième section du chapitre deux, permet de constater que les théories du courant de la mobilisation des ressources (TMR) font une large part aux conditions objectives de la mobilisation en faisant abstraction du projet qui guide l'action. Certains pourraient dire que la TMR postule des actions sans qu'il y ait d'acteurs. Inversement, les théoriciens du courant des mouvements sociaux presupposent l'existence d'un projet qui guide la constitution et le développement des mouvements sociaux. Par contre, les auteurs de ce paradigme sont plutôt silencieux sur les questions objectives de la mobilisation ainsi que sur la capacité d'actions stratégiques des acteurs. Nous argumentons que les apports des deux paradigmes ont des faiblesses complémentaires et que nous pourrions lier les apports de ces paradigmes autour du concept d'identité en postulant la pluralité des rationalités chez les acteurs. En effet, peuvent coexister chez un acteur deux sortes de rationalité : la rationalité instrumentale et la rationalité à orientation normative. Le projet, les normes orientent les décisions stratégiques des acteurs. Les acteurs font effectivement des calculs en vue de la réussite de leur action, mais cette dernière est alors orientée vers un projet de société par des valeurs et des possibilités.

Le troisième chapitre décrit la méthodologie que nous avons prise pour réaliser notre recherche. Nous avons procédé à une recherche qualitative par une étude de cas intrasite puisque cette méthode permettait d'atteindre l'objectif de description ethnographique que nous nous étions fixé. Nous présentons aussi dans ce chapitre l'association que nous avons étudiée puis nous établissons la méthodologie que nous avons utilisée dans la collecte et l'analyse des données. Ces dernières sont constituées de vingt-cinq entrevues qualitatives, de sources documentaires et de l'observation directe. L'observation directe a été réalisée *de visu* mais aussi par observation électronique. Cette nouvelle technique d'observation nous a été particulièrement utile. L'analyse a procédé par l'établissement de catégories qui ont émergé d'une première analyse des données et du cadre conceptuel que nous nous étions donné. Les catégories ont ensuite été regroupées verticalement et puis horizontalement. De l'analyse de ces regroupements avec la méthode des matrices d'analyse de Huberman et

Miles<sup>19</sup>, ont émergé des métacatégories, c'est-à-dire que c'est à partir de la récurrence de sous-catégories qui traversent l'ensemble des données que nous avons pu voir émerger un modèle de constitution et de pérennisation de l'acteur collectif. Ces métacatégories constituent en quelque sorte la trame des données. Le chapitre méthodologique fait aussi état de la validation que nous avons faite et des considérations éthiques que nous avons suivies.

Les chapitres quatre, cinq et six sont entièrement consacrés aux données empiriques. Le chapitre quatre reprend les événements vécus par l'association dès sa phase préalable jusqu'à nos jours en tenant compte du point de vue des acteurs. Nous avons constaté qu'un projet commun unissait les premières fondatrices et que ce projet a pu se concrétiser grâce à des modifications des niveaux *macro* et *méso* du système politique.

Le chapitre cinq traite de la dynamique interne de constitution et de pérennité de l'acteur collectif. Il permet de montrer les mécanismes culturels à l'œuvre dans la constitution et la pérennité de l'acteur collectif, notamment l'élaboration de normes apprises et transmises de génération de membres en génération de membres.

Le chapitre six, *Influence des relations externes sur la configuration de l'acteur collectif*, montre que les relations externes doivent être considérées sous deux aspects, soit celui de l'opposition mais aussi celui de l'altérité. Les rapports avec l'environnement externe permettent à l'acteur d'apprendre ses stratégies, et les changements dans ces conditions favorisent l'adaptation de l'acteur à son nouvel environnement. Bien que traitées dans deux chapitres différents, la dynamique externe et la dynamique interne ne sauraient se concevoir ainsi séparément, l'une s'enrichissant de l'autre.

Enfin, le chapitre sept présente le modèle auquel nous sommes parvenue et nous permet de le confronter aux théories explicatives sur l'émergence des acteurs mobilisés. Ce modèle est élaboré à partir du concept d'identité et des données empiriques, et montre que les trois

---

<sup>19</sup> Huberman et Miles, 1991.

niveaux d'organisation sociale doivent servir à expliquer les mobilisations collectives. En effet les considérants *macro*, *méso* et *micro* sociologiques servent à expliquer l'émergence de l'acteur collectif, le projet de société porté par les acteurs constituant la base de notre explication.

Pour montrer comment se fait le passage des conditions favorables à l'émergence comme telle de l'acteur collectif, nous faisons appel à l'explication fournie par la TMR quant au processus d'ajustement des cadres. Enfin, les processus culturels que nous avons identifiés servent à expliquer comment et pourquoi un acteur collectif peut se maintenir dans le temps, malgré des changements importants dans les éléments favorables qui ont<sup>20</sup> participé à son émergence.

---

<sup>20</sup> Ce que nous appelons éléments favorables fait référence au terme *opportunity* utilisé par les théoriciens de la TMR.

## CHAPITRE 1 : MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE

La langue reflète la culture d'un peuple et l'évolution des mots qu'il utilise est le témoin de son histoire. Ainsi, aujourd'hui, nous créons des néologismes ou alors, nous abolissons des termes perçus comme péjoratifs ou trop directs. C'est selon ce phénomène qu'en santé mentale, la société québécoise a parlé de personnes possédées du démon, de fous, de malades mentaux, d'aliénés ou de personnes atteintes de troubles de santé mentale. La conception que se fait la société de la maladie mentale, de ceux qui en souffrent ainsi que des traitements accordés à ces maladies, est le reflet de l'histoire sociale du Québec.

Le but de ce chapitre est de retracer l'évolution de la pensée et des formes de prise en charge des troubles mentaux afin de bien situer le contexte d'émergence de l'acteur collectif, car ce dernier ne saurait se comprendre sans avoir l'éclairage du moment de sa naissance et de la trajectoire de la société qui est témoin de ce phénomène. Pour atteindre notre but, nous avons divisé notre texte en deux parties distinctes.

La première partie relate l'histoire institutionnelle de la santé mentale au Québec, des débuts de la colonie à nos jours. Notre traitement des périodes préasilaire et asilaire sera bref pour nous permettre de mettre l'accent sur la période postasilaire ou de désinstitutionnalisation qui débute en 1962 avec le rapport de la Commission d'études sur les hôpitaux psychiatriques, aussi appelée Commission Bédard en l'honneur de son président. Cette partie de notre thèse emprunte beaucoup à l'ouvrage d'Hubert Wallot (1998), car ce dernier inclut de longs passages cités ou alors l'ensemble des recommandations des différents rapports et textes ayant jalonné l'histoire de la santé mentale au Québec. Cette partie est essentiellement la chronique de l'évolution de la prise en charge institutionnelle de la santé mentale, bien que nous soyons très consciente que la construction de la société est aussi le résultat des demandes des mouvements sociaux, comme ce fut le cas dans le domaine de la santé mentale au Québec. Nous tenterons donc, malgré l'angle institutionnel de ce chapitre, de faire référence, au besoin, à la poussée des mouvements sociaux.

La deuxième partie de ce chapitre est consacrée au niveau régional et relate comment les diverses formes de prise en charge ont trouvé écho dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Puisque la prise en charge de la maladie mentale dans les régions date du tournant des années 1960, nous commençons l'histoire régionale autour de cette période.

### 1.1 La prise en charge de la folie au Québec

Pour relater l'histoire de la prise en charge de la folie au Québec, nous devons distinguer trois périodes marquantes. La première est ce qu'on appelle la période préasilaire et, comme son nom l'indique, elle intervient avant la construction des grands asiles au Québec, c'est-à-dire des débuts de la colonisation jusqu'en 1870<sup>1</sup>. La période asilaire prend ensuite le relais jusqu'en 1962, année où la Commission Bédard commence ses travaux et qui recommandera au terme de ceux-ci de faire la désinstitutionnalisation au Québec.

#### 1.1.1 La période préasilaire

La période préasilaire ou communautaire commence dès le début de la colonie et se poursuit jusque dans les années 1870. Les colons transportent leurs représentations sociales en Nouvelle-France. La France qu'ils ont laissée était tolérante envers les indigents, vagabonds, mendians, handicapés ou fous. De plus, les nouveaux arrivants, devant un nouvel environnement qui leur procure une certaine insécurité, ont d'abord le réflexe de se serrer les coudes ; il n'est pas temps d'exclure qui que ce soit, si fou soit-il<sup>2</sup>. Ainsi, peut-on observer une certaine tolérance dans les milieux ruraux, lieu où vit la grande majorité des colons. Pourtant, cette tolérance n'est pas celle de l'Église pour qui la folie est plutôt une punition infligée par Dieu pour des actes répréhensibles<sup>3</sup>. Chez les Amérindiens, c'est le «traitement dans la communauté ou recommandunatarisation avant la lettre»<sup>4</sup> puisqu'ils privilégièrent une approche humaine et communautaire.

---

<sup>1</sup> Québec, 1997b, p. 113.

<sup>2</sup> Québec, 1997b, p. 113.

<sup>3</sup> Wallot, 1998, p. 24.

<sup>4</sup> Wallot, 1998, p. 24.

Ces formes de prise en charge allaient se modifier substantiellement avec la Conquête. La prison devient alors le lieu d'internement des personnes qui troubent l'ordre public : quêteux, vagabonds, fous. Selon Wallot, «la prison [...] n'avait pas exactement la même fonction qu'aujourd'hui, [elle était] le plus souvent destiné[e] à réprimer le vagabondage troubant l'ordre qu'à prévenir le crime »<sup>5</sup>. Ensuite, le fou passe à l'hôpital. Ce n'est pas nécessairement un bienfait pour la personne mais bien le début d'un long enchaînement qui amènera à l'internement des personnes dans les grands asiles psychiatriques caractéristiques de la période suivante. Wallot trace ainsi le trajet des fous de la période préasilaire : communauté, sous-sol de la prison, hôpitaux généraux en dehors de la ville et ensuite dans un lieu physique distinct de l'hôpital général «avec cependant la possibilité d'un séjour dans l'édifice principal de l'hôpital lorsque l'insensé est en rémission. Cette exclusion, sous diverses formes, du fou, qui prend la forme de l'exclusion même de ces lieux de traitement, ne peut pas ne pas annoncer la forme ultime de l'exclusion géographique que sera l'asile »<sup>6</sup>.

### 1.1.2 La période asilaire

Pour le Comité de la santé mentale du Québec, le premier asile est le Montreal Lunatic Asylum établi au troisième étage d'une prison en 1839. Il fut «érigé par les Britanniques suite aux troubles de 1837-1839 dans l'idée d'assainir le climat social et urbain comme le permet leur propre histoire »<sup>7</sup>. Il fut fermé en 1845 lors de l'ouverture de l'asile de Beauport.

La conception qu'ont les Canadiens français de l'époque asilaire jusqu'en 1960 est que «la folie est un mal incurable provoqué par Dieu pour nous punir ou pour nous éprouver »<sup>8</sup>. Cette conception de la maladie mentale influence le sort fait aux personnes atteintes. Puisque la maladie est incurable et qu'elle est envoyée par Dieu à titre de punition, «le

---

<sup>5</sup> Wallot, 1998, p. 19.

<sup>6</sup> Wallot, 1998, p. 24.

<sup>7</sup> Québec, 1997b, p. 114.

<sup>8</sup> Québec, 1997b, p. 115.

malade était donc placé à l'asile et les sœurs, du fait de leur esprit d'abnégation, [...] étaient les mieux qualifiées pour prendre soin des affligés et sauver leur âme»<sup>9</sup>.

Nous assistons ici à l'apparition de l'idée de maladie. Mais la maladie mentale n'est pas une maladie comme les autres et les personnes qui en sont atteintes, bien que devant être retirées des prisons et séparées des malfaiteurs, doivent être séparées des autres malades dont la maladie n'est pas une punition de Dieu et est curable. Bien que l'aliénation soit considérée comme une maladie, on se rend vite compte que le traitement reste encore à découvrir. Le malade mental commence alors une longue marche institutionnelle ; puisqu'on ne guérit pas la maladie mentale, on sort assez peu fréquemment de l'asile.

L'année même de la fermeture du Montreal Lunatic Asylum, c'est-à-dire en 1845, ouvre le premier asile québécois : c'est Saint-Michel-Archange. Suivent ensuite l'hôpital Saint-Julien (1872), Saint-Jean-de-Dieu (1875), l'hôpital Saint-Benoît (1884), l'hôpital Sainte-Élisabeth-de-Saint-Paul (1889), le Verdun Protestant Hospital (1890). En 1901, le Québec compte 2 985 patients hébergés ; en 1911, ils sont 3 978. C'est le début d'une progression constante des personnes institutionnalisées, progression qui ne cessera qu'au début des années soixante.

Cinq autres asiles sont ensuite construits. Ce sont l'Institut Albert-Prévost (1917), l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue (1917), le Mont-Provident de Rivière-des-Prairies (1920), l'hôpital de Bordeaux (1927), l'hôpital Sainte-Élisabeth (1952). On se retrouve en 1951 avec plus de 15 000 personnes hébergées. En cinquante ans, le Québec vit une progression fulgurante des internements pour cause de maladie mentale<sup>10</sup>. Le nombre de patients hébergés par 100 000 habitants en 1881, en 1901, 1921, 1941, passe respectivement de 125,6 à 181, ensuite à 213, 4 et 380<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Boudreau 1984, p. 54 dans Québec, 1997b, p. 115.

<sup>10</sup> Québec, 1997b, p. 115.

<sup>11</sup> Guérard, 1996, p. 87.

Les asiles psychiatriques sont bien plus gros que les hôpitaux généraux. Guérard soutient qu'à eux seuls, les hôpitaux de Saint-Michel-Archange en banlieue de Québec et Saint-Jean-de-Dieu à Montréal ne comptent pas moins de 10 700 lits, «et forment des municipalités distinctes ».<sup>12</sup>

Ces asiles sont tous administrés par des communautés religieuses, mais les pouvoirs publics ont pris leur financement en charge bien plus tôt que pour les autres hôpitaux. Ces asiles dépendent de la Loi sur les asiles d'aliénés, adoptée en 1879, et en vertu de laquelle «le gouvernement et la municipalité de résidence paient chacun la moitié des dépenses engagées pour la plupart des patients jusqu'à ce que le gouvernement provincial assume la totalité des coûts à partir de 1945 »<sup>13</sup>.

Pendant cette période asilaire, les personnes atteintes de maladie mentale en provenance des régions étaient placées dans ces asiles tous situés à proximité des grands centres<sup>14</sup>. Les personnes étaient ainsi arrachées à leur milieu et les possibilités de réinsertion dans la communauté étaient d'autant plus minces que les séjours étaient longs.

Les conditions de vie dans les asiles étaient déplorables. Guérard décrit ainsi la vie en institution :

Certains constats de la commission Bédard, formée de psychiatres de la nouvelle vague, prêchent en faveur de transformations profondes. En général les asiles étaient chroniquement surpeuplés, leur personnel qualifié fort clairsemé, l'attitude du personnel fréquemment punitive, le régime de vie très sévère, les conditions sanitaires déficientes, les sexes séparés, les patients classés selon leurs caractéristiques comportementales plutôt que diagnostiques, les handicapés mentaux mêlés aux aliénés, les traitements souvent limités à des soins de base ne visant pas la guérison<sup>15</sup>.

Le Comité de la santé mentale du Québec, quant à lui, caractérise ainsi la psychiatrie asilaire à la fin des années 1950 :

---

<sup>12</sup> Guérard, 1996, pp. 87-88.

<sup>13</sup> Guérard, 1996, p. 87.

<sup>14</sup> Wallot, 1998, p. 227.

<sup>15</sup> Guérard, 1996, p. 89.

Long séjour à l'asile, conditions de vie déplorables, régime autoritaire des officières, traitement inadéquat des patients, réglementation serrée des activités quotidiennes, proximité de vie abusive, exploitation de la force de travail, lobotomie, électrochoc, médication abusive caractérisent la psychiatrie asilaire à la fin des années 1950<sup>16</sup>.

Les asiles québécois sont gravement surpeuplés. Le premier ministre Duplessis planifie alors la construction de trois autres asiles supplémentaires (hôpital Saint-Charles à Joliette en 1956, l'hôpital des Laurentides à l'Annonciation en 1960) mais il sera arrêté dans son élan : la construction de l'asile de Sherbrooke ne verra jamais le jour<sup>17</sup>. Duplessis décède en 1959, le Parti libéral du Québec prend le pouvoir en 1960 et la commission Bédard, instituée en 1962, réussira à en arrêter la construction<sup>18</sup>.

Les conditions de vie en asile ne manquèrent pas de susciter de vives critiques. Il faut aussi analyser l'émergence de ces critiques comme le reflet des changements qui ont cours dans la société québécoise à la fin des années cinquante et au début des années soixante. En 1959, une étude américaine souligne les effets néfastes de l'institutionnalisation à long terme. En 1961, Goffman montre que «les conditions sur lesquelles repose l'organisation de la vie recluse des personnes de même que les relations d'autorité entre le personnel et les patients conduisent après un séjour passé dans ce lieu, à une dépersonnalisation, une chronicisation, une dépendance et à une perte substantielle des habiletés sociales»<sup>19</sup>. Selon Lamoureux, cette étude de Goffman s'inscrit dans le mouvement anti-institutionnel des années soixante qui :

prend acte de la positivité de certains états étiquetés comme 'maladie', [de] reconnaît [re] la responsabilité sociale dans la fabrication de la maladie et de la santé mentales, [de] critique [r] radicalement l'asile, la psychiatrie, le modèle médical comme des institutions de contrôle social. Ce mouvement est le fait à la fois des professionnels-les du domaine en cause, mais aussi des personnes ayant vécu l'expérience psychiatrique (les *survivors*) qui se regroupent, dénoncent et s'organisent des formes de soutien mutuel<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Québec, 1997b, p. 116.

<sup>17</sup> Québec, 1997b, p. 116.

<sup>18</sup> Cet édifice hébergera ensuite le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

<sup>19</sup> Québec, 1997b, p. 116.

<sup>20</sup> Lamoureux, 1994, p. 89.

Ce mouvement antipsychiatrique est l'une des deux origines de l'alternative en santé mentale identifiées par Lamoureux qui naîtra plus tard et qui donnera naissance, au début des années quatre-vingt, au Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. La deuxième origine de l'alternative est donc :

le vaste mouvement communautaire, plus spécifiquement les factions de ce mouvement qui se préoccupent de santé physique et mentale. On pense aux initiatives comme les cliniques populaires de citoyens de Pointe Saint-Charles et de Saint-Jacques, les cliniques de santé des femmes, les groupes d'humanisation des naissances et de contrôle par les femmes de leurs fonctions reproductives, les alternatives en santé mentale qui naissent dans les années 70, comme la Maison Saint-Jacques, Solidarité Psychiatrie, le Projet Aide au Logement (PAL). Encore là, on trouve une critique de base du pouvoir médical, dans certains cas du pouvoir patriarcal, de la surmédicalisation, des rigidités institutionnelles, un refus de consommation dépendante, une exigence d'auto-contrôle<sup>21</sup>.

Selon le Comité de la santé mentale du Québec, quatre facteurs contribuent à la remise en question de l'asile au Québec au début des années soixante. Le premier est un conflit entre les psychiatres modernistes et le pouvoir religieux. Les psychiatres modernistes dénoncent le système asilaire et réclament des changements<sup>22</sup>. On peut retrouver l'exemple de ce conflit à l'Institut Albert-Prévost :

conflit [qui] oppose le docteur Camille Laurin (également directeur du département de psychiatrie de l'Université de Montréal) et les pouvoirs religieux. Les médecins demandent plus de pouvoir au corps médical alors que les religieux reprochent aux médecins leurs demandes déraisonnables (structure médico-administrative, plus de pouvoir médical, médecins membres du conseil d'administration), l'endoctrinement du personnel infirmier, leur recours au freudisme et leur immoralité (par exemple lorsqu'ils disent que la masturbation n'est pas un péché)<sup>23</sup>.

Le deuxième facteur de la remise en question des asiles est une nouvelle conception de la maladie mentale qui commence à émerger. Dans cette nouvelle conception, la maladie mentale est une maladie comme les autres et elle est guérissable.

---

<sup>21</sup> Lamoureux, 1994, p. 89.

<sup>22</sup> Guérard, 1996, p. 88.

<sup>23</sup> Wallot, 1998, p. 185.

Le troisième facteur est provoqué par la publication d'un livre d'un ex-interné, M. Jean Pagé, sur les conditions de vie dans l'asile. Son livre, intitulé *Les fous crient au secours* préfacé par Camille Laurin, est un plaidoyer en faveur de la dignité humaine. Laurin y dénonce la conception de la maladie mentale portée par le corps médical. L'idée que la folie est une maladie incurable imposée par Dieu est en train de perdre sa place au profit de celle de la curabilité de la maladie. Elle devient une maladie comme les autres et ainsi, il n'y a peut-être plus lieu de cacher les fous dans les asiles<sup>24</sup>.

Les journaux de l'époque font leurs grands titres du livre de Pagé : *Dans leur fosse aux serpents, les fous crient au secours* ; *Un hôpital dont le nom même glace d'effroi : Saint-Jean-de-Dieu* ; *La FTQ : négligence grave du gouvernement Lesage au sujet de Saint-Jean-de-Dieu* ; *Notre système a 65 ans de retard* ; *Il est temps d'avoir honte*<sup>25</sup>.

Le livre de Pagé a provoqué l'institution de la Commission d'étude sur les hôpitaux psychiatriques en septembre 1961 : la commission Bédard. Le rapport déposé par cette commission est le quatrième facteur contribuant à la remise en question de l'institutionnalisation. Et, pour une première fois au Québec, les commissaires seraient ensuite chargés d'appliquer les recommandations émanant de leurs travaux. C'est donc avec cette commission Bédard que commence la première vague de désinstitutionnalisation au Québec.

L'idée de la désinstitutionnalisation allait être rendue possible par les avancées scientifiques des années 1960 : « la découverte et l'utilisation de certaines thérapies et médicaments (sismothérapie, largactil, imipramine) donnent aux médecins un rôle de plus en plus dominant en santé mentale au début des années 1960. Ces thérapies et ces médicaments amorcent la désinstitutionnalisation »<sup>26</sup>. Ainsi, à l'idée de désinstitutionnaliser correspondent les moyens pour le faire grâce à la pharmacopée naissante.

---

<sup>24</sup> Wallot, 1998, pp. 185-187.

<sup>25</sup> Wallot, 1998 p. 189.

<sup>26</sup> Wallot, 1998, p. 182.

### 1.1.3 Première vague de désinstitutionnalisation : le tournant des années soixante et la commission Bédard

Des années quarante-cinq jusqu'aux années soixante, un débat fait rage au Québec sur le rôle que doit jouer l'État. Doit-il avoir un rôle supplétif aux organismes privés et au clergé seulement lorsque c'est nécessaire ? Ou, au contraire, doit-il prendre en charge les domaines occupés jusque-là par le clergé ? Le nouveau gouvernement libéral de Jean Lesage, élu en 1960, est de cette dernière position. À cette époque donc, un vent de renouveau souffle sur le Québec, c'est la Révolution tranquille, «le gouvernement libéral de l'époque se lance dans une vaste entreprise de rattrapage afin d'adapter les diverses structures de la société québécoise aux réalités du monde moderne. Pour ce faire, le gouvernement du Québec met sur pied diverses commissions d'enquête qui vont analyser la réalité, proposer des réformes »<sup>27</sup>.

En 1962, la Loi sur les hôpitaux vise la rationalisation de la gestion des établissements et a pour effet de diminuer l'influence du clergé dans leur gestion. Et, en 1963, le comité Boucher ou Comité d'étude sur l'assistance publique recommande une position globale qui doit traverser toutes les réformes qui auront lieu dans les années soixante et soixante-dix<sup>28</sup>.

La commission Bédard fait partie de ce mouvement de modernisation, bien que le domaine de la santé mentale évoluera de manière un peu singulière tout au long des transformations successives du système de distribution des services pour les trente prochaines années. En effet, il arrive que les changements dans le domaine de la santé mentale soient les précurseurs de changements plus profonds du système général de distribution des services sociaux et de santé au Québec. Ce fut le cas notamment des orientations du rapport Harnois (1987) et de la *Politique de santé mentale* (1989) qui précédèrent la vaste réforme du réseau public au début des années quatre-vingt-dix avec ce qu'on a nommé la réforme Côté (1991).

---

<sup>27</sup> Mayer et Goyette, 2000, p 36.

<sup>28</sup> Guérard, 1996, p. 80.

La commission Bédard fut instituée le 2 juillet 1962 et elle était composée des docteurs Dominique Bédard, Denis Lazure et Charles-A. Roberts. « Par ce choix, le gouvernement gagne la sympathie des psychiatres tout en plaçant plus ou moins implicitement les communautés religieuses en situation de coupables »<sup>29</sup>. Cette époque fut effectivement celle d'un changement de garde dans la prestation des services en santé mentale. Peu à peu, on pourra voir émerger une nouvelle élite, celle des psychiatres gestionnaires des hôpitaux. Les premières recommandations de la commission Bédard vont dans ce sens. Les hôpitaux sont transformés en corporations distinctes<sup>30</sup> qui seront en partie gérées par des représentants du corps médical. De plus, la commission Bédard soutient qu'il faut conférer aux spécialistes une plus grande autorité dans le traitement des malades, réservier la décision de la mise en congé au médecin traitant, favoriser le partage des responsabilités médico-légales au sein du corps médical, encourager la création d'un bureau médical regroupant tous les médecins qui élisent leurs directeurs et qui établissent les règlements qui seront soumis ensuite aux conseils d'administration, et privilégier la création de comités des admissions dirigés par des psychiatres<sup>31</sup>.

La réforme Bédard s'appuie sur une nouvelle conception de la maladie mentale. La maladie mentale est guérissable, le malade mental est un malade comme les autres et il a droit à la même considération due aux autres malades<sup>32, 33</sup>. Par souci d'humanisation, le rapport de la commission Bédard formulait ainsi plusieurs recommandations dont celle d'un aménagement plus humain, moins institutionnel et plus personnel (recommandation 13). Cette recommandation sonne le glas des dortoirs de plusieurs centaines de lits et amorce l'ère des chambres à moins de huit malades. Dans la même perspective, elle recommande une participation des malades à l'organisation de leur vie en favorisant la création de

---

<sup>29</sup> Wallot, 1998, p. 190.

<sup>30</sup> Wallot, 1998, p. 211.

<sup>31</sup> Guérard, 1996, pp. 89-90.

<sup>32</sup> Québec, 1997b, pp. 121-122.

<sup>33</sup> Wallot, 1998, p. 253.

conseils de patients (recommandation 14), l'abolition graduelle de l'appareil policier et des mesures excessives de sécurité (recommandation 11)<sup>34</sup>.

Les changements du système de prestation de services aux malades mentaux s'appuient aussi sur de nouvelles possibilités thérapeutiques qu'apporte l'apparition de médicaments ou de thérapies (sismothérapie, largactil, imipramine)<sup>35</sup>. Ces médicaments et ces thérapies permettent aussi aux médecins de prendre de plus en plus de place à mesure que les années passent. D'ailleurs, l'émergence du mouvement communautaire et alternatif au Québec sera plus tard une réaction à l'abus de ces thérapies médicamenteuses.

Enfin, le Comité de la santé mentale du Québec soutient que la désinstitutionnalisation ne s'explique pas seulement par des considérations idéologiques (conceptions de la maladie mentale) ou thérapeutiques (apparition de nouveaux médicaments et thérapies) ou encore humanistes mais aussi par un motif économique<sup>36</sup> : la construction de trois nouveaux asiles était envisagée et la progression du nombre d'hospitalisation permettait de croire que d'autres coûts seraient à prévoir.

Au plan de l'organisation des services de santé mentale, la commission Bédard propose un système comportant plusieurs caractéristiques importantes : la régionalisation des services institutionnels avec le développement et l'utilisation des ressources locales, le plus près possible du milieu de vie du patient, notamment par le développement de départements psychiatriques dans les hôpitaux généraux ; la sectorisation qui fait en sorte que la prise en charge des problèmes psychiatriques est sans grand lien avec le système général des services de santé<sup>37</sup> ; la continuité des soins assurée par le développement de centres de jour et de cliniques externes ; la réinsertion sociale par les foyers d'accueil pour les personnes sans famille ; la création d'ateliers protégés pour aider à la réinsertion au marché du travail<sup>38</sup>. Enfin, l'idée de l'utilisation des ressources de la communauté commence à faire

---

<sup>34</sup> Wallot, 1998, p. 211-213.

<sup>35</sup> Wallot, 1998, p. 182.

<sup>36</sup> Québec, 1997b, pp. 121-122.

<sup>37</sup> Wallot, 1998, p. 253.

<sup>38</sup> Québec, 1997b, pp. 122-123.

son chemin. En effet, la recommandation vingt-deux propose «l'utilisation maximale [...] des services parapsychiatriques de la collectivité dont les associations bénévoles »<sup>39</sup>.

Le rapport de la commission Bédard eut des effets «spectaculaires. Les asiles se transformèrent en véritables hôpitaux, dotés d'un budget et d'un personnel scientifique en croissance rapide, de cliniques externes et de ressources communautaires. Grâce aux nouvelles thérapeutiques, des milliers de malade purent recevoir leur congé, souvent après plusieurs années d'hospitalisation. La taille des hôpitaux psychiatriques n'a cessé de décroître »<sup>40</sup>.

Plusieurs aspects positifs de la désinstitutionnalisation sont soulignés par le Comité de la santé mentale du Québec : liberté des personnes, hospitalisations qui ne signifient plus un retrait de la vie sociale et donc limitation de la perte des habiletés sociales et enfin démythification, dans la population, de la maladie mentale. Pourtant, la désinstitutionnalisation n'a pas eu que des effets positifs ; elle a aussi eu des effets négatifs : développement de la pharmacopée qui envahit tous les domaines de la vie humaine (hyperactivité, syndrome prémenstruel, alcoolisme et toxicomanie, etc.)<sup>41</sup>, absence de suivi par les équipes multidisciplinaires, mesures de réinsertion au travail inadéquates, manque de familles ou de foyers d'accueil pour recevoir les patients désinstitutionnalisés ou remise en question de leur fonctionnement en disant qu'ils sont des asiles miniatures<sup>42</sup>, alourdissement des tâches demandées aux femmes au foyer par l'accueil de leurs proches désinstitutionnalisés.

Mal outillés pour affronter la vie en société et le marché du travail, insuffisamment pourvus en ressources humaines visant à les aider, les aliénés non institutionnalisés sont venus grossir les rangs des démunis et souffrent fréquemment d'une misère physique et affective désolante. Il est d'ailleurs significatif que la population des

---

<sup>39</sup> Wallot, 1998, p. 214.

<sup>40</sup> Wallot, 1998, p. XII.

<sup>41</sup> Québec, 1997b, p. 135.

<sup>42</sup> Québec, 1997b, p. 126.

sans-abri, elle-même en progression dramatique, compte une proportion élevée de personnes atteintes à des degrés divers de troubles mentaux<sup>43</sup>.

Les critiques adressées par Guérard après quarante années de désinstitutionnalisation n'étaient pas moins valides à la fin des années 1960, à l'aube de la Commission d'enquête sur les services de santé et des services sociaux (commission Castonguay-Nepveu).

#### 1.1.4 La deuxième vague de désinstitutionnalisation au Québec ; le tournant des années soixante-dix et la commission Castonguay-Nepveu

Au début des années soixante-dix, le Québec est encore en effervescence au plan de la transformation des services sociaux et sanitaires. La deuxième vague de désinstitutionnalisation, dans la période s'échelonnant de 1970 à 1988, «s'inscrit dans le cadre d'une réforme globale du système de services de santé et des services sociaux. Cette réforme fut introduite par la commission Castonguay-Nepveu chargée de faire enquête, en 1966, sur la santé, le bien-être et la sécurité du revenu »<sup>44</sup>. Le début des années soixante-dix vit donc apparaître de nouvelles structures et une nouvelle organisation des services sociaux et des services de santé.

1970 : Création du ministère des Affaires sociales (MAS) qui regroupe les secteurs de la santé, de la famille et du bien-être social.

1971 : Nouveau découpage administratif du Québec en 12 territoires eux-mêmes subdivisés en territoires plus petits.

1971 : Mise sur pied de l'assurance-maladie qui donne un accès universel aux soins de santé.

1971 et 1973 : Garantie faite aux Québécois d'avoir un minimum de ressources financières par les régimes d'allocations sociales (1971) et familiales (1973).

---

<sup>43</sup> Guérard, 1996, p. 105.

<sup>44</sup> Québec, 1997b, p. 128.

1972 : Adoption de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Cette loi crée de nouveaux organismes publics tels les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS), les Départements de santé communautaire (DSC) et les Centres locaux de services communautaires (CLSC)<sup>45</sup>.

Sur le plan des services en santé mentale, la commission Castonguay-Nepveu tient un nouveau discours. On ne parle plus de maladie mais bien de santé ; tous ont droit aux soins et ils relèvent de la responsabilité de l'État. L'État prend de plus en plus de place dans la prestation des services sociosanitaires. C'est à ce dernier que revient la tâche d'organiser, de financer et de distribuer les services<sup>46</sup>.

Comme pour les périodes précédentes, on assiste aussi à un changement dans la conception de la maladie mentale. La maladie mentale est une maladie comme toutes les autres et, conséquemment, il n'y a pas lieu de la traiter de manière particulière. Également, on parle maintenant non plus de maladie mentale mais de santé mentale et tous ont droit aux soins. Ces changements sont amorcés au début des années soixante-dix par l'intégration des services de santé mentale au reste du réseau de la santé. Cette intégration est réalisée grâce à la création de départements psychiatriques dans les hôpitaux généraux<sup>47</sup>, ce qui contribue à diminuer le pouvoir des psychiatres. Ainsi, les structures mises en place lors de la réforme précédente (budgets protégés, coordonnateurs régionaux, Division des services psychiatriques au Ministère) sont abolies et remplacées. Les psychiatres modernistes sont remplacés par les technocrates entichés d'organisation rationnelle.

La réforme Castonguay-Nepveu veut offrir aux Québécois un système de santé rationnel tout en limitant les coûts. La question de limitation des coûts prend son importance au début des années quatre-vingt. Plus précisément, en 1982, le gouvernement du Québec sabre dans les dépenses des services de santé et des services sociaux. Les pressions se font de plus en plus grandes pour diminuer les lits de longue durée offerts par les hôpitaux

---

<sup>45</sup> Guérard, 1996, pp. 82-84.

<sup>46</sup> Mayer et Goyette, 2000, p. 40.

<sup>47</sup> Guérard, 1996, p. 90.

psychiatriques. De 1971 à 1986, on assiste à la diminution de 4 242 lits réservés à la clientèle psychiatriisée.

Cette période n'est pas faite que de pertes, il y a aussi des gains. La création de départements psychiatriques dans les hôpitaux généraux en est un (au nombre de 28 qu'ils sont en 1970, ils passent à 61 en 1986). L'augmentation du nombre de cliniques externes et de ressources intermédiaires en est un autre. La domination des hôpitaux se poursuit : malgré un discours de désinstitutionnalisation, les fonds en santé mentale ont été attribués aux hôpitaux. Cela peut s'expliquer par le fait que la désinstitutionnalisation peut aussi signifier la sortie des patients des asiles des grands centres et la régionalisation de l'hospitalisation dans des départements plus petits. Ainsi, les malades quittent l'hôpital pour vivre dans la communauté, mais cette dernière est peu pourvue en ressources financières pour les accueillir. Les insatisfactions engendrées par cette situation montreront le chemin d'une autre réforme en santé mentale en plus de provoquer une baisse de confiance d'une partie de la population qui se tourne alors vers des services parallèles, concurrents<sup>48</sup>.

Devant ces circonstances – manque de services de soutien et d'intégration sociale, aggravation des problèmes sociaux et médicalisation des pratiques institutionnelles – on vit apparaître à la fin des années 1970, un mouvement de protestation contre la psychiatrie institutionnelle. Ce mouvement, ralliant divers professionnels, déçus du fonctionnement du système public de santé, des tenants des sciences sociales, des féministes, des militants bénévoles communautaires de même que des ex-psychiatriés dénoncent les pratiques institutionnelles de la psychiatrie. On condamne l'abus de l'usage des médicaments, les relations de pouvoir entre soignants et soignés, les biais sexistes et de classe des diagnostics et des thérapies médicales ainsi que la déshumanisation des soins. [...] Une partie importante de la clientèle s'est donc tournée vers les petites ressources communautaires et alternatives pour aller y chercher les contacts chaleureux et personnalisés que la psychiatrie institutionnelle ne pouvait plus leur offrir<sup>49</sup>.

Les services offerts par ces groupes sont fort diversifiés : réadaptation, hébergement, intervention, entraide, défense des droits.

---

<sup>48</sup> Guérard, 1996, p. 97.

<sup>49</sup> Québec, 1997b, p. 131.

Ces groupes communautaires partagent une philosophie qui vise la réinsertion sociale des psychiatrisés à partir du développement de l'autonomie des individus et du contrôle des moyens de soutien par les personnes elles-mêmes (philosophie de l'*empowerment*). Ces groupes vont entrer en compétition avec le réseau public et constituer un des pôles conflictuels dans le milieu de la santé mentale au cours des années 1980-1990<sup>50</sup>.

Au milieu des années quatre-vingt, le gouvernement commence lui aussi à s'intéresser au travail fait par les groupes communautaires œuvrant en santé mentale et il leur accorde alors du financement. C'est avec le rapport Harnois et la *Politique en santé mentale* qu'on commence à parler de partenariat public-communautaire en santé mentale.

#### 1.1.5 La troisième vague de désinstitutionnalisation : rapport Harnois, *Politique de santé mentale* et virage ambulatoire dans les années quatre-vingt-dix

Dès la fin des années soixante-dix, on pense à une autre réforme des services en santé mentale. En mars 1978, le Comité de la santé mentale du Québec produit le document fixant les balises d'une politique québécoise de la santé mentale. En 1982, la Direction des politiques de santé au ministère des Affaires sociales du Québec publie un document de cinq pages intitulé *Projet de politique en santé mentale au Québec*. Ce document propose l'étude de divers aspects de la santé mentale par plusieurs petites équipes et il propose aussi l'adoption d'une politique de santé mentale québécoise en dedans de cinq ans<sup>51</sup>. À l'été 1983, on assiste à la création du Comité sur la politique de santé mentale.

En 1985, le Parti libéral reprend le pouvoir ; madame Lavoie-Roux devient ministre des Affaires sociales. Elle annonce, en 1986, la création d'un nouveau comité chargé de préparer le projet de politique québécoise en santé mentale sous la direction du docteur Harnois. Le document résultant des travaux de la commission est livré en septembre 1987 et s'intitule *Pour un partenariat élargi*.

---

<sup>50</sup> Québec, 1997b, p. 131.

<sup>51</sup> Wallot, 1998, p. 335.

Le rapport Harnois favorise le recours aux groupes communautaires pour soutenir la désinstitutionnalisation. Il concédait que cette dernière s'était plutôt restreinte à une sortie des institutions. Le rapport Harnois avance alors le nouveau concept de partenariat devant servir de pierre angulaire à toute la réforme qui allait suivre au début des années quatre-vingt-dix. Le rapport Harnois insiste sur le potentiel d'intervention de la communauté et sur la nécessité de respecter les groupes communautaires.

En 1989, la *Politique de santé mentale* est adoptée. Elle veut assurer la primauté de la personne, accroître la qualité des services, favoriser l'accessibilité aux services, la répartition des ressources selon les besoins et la mise en place de conditions susceptibles de favoriser le maintien et le développement de la santé mentale dans toutes les couches de la société, rechercher les solutions dans le milieu de vie et consolider le partenariat qui «suppose la mobilisation concertée de la personne, de ses proches, des intervenants, de la communauté, des ressources publiques et de celles du milieu »<sup>52</sup>.

De plus, c'est la *Politique de santé mentale* qui donne au CRSSS la responsabilité d'élaborer des plans d'organisation des services pour respecter la diversité des milieux. En effet, les plans d'organisation des services ainsi générés doivent ensuite être soumis au Ministère pour être approuvés. Les PROS sont un «ensemble ordonné de services visant à actualiser la promotion, la protection, le maintien et la restauration de la santé bio-psychosociale en fonction des besoins d'une clientèle cible ou en regard d'une problématique donnée, à l'intérieur d'une région ou d'une sous région »<sup>53</sup>.

La planification des services devait se faire à l'aide de comités tripartites comprenant, pour le premier tiers, des représentants des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour le deuxième tiers, des représentants des groupes communautaires actifs en santé mentale et, pour le troisième tiers, des représentants des différentes communautés de la région.

---

<sup>52</sup> Cité dans Wallot, 1998, p. 339.

<sup>53</sup> Québec et conférence des CRSSS 1987, p. 3.

Or, le travail des PROS est entravé à plusieurs égards :

Les psychiatres participent peu ou pas à l'exercice ; les représentants des établissements possédant déjà des ressources importantes en soins et services psychiatriques sont pris à partie par les autres membres ; les représentants des autres établissements revendentiquent unanimement des ressources supplémentaires ; ceux des organismes communautaires doivent d'abord apprendre à se familiariser avec un langage technocratique qu'ils ne maîtrisent pas bien, à travailler ensemble, à se concerter dans un cadre technocratique qui ne leur est pas familier [...] et les centres hospitaliers possédant les ressources importantes en soins psychiatriques s'assurent généralement qu'ils n'y perdront pas au change lors de l'opération de désinstitutionnalisation en assurant eux-mêmes les services alternatifs qui seront offerts dans la communauté<sup>54</sup>.

À l'instar des services en santé mentale, le système de la santé et des services sociaux est aussi en transformation majeure. En 1987, la commission Rochon remettait son rapport qui dénonçait un système pris en otage par différents intérêts corporatistes. Pour solutionner ce problème, la commission propose différentes mesures pour recentrer le système sur le citoyen et ses besoins. Parmi ces mesures, on propose de contrebalancer le pouvoir de ces différents groupes d'intérêt en introduisant dans les structures décisionnelles des établissements et de la future Régie régionale des représentants de la population, des municipalités, du système judiciaire, du milieu de l'éducation et des organismes communautaires.

Ainsi, au Québec, dans la foulée du rapport de la commission Rochon, commission qui analysait le fonctionnement de l'ensemble du système des services sociaux et de santé (Québec, 1987), plusieurs autres documents gouvernementaux (Québec, 1989a, 1989b, 1989c, 1989d, 1990a, 1990b, 1991) font appel aux ressources de la communauté et plus spécifiquement aux groupes communautaires. La commission Rochon (Québec, 1987), la *Politique en santé mentale* (Québec, 1989a), le document *La santé mentale dans les CLSC* (Québec, 1989b), le document *Orientations* de la ministre Lavoie-Roux (Québec, 1989c), l'avant projet de loi du même gouvernement (Québec, 1989d), et finalement la nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux (Québec 1991), reconnaissent tous les groupes communautaires comme des partenaires des établissements dans l'orientation et la distribution des services à la population<sup>55</sup>.

<sup>54</sup> Turgeon et Landry, 1996 dans Québec, 1997b, pp. 153-154.

<sup>55</sup> Duperré, 1993, p. 4.

Pourtant, cet appel au communautaire n'est pas entendu de la même manière par tous les acteurs. White recense trois discours entremêlés, qu'on ne peut associer à un seul acteur.

Un discours politico-administratif qui assimile communauté à société civile et dans lequel les services communautaires sont ceux offerts en dehors du réseau d'établissements régis par l'État.

[...] Un discours de géographie humaine ou «écologique» qui assimile communauté et localité et dans lequel les services communautaires sont ceux qui sont très proches des usagers.

[...] Enfin un discours sociologique qui assimile communauté et solidarité et dans lequel les services communautaires sont ceux qui répondent à une tradition d'entraide et de respect mutuel et évite de façon explicite le contrôle professionnel par le biais de 'l'institutionnalisation', de la 'psychiatrisation' ou de la médicalisation des troubles psychosociaux<sup>56</sup>.

De plus, dans la réforme de 1991, les anciens CRSSS sont transformés en régies régionales et leur mandat de planification et d'organisation des services régionaux est confirmé par l'État.

Après la *Politique de santé mentale*, la désinstitutionnalisation est réaffirmée tour à tour par la loi 120 (modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux) et le virage ambulatoire. Dès 1994, le Comité de la santé mentale du Québec remet au nouveau ministre Rochon un document intitulé : *Recommandations pour développer et enrichir la Politique de la santé mentale*. Ce document recommande entre autres d'explorer de nouvelles façons d'assurer la continuité des services et de préserver les comités tripartites chargés de l'élaboration des PROS, de leur implantation, de leur évaluation et de leur révision.

Depuis le début de ce débat sur l'organisation des services sociosanitaires, les groupes communautaires se sentent interpellés et participent activement à toutes les étapes du processus. C'est pour cette raison que nous défendons l'idée d'une construction sociale

---

<sup>56</sup> White dans Lamoureux, 1994, p. 91.

commune, construction qui est le résultat des processus de négociation et de compromis entre différents acteurs.

Dès le moment où est déclenché en 1985 le débat de société au Québec sur les tenants et les aboutissants du système sociosanitaire, le mouvement communautaire se mobilise. Il est aux avant-postes des discussions. Notamment 300 des 800 témoins à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (commission Rochon) sont issus du communautaire. À chaque temps fort du processus, sa présence s'affirme. Outre l'intense participation à la commission Rochon, devant le Groupe de travail Harnois chargé d'élaborer un projet de politique en santé mentale (1986-1987), au moment de la sortie de la *Politique de santé mentale* de la ministre Thérèse Lavoie-Roux, en janvier 1989, les ressources alternatives en santé mentale et plusieurs groupes communautaires et volontaires sont présents. Alors que la ministre rend public son avant-projet de loi sur la santé et les services sociaux dans le document *Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec. Orientations*, en avril 1989, et où son successeur Marc-Yvan Côté reprend la barre avec son livre blanc *Une réforme axée sur le citoyen* et le projet de loi 120 déposés en décembre 1990, le mouvement communautaire est acteur sur la scène publique : mémoires, représentations, pressions politiques, actions de sensibilisation, liens constants avec les médias, information et formation massives des groupes à la base, concertations diverses. Enfin tout dernièrement, soit en juin 1993, un regroupement d'envergure, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles liés au domaine sociosanitaire, produit une analyse critique de la *Politique de la santé et du bien-être* publiée en juin 1992<sup>57</sup>.

La participation des groupes communautaires se poursuit. En 1997, le gouvernement du Québec propose un *Bilan de la politique de la santé mentale* qui vise à «permettre aux personnes et aux groupes concernés de s'exprimer au sujet de l'implantation des moyens d'actions préconisés par la politique»<sup>58</sup>. Ce bilan permet de faire quelques changements notamment :

- abolir l'obligation des plans de service individualisés (PSI) ;
- accroître la reconnaissance des mécanismes de promotion et de défense des droits ;
- mettre l'accent sur la promotion de la santé mentale plutôt que sur la démythification de la maladie mentale ;

---

<sup>57</sup> Lamoureux, 1994, pp. 71-72.

<sup>58</sup> Wallot, 1998, p. 362

- rendre les régies régionales responsables et imputables de l'implantation de la gamme essentielle des services en assurant une véritable complémentarité entre les services ;
- poursuivre le chemin parcouru dans la reconnaissance des groupes communautaires en faisant que dans trois ans (2000), 10% des ressources du secteur de la santé mentale soient consacrées aux organismes communautaires.

Enfin, et c'est le plus important, le bilan permet de constater qu'au plan de la désinstitutionnalisation, il n'y a pas eu de grands changements. « Elle se fait attendre [...] le mouvement pour l'intégration sociale ne s'étant pas concrétisé. On recommande donc que le ministre donne la priorité, dans ses futures actions en santé mentale, à l'intégration sociale des personnes souffrant de problèmes de santé mentale »<sup>59</sup>. Ce constat avait déjà été fait en 1985 par le Comité de santé mentale du Québec dans son *Avis sur les ressources alternatives*. Le comité disait alors que le «projet communautaire québécois des milieux psychiatriques des années 70 est plutôt un échec et que 'de l'aveu quasi unanime au Québec, on s'est malheureusement tenu davantage au discours qu'à la pratique'»<sup>60</sup>. Ainsi, à plus de dix ans d'intervalle, on faisait le même constat ; au plan de la désinstitutionnalisation, le Québec avançait lentement. Malgré tout, la régionalisation de la planification des services, dans le domaine sociosanitaire et plus particulièrement avec les PROS, permettait aux groupes de voir s'ouvrir devant eux une occasion de se faire reconnaître comme prestataires de services essentiels.

Le tableau suivant, tiré du document du Comité de la santé mentale, résume le cheminement du dossier de la santé mentale à travers les trois périodes de désinstitutionnalisation.

---

<sup>59</sup> Wallot, 1998, p. 362.

<sup>60</sup> Lamoureux, 1994, p. 87.

Tableau 1 : Caractéristiques du secteur de la santé mentale dans le cadre de la désinstitutionnalisation

Caractéristiques	Période : 1962-1970	Période : 1971-1988	Période : 1989-2002
Système	Système psychiatrique	Système global des affaires sociales	Réforme du système des Affaires sociales : communauté, partenariat, primauté de la personne
Commission	Commission Bédard	Commission Castonguay-Nepveu	Commission Harnois, commission Rochon
Conception de la maladie mentale	La maladie mentale est une maladie comme les autres.	La santé mentale, un droit de tous	Approche bio-psycho-sociale de la santé mentale
Promoteurs	Psychiatres modernistes	Technocrates, administrateurs, MAS,	État (MSSS) : crise des finances publiques, Fonds monétaire international, Maison des cotes de crédits, etc.
Groupes d'intérêts	Groupes de professionnels, équipe multidisciplinaire : psychiatre, psychologue, travailleur social, infirmier, ergothérapeute	Idem Plus : groupes communautaires Groupes de défense des droits des usagers	Idem Plus : spécialistes des coûts (efficacité et efficience)
Fermeture de lits (estimation à partir des données obtenues du MSSS)	1962-1970 : 3 519 lits psychiatriques	1971-1976 : 2 246 lits psychiatriques 1977-1988 : 4 241 lits psychiatriques	1989-1996 : 3 724 lits psychiatriques Objectif du MSSS 1997-2002 : fermeture de 3 000 lits psychiatriques Abaissement d'ici 5 ans du nombre total de lits (courte et longue durée) de 1,0 pour 1 000 habitants à 0,4 pour 1 000 habitants
Départements psychiatriques dans les hôpitaux généraux	1962 : 15 départements 1970 : 28 départements	1986 : 61 départements	1994 : 58 départements (après fusion de départements)
Ressources et programmes Soutien réinsertion	Constats : manque flagrant psychothérapie tendance marquée à la médication	Constats : améliorations, mais nettement insuffisantes pharmacothérapie	Constats : manque de ressources et programmes dans la communauté nouvelle génération de neuroleptiques services en compétition et discontinuité dans les soins service de santé mentale pris en otage par les groupes d'intérêts

Source : Québec, 1997b, Comité de la santé mentale du Québec (1997) *Défis de la reconfiguration des services en santé mentale*, annexe. Page 175.

## 1.2 Les configurations régionales du réseau de services en santé mentale au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Cette section a pour but de brosser à grands traits les différentes étapes de l'histoire des services institutionnels en santé mentale au Saguenay – Lac-Saint-Jean et non de mettre en scène l'association que nous avons étudiée : nous le ferons ultérieurement dans un chapitre consacré à l'histoire de l'association, telle que perçue par ses membres. Plutôt, les événements que nous racontons ici serviront à bien situer le contexte régional qui est un des facteurs explicatifs de la fondation de l'association.

L'histoire de la psychiatrie au Saguenay – Lac-Saint-Jean commence avec l'arrivée du premier psychiatre, le docteur Roland Saucier, en 1948<sup>61</sup>. C'est l'époque des grands asiles. Encore quelques années et la société québécoise remettra en question cette forme de prise en charge de la folie, mais l'heure n'est pas encore venue. Les premiers départements de psychiatrie dans des hôpitaux généraux ouvrent en 1950 et 1952 respectivement à l'hôpital de Chicoutimi et de Roberval. On peut avancer que c'est là un développement avant-gardiste de la structure de service de la psychiatrie puisque, quelques années plus tard, au Québec, le rapport Bédard allait recommander cette forme de prise en charge dans toutes les régions. Les services psychiatriques se développent encore plus au Lac-Saint-Jean avec la création, entre 1967 et 1972, d'un département de psychiatrie de 26 lits au Centre psychiatrique de Roberval et de 18 lits à l'Hôtel-Dieu de Roberval. Au Saguenay, c'est en 1973 qu'apparaît l'Institut Roland-Saucier, institut psychiatrique situé à l'époque en dehors des limites de la ville de Chicoutimi.

Le début des années soixante-dix est aussi marqué par l'émergence des premiers CLSC : Saguenay-Nord, des Grands-Bois et des Prés-Bleus<sup>62</sup>. Les années quatre-vingt voient

<sup>61</sup> Les faits marquants de l'histoire régionale des services en santé mentale sont tirés de CRSSS, 1989 élaboré dans le cadre des PROS et publié en 1989, et des documents historiques des groupes communautaires dont celui de l'ACSM, section Saguenay, intitulé *Histoire*, publié par l'Association en 1999.

<sup>62</sup> Le CLSC Saguenay-Nord est situé à Chicoutimi-Nord. Chicoutimi-Nord fut, à une époque, une municipalité distincte de Chicoutimi. Le CLSC des Grands-Bois dessert la clientèle de Chibougameau et Chapais. Pendant plusieurs années ces deux municipalités faisaient partie du territoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Actuellement, selon le découpage du MSSS, Chibougameau et Chapais font partie de la région Nord du Québec. Le CLSC des Prés-Bleus est situé à Roberval, avec un point de service à Saint-Félicien.

l'achèvement du réseau régional des CLSC. En 1980, c'est au tour du CLSC Le Norois à Alma de voir le jour ; en 1981 c'est au tour du CLSC des Chutes (Dolbeau-Mistassini) ; en 1984, c'est le CLSC du Fjord à La Baie qui s'implante. En 1985, la ville de Chicoutimi accueille le CLSC des Coteaux qui fusionnera plus tard avec le CLSC Saguenay-Nord pour former le CLSC du Grand-Chicoutimi. En 1987, le CLSC de la Jonquière ouvre ses portes. Ce CLSC est le fruit de la fusion de deux CLSC en cours d'implantation, soit celui de Jonquière et d'Arvida<sup>63</sup>. Cela complétait le réseau des CLSC dans la région.

L'histoire des groupes communautaires œuvrant dans le secteur de la santé mentale est, elle aussi, solidement ancrée dans l'histoire de la région. Dès 1966, un groupe de personnes travaille à planter une section régionale de l'Association canadienne de la santé mentale (ACSM) au Saguenay – Lac-Saint-Jean. En 1980, une autre section de l'ACSM voit le jour au Lac-Saint-Jean. La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean est donc dotée de deux sections relevant du regroupement national de l'ACSM. En 1982, l'ACSM, section Saguenay, opte pour une stratégie de développement de services alors qu'avant, elle s'occupait principalement du service «cadeau de Noël pour le malade mental ». C'est un aspect important du développement régional des services en santé mentale puisque plusieurs des services ainsi créés par l'ACSM voleront de leurs propres ailes par la suite et deviendront des groupes que nous rencontrerons tout au long de l'histoire. Ce fut le cas du groupe de parents et amis du malade mental qui devint Le Maillon, groupe affilié à la FFAPAMM (Fédération de familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale).

Selon un document de la FFAPAMM rédigé par M. André Forest en 1998, cette fédération émerge en 1985. En 1998, selon un autre document de la FFPAMM intitulé *Orientations ; mission et principes orienteurs pour l'organisation*, la Fédération définissait de nouvelles orientations. La FFAPAMM dit «naviguer à contre-courant» en soutenant que certaines personnes sont «prédisposées génétiquement à développer ce type de problèmes et que des facteurs psychologiques et/ou sociaux entraînent le

---

<sup>63</sup> En effet, deux CLSC étaient en implantation sur le territoire de la ville de Jonquière. Avant que ces entités reçoivent leurs lettres patentes, elles ont fusionné.

déclenchement de symptômes reliés à la problématique »<sup>64</sup>. Les membres de la Fédération adhèrent au principe de primauté de la personne défini dans la *Politique de santé mentale* mais dénoncent les abus faits au détriment des familles au nom de la désinstitutionnalisation. La Fédération dénonce aussi la surmédication qui amène parfois l'usager à prendre une décision radicale de cesser toute prise de médicaments. Ainsi, elle exige des paliers gouvernementaux plus d'investissement dans la recherche sur les aspects biologiques, psychologiques et sociaux de la maladie mentale. Elle tisse des liens avec les compagnies pharmaceutiques tout en restant critique face aux appels à la «pilule miracle». Elle affirme l'importance de préserver l'essence du monde communautaire puisque la «réalité et la mentalité des travailleurs du secteur public sont souvent diamétralement opposées à celles du milieu communautaire »<sup>65</sup>.

Un autre service de l'ACSM, section Saguenay, allait voler de ses propres ailes quelques années après sa fondation : il s'agit de la Maison Blanche, maison d'hébergement affiliée actuellement au RRASMQ (Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec). Selon un document du RRASMQ, publié en 1994, intitulé *Le manifeste de l'alternative ; outil de questionnement de nos pratiques*, le mouvement émerge en 1983 et son manifeste s'organise autour de sept thèmes. Les groupes membres de ce regroupement doivent adhérer à ces principes bien qu'il soit reconnu que le degré d'adhésion puisse varier d'une ressource à l'autre. Les ressources du RRASMQ prônent une conception globale de la personne, c'est-à-dire qu'on doive tenir compte des aspects économiques, sociaux et culturels dans les rapports que les personnes entretiennent entre elles. On favorise formellement une approche humaniste, un respect de la dignité et un droit à la différence. Les groupes membres du RRASMQ travaillent de plus avec une philosophie d'appropriation du pouvoir (*empowerment*). Cette philosophie oriente l'intervention auprès des personnes. On revendique le droit de choisir, le droit de «garder le contrôle» sur ce qui arrive. Les ressources alternatives mettent aussi en pratique l'*empowerment* par la participation à la vie sociale, notamment au plan de l'expression artistique et de la participation aux structures sociales. Les ressources alternatives

<sup>64</sup> FFPAMM, 1998, pp. 17-18.

<sup>65</sup> FFAPAMM, 1998, p. 26.

favorisent l'entraide entre les usagers. Les thèmes 6 et 7 du manifeste du RRASMQ définissent son essence même, c'est-à-dire qu'il se définit comme «un mouvement social autonome porteur d'un 'ailleurs et autrement' en santé mentale, donc en opposition aux orientations et aux pratiques généralement adoptées par le réseau public et les courants dominant de la bio-psychiatrie»<sup>66</sup>. Le manifeste poursuit ce thème en disant que l'alternative encourage la contestation du pouvoir psychiatrique, qu'elle refuse l'approche biomédicale dont l'exclusivité de la valeur du diagnostic, la chronicisation et l'enfermement. L'alternative conteste aussi la médication massive des problèmes de santé mentale. Enfin, le dernier thème du manifeste est l'engagement social et politique : «L'alternative se définit comme un mouvement de transformation sociale et politique et non pas uniquement comme un distributeur de services»<sup>67</sup>. En dernier lieu, bien que le manifeste n'en fasse pas mention, un document permettant aux membres de se questionner sur le sens de leur pratique laisse une place à une approche de réinsertion sociale par le travail. Pour résumer on peut dire, à l'instar de Lamoureux, que :

les ressources alternatives en santé mentale formulent 4 critiques majeures à l'endroit de l'institution médicale : la médicalisation des zones de la vie humaine (sexualité, naissance, détresse émotionnelle, etc.) ; l'incapacité chronique de répondre aux problèmes et nouveaux besoins en émergence ; le recours à des technologies dispendieuses, agressives et néfastes ; enfin la négation du client. Elles prôneraient en contrepartie - toujours selon ces auteurs - [Deena White et Céline Mercier] une approche holistique, une relation principalement basée sur le soutien, l'entraide, un minimum donc 'd'intervention' et le respect de l'intégrité, de l'autonomie et de l'aptitude de la personne souffrante de se réapproprier du contrôle et du pouvoir sur leur vie<sup>68</sup>.

Enfin, un troisième service allait naître de l'ACSM, section Saguenay, et devenir autonome à son tour. C'est l'organisme *Les services d'intégration sociale Nouvel Essor*. Ce dernier opère un centre de jour. Au moment de la collecte des données, Nouvel Essor ne faisait partie d'aucun regroupement provincial.

Mais avant l'autonomie des groupes issus des services de l'ACSM, section Saguenay, on assiste, dans les années quatre-vingt, à la création des premières ressources alternatives

---

<sup>66</sup> RRASMQ, 1994.

<sup>67</sup> RRASMQ, 1994.

<sup>68</sup> Lamoureux, 1994, p. 48.

sur le sol régional. En 1984, le Centre de rencontre Le Phare s'incorpore et peu de temps après, en 1985, c'est au tour du Centre l'Escale.

La décennie quatre-vingt continue à être fertile pour les groupes communautaires. En 1986 le Centre de prévention du suicide régional commence ses activités ; en 1987 c'est l'incorporation des Maisons du cheminement alors qu'en 1988, c'est la section Lac-Saint-Jean de l'ACSM qui voit le jour en même temps que le Groupe Le PAS (prévention, aide et soutien) d'Alma qui est membre du RRASMQ. Le service Maison Blanche de l'ACSM, section Saguenay, commence ses activités la même année.

En 1989, commencent les travaux pour la naissance du Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale (GPDDSM) actuellement membre de l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD).

Le site Internet de l'AGIDD<sup>69</sup> fournit quelques renseignements sur le regroupement. Il est fondé en 1990 et regroupe actuellement plus de 45 organismes répartis dans toutes les régions du Québec. Le regroupement définit ainsi son action : « Contrôlés principalement par les personnes directement concernées par les problèmes de santé mentale, les groupes de défense de droits se mettent au service des personnes qui ont des problèmes et qui ont besoin d'aide et de soutien pour exercer et faire valoir leur droits. Ces groupes interviennent également à un niveau systémique, en remettant en cause autant des règlements que des politiques ou l'organisation des services en santé mentale»<sup>70</sup>. Plus loin, l'Association soutient que sa mission est de «défendre les droits des personnes ayant ou qui ont vécu des problèmes de santé mentale tout en dénonçant les abus de la psychiatrie »<sup>71</sup>. Nos données empiriques montrent que la philosophie sous-tendant l'action de l'AGIDD est fortement compatible avec celle du RRASMQ.

Les groupes communautaires et les groupes alternatifs présents sur le sol régional sont donc membres de regroupements provinciaux différents voire opposés dans leur analyse de la maladie mentale et dans la thérapeutique qui doit être appliquée. Dès lors, si les

---

<sup>69</sup> AGIDD, site Internet <http://www.cam.org/~agidd/> en date de janvier 2002.

<sup>70</sup> AGIDD, site Internet <http://www.cam.org/~agidd/> en date de janvier 2002.

<sup>71</sup> AGIDD, site Internet <http://www.cam.org/~agidd/> en date de janvier 2002.

groupes communautaires régionaux sont membres de regroupements provinciaux différents, on peut avancer que les groupes eux-mêmes défendent des positions fort différentes quant à la définition de la maladie mentale et des traitements qui doivent être mis de l'avant.

Dans un autre ordre d'idées, en 1988 commence le processus d'élaboration du PROS dans la région. La *Politique de santé mentale* n'est pas encore adoptée, mais le gouvernement du Québec et la conférence des CRSSS avaient publié en 1987 un document s'intitulant *Plans régionaux de services ; principes et orientations*<sup>72</sup>. Rappelons aussi que, dès 1975, le MAS publiait un document intitulé *Élément d'une politique en santé mentale : les clientèles, les modes d'intervention, l'organisation des équipes*<sup>73</sup>. En 1978, le Comité de la santé mentale produit le document *Les pré-requis d'une politique québécoise de la santé mentale*<sup>74</sup>.

Le comité d'experts est officiellement constitué en janvier 1989 et il reçoit le mandat de :

produire et proposer le concept du plan d'organisation de services en santé mentale adapté aux besoins de la population de la région 02.

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'experts se devait donc de tenir compte des orientations de la Politique et des particularités régionales, sous-régionales et locales relatives aux besoins prioritaires reliés aux clientèles, aux services et aux ressources<sup>75</sup>.

Le Comité tripartite fut mis sur pied également en 1989, quelques mois plus tard, conformément aux directives de la *Politique de santé mentale* après que les groupes communautaires eurent fait des pressions auprès du CRSSS de l'époque<sup>76</sup>. Le PROS fut finalement déposé au directeur général du CRSSS à la fin de 1989, soumis à une consultation publique au début de 1990, accepté par le CRSSS et enfin acheminé au MSSS dans la même année<sup>77</sup>. Le concept du PROS fut adopté en 1990. Le plan d'opération, qui est la traduction administrative et opérationnelle du concept, est adopté

<sup>72</sup> Québec et conférence des CRSSS, 1987.

<sup>73</sup> Wallot, 1998, p. 335.

<sup>74</sup> Wallot, 1998, p. 335.

<sup>75</sup> CRSSS, 1989, p. 3.

<sup>76</sup> Le détail de ces luttes vues par les acteurs communautaires se retrouve dans le chapitre 4 de cette thèse.

<sup>77</sup> Duperré, 1993, p. 75.

en juin 1990<sup>78</sup>. Les recommandations présentes dans le PROS allaient provoquer l'émergence de plusieurs groupes communautaires. C'est le cas pour l'organisme Le Bouscueil en mai 1990, de l'incorporation du service Nouvel Essor de l'ACSM, section Saguenay, qui prend son envol de manière autonome en août de la même année. Le GPDDSM naît en novembre après plusieurs mois de lutte entre les groupes et la Régie régionale.

Le 28 février 1991, la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean voit la naissance officielle de l'Association des ressources alternatives et communautaires du Saguenay – Lac-Saint-Jean. En choisissant ce nom, les groupes membres signifiaient déjà une différence entre les groupes qui composent le *membership* de l'Association, soit entre les groupes communautaires et les ressources alternatives. Dès son départ, l'Association est plongée dans une série de mobilisations comme nous le verrons plus loin.

La configuration des services en santé mentale du Saguenay – Lac-Saint-Jean allait être influencée par la suite par deux processus importants, soit celui entourant la régionalisation de la *Politique de santé et de bien-être* (PSBE) et celui entourant l'adoption du *Plan stratégique de transformation du système de la santé et des services sociaux de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean*<sup>79</sup>. En effet, une vaste consultation régionale, effectuée dans le cadre de la régionalisation de la *Politique de santé et de bien-être* adoptée en 1992, permettait à la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean d'identifier sept problèmes prioritaires. La santé mentale figurait au nombre de ces problèmes. Dans le cadre de la régionalisation de la PSBE, les problèmes de santé mentale incluent aussi ceux de l'épuisement professionnel, des troubles de comportement et du suicide<sup>80</sup>. Les stratégies propres aux services en santé mentale visent à consolider, entre autres, le partenariat pour assurer la complémentarité des services tout en respectant l'autonomie des différents partenaires, à renforcer l'action communautaire et la responsabilisation du milieu, à instaurer des modalités d'accès rapide aux services requis, à «gérer la crise de façon concertée, le plus près possible du milieu de vie et dans le cadre d'une intervention

---

<sup>78</sup> RRSSS, 1997.

<sup>79</sup> RRSSS, 1995a.

<sup>80</sup> RRSSS, 1995b.

décentralisée », à «intervenir le plus près possible du milieu de vie de la personne et supporter les personnes significatives dans le processus d'intervention »<sup>81</sup>. Plusieurs groupes communautaires allaient recevoir des subventions dans ce cadre pour mettre en place des services répondant à ces priorités d'action.

En 1993, la RRSSS poursuit l'implantation du PROS en concertation avec les deux comités d'actualisation du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Elle reçoit un budget supplémentaire du Ministère pour implanter la *Politique de santé mentale* et investit une partie de cette somme dans des services de première ligne en santé mentale dans les CLSC du Saguenay et celui du district du CLSC Le Norois<sup>82</sup>. C'est le début des équipes de base des CLSC<sup>83</sup>. La présence des institutions et les changements des structures institutionnelles de services interpellent les groupes communautaires des territoires où ils interviennent. Presque chaque groupe vit une réalité différente puisque chacun cherche à s'ajuster aux besoins spécifiques de son territoire. Par exemple, la réalité des groupes en santé mentale et le modèle de prestation de services sur le territoire de Chicoutimi sont influencés par la présence de l'Institut Roland-Sauzier. La présence de l'institution régionale est moins sentie à Alma et les ressources du milieu se sont développées en fonction de cette particularité. La proximité de grosses institutions peut signifier, pour les groupes communautaires, qu'ils occupent une place distincte au sein du réseau de prestation de service territorial. De même, d'autres facteurs contribuent à modeler les groupes selon leur territoire. La présence du transport en commun dans les villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie fait en sorte que les activités des centres de jour de ces villes sont très populaires et que parfois, une personne peut recevoir des services de ces trois organismes. Ces derniers collaborent donc plus souvent entre eux. Dans les territoires qui ne sont pas desservis par le transport en commun, les intervenants se déplacent plus fréquemment chez la personne en demande ou alors les groupes ont développé un service d'intervention téléphonique plus complexe. Enfin, la proximité

---

<sup>81</sup> RRSSS, 1995b, p. 21.

<sup>82</sup> RRSSS, (sd) *Rapport annuel 1993-1994*.

<sup>83</sup> Les équipes de base en santé mentale sont implantées dans la perspective de rapprocher les soins ou les interventions du milieu de vie des personnes. Ainsi, chaque CLSC s'est vu transférer du personnel en provenance de l'IRS pour faire cette intervention. L'IRS, maintenant une ressource pavillonnaire du Complexe hospitalier de la Sagamie reste le maître d'œuvre de l'hospitalisation.

géographique de certains groupes avec le CRSSS et ensuite la RRSSS signifie aussi qu'ils peuvent faire leurs représentations plus facilement, cela à moindre coût.

L'année 1994-1995 voit le début des travaux visant à ralentir la croissance des dépenses du réseau de services sociosanitaires tout en améliorant sa performance générale<sup>84</sup>. Ces travaux aboutiront en décembre 1995 à l'adoption d'un Plan stratégique de transformation du système de la santé et des services sociaux pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ce plan a été établi à la suite d'une consultation publique.

Globalement, le cœur du Plan de transformation consiste en un virage vers des services de santé et des services sociaux en externe et à domicile, et par l'augmentation d'activités de promotion de la santé et de prévention des maladies, le tout dans une optique d'adapter l'offre de services du réseau aux besoins actuels et futurs de la population en tenant compte des nouvelles technologies, des nouvelles approches et du contexte économique. Pour y parvenir, le Plan de transformation propose des objectifs spécifiques de transformation au niveau de chacun des grands programmes de santé et de services sociaux ([...] santé mentale, [...]])<sup>85</sup>.

Ce sont des changements importants qui sont amorcés, car ils confirment le virage ambulatoire. Les raisons invoquées pour ce plan stratégique sont à la fois normatives (au plan des valeurs) et financières. La Régie régionale adopte alors onze orientations qui «guideront les décisions régionales en matière de transformation du réseau, de ses pratiques, de ses services et de ses modes de gestion»<sup>86</sup>. Au plan des services en santé mentale, les recommandations quatre et six sont importantes. La quatrième recommandation du même rapport consacre le virage ambulatoire en stipulant qu'il faut «changer notre mode d'action en diminuant l'intervention en institution (intra muros) au profit de l'intervention externe et à domicile (extra muros)». La sixième recommandation introduit une gestion par secteur ou par territoire<sup>87</sup> de CLSC. C'est ce que les groupes ont appelé la sectorisation ou la territorialisation et à laquelle ils durent s'adapter et adapter les modes de fonctionnement de l'Association.

---

<sup>84</sup> RRSSS, 1995a, p. 5.

<sup>85</sup> RRSSS (sd) *Rapport annuel 1995-1996*.

<sup>86</sup> RRSSS (sd) *Rapport annuel 1994-1995*.

<sup>87</sup> La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean est divisée en six territoires découplés sur ceux des CLSC. Les trois territoires du Lac-Saint-Jean suivent les contours des trois MRC (Domaine du Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine). Les territoires du Saguenay sont issus d'une subdivision du territoire de la MRC du Fjord soit les territoires de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie.

Le Plan d'action stratégique sera adopté en décembre 1995 en même temps qu'on assiste à un autre changement sur le territoire de Lac-Saint-Jean-Est. Ce changement fera en sorte que toute la clientèle pourra recevoir ses services à l'Hôtel-Dieu d'Alma alors que jusque-là, certains services étaient assurés par l'IRS situé à Chicoutimi. On remanie les services pour que la population puisse bénéficier de toute la gamme des services le plus près possible du milieu de vie. Cette volonté se poursuivra avec l'implantation de services internes à Alma en 1996 (lits de courte et de moyenne durée, lits de transition et hôpital de jour)<sup>88</sup>. Et, sur le territoire de Lac-Saint-Jean-Ouest, se déroule un projet pilote de services externes pour la clientèle adulte.

L'année 1996 voit la fusion de l'IRS et de l'Hôpital de Chicoutimi pour en faire le Centre hospitalier de la Sagamie (CHS). La Régie régionale prévoit aussi la fusion ou le regroupement d'établissements sur certains territoires de CLSC : de son point de vue, ces fusions permettraient d'assurer une meilleure complémentarité et une meilleure continuité dans les services offerts à la population. Les deux idées maîtresses qui modèlent le réseau, soit le virage ambulatoire et la sectorisation des services «qui commande que ces derniers [les services] soient organisés le plus près possible des citoyens », continuent à modeler le réseau régional des services.

Dans le courant de l'année 1996-1997, les groupes communautaires sont confrontés à la naissance d'une nouvelle structure : les tables de secteur. Ces dernières sont constituées de représentants des établissements de santé du territoire, des organismes communautaires et des partenaires multisectoriels, le nombre de représentants variant d'un secteur à l'autre. Leur mandat est d'assurer la coordination multisectorielle du Plan d'action stratégique, de répondre aux demandes d'avis du conseil d'administration de la Régie régionale sur les questions d'organisation des services concernant le secteur.

Cette année 1996-1997 allait voir un changement d'importance pour les groupes communautaires en santé mentale, car le budget qui leur était alloué qui était, jusque-là réservé aux seules fins des services en santé mentale, est maintenant intégré à l'ensemble du programme SOC (Soutien aux organismes communautaires). En 1997, les groupes

---

<sup>88</sup> RSSS (sd) *Rapport annuel 1995-1996*.

communautaires seront interpellés pour élaborer un cadre de coopération devant définir les mécanismes pour régir la contribution du financement de base et les activités spécifiques des organismes pour les prochaines années. Ces négociations sont menées par l'intermédiaire du comité de liaison TROC<sup>89</sup> – Régie régionale et elles intègrent bien évidemment les groupes communautaires en santé mentale qui avaient jusqu'alors bénéficié d'une «relation privilégiée »<sup>90</sup> avec la Régie régionale et qui se retrouvaient alors avec d'autres groupes avec qui ils avaient eu peu de rapports jusque-là.

Le Plan stratégique de transformation allait provoquer l'émergence de nouveaux problèmes, notamment le fait que les «organismes communautaires [...] ont vu augmenter leurs responsabilités, souvent sans ajout de ressources » ou le «manque de ressources pour les personnes qui doivent vivre leur convalescence hors des murs du centre hospitalier et qui n'ont personne pour les aider à domicile »<sup>91</sup>.

En 1999-2000 on poursuit la mise en place des huit types de services figurant au *Plan d'action pour la transformation des services en santé mentale*<sup>92</sup>. Ces services sont :

- suivi dans la communauté (intensif et non intensif) ;
- intervention en situation de crise ;
- logement et hébergement ;
- traitement dans la communauté ;

<sup>89</sup> Deux interprétations sont possibles quant à l'explication de la naissance de la Table régionale des organismes communautaires (TROC) de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, selon le coordonnateur de la TROC. La première est que la TROC est une créature de l'État, déterminée par la loi 120 qui confiait plus de pouvoirs aux régies régionales, notamment celui du financement des groupes. Selon l'esprit de la loi, la Régie devait mettre les ressources requises à la disposition des groupes pour qu'ils se donnent un interlocuteur régional que la Régie se devait de reconnaître par la suite. La deuxième interprétation de la naissance de la TROC soutient qu'elle fut poussée par les groupes communautaires et que la loi vint sanctionner sa présence.

<sup>90</sup> Cette expression vient souvent aux lèvres des personnes que nous avons interviewées. Elle signifie que, pendant plusieurs années, les groupes communautaires en santé mentale ont bénéficié d'une proximité très grande avec la Régie régionale alors que les autres groupes n'avaient pas ce type de relation avec le CRSSS ou la Régie régionale.

<sup>91</sup> RRSSS (sd) *Rapport annuel 1997-1998*.

<sup>92</sup> Document du MSSS produit en 1998 pour «assurer la transformation de l'organisation des services. Ce Plan d'action s'inscrit dans la foulée des orientations de la *Politique de santé mentale* et vise, de façon prioritaire, l'organisation des services pour les adultes ayant des problèmes graves de santé mentale, les enfants et les jeunes ayant des troubles mentaux, ainsi que leurs familles et leurs proches ». Source : Québec, 2001, p. 10.

- intégration au travail ;
- soutien aux familles et aux proches ;
- entraide par les pairs ;
- hospitalisation.

Ces services doivent être mis en place dans chaque territoire. La mise à jour du PROS en santé mentale dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean fut soumise à la consultation les 11 et 12 avril 2000. Le nouveau PROS en santé mentale fut adopté par le conseil d'administration de la Régie régionale le 22 mars 2001 et «il s'inscrit dans les nouvelles orientations ministérielles visant à développer un modèle régional d'organisation intégrée de services qui accentue les services offerts dans la communauté »<sup>93</sup>. C'est la continuité du virage ambulatoire auxquels les groupes communautaires sont conviés à participer.

En somme, les transformations du réseau de distribution des services en santé mentale ont été nombreuses tout au cours des ans. Après une prise en charge communautaire au début de la colonie, le Québec assiste à une période asilaire alors que la maladie mentale était considérée comme une maladie inguérissable infligée par Dieu. Les conditions de vie dans les asiles et des changements culturels de la société québécoise provoquent au début des années soixante la remise en question de ce modèle. Commence alors la première vague de désinstitutionnalisation. La maladie mentale devient alors une maladie comme les autres et la réforme Bédard prône l'arrêt de la construction des grands asiles et une certaine régionalisation de l'institutionnalisation (départements psychiatriques des hôpitaux, petites institutions régionales).

La deuxième vague de désinstitutionnalisation vient dans la foulée de la réforme Castonguay-Nepveu. Encore une fois, une conception différente de la maladie mentale émerge. On passe du vocable de *maladie* à celui de *santé mentale* et de droits pour tous aux soins appropriés. De plus, si la maladie mentale est une maladie comme toutes les autres, pourquoi lui réservier un modèle d'organisation différent ? C'est alors l'intégration des services de santé mentale à l'ensemble du système de distribution de services sociaux

---

<sup>93</sup> RRSSS, 2001, p.42.

et de santé. Dès ce moment, les changements intervenant d'une manière générale dans le système sociosanitaire et ceux du système de la santé mentale encore particuliers sous plusieurs aspects, sont intimement liés.

La troisième vague de désinstitutionnalisation commence en 1989 avec l'adoption de la *Politique de santé mentale*. Cette dernière fait des groupes communautaires des partenaires de la planification et de la distribution des services. Dès lors, le sort des organismes communautaires et de leurs structures de concertation allait être lié au développement des services institutionnels en santé mentale.

Au plan régional, les groupes communautaires ont été, dans les années passées, constamment interpellés par des changements dans la structure régionale des services. Leur association émerge lors des bouleversements régionaux provoqués par la troisième vague de désinstitutionnalisation amenée par la *Politique de santé mentale*. C'est la naissance de l'ARACSM qui regroupe des organismes aux philosophies différentes, issus des regroupements provinciaux dont ils faisaient partie avant d'être regroupés au plan régional. Bien que les enjeux se soient déplacés en région et que les groupes aient une instance de représentation, l'ARACSM, les groupes adhèrent toujours à leur regroupement provincial.

## CHAPITRE 2 : CLARIFICATION DES CONCEPTS ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

Pour comprendre et expliquer la constitution et la pérennisation de l'acteur collectif, nous faisons appel à trois concepts distincts mais fortement imbriqués. Le but de ce chapitre est donc de faire état des balises théoriques qui ont guidé notre compréhension et notre analyse du phénomène étudié. Nous expliquerons d'abord ce que nous entendons par le concept d'acteur collectif. Ensuite, nous procéderons à la clarification des concepts d'identité et de culture.

## 2.1 L'acteur collectif

Les notions de mouvement social et d'acteur collectif font référence à plusieurs postulats que nous mettrons en évidence ici. Jusqu'à maintenant, nous avons utilisé presque indistinctement les concepts de mouvement social et d'acteur collectif : pourtant, ils sont différents. Voici venu le temps d'expliquer ce que nous entendons par acteur collectif et ce qui le distingue du mouvement social.

### 2.1.1 La notion d'acteur

Le premier postulat que sous-tend le concept d'acteur collectif est celui d'une capacité d'agir, appelée *agency* en anglais. Cette capacité d'agir que nous accordons aux acteurs fait en sorte que nous prenons une certaine distance avec les approches trop structuralistes du social où les acteurs, si nous pouvons les appeler ainsi, sont plutôt les pantins des structures élaborées en dehors d'eux. Ainsi, parler d'acteur collectif, c'est déjà un parti pris pour une vision où l'acteur est également producteur et transformateur des structures qui orientent les pratiques<sup>1</sup>.

Parler de capacité d'action «c'est aussi [affirmer] l'idée que les gens définissent des buts pour eux-mêmes et agissent en fonction de ces buts de manière intentionnelle. En agissant en fonction de ces buts, ils donnent une signification à leur action. Leur comportement a un sens pour eux et lorsqu'ils en donnent explicitement les raisons, il peut avoir un sens pour les autres aussi»<sup>2</sup>. Le processus par lequel l'acteur agit en fonction de buts, de raisons ou

---

<sup>1</sup> Saucier, 1986, p. 9.

<sup>2</sup> Waters, 1994, p. 15. Notre traduction.

d'intentions significatives pour lui est donc ce que nous appelons l'*agency* et que nous avons traduit par la capacité d'agir des acteurs.

Cependant, nous ne pouvons faire abstraction qu'il existe effectivement des structures qui ont un poids considérable et qui orientent l'action des acteurs. La configuration de la société évolue à travers un processus dynamique complexe de luttes entre divers acteurs et, malgré les changements rapides, on peut constater qu'elle revêt des configurations stables, qu'elle se reproduit<sup>3</sup>. Ces configurations stables sont prises pour réelles, c'est-à-dire qu'elles sont naturalisées et, par conséquent, les acteurs peuvent croire qu'ils ne peuvent rien y changer. Les acteurs, dans leurs actions quotidiennes, se conforment plus ou moins à ce qu'ils croient naturel, normal ou dans l'ordre des choses, c'est-à-dire à cette structure<sup>4</sup>. L'acteur ne peut donc évoluer en dehors des structures qu'il contribue lui-même à produire.

Néanmoins, cette idéologie, hégémonique selon certains (Gramsci<sup>5</sup>, Jenson<sup>6</sup>), qui permet la reproduction sociale et qui guide la marche des acteurs, n'est pas toujours consciente et peut faire en sorte ceux-ci reproduisent un système qui les opprime ou même qu'ils tentent de combattre. C'est ici que l'expression *oppression intérieurisée*<sup>7</sup> prend tout son sens. L'acteur héberge une représentation inconsciente du monde qui cohabite avec une représentation consciente, sa vision du monde. Les représentations inconscientes sont très prégnantes et expliquent en partie, selon nous, les échecs, les transactions ou les déviations de certains projets orientés sur le changement social<sup>8</sup>. Cette conception du monde est ce qui permet à la société de se reproduire<sup>9</sup> et elle est contenue dans le langage utilisé<sup>10</sup>. Les idées ou les représentations seraient encodées de relations de pouvoir supportant le modèle dominant de régulation sociale. Et, puisque les mots traduisent des représentations et des idées, ces derniers peuvent aussi être encodés des rapports de pouvoir.

---

<sup>3</sup> Lévesque et Bélanger, 1988, p. 51 dans Duperré, 1993, p.12.

<sup>4</sup> Jenson, 1991, p. 56.

<sup>5</sup> Gramsci, 1977.

<sup>6</sup> Jenson, 1991.

<sup>7</sup> Freire, 1974.

<sup>8</sup> Duperré, 1999b.

<sup>9</sup> Gramsci, 1977, p. 138.

<sup>10</sup> Gramsci, 1977, p. 133.

En fonction de ce dernier postulat, nous pensons qu'un changement dans l'idéologie peut modifier les rapports entre les acteurs et, inversement, qu'un changement dans les rapports entre les acteurs peut avoir un impact sur l'idéologie. Les représentations du monde, chez les acteurs, sont construites dans leur rapport au monde. C'est dans cette perspective que nous appelons les pratiques de services de certains groupes communautaires des *contestations en action* puisqu'ils sont des laboratoires potentiels pour vivre autrement les rapports sociaux comme le soutient Melucci<sup>11</sup>. Le changement social proviendrait donc du changement dans les représentations du monde des acteurs et de leurs représentations des relations de pouvoir.

Ainsi, la société est expliquée par des déterminants situés dans la macrostructure et elle se construit aussi à travers la lutte que les acteurs se livrent aux niveaux mésosocial et microsociologique. Ces luttes se produisent dans un espace localisé et sont spécifiques de la période où elles ont lieu. Alors, les résultats de ces luttes pourront être différents d'un espace à un autre, d'une période à une autre. Ce qui fait dire à Jenson qu'il n'est possible d'observer la rencontre du général et du particulier que dans des endroits spécifiques, car les structures sont des constructions historiques de gens faisant leur propre histoire bien que jamais dans des conditions de leur propre choix<sup>12</sup>. Les implications de cette idée est que seuls les lieux du mésosystème sont pertinents pour comprendre à la fois les structures, le jeu des acteurs ainsi que les impacts de l'environnement sur les acteurs et *vice versa*. Puisque notre objet de recherche se situe dans le mésosystème régional, cela nous permettra de constater l'influence des changements dans la macrostructure mais aussi ce que sont les liens entre la dynamique régionale et la constitution de l'association étudiée dans notre projet de recherche.

La région est un espace. Jean soutient que la notion de région est un héritage de la géographie mais que ses frontières géographiques ne peuvent à elles seules définir une

---

<sup>11</sup> Melucci, 1989.

<sup>12</sup> Jenson, 1991, p. 47.

région<sup>13</sup>. Une région est un espace, certes, mais non délimité uniquement par des limites géographiques.

La région n'est pas une réalité qui s'impose d'elle-même à partir d'une simple lecture du paysage, c'est d'abord une production sociale c'est-à-dire une construction sociale, toujours inachevée, toujours en reconstruction, et où s'entremêlent autant un environnement et des déterminismes que les aménagements volontaristes des collectivités. Car la région, c'est aussi une référence identitaire plus ou moins forte, qui donne un cadre socio-temporel aux projets que font les communautés humaines pour aménager leur propre avenir.

Les régions sont donc, entre le matériel et l'idéal, des constructions sociales, et si elles sont telles, c'est qu'il y a une procédure de construction sociale des régions, ou du phénomène régional. [...] Cette approche de la région par la dynamique des acteurs qui en appelle à la réalité régionale trouve, en partie, des fondements dans la sociologie contemporaine d'Alain Touraine<sup>14</sup>.

La région est donc un espace d'identité, un terrain où s'affrontent des acteurs porteurs d'idées différentes sur ce que devrait être cet espace régional et le résultat de ces affrontements construit aussi sûrement l'espace régional que le font ses frontières physiques ou fonctionnelles.

La région est aussi un espace fonctionnel<sup>15</sup>, une aire de gestion gouvernementale, une région administrative en somme. Les différents gouvernements ont adopté les régions comme espace de gestion privilégiée. C'est le cas notamment du ministère de la Santé et des Services sociaux qui a confié aux régions la responsabilité de planifier l'organisation des services sociosanitaires sur leur territoire respectif. L'organisation de ces services devait se faire obligatoirement en partenariat. Et, puisque «le partenariat est [...] une coopération-conflictuelle (Dommergues, 1988) mettant en présence des acteurs sociaux d'ancre structurel pourtant fort différent – voire même contradictoire (Gagnon et Klein, 1991) »<sup>16</sup>, nous soutenons donc que la notion de partenariat n'est pas contraire à celle de conflit. Le partenariat imposé par le gouvernement dresse l'arène de rapports sociaux

---

<sup>13</sup> Jean, 1996, p. 133.

<sup>14</sup> Jean, 1996, p. 134.

<sup>15</sup> Désy, 1996, p. 33.

<sup>16</sup> Duperré, 1993, p.21.

conflictuels entre différents acteurs de la dynamique régionale. Sous le principe de l'interpénétration des différents aspects de la dynamique régionale<sup>17</sup>, le résultat de l'action des acteurs dans un secteur participe à la construction de l'entité régionale par la construction d'un de ses outils d'organisation et de gestion.

Notre conception du fonctionnement social se situe donc à mi-chemin entre le structuralisme pur et le constructivisme pur tel que défini par Waters<sup>18</sup>. À l'instar de Jane Jenson, encore une fois, nous abordons l'histoire de manière dialectique. D'une part, nous y voyons la résultante de relations sociales qui se reproduisent dans le temps indépendamment de la compréhension des structures par les acteurs. D'autre part, malgré les contraintes extérieures qui encadrent les activités des acteurs, ces derniers ont la possibilité d'une certaine indépendance, c'est-à-dire une capacité réelle, consciente et planifiée d'agir de manière stratégique<sup>19</sup>.

L'acteur collectif est donc engagé dans des rapports sociaux et cela constitue le deuxième postulat du concept d'acteur collectif. Pour notre propos, ces rapports sociaux doivent être compris comme une relation conflictuelle entre des acteurs porteurs de visions opposées du modèle de développement qu'ils tentent d'imposer.

Un modèle de développement peut être défini comme étant la cristallisation d'un système de relations sociales<sup>20</sup> permettant à la société de se reproduire. Ce sont des principes collectifs qui gouvernent les manières de produire et les modes de vie<sup>21</sup>. C'est en quelque sorte le modèle culturel d'une société donnée, composé des modes de production, des relations sociales, des institutions et d'un système de valeurs. Le modèle de développement définit, entre autres, les rapports entre l'économique et le social<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> Duperré, 1993, p. 124.

<sup>18</sup> Waters, 1994, pp. 7-9.

<sup>19</sup> Jenson, 1991.

<sup>20</sup> Jenson, 1991, p. 53.

<sup>21</sup> Courlet et Pecqueur, 1992, p. 83.

<sup>22</sup> Bélanger et Lévesque, 1992, p. 736-737.

Par la finalité du développement appelé, on peut distinguer deux paradigmes de développement qui s'opposent. Dionne parle d'approches territoriale et fonctionnelle. Le modèle fonctionnel, que nous préférons appeler modèle à dominante économique, traduit un «emballage économique sans frontière qui déstructure les communautés, les lieux concrets de vie, au profit d'une productivité galopante de divers secteurs d'activités dominés par des réseaux d'entreprises apatrides»<sup>23</sup>. Les valeurs propres à ce modèle de développement sont : ascension sociale, mobilité sociale, très grande flexibilité du marché de l'emploi<sup>24</sup>, cadences augmentées et travail en miette<sup>25</sup> mais aussi, mobilité sociale, éthique du travail et du sacrifice, attitude concurrentielle, esprit entrepreneurial, compétitivité et optimisation du potentiel des individus<sup>26</sup>. Les mots clefs de ce modèle de développement sont : croissance<sup>27</sup>, rationalité économique<sup>28</sup>, rapports de domination et de hiérarchie induits par la rationalité économique. Le lien communautaire n'est pas une finalité ; la communauté doit s'adapter aux règles de la croissance économique, elle y est soumise. Nous considérons donc les contestations de ces sous-produits du paradigme fonctionnel ou libéral du développement comme des remises en question du paradigme en tant que tel. C'est pour cette raison que nous considérons l'appel des groupes alternatifs ou communautaires pour un modèle différent de prestation de services comme la revendication d'un autre modèle de développement.

L'approche territoriale ou paradigme à dominante sociale, comme nous préférons l'appeler, fait de la dynamique communautaire une finalité. Ce paradigme «veut rappeler la société oubliée derrière l'économie (Perret et Roustang, 1993). La logique territoriale centrée sur une 'société' à se donner, sur un milieu de vie à consolider est ici à l'opposé de la logique fonctionnelle de l'autorégulation marchande et de la compétitivité»<sup>29</sup>. Les valeurs défendues par les tenants de ce paradigme sont la primauté de l'humain sur l'économie, la

---

<sup>23</sup> Dionne, 1996, p. 245.

<sup>24</sup> Garofoli, 1992, p. 61.

<sup>25</sup> Courlet et Pecqueur, 1992, p. 93.

<sup>26</sup> Becattini, 1992.

<sup>27</sup> Rist, 1996.

<sup>28</sup> Baum, 1994, p. 17.

<sup>29</sup> Dionne, 1996, p. 245.

participation et la démocratie. Par exemple, les groupes issus du mouvement communautaire défendent certaines valeurs réintégrant le respect humain dans une logique de service institutionnelle, technocratisée et hiérarchisée. En effet, la plupart des groupes dans le mouvement communautaire seront contre des notions telles que la croissance économique sans fin, l'accumulation, la productivité à tout prix, la seule rationalité économique, l'homme au service de la technique, etc. En effet, ces groupes remettent en question le rapport actuel que notre société entretiendrait avec la science et la technique<sup>30, 31</sup> et ils refusent aussi les rapports de domination et les relations de pouvoir<sup>32</sup>. Dans les groupes qui offrent des services à la clientèle, ces valeurs redéfinissent les rapports entre les professionnels et les clients.

À travers leur développement, les trois générations de groupes du mouvement communautaire québécois (comités de citoyens, groupes de services ou groupes populaires, partenariat) ont aussi fait des demandes visant la démocratisation de la société<sup>33</sup>. Ces demandes se sont exprimées par les comités de citoyens lorsqu'ils revendiquaient d'être consultés pour tout ce qui touche le cadre de vie, et par les groupes populaires à travers leurs pratiques d'organisation du travail et de services. Les ressources alternatives<sup>34</sup> en santé mentale veulent même «favoriser le plein exercice de la citoyenneté qui, dans une société démocratique, consiste aussi à participer aux changements de normes»<sup>35</sup>. Cette nouvelle organisation du travail et des structures organisationnelles du mouvement communautaire sont des critiques mises en action des modèles traditionnels fortement hiérarchisés, productivistes et bureaucratisés<sup>36, 37</sup>. Elles sont des critiques du modèle de développement à dominante économique libérale.

---

<sup>30</sup> Rist, 1996.

<sup>31</sup> Sachs et Esteva, 1996.

<sup>32</sup> Partant, 1997. pp. 219-220.

<sup>33</sup> Bélanger et Lévesque, 1992.

<sup>34</sup> Nous faisons référence, ici, aux groupes communautaires qui sont membres du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ).

<sup>35</sup> Gagné, 1996, p.140.

<sup>36</sup> Bélanger et Lévesque, 1992.

<sup>37</sup> Guberman *et al.*, 1994.

Les groupes de femmes et les groupes issus du courant antipsychiatrique remettent aussi en question un certain modèle basé sur la domination de la science et de la technique en critiquant l'omniprésence du modèle biomédical. Cette critique radicale fut mise de l'avant par les centres de santé et certains mots clefs y sont associés : démédicalisation, déprofessionnalisation, désexisation<sup>38</sup>. Les ressources alternatives contestent pour leur part la trop grande médicalisation des troubles émotionnels et son corollaire, la pharmacopée qui s'y greffe. Les ressources alternatives proposent plutôt une lecture plus sociale qui fait de la pauvreté, de l'isolement social, des deuils et de la discrimination, des causes importantes de la «maladie mentale»<sup>39</sup>.

En résumé, de par le projet qu'ils portent, les groupes issus du mouvement communautaire peuvent constituer un contrepoids important face au paradigme de développement dominant à tendance libérale. Ainsi, leur présence dans la dynamique sociale est fondamentale pour humaniser le développement mis de l'avant. Cette présence d'acteurs collectifs porteurs d'une solution de rechange au modèle dominant du développement dans les dynamiques régionales est d'autant plus importante dans la perspective de la déconcentration administrative récente des appareils gouvernementaux dont celui de la santé et des services sociaux. Elle est importante aussi parce que la cristallisation des nouvelles formes de mécanismes, de relations et de procédures, créée par les luttes entre les acteurs dans le domaine régional de la santé mentale, contribue à structurer l'espace régional par le fait que tous les aspects de la réalité régionale sont en étroite dépendance pour constituer cet espace vécu qu'est la région.

En somme, on peut définir l'acteur collectif comme un sujet qui est engagé dans une relation sociale située, c'est-à-dire, d'une part, que la nature du rapport social dans lequel il est engagé le définit<sup>40</sup>, d'autre part que l'idée de relation sociale située fait aussi référence au lieu, la région, dans lequel se situe le lien social. Ainsi, une compréhension complète de l'acteur ne peut se faire sans comprendre tout à la fois le contexte et le sens des conduites.

---

<sup>38</sup> Michaud, 1997, p.100, 108, Descarries et Corbeil, 1997.

<sup>39</sup> Gagné, 1996.

On reconnaît ici le triangle identité-opposition-totalité propre à la définition d'un mouvement social chez Touraine et c'est ce qui fait qu'un mouvement social est un acteur collectif bien précis et caractérisé. Cependant, même si un mouvement social est un acteur collectif, l'inverse n'est pas nécessairement vrai au sens où tout acteur collectif ne constitue pas d'emblée un mouvement social.

### 2.1.2 La notion de *collectif*

L'idée de collectif, dans la notion d'acteur collectif, renvoie à la composition de l'acteur et ensuite à son action. L'acteur collectif est composé de plusieurs parties. De plus, puisque ces parties sont capables d'agir de manière concertée, on doit aussi parler de la notion de cohésion, cette cohésion étant le produit dérivé de l'identité collective.

L'acteur collectif est aussi celui qui est engagé avec d'autres dans une action collective soit une «action commune en vue d'atteindre des fins partagées. [Dans l'action collective] [...] les membres du groupe sont solidaires *dans* l'action et *pour* l'action»<sup>41</sup>. Ici encore, on perçoit les questions de solidarité et de projet commun aux membres participants.

Enfin, l'action dans laquelle est engagé un acteur collectif peut être conflictuelle comme le connaît Melucci. Saucier définit l'action collective conflictuelle comme étant une «opposition entre deux acteurs pour l'appropriation de ressources qu'ils valorisent communément. Ces acteurs s'affrontent dans un même champ pour le contrôle des mêmes ressources (Melucci, 1982 : 18). [...] Ainsi, il y a conflit parce qu'il y a communauté d'enjeu entre ces deux acteurs portant sur la détention de ces ressources»<sup>42</sup>.

En somme, l'acteur collectif est un sujet engagé dans une relation conflictuelle située, à la fois par une orientation et dans un système d'action. Comme nous l'avons déjà dit, cette définition peut être commune à l'expression *mouvement social* et à celle d'*acteur collectif*. Qu'est-ce qui les différencie ?

---

<sup>40</sup> Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 115.

<sup>41</sup> Bentley cité dans Boudon *et al.*, 1996.

<sup>42</sup> Saucier, 1986, p. 10.

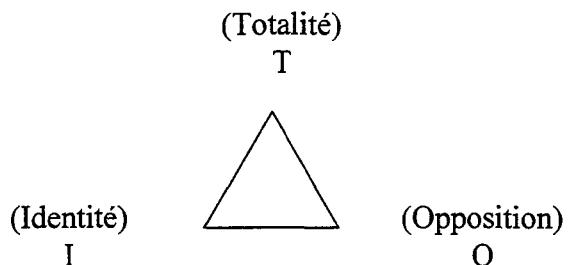
### 2.1.3 La différence entre mouvement social et acteur collectif

La différence entre les deux se situe dans l'impact de l'action collective sur le système d'action. Deux auteurs sont particulièrement importants pour comprendre les notions de mouvement social et d'acteur collectif. Ce sont Alain Touraine et Alberto Melucci. Dans les lignes qui suivent, à l'aide des travaux de Saucier, nous relèverons la distinction que font ces auteurs entre les concepts d'acteur collectif et de mouvement social. Pour ce faire, nous devons d'abord définir ce qu'est un mouvement social, car l'acteur collectif se définit chez Touraine en relation avec la notion de mouvement social.

#### A) La définition de mouvement social chez Touraine

Chez Touraine, le mouvement social se définit par l'action conflictuelle d'agents des classes sociales luttant pour le contrôle du système d'action historique. [...] Ainsi, si un mouvement social se caractérise par la combinaison I-O-T, il faut redire que l'enjeu ou le principe de totalité est le système d'action historique et que les acteurs I et O sont des classes sociales dans leurs rapports conflictuels<sup>43</sup>.

Touraine schématise ainsi les relations entre ces trois concepts<sup>44</sup> :



Chez Touraine donc, un mouvement social est une lutte entre deux acteurs pour le contrôle de l'historicité (mode de connaissance, processus d'accumulation, modèle culturel). En dehors de cette définition, on peut avoir des conduites collectives qui ne sont pas des conduites de mouvement social. Touraine définit ainsi les luttes : «J'appelle luttes toutes les formes d'actions conflictuelles organisées menées par un acteur collectif contre un

<sup>43</sup> Saucier, 1986, p. 13.

<sup>44</sup> Saucier, 1986, p. 13.

adversaire pour le contrôle d'un champ social. Un mouvement social est un type particulier de lutte, mais le plus important»<sup>45</sup>. Quatre conditions doivent être réunies pour parler de luttes chez Touraine :

- l'action doit être menée au nom d'une population concernée ou identifiable, ce qui exclut les mouvements d'idées ou d'opinion ;
- les luttes doivent être organisées ;
- les luttes doivent combattre un adversaire ;
- le conflit avec l'adversaire doit être un problème social qui concerne l'ensemble de la société. Cela sépare l'action d'un groupe de pression dont les objectifs sont plus limités<sup>46</sup>.

Ainsi, en dehors du mouvement social luttant pour le contrôle du système d'action historique ou historicité, peuvent exister diverses formes d'actions collectives qui se situent dans les autres systèmes d'action que sont les systèmes politico-institutionnel et organisationnel. Il faut souligner ici qu'un seul système d'action porte une action de mouvement social chez Touraine, c'est celui de l'historicité. Chez Melucci, on retrouve aussi cette distinction entre une action de mouvement social et les conduites collectives qui ne peuvent prétendre être un mouvement social, mais ce dernier innove par rapport à Touraine sur certains points.

#### B) La définition de mouvement social chez Melucci

Melucci définit un mouvement social comme une forme de conduite collective basée sur la solidarité et qui exprime un conflit à travers une rupture des limites de compatibilité du système d'action de référence dans laquelle cette conduite se déroule (Melucci, 1984, p. 423)<sup>47</sup>.

Cette définition du mouvement social implique qu'il peut y avoir des conduites qui relèvent du mouvement social dans tous les systèmes d'action définis par Melucci. Ce dernier en

---

<sup>45</sup> Touraine, 1978, p. 112.

<sup>46</sup> Touraine, 1978, pp. 112-113.

<sup>47</sup> Saucier, 1986, p. 14 .

identifie trois. Le premier système d'action est celui du mode de production, c'est-à-dire celui des ressources fondamentales de la société. Ces ressources peuvent être économiques mais aussi symboliques. Le deuxième système d'action est celui du système politique qui est le système des décisions normatives de la société. Le troisième est celui du système organisationnel qui concerne les rapports sociaux qui assurent l'équilibre d'une société et son adaptation à l'environnement extérieur. On peut parler de mouvement social lorsque son action conduit à un changement fondamental du système d'action dans lequel elle s'inscrit.

Selon Saucier, on peut distinguer deux types de mouvements chez Melucci, les mouvements antagonistes et les mouvements réformistes. Est antagoniste un mouvement qui provoque la rupture du système social de base, soit celui du mode de production. Les ruptures dans les systèmes politique et organisationnel sont appelées mouvements réformistes.

En bref, il semble que le concept d'acteur collectif ne réussisse à se définir qu'en rapport avec celui de mouvement social<sup>48</sup>. Un acteur collectif est donc un *acteur* (identité) de *conduites conflictuelles* (opposition-rapport social) luttant pour la possession de ressources valorisées par un autre acteur dans un système d'action donné. Les actions d'un acteur collectif ne provoquent pas nécessairement de rupture des limites du système ; ce sont le plus souvent des pratiques qui ont pour résultat l'évolution-adaptation du système d'action dans lequel elles se situent.

Ainsi, pour nommer les pratiques et la portée des actions collectives on peut, premièrement, identifier le système d'action dans lequel elles se trouvent. Si elles se situent ailleurs que dans le mode de production, on ne peut parler, alors, de pratiques antagonistes qui amèneront un changement social global. Si elles se situent au niveau des systèmes politique ou organisationnel et qu'elles en provoquent la rupture, ce sont des actions collectives réformistes. Enfin, si elles sont des actions qui se situent dans ces deux systèmes

---

<sup>48</sup> Saucier, 1992, p. 19

d'action mais dont la portée (but, actions stratégies) ne provoquera pas de rupture, ce seront alors des pratiques de modernisation du système en place.

Cependant, il faut s'interroger encore sur la signification exacte du mot *rupture*. Deux significations sont possibles. La première est la rupture dans le sens d'un changement brusque ou radical. À ce moment, comment peut-on identifier une conduite de rupture si ce n'est qu'à *posteriori* ? Comment affirmer que certaines pratiques sociales, par leur développement, leur ampleur, leur impact iront sans conteste vers la rupture du système ? Comment alors nommer les conduites collectives des acteurs engagés dans l'action ? Comment identifier les conduites qui peuvent effectivement mener à la rupture d'un des trois systèmes d'action ? La réponse tient peut-être dans le deuxième sens que l'on peut donner au mot *rupture*, soit celui de *en rupture avec* qui signifie *en désaccord total*. Ainsi, des conduites de rupture seraient des conduites qui seraient en désaccord total avec la structure sociale dans laquelle elles existent. Pour reprendre l'exemple des groupes communautaires, leur philosophie humaniste qui est basée sur l'amélioration des relations humaines peut être considérée en rupture avec la philosophie mécaniste et fonctionnelle du système institutionnel de prestation de services qui est plutôt un mode de pensée classique et rationnel centré sur les objectifs<sup>49</sup>.

Il faut comprendre, dans notre thèse, qu'il existe une opposition fondamentale entre deux paradigmes de développement qui trouvent des noms différents selon les auteurs : paradigme écocapitaliste contre paradigme écologiste dans le domaine du développement durable<sup>50</sup>, dualité entre communauté et société chez Tönnies<sup>51</sup>, société capitaliste sans morale et société communautaire chez Etzioni. Les modèles spécifiques de développement hébergent deux conceptions opposées du développement qui peuvent être distinguées par leurs finalités.

---

<sup>49</sup> Bertrand 1991 dans Duperré, 1993 p. 26.

<sup>50</sup> Les textes de Babin, 1994 et de Adkin, 1992 montrent bien les différences entre ces deux paradigmes de développement décelables dans le vocable plus général de *développement durable*.

<sup>51</sup> Van Meter, 1992 pp. 195-211.

Ainsi, dans l'idée de rupture retenons-nous le sens d'*être en rupture avec*, rupture entre deux modèles de développement qui s'exprime à différents niveaux de l'organisation sociale et dans différents secteurs comme cela peut être le cas dans le système de prestation de services sociosanitaires dans le domaine de la santé mentale.

## 2.2 L'identité

Dans ce texte, l'identité est comprise comme le résultat d'un processus de construction interactif par lequel un cadre moral, un cadre de représentations et un cadre interprétatif plus ou moins conscient sont élaborés pour permettre d'analyser la réalité, de l'interpréter et d'orienter son action. Dans cette définition, on voit l'importance du mouvement d'aller et retour entre les deux composantes de l'identité, soit la notion de cadre et la notion d'interaction. Les cadres proviennent de l'interaction avec l'environnement et le conditionnent tout à la fois. Les notions de cadre et d'interaction conduisent chacune à une construction complexe du système identitaire que nous reprenons ci-dessous.

Le mot *cadre* a d'abord été utilisé par Goffman en 1974<sup>52</sup>. «Un cadre est un schéma interprétatif qui simplifie et condense le monde extérieur en accentuant et en encodant sélectivement des objets, des situations, des événements, des expériences et des séquences d'action à l'intérieur d'un environnement présent ou passé»<sup>53</sup>. D'autres auteurs<sup>54</sup> ont repris le concept pour expliquer comment les cadres de différents acteurs pouvaient s'aligner. Ils ont appelé cette action un processus d'alignement des cadres. Gamson, en tentant d'expliquer ce qu'est un cadre, le compare à un paradigme, c'est-à-dire un «cadre de pensée qui [...] fournit son vocabulaire et ses principes»<sup>55</sup>. Par ces caractéristiques et ces fonctions, les cadres sont un des deux fondements qui construisent l'identité. La prochaine section nous permettra de souligner plusieurs aspects de ces cadres.

---

<sup>52</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994. P. 190.

<sup>53</sup> Snow et Benford dans Hunt, Benford et Snow, 1994, p. 190.

<sup>54</sup> On parle ici des textes de Snow, Rochford et Worden, Benford 1986 et de Gamson, 1992. Notre traduction.

<sup>55</sup> Étienne *et al.*, 1997, p. 39.

### 2.2.1 Le cadre moral

Les cadres sont ce qui définit le bien ou le mal, ce qui a de la valeur pour l'individu. Cette définition est celle de Taylor<sup>56</sup> qui soutient que les valeurs morales sont ce qui permet de juger, d'interpréter ce qui est bien ou mal, ce qui convient ou pas. Cette définition de la notion de cadre est appuyée par d'autres auteurs dont Hunt, Benford et Snow qui soutiennent que les cadres sont un système de croyances<sup>57</sup>. On peut aussi retrouver cette idée de cadre moral chez Jenson<sup>58</sup> bien qu'elle n'utilise pas ce mot. Elle souligne plutôt l'importance de comprendre le pourquoi de l'action des acteurs, de comprendre leur «utopie». Elle avance donc la nécessité, pour l'acteur, d'avoir un projet afin que celui-ci guide son action. Ainsi, en plus d'être un système de croyances, le cadre sert de structure d'interprétation.

Nous utilisons l'expression *cadre moral* alors que nous aurions pu utiliser tout aussi bien l'expression *cadre éthique*. Le débat sur la différence entre l'éthique et la morale est présent chez plusieurs auteurs. Lamoureux, en utilisant un texte de Miguel Benasayag, affirme que :

la réponse éthique est bien différente de la réponse morale. La morale relève de l'écrit, de la loi, de la règle ; l'éthique est ce moment où il n'y a plus d'écrit, où l'être humain libre doit choisir (renoncer) sans compter sur une idéologie ou une morale qui lui indique clairement la voie à suivre<sup>59</sup>.

Blais, quant à lui, admet que le mot *morale* a bien mauvaise réputation et il cite quelques raisons pour cet état de fait. La première est que la morale a longtemps été associée à l'idée de pureté des mœurs. C'est d'ailleurs ce qui a fait pencher plusieurs auteurs québécois pour l'utilisation de l'expression *cadre éthique*. La deuxième est que la morale a été présentée comme une longue liste plutôt arbitraire d'interdits à côté d'une fort courte liste de choses permises. La troisième est que la morale a été associée par la majorité à la religion. Enfin,

---

<sup>56</sup> Taylor, 1998.

<sup>57</sup> Hunt, Benford, et Snow, 1994.

<sup>58</sup> Jenson, 1991.

<sup>59</sup> Benasayag dans Lamoureux, 1991, p. 12.

la quatrième est que la morale a été assimilée trop de fois à une morale particulière. Pourtant, continue-t-il, morale et éthique sont comme «bonnet blanc et blanc bonnet» :

En attendant, certains préfèrent parler d'éthique au lieu de parler de morale. Pour moi qui parle la langue de tout le monde et non celle des philosophes, c'est bonnet blanc et blanc bonnet ; cela revient exactement au même. Le mot *morale* est formé d'un mot latin ; le mot *éthique* est formé d'un mot grec qui a le même sens. La différence est tout au niveau du tympan : le son est différent, mais la chose signifiée est la même. Situation analogue à celle des Anglais, qui disent *horse* quand les Français disent *cheval*. Deux sons, un animal<sup>60</sup>.

Blais confirme sa position quant à l'utilisation indistincte des mots *morale* et *éthique* dans un livre publié en 1994. Dans ce livre, il établit cependant les contours de ces mots. Que l'on parle de *morale* ou d'*éthique*, soutient-il, «[il] s'agit toujours finalement, de régler l'acte humain concret, c'est-à-dire l'acte libre en vue d'une valeur à conquérir ou à conserver »<sup>61</sup>.

Soulignons que la définition que donne Blais de la morale et de l'éthique est semblable au sens qu'en donne Lamoureux<sup>62</sup>. Nous utiliserons donc à notre tour les mots *morale* et *éthique* indistinctement pour désigner un acte libre posé en vue de conquérir ou de garder une valeur chère à l'acteur en dehors de préceptes dictés par des lois ou des idéologies.

Terminons cette réflexion sur le sens du mot *morale* en disant que Taylor ajoute à cette définition un sens plutôt spirituel, c'est-à-dire que la morale est non seulement ce qu'il est juste et bon de faire mais ce qu'il est bon d'être<sup>63</sup>, ce que d'autres conviendrait d'appeler «ce qui fait que la vie vaut d'être vécue », ce qui fait la plénitude de la vie<sup>64</sup>.

Ainsi, les valeurs seraient en amont de l'identité et en définiraient le cadre. Et comme les valeurs constituent un bien à atteindre, selon Taylor, elles sont aussi une direction, elles donnent un sens, une signification de la place de l'acteur tant par rapport à la réalisation de

---

<sup>60</sup> Blais, 1977, p. 19.

<sup>61</sup> Blais, 1994, p. 41.

<sup>62</sup> Lamoureux, 1991.

<sup>63</sup> Taylor, 1998, p. 15.

<sup>64</sup> Taylor, 1998, p. 16.

ce bien que par rapport à l'action. Les valeurs morales seraient un engagement mais aussi l'étalement par lequel l'acteur évalue ce qui convient de faire ou pas, ce qui est valable ou pas, ce que j'accepte ou ce à quoi je m'oppose<sup>65</sup>. En ce sens, l'identité, définie par les valeurs hiérarchisées, sert de point de repère pour l'orientation de la vie<sup>66</sup>. Enfin, bien que ni Touraine ni Melucci ne parlent explicitement en termes de cadres, ils soutiennent tout de même que l'identité de l'acteur se construit dynamiquement autour d'un projet qui est, chez Touraine, le contrôle du système d'action historique dans le cas d'une action de mouvement social. Dans le cas du mouvement communautaire, si on fait abstraction des déviations dues à l'intériorisation des modèles dominants, les valeurs intégrées dans le projet qu'il défend orientent les pratiques de service des groupes, leur action politique et les formes organisationnelles qu'il se donne.

Si les cadres sont des valeurs et si ces dernières sont définies comme étant ce qui est bien, digne ou admirable, l'acteur, dans son travail de lecture et d'interprétation de la réalité, jaugera cette même réalité en fonction de cet étalon que sont ses valeurs ou son utopie, son intérêt. Taylor dira par exemple qu'un choix moral exclut nécessairement ce qui ne le respecte pas<sup>67</sup>. Hall dira que les identités ne peuvent fonctionner comme point d'unification et d'attachement (par le partage de valeurs communes) à cause seulement de leur capacité à exclure, à laisser en dehors et à rendre l'extérieur abject<sup>68</sup>. Nous assistons donc ici à la création du *nous* en rapport avec le *eux*, du rapport entre ceux qui partagent les mêmes valeurs et ceux qui ne les partagent pas ou les rendent opérationnelles de manière différente. C'est ce que Melucci a appelé la délimitation du sujet en rapport aux autres<sup>69</sup>.

Ces frontières sont la délimitation de l'espace de l'acteur, laquelle se manifeste par la dimension politique de la construction identitaire. Ces frontières apparaissent en termes de pratiques de luttes. Celles-ci sont, comme les définit Jenson, des pratiques politiques

---

<sup>65</sup> Taylor, 1998, p. 46.

<sup>66</sup> Taylor, 1998, p. 91.

<sup>67</sup> Taylor, 1998 p. 98.

<sup>68</sup> Hall, 1996, p. 5.

<sup>69</sup> Melucci, 1994, p. 45.

(*politics*). Les frontières de l'acteur permettent de définir ce qui lui appartient ou pas<sup>70</sup>, de définir les ressources du groupe<sup>71</sup>. Cette dimension politique de l'identité rejoint les préoccupations des théories du paradigme de la mobilisation des ressources. Ce paradigme explicatif des mobilisations collectives est surtout centré sur les explications stratégiques des groupes mobilisés et il a plutôt fait abstraction des aspects identitaires de la mobilisation. Ce qui peut nous faire dire que la théorie de la mobilisation des ressources parle d'action sans acteurs. Pourtant, comme nous venons de le montrer, les aspects stratégiques peuvent se concevoir en droite ligne avec les aspects identitaires des mobilisations des acteurs collectifs.

Le positionnement de l'acteur en fonction d'autres acteurs autour d'une opposition crée un espace social. Disons pour le moment que, puisque l'interaction entre le *nous* et le *eux* est différente et spécifique d'un espace physique à un autre et spécifique dans le temps, et que l'interaction crée l'identité, nous pouvons affirmer, comme le fait Jenson pour les configurations sociales, que l'identité est fonction de l'espace et du temps<sup>72</sup>. Pour revenir sur cette création des frontières du *nous* et du *eux*, mentionnons qu'une des conséquences de cette division est le conflit.

Les cadres ont aussi une autre implication, soit celle des symboles potentiels. En effet, les valeurs positives, lorsqu'elles sont atteintes ou en possession des acteurs, peuvent représenter des symboles dont les gens sont fiers et deviennent ainsi des étendards, des emblèmes<sup>73</sup> qu'on porte et qu'on oppose à ceux des autres. Les personnes identifiées comme porteuses de ces valeurs peuvent, elles aussi, devenir des symboles ou des mythes, tant la vigueur de leurs idées est valorisée. Ainsi, certains personnages sont devenus des symboles d'une lutte comme l'a été Martin Luther King, par exemple. Dans les luttes locales ou provinciales, certaines personnes peuvent atteindre ce statut de symbole par les luttes qu'elles ont menées. À l'inverse des symboles qui revêtent une signification plutôt positive,

---

<sup>70</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994, pp. 193-194.

<sup>71</sup> Jenson, 1993.

<sup>72</sup> Jenson, 1991.

<sup>73</sup> Bassand, 1992, pp. 286-287.

les identités ou les emblèmes négatifs sont appelés stigmates et peuvent freiner l'action ou, pour certains, justifier l'oppression<sup>74</sup>.

### 2.2.2 Le cadre interprétatif

Le cadre est aussi la structure par laquelle les informations sur le monde pénètrent le conscient ou l'inconscient de l'acteur permettant de simplifier ce monde, de le condenser, de l'encoder de valeurs en faisant ressortir ou en effaçant certains aspects de la réalité. Ce travail d'interprétation ou d'encodage se fait en fonction du présent ou du passé de l'acteur ou en rapport avec lui<sup>75</sup>. On peut parler alors de cadre d'interprétation.

Nous appelons aussi ce schéma interprétatif un *filtre perceptuel*, car nous croyons que cette expression rend bien compte de l'aspect réducteur de ce schéma. La réalité est soumise à un travail d'interprétation, de filtrage qui fait en sorte que certains aspects s'en trouvent amplifiés, d'autres atténués. Poussé à son extrême limite, ce travail d'interprétation peut traduire une réalité fort différente de ce qu'elle est avant de subir le travail d'interprétation des acteurs. Par exemple, les groupes communautaires peuvent interpréter les actions des autres acteurs du système de manière totalement différente de l'intention originale de ces derniers. À ce moment, l'interprétation faite par les représentants des groupes communautaires est certainement plus révélatrice de leurs schémas interprétatifs que de la réalité objective. Mais, peu importe la distance entre la réalité interprétée et la réalité objective ; pour l'acteur, la représentation de la réalité est tout aussi réelle et il agira en fonction de cette interprétation. Il est donc important de saisir les interprétations faites par les acteurs pour comprendre leur action. Inversement, les actions peuvent permettre de saisir les interprétations, le schéma du monde perçu par l'acteur. Les cadres sont donc aussi des représentations, des images ou des perceptions de soi, des autres et du monde extérieur.

Ces perceptions et ces représentations du monde réel sont orientées par l'expérience passée des acteurs. L'expérience passée d'un individu permet d'analyser le présent et d'en donner

---

<sup>74</sup> Bassand, 1992, pp. 282-283.

<sup>75</sup> Hunt, Benford, et Snow, 1994, p. 190.

un certain sens. L'expérience passée est un apprentissage et sert alors de filtre à l'analyse du présent. Les cadres servent alors de schéma interprétatif du réel. Ensuite, cette analyse est comparée aux cadres moraux et l'acteur identifie la distance qu'il y a entre la situation valorisée et la situation existante. En ce sens, les cadres sont aussi des cadres d'action.

D'une même réalité, il peut donc y avoir plusieurs points de vue. L'addition de ces points de vue permet de mieux objectiver la réalité, la rendre plus complète et la dégager des points de vue particuliers des acteurs. C'est le processus de la triangulation et il peut servir de processus d'ajustement des cadres chez l'acteur collectif.

### 2.2.3 Le cadre d'action

Rappelons que les cadres fournissent un sens à la vie, une direction vers ce qui est bien, valable et admirable, qu'ils servent à interpréter la réalité et que cette interprétation est souvent conditionnée tant par l'expérience que par les valeurs qu'abrite l'acteur. Cette directivité vers l'avenir suggère que l'acteur se positionne quant à son degré d'atteinte de ces objectifs, selon qu'il connaît sa position par rapport à l'idéal, qu'il sait d'où il vient, où il est et où il va. Taylor dit à ce sujet : «Je ne peux avoir d'intelligence du lieu où je me trouve ou de ce que je suis, [...] sans comprendre comment je suis arrivé là ou comment je suis devenu cela»<sup>76</sup>. Cette directivité du cadre nous oriente à son tour vers deux autres concepts.

Premièrement, l'acteur étant capable de s'orienter dans le temps en analysant le degré d'atteinte de ses objectifs (valeurs), cela suppose qu'il possède une capacité réflexive, qu'il soit capable de conscience de lui-même et de son action<sup>77</sup>. Nous en concluons que l'identité implique une capacité réflexive.

Le deuxième concept découlant de l'orientation dans le temps est sa capacité mobilisatrice. Le cadre procure une direction et un sens à la vie. Il est ce vers quoi nous tendons, c'est notre idéal. Hall mentionne que les identités sont construites à l'intérieur des représentations afin de souligner l'importance pour l'acteur de ce qu'il pourrait devenir en fonction des

---

<sup>76</sup> Taylor, 1998, pp. 71-75.

<sup>77</sup> Saucier, 1992, p. 30.

représentations qu'il se fait de cet avenir<sup>78</sup>. Pour atteindre cet idéal, nous devons entrer en action. Ainsi, la notion de cadre, donc d'identité, est essentielle pour comprendre le pourquoi de la mobilisation, le pourquoi de l'action puisque nous avons défini que le cadre moral était à la base de l'identité.

Pour Bassand, l'identité est à l'origine de pratiques et d'attitudes qui peuvent être offensives ou défensives<sup>79</sup>. Dans la *framing analysis*, chez Hunt, Benford et Snow, on retrouve aussi cette habileté des cadres à fournir un sens à l'action. C'est par le *cadrage pronostic* qu'on peut déterminer un plan d'action qui spécifie ce qui doit être fait en fonction des cibles, des stratégies et des tactiques<sup>80</sup>.

Cette action se traduira à son tour par des pratiques quotidiennes ou des pratiques de lutte ainsi que des formes d'organisation qui peuvent être des contestations en action du modèle culturel dominant en même temps qu'elles sont des laboratoires d'expérimentation pour vivre autrement les relations sociales. Par les pratiques quotidiennes, on amorce un changement de représentations, un changement des codes dominants et, par là, nous rejoignons la théorie des nouveaux mouvements sociaux. Ces pratiques quotidiennes pourront ainsi être observées dans les pratiques de service des groupes communautaires, par exemple, ou alors dans les formes organisationnelles. Les pratiques de luttes sont aussi orientées par l'identité puisqu'elles donnent un certain sens aux intérêts perçus (ce vers quoi je veux aller) et ces intérêts sont défendus par des pratiques. Les pratiques de lutte font plus spécifiquement partie de la dimension interactive du mouvement, donc de la dimension politique, et cette notion rallie aussi la théorie de la mobilisation des ressources.

Pour en terminer avec la nomenclature des différents types de cadres, nous aimerions souligner l'aspect implicite de certains cadres. Taylor mentionne qu'ils peuvent structurer nos vies même s'ils ne sont pas définis<sup>81</sup>. D'autres auteurs ont fait référence, dans la

---

<sup>78</sup> Hall, 1996, p. 4.

<sup>79</sup> Bassand, 1992, p. 284.

<sup>80</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994, p. 191.

<sup>81</sup> Taylor, 1998, p. 37.

littérature, à la nature implicite de ces cadres. Dans ce cas, ils sont des structures intériorisées.

#### 2.2.4 L'ajustement des cadres

Les auteurs du paradigme de la mobilisation des ressources ont proposé depuis quelques années une nouvelle approche qui tente de répondre aux critiques que l'on formulait à leur égard, à savoir de ne pas se préoccuper suffisamment du plan culturel et identitaire des mouvements sociaux. La *framing analysis*, ou la théorie de l'ajustement des cadres comme nous l'avons appelée, propose une explication des processus de mobilisation en démontrant comment certains cadres peuvent être ajustés. Les processus de cadrage affectent le schéma interprétatif des participants d'un mouvement social et permettent alors d'identifier des cibles d'action. Action collective et processus d'ajustement des cadres permettent alors la construction identitaire, qu'elle soit intentionnelle ou pas<sup>82</sup>.

Ainsi, construction identitaire et processus d'alignement des cadres (moral, cognitif, interprétatif) sont étroitement liés comme le soulignait aussi Melucci en 1989. Ce dernier, en effet, affirmait que l'identité collective, considérée comme un processus, implique au moins trois dimensions fondamentales qui sont en réalité très interreliées. La première est la formulation de cadres cognitifs concernant les buts, les moyens et l'environnement de l'action. La deuxième est l'activation des relations entre les acteurs qui communiquent, négocient et prennent des décisions. Enfin, la troisième dimension citée par Melucci est celle des investissements émotionnels qui permettent aux individus de se reconnaître dans les autres<sup>83</sup>.

Les tenants de la *framing analysis* proposaient plusieurs procédés de cadrage utilisés pour expliquer la mobilisation. Il y a premièrement, le *frame bridging* que nous avons traduit par processus de jonction des cadres, qui permet de lier deux ou plusieurs cadres convergents mais non connectés<sup>84</sup>. Ensuite, il y a la *frame amplification* ou l'amplification du cadre

---

<sup>82</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994, p. 185.

<sup>83</sup> Melucci, 1989, p. 35.

<sup>84</sup> Snow *et al.*, 1986, pp. 211-228.

d'interprétation qui fait référence à la clarification et à la vivification d'un cadre interprétatif (*invigoration*). En troisième lieu, il y a l'extension du cadre qui permet de faire ressortir les valeurs ou les croyances sous-jacentes au mouvement et qui pourraient être difficilement identifiées par les personnes potentiellement mobilisables. Quatrièmement, il y a la transformation du cadre ou processus de recadrage qui permet de reconstruire et de redéfinir les activités ou des événements à partir d'un autre point de vue, ce qui a pour effet de reconstituer totalement les événements<sup>85</sup>. Ce processus de recadrage est familier aux travailleurs sociaux qui ont souvent à «faire voir la réalité autrement» aux acteurs de la dynamique familiale par exemple.

La nomenclature de ces processus de cadrage a été simplifiée par Hunt, Benford et Snow en 1994. Ils ne parlent que de trois processus de cadrage : le cadrage diagnostic qui identifie une situation comme problématique et en besoin d'amélioration, le cadrage pronostic ou de prévision qui met en valeur un plan de redressement, identifie ce qui doit être fait et par qui, y incluant une évaluation des cibles spécifiques, des stratégies et des tactiques. Il y a aussi le cadrage motivationnel qui identifie les raisons, la motivation de faire quelque chose pour la cause<sup>86</sup>.

#### 2.2.5 Le changement des cadres et la permanence dans le temps

Les processus d'ajustement des cadres suggèrent qu'ils peuvent changer. Le changement provient de la nécessité pour les personnes, les groupes, la société, les organisations de s'adapter aux circonstances imprévues, non choisies, parfois incontournables, ce qui leur permet en retour de développer de nouvelles facettes et de nouvelles potentialités qu'elles recelaient. Or, pour qu'il y ait identité, il doit y avoir une certaine permanence dans le temps. Cette notion de changement est néanmoins extrêmement importante dans la question de l'identité. Car, si l'acteur change et qu'il n'est plus ce qu'il était avant, qu'est-ce qui fait son identité ? Comme l'organisme vivant, l'organisation conserve un équilibre entre changement et permanence : trop de changement fait éclater l'organisation ; trop de

---

<sup>85</sup> Goffman dans Snow *et al.* 1986.

<sup>86</sup> Hunt, Benford, et Snow, 1994, p. 191.

permanence la sclérose. Taylor a fort bien illustré le problème du changement lorsqu'il donnait en exemple la propension que nous avons d'utiliser des images de changement de lieu pour décrire une transition<sup>87</sup>. Au niveau personnel, dans son étude du concept de soi, L'Écuyer a démontré la coexistence du changement dans la stabilité et de la stabilité dans le changement. Par contre, la permanence demeure le pôle clef : les organismes les plus forts négocient habituellement les conditions de cette transformation et contrôlent le développement de leur identité, et de leur historicité pouvons-nous dire des sociétés<sup>88</sup>.

Melucci insiste aussi sur la nécessité d'une certaine permanence dans le temps pour parler d'identité<sup>89</sup> ainsi que Saucier pour qui il importe qu'il y ait une «certaine continuité temporelle»<sup>90</sup>. Bien que la nécessité d'une «certaine permanence» soit établie, on identifie rarement ce qui demeure et ce qui change à travers le temps. Nous pensons que les valeurs fondamentales d'un acteur peuvent constituer cette permanence de l'acteur collectif. C'est l'adhésion à certaines valeurs qui fait que la cohésion se maintient.

Le changement se produit par le phénomène de glissements successifs comme le propose Chambon<sup>91</sup>. Ainsi, explique-t-elle, les *azulejos* portugais<sup>92</sup> d'une époque antérieure montrent des tendances mauresques par le choix des couleurs et ceux d'une époque plus récente révèlent une influence plus hollandaise de par leur couleur bleue sur fond blanc. Pourtant, bien que fort différents, ces deux types d'*azulejos* sont considérés comme représentatifs de la catégorie : ils sont différents et pareils tout à la fois. Chambon montre que des *azulejos* intermédiaires ont existé et que le changement entre les tuiles de type mauresque et celles de type hollandais s'est produit par des glissements successifs et qu'il s'agit en fait d'une représentation d'ajustements à la politique extérieure du pays. Deux choses majeures sont démontrées par Chambon : le changement identitaire procède par

<sup>87</sup> Taylor, 1998, p. 163.

<sup>88</sup> L'Écuyer, 1978.

<sup>89</sup> Melucci, 1985, p. 45, p. 49.

<sup>90</sup> Saucier, 1992, p. 30.

<sup>91</sup> Chambon, 1996, pp. 45-55.

<sup>92</sup> Les *azulejos* portugais sont ces tuiles en céramique qui ornent les maisons portugaises et constituent, en quelque sorte, un emblème de l'identité du Portugal.

ajustements successifs et l'identité est fonction de l'espace et du temps. En effet, les ajustements sont le fruit d'une adaptation aux changements externes. Cela nous amène à l'autre fondement de l'identité, soit l'interaction.

L'identité se forge dans les relations à l'autre, dans l'altérité, dans un moment précis de l'histoire d'une personne ou d'un groupe. C'est ce qu'a montré Norbert Elias : «Il a [...] montré comment les représentations du moi dans la vie de tous les jours sont elles-mêmes formées à travers les processus historiques »<sup>93</sup>. L'identité est une interprétation du moi historiquement datée dit Taylor<sup>94</sup>. Ainsi, les relations qu'entretient l'acteur avec son environnement externe laissent une empreinte historique sur celui-là. On pourrait avancer ici que les événements auxquels sont soumis les acteurs font en sorte qu'ils intègrent certains apprentissages. C'est là poser l'importance des interactions avec un environnement pour la construction identitaire. Dans le cas d'un acteur collectif, puisqu'il est la résultante de la cohésion entre plusieurs parties, nous nous devons de considérer aussi les interactions à l'intérieur de ce dernier. Dans la prochaine section, nous analysons l'importance de ces interactions pour la construction de l'acteur collectif.

#### 2.2.6 Les interactions

Lorsque nous parlons de l'importance des interactions pour la construction de l'identité de l'acteur collectif, nous faisons référence à deux aspects particuliers : premièrement, les relations qui interviennent à l'intérieur de l'acteur collectif ; deuxièmement, les interactions de l'acteur collectif avec l'environnement externe.

##### A) Les interactions avec l'environnement externe à l'acteur

Il nous faut distinguer trois manières d'envisager les contacts d'un acteur collectif avec l'environnement externe : l'opposition, l'altérité et plus globalement les caractéristiques changeantes du système d'action.

---

<sup>93</sup> Elias dans Mennel, 1994 p. 187. Notre traduction.

<sup>94</sup> Taylor, 1998, p. 153.

L'opposition est un concept clef des apports de Touraine et de Melucci. En effet, le modèle de Touraine met en relation trois concepts clarifiés ainsi par Saucier :

- celui d'identité (I) : c'est la définition de l'acteur par lui-même ;
- celui d'opposition (O) : c'est la définition de l'acteur par son adversaire ;
- celui de totalité (T) : c'est le système d'action historique dont les adversaires se disputent la domination<sup>95</sup>.

De plus, pour Melucci, «I est l'acteur demandeur qui lutte pour l'appropriation des ressources, O est l'adversaire qui contrôle les ressources convoitées, E est l'enjeu commun entre I et O, enjeu portant sur la détention de ces ressources »<sup>96</sup>.

L'opposition, qu'il s'agisse de l'opposition pour le contrôle du système d'action historique ou pour le contrôle d'un autre enjeu, est structurante pour l'identité collective. Rappelons que Touraine et Melucci illustrent les interactions entre les trois concepts par des triangles dynamiques qui suggèrent que l'identité est à la fois à la base du mouvement et s'en trouve modelée par son action. Ainsi, l'identité est source de l'opposition autour de l'enjeu et l'opposition structure encore plus l'identité.

L'altérité est le rapport à un «autre» qu'on identifie comme étant différent, mais avec qui l'acteur n'est pas nécessairement en opposition autour d'un enjeu, et qui permet de mieux structurer la définition qu'a l'acteur de lui-même. C'est en se questionnant sur ce qu'est l'autre qu'il s'interroge sur ce qu'il est et sur leur ressemblance et leur dissemblance. Ce phénomène demande une certaine capacité réflexive chez l'acteur. Par exemple, deux groupes communautaires peuvent être en situation d'altérité mais pas nécessairement en situation d'opposition. L'altérité, la conscience de cet autre, permet une réflexion sur soi et sur son identité. La réflexion, elle, peut mener à des modifications chez l'acteur.

---

<sup>95</sup> Saucier, 1986, p. 12.

<sup>96</sup> Saucier, 1986, p. 11.

En plus des relations d'opposition et d'altérité, l'acteur doit faire face et s'adapter à des changements dans son environnement. S'adapter, c'est apprendre comment fonctionner dans un nouvel environnement. Melucci soutient que :

les mouvements sociaux développent une identité collective dans une relation circulaire avec un système d'opportunités et de contraintes. Les acteurs collectifs sont capables de s'identifier eux-mêmes lorsqu'ils ont appris à faire la distinction entre ce qu'ils sont et l'environnement. L'acteur et le système se construisent réciproquement, et un mouvement ne devient conscient (*self-aware*) de lui que par une relation à un environnement<sup>97</sup>.

Ces trois aspects ont une importance similaire dans le sens qu'ils participent tous à construire l'identité culturelle de l'acteur collectif, mais ils le font différemment. Pourtant, les relations externes ne se font pas qu'à sens unique. L'acteur n'est pas seulement la pâte à modeler passive des événements extérieurs. Les différents acteurs d'un système sont donc en interaction ; ils définissent leurs frontières et participent à la configuration des structures sociales. La compétition pour l'imposition du système de représentations d'un acteur sur un autre «constitue un système d'inclusion et d'exclusion dans lequel certaines identités collectives sont construites»<sup>98</sup>.

Cela implique que la définition de son espace social ou de l'étendue de l'espace occupé par l'acteur est un enjeu, l'enjeu étant ce qu'on peut gagner ou perdre. L'identité est donc un enjeu et la lutte pour l'espace devient un conflit à propos des identités collectives<sup>99</sup>. Pour certains, les luttes seraient toujours à propos d'une question identitaire<sup>100</sup>. Et le fait que l'acteur occupe un espace plus ou moins grand, une identité plus ou moins forte, fait en sorte qu'il a plus ou moins de pouvoir. Ce que confirme Bassand, lorsqu'il affirme «une localité sans identité est agie [sic] par d'autres et la probabilité est grande qu'elle soit dominée. Inversement, l'existence d'une identité locale incitera les habitants à se comporter en fonction de cette représentation, quitte à la transformer»<sup>101</sup>. Bassand ajoute que les

<sup>97</sup> Melucci, 1994, p. 47.

<sup>98</sup> Jenson, 1991, p. 52.

<sup>99</sup> Jenson, 1991, p. 52.

<sup>100</sup> Maheu, 1991, p. 170.

<sup>101</sup> Bassand, 1992, p. 282, p. 287.

processus identitaires sont un enjeu du développement local. La constitution d'une identité est donc une source de pouvoir<sup>102</sup>, le pouvoir accordé par l'identité peut être source de revalorisation d'un acteur collectif ou, inversement, l'acteur peut subir l'hégémonie d'un mode de représentation qui lui est étranger. Ainsi, la construction de l'identité collective du mouvement communautaire régional est à la fois un enjeu et une source de pouvoir dans la dynamique en construction.

L'identité étant un enjeu, les luttes pour élargir l'espace social et s'approprier ses ressources feront l'objet de stratégies. Nous retrouvons ici les préoccupations chères à la mobilisation des ressources sauf que maintenant, les stratégies sont encadrées par des buts, des valeurs qui sont à la source de l'identité. Les stratégies développées par un acteur permettraient donc aussi de saisir ses composantes identitaires, car elles sont des représentations mises en action, représentations de lui et de l'espace qu'il occupe, représentation des autres et de l'espace qu'ils occupent et, enfin, des représentations projectives de son moi-idéal et de l'espace qu'il devrait occuper.

#### B) La construction de l'identité à l'intérieur de l'acteur collectif

Melucci défend l'idée d'une constitution interactive de l'identité de l'acteur collectif en parlant de ce qui lui est intérieur et extérieur<sup>103</sup>. Nous comparons les interactions à l'intérieur du mouvement à un dialogue intérieur qu'un individu pourrait avoir avec lui-même, car cette notion aide à comprendre qu'il peut y exister plusieurs «voix». L'identité d'un acteur collectif n'est donc pas univoque ; elle est multiple. Expliquons-nous.

Lorsque nous soutenons qu'elles sont multiples, nous pensons aux différentes «voix» intérieures au mouvement qui, par le dialogue, les réseaux de communication et d'échange ainsi que par les pratiques construisent une représentation plus ou moins cohérente de l'acteur collectif<sup>104</sup>. Ces voix peuvent être celles d'individus ou de sous-groupes et la

---

<sup>102</sup> Bassand 1992 ; Hall, 1996, p. 5.

<sup>103</sup> Melucci, 1994.

<sup>104</sup> Carroll, 1996, p. 18 ; Melucci, 1994, p. 45.

construction identitaire du *nous* est très dynamique ; de cette dynamique émergera l'acteur collectif qui peut, parfois aussi, ressembler fortement à la personne ou au sous-groupe qui assume le leadership chez l'acteur collectif<sup>105</sup>. Les pratiques d'ajustement des cadres permettent de mieux comprendre les processus internes qui sont en jeu.

### 2.3 La culture

Proposer une définition de la culture n'est pas une chose simple : premièrement par le fait que les définitions de la culture et de l'identité, bien que différentes, sont fortement imbriquées ; deuxièmement, la culture a déjà fait l'objet de plusieurs définitions. Cela constitue sa deuxième difficulté. Paru en 1952, le livre de Kroeber, A. et C. Kluckhohn intitulé *Culture a Critical Review of concepts and definitions* en recensait cent soixante-trois différentes ! En faisant la lecture de toutes ces définitions, on se rend compte qu'une trame générale se dessine quant à la définition qu'on peut faire de la culture.

Des auteurs plus récents soulignent l'idée d'un d'ensemble de codes et de normes interreliés. C'est le cas notamment de Valade<sup>106</sup> qui parle d'un ensemble de «rapports codifiés» et de Spradley et Mann qui expliquent la culture en termes de grammaire<sup>107</sup>. La transmission de cette grammaire serait, selon Mandon<sup>108</sup>, le fait de la pression sociale qui crée «une certaine uniformité des habitudes qui sont à la fois des codes et des modes de vie et qui agissent en tant que normes de comportement»<sup>109</sup>. Ces codes, ces modes de vie et ces habitudes peuvent être mis en parallèle avec les cadres à la base de l'identité. En d'autres mots, cadres, codes, modes de vie font référence à la même réalité.

Spradley et Mann soulignent aussi la nature implicite de la culture qui fait que «chacun considère que sa manière de vivre est la plus naturelle, la plus authentique»<sup>110</sup>. Cette nature implicite de la culture n'est pas sans rappeler la nature implicite des cadres de l'identité.

---

<sup>105</sup> Bassand, 1992, p. 287.

<sup>106</sup> Valade 1992, dans Duperré, 1993.

<sup>107</sup> Spradley et Mann, 1975, p. 18.

<sup>108</sup> Mandon, 1990 dans Duperré, 1993.

<sup>109</sup> Duperré, 1993, p. 22.

<sup>110</sup> Spradley et Mann, 1979, p. 17.

La culture est apprise, elle n'est pas innée ni instinctive. Puisqu'elle est apprise, elle est transmise. De là l'importance de l'histoire sur le modelage de l'identité culturelle. Deux sous-groupes, issus d'une même unité culturelle, vivant des événements différents transforment leur expérience en identité différente. Comme pour l'identité, la culture est particulière en fonction de l'espace et du temps. Cet aspect de la culture reprend bien ce que soutient Melucci à propos des acteurs collectifs à savoir que, des interactions avec leur environnement, ils «développent une capacité à résoudre des problèmes de l'environnement »<sup>111</sup>. C'est le phénomène des apprentissages. Par exemple, les groupes du mouvement communautaire peuvent apprendre des résultats de leur action et ainsi appliquer des tactiques qui se sont déjà révélées gagnantes ou inversement pour s'assurer de ne pas refaire des erreurs coûteuses.

Enfin, soulignons la possibilité d'avoir des microcultures différentes à l'intérieur d'une culture globale ; il peut y avoir une «multiplicité des perspectives culturelles »<sup>112</sup> ; «il y a autant de cultures que de sociétés, autant de microcultures que de groupes sociaux »<sup>113</sup>.

Les différents apports de Kroeber et Kluckhohn, de Valade, de Spradley et Mann ainsi que ceux de Mandon nous ont permis de construire la définition suivante de la culture, définition que nous utilisons pour les fins d'analyse et de discussion de nos données empiriques. La culture est :

- un ensemble interrelié et organisé de manière particulière (*cultural pattern*) de facteurs, de traits, d'éléments normatifs (valeurs, normes), d'habitudes, de manières de faire, de manières de résoudre des problèmes, de patrons de comportement, etc. ;
- cet ensemble d'éléments est partagé par un groupe social donné, il en constitue un élément distinctif bien qu'il puisse être implicite ;
- cet ensemble est construit cumulativement par les processus d'ajustement à l'environnement extérieur ;

---

<sup>111</sup> Melucci, 1994, p. 49.

<sup>112</sup> Spradley et Mann, 1979, p. 19.

<sup>113</sup> Mandon, 1990, p.43 dans Duperré, 1993.

- cet ensemble est acquis et transmis historiquement par la pression sociale et des moyens d'actions symboliques, de l'enseignement verbal ou par imitation.

Ces moyens d'action symboliques peuvent être des personnages, des événements ou des histoires qu'on raconte<sup>114</sup>. Selon Lofland, cette définition de la culture montre différents aspects que nous pouvons observer pour pouvoir parler de culture dans un mouvement social. Ces aspects sont :

- une expression de valeurs qui sont assez distinctives pour justifier qu'on puisse parler d'un mouvement ;
- des objets matériels et des personnages associés qui sont tenus en haute estime ;
- des histoires dites et redites, à l'intérieur du mouvement, comprenant des émotions positives ou négatives fortes ;
- des caractéristiques propres aux rassemblements qui sont considérées comme des aspects positifs du mouvement ;
- des rôles sociaux qui se spécialisent dans la création ou la dissémination d'idées, d'artefacts et de performances ayant des valeurs positives ;
- des manières de faire et des rôles exprimés par le comportement des participants<sup>115</sup>.

Ainsi, les valeurs, les objets, les histoires et les personnages, les manières de se rassembler, les rôles sont tous des éléments à considérer dans l'analyse de la culture d'un mouvement social, selon Lofland.

La définition de la culture à la fois ressemble et diffère de celle de l'identité. La nécessaire réflexivité que nous avions posée pour définir l'identité ne se retrouve pas dans la définition de la culture, par exemple. De plus, la transmission de ce qui constitue la culture ne se retrouvait pas explicitement dans la définition de l'identité. L'étude d'un phénomène de construction identitaire sur une longue période oblige à considérer la transmission des valeurs, des codes et des apprentissages d'une génération de membres d'une association à une autre génération.

---

<sup>114</sup> Lofland, 1995.

<sup>115</sup> Lofland, 1995, p.192.

La notion de groupe n'est pas spécifique, non plus, au concept d'identité, sauf lorsque nous avons parlé d'acteur collectif et de ses différentes micro-identités. Nous posons alors l'existence des microcultures à l'intérieur d'un acteur collectif. Encore une fois, identité et culture, concepts différents mais imbriqués. Pour les imbriquer encore plus, nous parlerons dorénavant d'identité culturelle ou d'identité collective pour faire référence à la fois au concept d'identité et au concept de culture.

Afin de préciser ce qu'est l'identité culturelle, nous empruntons la définition de Carrier :

L'identité culturelle est cet ensemble de traits qui permet à un groupe de se reconnaître dans son originalité et d'être perçu par les autres comme différent. Chaque culture distingue spontanément les siens et ceux-ci à leur tour, s'y retrouvent et s'y reconnaissent. L'identité culturelle donne au groupe un sens propre d'appartenance, sans confusion ni altération. Il acquiert ainsi une conscience de sa permanence dans le temps, de sa continuité malgré les évolutions et les circonstances changeantes. L'identité culturelle offre une image idéale du groupe, conserve sa mémoire collective et lui donne le sentiment d'être lié à une histoire, à un destin collectif<sup>116</sup>.

Comme nous pouvons le constater à la lumière de la définition de Carrier, l'identité culturelle fait le pont entre ce que nous avons défini à la fois dans le concept d'identité et dans celui de culture. On y parle, en effet, de cet ensemble de caractéristiques propres à un groupe que nous avions posé pour la définition de la culture. On y retrouve aussi la notion de réflexivité propre au concept d'identité. De plus, on remarquera l'importance de la question de la permanence dans le temps, comme nous l'avions établi pour l'identité.

Ce que cette définition ajoute, c'est l'idée que les personnes sont liées à une histoire commune. Cet aspect est particulièrement important dans notre thèse qui s'est attachée à comprendre comment les acteurs collectifs se constituent, certes, mais aussi comment cet acteur collectif peut se perpétuer dans le temps. Ce sentiment d'être lié à une histoire commune ainsi que le phénomène de sa transmission sont des aspects importants de la

---

<sup>116</sup> Carrier, 1992, p. 185.

capacité de l'acteur collectif d'assurer sa pérennisation. Cela constitue notre dernier jalon de définition de l'identité collective.

#### 2.4 Les facteurs explicatifs de l'émergence d'un acteur collectif

En postulant une pluralité des rationalités possibles comme le fait avant nous Tilly<sup>117</sup>, nous pouvons lier les apports chers au paradigme théorique sur les nouveaux mouvements sociaux (NMS) et ceux du paradigme de la mobilisation des ressources (TMR).

Le concept de rationalité n'est pas univoque. Il existe plusieurs définitions de la rationalité qui sont défendables. C'est ce qui explique que la rationalité est présentée de manière différente dans la littérature sur les mobilisations sociales. Boudon, dans son livre intitulé *L'idéologie*, élabore un modèle qui présente plusieurs types de rationalité. Ils se situent les uns par rapport aux autres en cercles concentriques emboîtés<sup>118</sup>. Le cercle extérieur, ou type cinq, est considéré comme étant le domaine des actions irrationnelles. Le type quatre est celui des actes affectifs et impulsifs. Le type trois est le domaine de la «rationalité située», c'est-à-dire celle qui est le résultat de «bonnes raisons» de faire une chose. Le type deux est celui de la rationalité wébérienne ou celui qui explique le comportement des individus par la prise en compte de leurs conceptions du monde (dont la religion fait partie). Le type 1 est celui de la rationalité utilitaire, ce que nous avons appelé rationalité économique ou instrumentale<sup>119</sup>. Ainsi, à côté de la rationalité instrumentale, souvent présentée comme le seul type de rationalité possible, peuvent coexister d'autres types de rationalité : rationalité par rapport aux valeurs, rationalité par rapport à la tradition, rationalité psychologique, etc. En effet, dans tous ces types de rationalité, l'individu peut expliquer son comportement par le fait qu'il avait les bonnes raisons d'agir en fonction, par exemple, du fait qu'il avait toujours eu ce type de comportement et qu'il lui avait réussi par le passé.

Au lieu de revendiquer la seule rationalité instrumentale ou normative, comme l'ont fait respectivement la majorité des auteurs du courant de la théorie de la mobilisation des

---

<sup>117</sup> Neveu, 1996, p. 62.

<sup>118</sup> Féréol, 1995, p. 227.

<sup>119</sup> Féréol, 1995, p. 227.

ressources et ceux de la théorie sur les nouveaux mouvements sociaux, nous postulons donc aussi la coexistence simultanée, à divers degrés, de tous ces types de rationalité chez un acteur. Ainsi, ce dernier pourrait avoir un type de rationalité privilégié ou dominant (rationalité économique ou rationalité située ou même rationalité wébérienne), cela n'excluant pas l'accomplissement d'actions dirigées par un autre type de rationalité.

C'est parce que nous postulons une pluralité possible des rationalités que nous traiterons, dans cette section, des facteurs explicatifs de l'émergence d'un acteur collectif avancés tant par le paradigme de la mobilisation des ressources que par celui des nouveaux mouvements sociaux. Ce postulat permet de lier les apports des deux paradigmes.

#### 2.4.1 La rationalité économique du courant de la mobilisation des ressources

Pour les tenants de la rationalité instrumentale, la mobilisation est fonction d'une lecture économique de la réalité que font les individus. Ces derniers sont soumis à une logique de calcul coûts/avantages dont la réponse conditionne leur mobilisation. La probabilité d'un avantage matériel devient le moteur de leur action (Neveu, 1996).

La TMR postule que des clivages profonds dans la société sont des conditions préalables à l'émergence de l'action collective, même si ces clivages ne sont pas présentés comme suffisants pour expliquer la totalité de l'action collective<sup>120</sup>. Pour que la mobilisation se fasse, il doit y avoir une disponibilité de ressources qui doivent devenir sous le contrôle collectif.

Oberschall soutient que la notion de ressource doit être élargie en y intégrant la notion de «masse du groupe» (nombre, puissance économique, intensité des liens) et le sentiment de constituer un *nous*<sup>121</sup>. Le *nous* étant un indicateur de l'identité, nous considérons que c'est là un apport important de la théorie d'Oberschall que de considérer le sentiment identitaire comme une ressource du groupe. C'est une ouverture certaine au côté culturel de l'action collective ; malgré cette assertion, Oberschall ne fait pas de l'identité une direction ni un

---

<sup>120</sup> Canel, 1992, p. 24.

<sup>121</sup> Neveu, 1996, pp. 59-60.

mode d'expression de l'opposition ni une manière de construire de nouvelles représentations de la vie en société. Il nous semble que, pour Oberschall, l'identité demeure une chose que l'on peut utiliser pour la mobilisation, mais non un construit qui fournirait aussi une direction à l'action et un guide pour les pratiques stratégiques.

La théorie de la mobilisation des ressources est sensible aux contextes spécifiques qui facilitent ou empêchent un processus de mobilisation collective. Ainsi, la présence d'organisations est considérée fondamentale.

La théorie de la mobilisation des ressources [...] souligne l'importance cruciale d'organisations préexistantes dans l'émergence et la croissance des mouvements sociaux. La théorie de la mobilisation des ressources met l'accent sur l'importance fondamentale de facteurs comme la disponibilité en ressources (réseaux de recrutement, coûts et bénéfices de la participation, organisations, financement et disponibilité de professionnels) dans l'analyse de la croissante récente des mouvements sociaux<sup>122</sup>.

Les travaux de McCarthy et Zald sont centrés principalement sur les organisations (réseaux de base avant la mobilisation et organisations formelles à la suite de la mobilisation) du mouvement social et, par extension, sur le leadership et la gestion des ressources. Les réseaux informels sont importants dans les premiers stades de la formation d'un mouvement social ; mais pour que les défis complexes des mouvements sociaux puissent être coordonnés après la mobilisation, on doit faire appel à des organisations plus formelles<sup>123</sup>. Ainsi, Oberschall postule aussi que pour qu'il y ait mobilisation, il doit y avoir une certaine organisation de la collectivité de base en plus de sa segmentation du reste de la société<sup>124</sup>. Doug McAdam va dans le même sens lorsqu'il soutient que la force de l'organisation interne est une condition préalable à la mobilisation. Cependant, pour McAdam, dans le cas de collectivités désorganisées, des organisateurs professionnels externes peuvent aider à la mobilisation.

---

<sup>122</sup> Keane et Mier dans Melucci, 1989, p. 192. Notre traduction.

<sup>123</sup> Canel, 1992, p. 44 ; Carroll, 1996.

<sup>124</sup> Chazel, 1992, pp. 295-296.

Sur l'importance des réseaux de base, Tilly, abonde dans le même sens alors qu'il définit le mouvement social comme étant :

une série de demandes ou de défis au détenteur de pouvoir au nom d'une catégorie sociale à qui manque une position politique. [...] Les mouvements sociaux sont apparus comme une manière de faire des affaires dans les pays de l'Ouest pendant le dix-neuvième siècle. Ces demandes et défis dépendent de groupes autant qu'une campagne électorale dépend des partis. Mais dans les deux cas, les interactions entre les acteurs constituent l'identité et l'unité du mouvement<sup>125</sup>.

Cette définition montre que les travaux de Tilly donnent une importance primordiale aux réseaux et on peut y lire aussi que les groupes mobilisés ne remettent pas nécessairement en cause le système de redistribution mais bien la distribution comme telle. Ils demandent plus d'avantages pour eux-mêmes dans un système donné et non pas le changement du système.

Outre les organisations, qui consistent en liens sociaux et horizontaux, à partir desquels on peut construire des organisations plus complexes, trois autres facteurs affectent la mobilisation dans la théorie de la mobilisation des ressources selon Canel<sup>126</sup> : le leadership, la structure des opportunités politiques et l'ouverture du système politique.

Le premier est le leadership qui permet d'identifier les griefs, les revendications et les stratégies qui sont particulièrement utiles dans les groupes qui ont peu de pouvoir et qui sont peu organisés. Ainsi, le modèle de l'organisateur professionnel développé par McCarthy et Zald tire ses sources de la théorie de l'organisation d'Olson mais tente de dépasser son paradoxe en soutenant que la participation peut être obtenue grâce à des incitations fournies par des entrepreneurs professionnels et que les ressources extérieures au mouvement sont cruciales pour la mobilisation<sup>127</sup>. Le modèle est construit sur une métaphore économique de l'industrie et du marché, et il postule qu'il y a une industrie du mouvement social qui entre en compétition pour des ressources, qu'il existe des leaders-

---

<sup>125</sup> Tilly, 1985, p. 736. Notre traduction.

<sup>126</sup> Canel, 1992.

<sup>127</sup> Carroll, 1996.

entrepreneurs (organisateurs professionnels) qui peuvent définir et manipuler les mécontentements pour en faire des causes à défendre par une mobilisation<sup>128</sup>.

Le deuxième est la structure d'opportunités politiques<sup>129</sup> qui résulte des conditions dans le système politique qui aident ou empêchent l'action collective. Le défi du mouvement est d'identifier et d'évaluer une opportunité, c'est-à-dire de calculer les avantages d'une mobilisation en regard des chances de réussite qu'elle semble permettre.

Le troisième facteur affectant la mobilisation est un concept développé par Tilly, soit celui de l'ouverture du système politique, c'est-à-dire au type de système politique en place. Tilly soutient que les mobilisations sont sensibles à l'ouverture relative du système politique face à l'action des mouvements sociaux. Cette ouverture fait en sorte d'intégrer les *challengers* dans le système politique. Tilly avance aussi que la capacité à la mobilisation d'une collectivité tient à la perception qu'ont les acteurs de cette ouverture selon leur position sociale<sup>130</sup>. Ainsi, les acteurs redéfiniraient la situation et leurs chances de réussite en fonction des perceptions qu'ils en ont. McAdam parle alors de «libération cognitive» et, avec cette définition, il entre de plein pied dans le monde des représentations et de leurs effets sur les possibilités de mobilisation des acteurs. Mais plus, en ajoutant cette question de perception de la situation objective, McAdam parle du caractère subjectif de ces représentations et de leur possibilité d'être différentes de la situation objective. McAdam soutient ainsi que les acteurs perçoivent la réalité à travers un filtre perceptuel et que leur perception orientera leur action. C'est un ajout important au modèle de la mobilisation des ressources puisque par là, McAdam reconnaît la nature directive des représentations. Pourtant, chez McAdam, on ne peut comprendre ce qui oriente les perceptions des acteurs. On comprend que les changements dans le mésosystème politique provoquent une nouvelle

<sup>128</sup> Canel, 1992, p. 39 ; Neveu, 1996, p. 55.

<sup>129</sup> Nous tenons à souligner que le terme *politique* peut avoir différentes significations. En plus d'évoquer une relation au système de gouvernement d'un État, ce terme décrit aussi les manœuvres que peut faire un acteur en vue de prendre et de garder le pouvoir ou d'imposer sa manière de faire ou de voir les choses. Ainsi, la TMR développe les pratiques politiques dans le sens d'une relation à un système de gouvernement alors que, comme nous le verrons plus loin, le courant des mouvements sociaux insiste sur l'autre sens des pratiques politiques, soit des actions en vue de prendre le pouvoir quel qu'il soit.

<sup>130</sup> Chazel, 1992, p. 300.

évaluation des chances de réussite d'une action, mais on ne peut saisir les cadres qui guident ces perceptions ou le sens de l'action comme tel.

Comme nous le constatons, l'ensemble de ces facteurs démontre une insistance de la TMR sur les facteurs matériels et les conditions objectives de la mobilisation comme par exemple les opportunités politiques ou l'ouverture du système politique.

La théorie de la mobilisation des ressources allait continuer ses avancées dans le domaine des représentations et des cadres individuels sous-tendant l'engagement des individus dans l'action collective avec la nouvelle théorie nommée *framing analysis* que nous avons déjà présentée dans la section sur l'identité. C'est grâce à ce processus d'alignement des cadres mentaux qu'on peut expliquer la mobilisation. Nous ne montrerons ici que l'analyse que nous faisons des apports de la théorie.

L'apport de la *framing analysis* en termes de schémas interprétatifs est intéressante et rompt, plus que toute autre théorie de la mobilisation des ressources, avec une conception très économique de la rationalité instrumentale. Les différents processus de cadrage expliqués par les auteurs situent les explications de la mobilisation collective au niveau microsociologique, niveau d'explication qui était à toute fin pratique absent du paradigme de la TMR jusqu'à maintenant.

Cependant, même si la *framing analysis* prend acte des interprétations et des perceptions de l'environnement par l'acteur, elle demeure muette sur la directivité de l'action. On ne saisit pas l'étalement en fonction duquel les acteurs interprètent leur environnement. La notion de cadres mentaux vus seulement comme des schémas interprétatifs ne montre pas le potentiel qu'ils ont d'être aussi des buts, des motivations à l'action.

La théorie de la *framing analysis* fait aussi abstraction de l'intériorisation de certains cadres hégémoniques et de la difficulté de les «recadrer», freinant ainsi le changement comme en fait foi la recension des difficultés faite par Tixier et Sainsaulieu parmi les projets de

coopérative en France<sup>131</sup>, ainsi que les travaux d'Albert Meister sur la participation dans les associations<sup>132</sup>.

Plus globalement, la théorie de la mobilisation des ressources ne montre pas comment les groupes mobilisés évoluent dans le temps et comment les facteurs externes et internes au mouvement peuvent influencer sa cohésion et son potentiel de mobilisation.

Enfin, la TMR et la *framing analysis* ne montrent pas non plus tout le potentiel contestataire de ces processus de cadrage, des possibilités pour ces nouveaux cadres de remettre en question et, à terme, de briser les cadres de référence dominants qui permettent au système de se reproduire. Cette dernière critique nous montre le chemin vers un autre courant d'analyse des conduites collectives, soit celui des mouvements sociaux.

#### 2.4.2 La rationalité à orientation culturelle du courant des mouvements sociaux

Nous avons utilisé jusqu'à maintenant plusieurs apports du courant des mouvements sociaux. Nous ne reprendrons pas cette argumentation. Nous regarderons plutôt les conditions d'émergence des acteurs collectifs selon ce qu'en disent les auteurs de ce courant. On s'entend généralement pour affirmer que la théorie sur les nouveaux mouvements sociaux a une «sensibilité» certaine aux dimensions culturelles et symboliques des mobilisations collectives et qu'au concept d'intérêt commun, on substitue celui d'identité collective pour expliquer l'acteur collectif<sup>133</sup>.

Le courant des mouvements sociaux voit le jour principalement en Europe avec les travaux de Touraine, Melucci, Offe et Habermas<sup>134</sup> ainsi qu'avec ceux de Laclau et Mouffe<sup>135</sup> à la fin des années soixante et plus précisément à la suite de mai 1968 où le mouvement

---

<sup>131</sup> Sainsaulieu *et al.*, 1983.

<sup>132</sup> Meister, 1974.

<sup>133</sup> Chazel, 1992, p. 307 ; Neveu, 1996, p. 18 ; Carroll, 1996, pp. 16-17.

<sup>134</sup> Neveu, 1996, p. 66.

<sup>135</sup> Canel, 1992, p. 17.

étudiant adoptait un rôle de protestation dominant alors que le mouvement des travailleurs adoptait une position plus traditionnelle<sup>136</sup>.

La perspective des nouveaux mouvements sociaux (NMS) met l'accent sur leur nature culturelle et les voit comme une lutte pour le contrôle des modes de production de significations et la constitution d'identités collectives. Elle met l'accent sur les aspects expressifs des mouvements sociaux et les place exclusivement sur le terrain de la société civile, étant opposés à l'État. Cette approche met aussi l'accent sur la discontinuité, en mettant en lumière les différences entre les nouveaux mouvements et les acteurs collectifs traditionnels<sup>137</sup>.

Pour ajouter à cette définition, mentionnons que la constitution de ces nouvelles identités par des pratiques «discursives» (interactives) crée du même coup de nouveaux «espaces politiques dans lesquels on repense ce qu'on entend par communauté, pouvoir, raison ou passion, conscience, énergie, sécurité, développement ou démocratie »<sup>138</sup>.

Les liens entre la théorie des NMS et le domaine du politique sont cependant moins clairs chez les analystes de ces modèles. Les positions sont même contradictoires. D'une part, plusieurs auteurs insistent pour dire que l'accent mis sur les dimensions culturelles ne signifie pas nécessairement un abandon de la dimension politique de l'approche des NMS<sup>139</sup>. D'autre part, ces mêmes auteurs, de concert avec d'autres, critiquent presque du même souffle le «réductionnisme culturel» de la même approche, son silence sur les dimensions politiques de l'action collective, sa propension à proposer la société civile comme la seule arène pour les activités du mouvement social, sa préoccupation centrée uniquement sur le terrain non politique, son silence sur les contestations du système politique et sa préoccupation axée seulement sur la nécessité de réalisation de soi dans la vie de tous les jours<sup>140</sup>. Quant à nous, cette contradiction peut s'expliquer, comme nous l'avons soutenu dans la section sur la TMR, par le fait de la polysémie du mot *politique*.

---

<sup>136</sup> Carroll, 1996, p. 17.

<sup>137</sup> Canel, 1992, p. 23. Notre traduction.

<sup>138</sup> Carroll, 1996, p. 17. Notre traduction.

<sup>139</sup> Maheu, 1991, pp. 166-167 ; Neveu, 1996, p. 74 ; Canel, 1992, p. 38.

<sup>140</sup> Canel, 1992, p. 37 ; Carroll, 1996, p. 18.

D'une part, est politique l'action en lien avec le système politique institutionnel et, d'autre part, est politique aussi toute action en vue de prendre ou de reprendre du pouvoir.

Quant à l'aspect rationnel de la théorie des NMS, mentionnons que Canel soutient que Claus Offe, Jürgen Habermas ainsi que Laclau et Mouffe voient les actions collectives comme des réponses rationnelles à des crises appelées crise d'hégémonie et de légitimation dans les sociétés capitalistes contemporaines<sup>141</sup>. Nous constatons ici que cette définition de la rationalité est différente de celle amenée par le paradigme de la mobilisation des ressources. On semble faire référence ici à une définition basée sur les «bonnes raisons» de faire une action, appelée par Boudon, une «rationalité située».

La théorie sur les NMS est très explicite sur les conditions préalables à l'émergence d'un mouvement social et situe principalement son analyse au niveau de la macrostructure. Les explications de l'émergence des mouvements sociaux tiennent, pour les auteurs de ce courant, aux grandes catégories suivantes : réaction à l'industrialisation, bureaucratisation, perte de loyauté et d'enracinements traditionnels, changements de valeurs ou transformation dans la hiérarchie des valeurs<sup>142</sup>, transformation de la société où la production symbolique est de plus en plus importante<sup>143</sup>.

Cependant, bien que construite adéquatement sur les aspects des conditions préalables à l'émergence des mouvements sociaux, la théorie sur les NMS est parfois silencieuse sur les mécanismes et processus du passage entre les conditions préalables et l'action, soit la constitution de l'acteur collectif. Seuls Melucci et Touraine font référence à la constitution d'une identité collective permettant la mobilisation. Nous avons vu dans la section précédente les apports de ces auteurs à ce sujet.

Chez Touraine, l'émergence d'un mouvement social est associée au passage d'un type de société à un autre. Les sociétés passent d'un stade à un autre : de la société marchande à la

---

<sup>141</sup> Canel, 1992, p. 25.

<sup>142</sup> Chazel, 1992, p. 307.

<sup>143</sup> Neveu, 1996, p. 70.

société industrielle, puis à la société programmée. À chaque changement de stade, la société passe à un degré supérieur de contrôle de l'historicité<sup>144</sup>. Comme la société est construite par les rapports entre un couple antagonique de mouvement social, on peut comprendre que l'émergence d'un nouveau mouvement social est associée à l'émergence d'un nouveau type de société<sup>145</sup>.

Pour Touraine, les mouvements sociaux ne sont pas obligatoirement dirigés contre ou vers l'État : l'action des mouvements sociaux est fondamentalement une action de classe<sup>146</sup> en vue de contrôler les modèles culturel, économique et éthique. Selon la définition que l'on donne des pratiques politiques, l'œuvre de Touraine peut être interprétée comme étant très politique ou peu politique. La lutte entre mouvements sociaux autour de l'enjeu de l'historicité est certes politique dans le sens que nous avons fait notre déjà. Mais lorsque Touraine avance que les mouvements sociaux ne sont pas *nécessairement* dirigés contre le politique, on peut croire que son œuvre est peu politique. À preuve cette critique de Canel :

Les mouvements sociaux contemporains – qui sont principalement concernés par l'intégration sociale – opèrent aussi au niveau de l'intégration systémique. Ils composent avec la production symbolique et la constitution de nouvelles identités mais ils dirigent aussi leurs demandes à l'État et aux institutions politiques. Ils ne composent pas uniquement avec l'historicité – comme le suggère Touraine – parce qu'ils opèrent aussi au niveau institutionnel et organisationnel. Ainsi ils combinent les aspects instrumental et expressif de l'action et opèrent simultanément au niveau politique et culturel<sup>147</sup>.

Cependant, il est vrai qu'en comparaison avec l'œuvre de Tilly, par exemple, celle de Touraine est moins tournée sur les aspects politico-institutionnels de l'action collective.

L'aspect principal du travail de Melucci est d'avoir redéfini en quelque sorte l'idée de lutte collective en introduisant l'expression de défi aux codes, symboles et significations dominantes<sup>148</sup>, défi fait contre les avancées de la société complexe caractérisée par une

<sup>144</sup> Touraine, 1978, p. 28.

<sup>145</sup> Touraine, 1978 ; Touraine, 1985 ; Canel, 1992.

<sup>146</sup> Touraine, 1978, p. 107.

<sup>147</sup> Canel, 1992, p. 49.

<sup>148</sup> Masson, 1996, p. 70.

nouvelle sorte de propriété de notre existence biologique et psychologique. La forme de propriété à contrôler ne serait plus matérielle mais symbolique et affecterait la vie privée des personnes : «Les relations émotionnelles, la sexualité, la santé et même la naissance et la mort sont sujettes à de nouvelles formes de règlements administratifs [...]. La question n'est plus de savoir qui possède quoi mais qui possède qui»<sup>149</sup>. Dans les sociétés complexes, il y a une grande pression sur les citoyens pour se conformer à des institutions qui produisent et font circuler les informations, des codes symboliques<sup>150</sup>.

Melucci avance que les facteurs structurels peuvent expliquer l'émergence des mouvements sociaux et que les facteurs conjoncturels expliqueraient, quant à eux, les variations dans les formes d'action collective. Selon Melucci, pour expliquer l'émergence des mouvements sociaux, aucun des facteurs structurels considérés dans la littérature ne peut être pris isolément, car ils ont des dimensions qui se chevauchent et s'imbriquent<sup>151</sup>. Ces modèles font tous état de crise du système sous différents aspects : marginalisation ainsi que crise environnementale, urbaine et fiscale du modèle de la croissance économique ; crise culturelle due à l'uniformisation de la vie privée, aux changements à l'organisation du travail, à la conception de l'espace et du temps dans le modèle de production ; crise de la structure d'emploi dans un système où la population est scolarisée au-delà des possibilités du système dans le modèle éducationnel ; séparation de plus en plus grande de la vie quotidienne et du mode de production, différentiation individuelle accrue dans la vie de tous les jours, relâchement des solidarités familiales et communautaires dans le modèle du milieu de vie<sup>152</sup>.

Les conditions conjoncturelles peuvent expliquer les variations spécifiques de l'action collective. Elles décrivent les limites du système, elles «identifient le choc violent entre les demandes contradictoires du système, entre les possibilités et les contraintes et entre les

---

<sup>149</sup> Melucci, 1989, p. 211.

<sup>150</sup> Melucci, 1989, p. 4.

<sup>151</sup> Melucci, 1989, pp. 49-50.

<sup>152</sup> Melucci, 1989, pp. 50-52.

attentes et les résultats à l'intérieur du système»<sup>153</sup>. Melucci identifie deux types de conditions préalables conjoncturelles : économiques et politiques. Les facteurs conjoncturels économiques sont présentés comme des crises résultant de la modernisation économique et technologique, et de leur répercussion sur la vie de tous les jours. Les facteurs conjoncturels politiques sont une dénonciation de l'inadéquation du système politique à répondre aux besoins et intérêts émergeants<sup>154</sup>.

Il construit aussi son modèle à différents niveaux de l'action collective. Il détermine des mésoconditions et des microdispositions des acteurs. Les réseaux de recrutement, dit-il, constituent un niveau intermédiaire important pour comprendre l'engagement des gens dans l'action collective<sup>155</sup>. Il nomme trois microdéterminants : 1) appartenance à un groupe social exposé à des demandes contradictoires des systèmes complexes ; 2) disponibilités des ressources ; 3) facteurs psychologiques individuels affectant la participation<sup>156</sup>. Ces trois raisons invoquées par Melucci nous font voir qu'il tente de relier les trois niveaux d'explication de l'émergence des mouvements sociaux (*macro*, *méso* et *micro*) tout en tentant aussi une définition de l'action collective qui intègre les apports de la TMR qu'il identifie comme conciliable à la NMS<sup>157</sup>.

Melucci lie très étroitement le passage des conditions à l'action à la constitution d'une identité collective. En fait, pour Melucci, il ne peut y avoir d'action collective ni d'acteur sans constitution d'une identité, d'un acteur collectif<sup>158</sup> et, inversement, l'acteur collectif poursuit son processus de construction dans l'action<sup>159</sup>.

Ce passage des conditions à l'action se fait en fonction de trois dimensions fondamentales. Premièrement, par la formulation de cadres cognitifs partagés concernant les buts, les moyens et l'environnement de l'action, deuxièmement par l'activation des relations entre

<sup>153</sup> Melucci, 1989, p. 52. Notre traduction. Melucci, 1997a.

<sup>154</sup> Melucci, 1989, pp. 50-52.

<sup>155</sup> Melucci, 1989, p. 31.

<sup>156</sup> Melucci, 1989, p. 216.

<sup>157</sup> Melucci, 1989, p. 21.

<sup>158</sup> Melucci, 1989, p. 218, Melucci, 1994, p. 43.

<sup>159</sup> Melucci, 1989, p. 29.

les acteurs qui communiquent, négocient et prennent des décisions et, troisièmement, par les investissements émotionnels qui permettent aux individus de se reconnaître dans les autres<sup>160</sup>. Les cadres cognitifs sont incorporés dans un ensemble donné de rites, pratiques, artefacts culturels organisés différemment, mais ils allouent toujours une certaine forme de calcul entre les fins, les moyens et les récompenses<sup>161</sup>.

Le processus de formation de l'identité collective est un processus de création du *nous* par la mise en commun de trois sortes d'orientations, en les ajustant constamment par le biais d'interactions, de négociations, d'oppositions dans un réseau de relations : celles se rapportant aux buts de l'action, celles se rapportant aux moyens et finalement celles se rapportant à la lecture qu'ils font de leur environnement<sup>162</sup>.

L'accent sur la question symbolique chez Melucci aura pour effet qu'il avance la possibilité d'une lutte de résistance ou de production de nouveaux codes au sein des organisations appartenant au mouvement social. Ainsi, le changement pourrait être possible par la transformation des codes dominants. Les organisations du mouvement social servent de laboratoire d'expérimentation de nouveaux codes «où la réalité est renommée et où les citoyens peuvent développer des expériences différentes sur le temps, l'espace et les relations interpersonnelles»<sup>163</sup>. Cet aspect du travail de Melucci ressemble beaucoup à ce que Boyte avance lorsqu'il définit les organisations communautaires comme des «écoles de citoyenneté» qui pourraient permettre la construction de la société américaine<sup>164</sup> et rejoint aussi le travail des organismes alternatifs en santé mentale et les groupes féministes qui, par leurs pratiques et leurs formes d'organisation, redéfinissent les rapports entre les professionnels et les clients, et revendiquent un changement dans l'organisation actuelle des services institutionnels.

---

<sup>160</sup> Melucci, 1989, p. 35.

<sup>161</sup> Melucci, 1994, pp. 44-45.

<sup>162</sup> Melucci, 1994, pp. 44-48.

<sup>163</sup> Melucci, 1989 p. 6. Notre traduction.

<sup>164</sup> Boyte, 1994.

Cette manière de voir les organisations chez Melucci fait en sorte que l'action collective sort presque complètement de l'arène de la politique institutionnelle. Il dit lui-même que les «mouvements contemporains ne sont pas intéressés par la capture du pouvoir d'État et ils ont une aversion pour les confrontations violentes avec le gouvernement et les autorités d'État»<sup>165</sup>. Il soutient aussi que les nouveaux mouvements sociaux sont actifs au niveau d'un espace prépolitique<sup>166</sup>, qu'ils démontrent par leur action l'inadéquation des institutions politiques actuelles<sup>167</sup> et qu'ils fournissent un bassin d'élites politiques<sup>168</sup>.

Les travaux de Melucci sont fortement traversés par des dimensions culturelles et symboliques de l'action collective, et cela constitue leur principale force, mais elles ne dépouillent pas pour autant l'acteur de son comportement rationnel. La rationalité est exprimée différemment. Ainsi, Melucci prend des distances à la fois face au courant de la psychologie des foules qui met de l'avant la non-rationnalité ou l'irrationalité du comportement de l'acteur<sup>169</sup> et face à une rationalité économique mise de l'avant par la TMR en proposant un acteur qui investit ses émotions dans un groupe pour sentir qu'il fait partie d'une unité commune, acteur dont la raison ne peut être séparable des sentiments<sup>170</sup> et qui veut transcender les seuls aspects de manger, dormir, procréer et demeurer en vie<sup>171</sup>. L'acteur est ainsi engagé dans la poursuite d'un but à signification supérieure, une vision du monde ; il a une orientation normative. C'est d'ailleurs sur cet aspect de la rationalité que l'œuvre d'Habermas nous apparaît très intéressante.

Pour Habermas, les nouveaux mouvements sociaux sont des «révolutions silencieuses dans les valeurs et les attitudes, ils sont un changement en regard des vieilles luttes concernant la sécurité économique et sociale pour faire place à une nouvelle attitude de participation, autoréalisation individuelle, qualité de vie et droits humains»<sup>172</sup>. Bien que souvent

<sup>165</sup> Melucci, 1989, p. 8.

<sup>166</sup> Melucci, 1989, p. 222.

<sup>167</sup> Melucci, 1989, p. 8.

<sup>168</sup> Melucci, 1989, p. 3.

<sup>169</sup> Melucci, 1989, p. 191.

<sup>170</sup> Melucci, 1989, p. 45.

<sup>171</sup> Melucci, 1989, p. 232.

<sup>172</sup> Carroll, 1996, p. 21. Notre traduction.

présentés comme étant à la défense des milieux de vie<sup>173</sup>, ils sont, pour d'autres, «offensifs dans le sens qu'ils tentent d'élargir la sphère publique – de transformer les relations hiérarchisées et instrumentales dans la direction de la rationalité *communicationnelle* – et alors de démocratiser la société civile tout en maintenant l'influence de l'argent et du pouvoir sur les relations humaines »<sup>174</sup>. Ainsi, tout comme pour Melucci, la révolution silencieuse d'Habermas fait en sorte que la dimension politique institutionnelle est assez absente de son argumentation.

Habermas situe l'émergence des nouveaux mouvements sociaux en rapport avec l'envahissement des milieux de vie, de la colonisation du monde vécu provoquée par les mécanismes régulateurs des appareils politico-administratifs<sup>175</sup> en fait, comme des luttes de défense des milieux de vie<sup>176</sup>. Une condition d'émergence des mouvements sociaux est donc «l'empiétement de l'État et de l'économie capitaliste dans la sphère de la vie privée»<sup>177</sup>. Ces nouveaux mouvements sociaux naissent à la frontière entre le système et le milieu de vie<sup>178</sup>. L'œuvre d'Habermas est ensuite assez muette sur la question du passage des conditions à l'action<sup>179</sup>.

L'apport qui nous apparaît le plus intéressant de l'œuvre d'Habermas est sa redéfinition de l'agir de l'acteur et, plus précisément, de sa rationalité. La rationalité est présentée comme étant à la fois télologique (relative à des buts) et communicationnelle (rationalité instrumentale et rationalité normative chez Weber)<sup>180</sup>.

L'œuvre d'Habermas offre donc des explications significativement importantes des dimensions culturelle et rationnelle de l'action collective, mais néglige les aspects du rapport des mouvements au monde de la politique institutionnelle, du passage des

---

<sup>173</sup> Canel, 1992 ; Maheu, 1991, p. 163.

<sup>174</sup> Carroll, 1996, p. 21.

<sup>175</sup> Maheu, 1991, p. 163.

<sup>176</sup> Canel, 1992, p. 25.

<sup>177</sup> Chazel, 1992, p. 306.

<sup>178</sup> Canel, 1992, p. 25.

<sup>179</sup> Chazel, 1992, p. 306.

<sup>180</sup> Waters, 1994, pp. 44-45.

conditions préalables à l'action ainsi que les aspects organisationnels (importance des réseaux préalables à la mobilisation ou développement des structures organisationnelles pendant l'action).

## 2.5 Les éléments de convergence : articulations autour de l'identité

Tout au long de ce texte, nous avons tenté de comprendre les mécanismes de constitution des mobilisations collectives. Le concept d'identité que nous avons élaboré est particulièrement riche pour l'explication. De plus, le concept d'identité permet aussi d'allier les apports du paradigme de la mobilisation des ressources à ceux du paradigme des mouvements sociaux. L'identité, construite en interaction, définit l'orientation de l'action. La notion d'interaction fait référence à la dimension politique et stratégique de l'action collective (rationalité instrumentale et située) et la notion d'orientation normative fait référence à la dimension culturelle de l'acteur (rationalité orientée par une vision du monde). Ces deux dimensions de l'identité de l'acteur expliquent à leur tour les buts, stratégies, tactiques et formes organisationnelles d'une part, l'espace politique occupé, l'enjeu et le pouvoir d'autre part.

Notre point de départ pour faire converger les deux paradigmes est donc le concept d'identité qui est un processus de construction interactif par lequel des cadres plus ou moins conscients sont élaborés. La notion de cadres mentaux renvoie à la dimension culturelle des mouvements sociaux. Ils sont une direction à prendre et ont un fort potentiel mobilisateur. Ainsi, la notion de cadre mental est essentielle pour comprendre le pourquoi de la mobilisation, le pourquoi de l'action. On avance ici qu'il est rationnel (avoir une bonne raison) pour l'acteur de vouloir atteindre ce qu'il considère bien, bon, beau, de vouloir atteindre cette vision du monde qu'il se fait. Sur ce socle pourront se déployer une action, des pratiques, des stratégies qui elles-mêmes se conjugueront en formes de leadership, formes organisationnelles, langage, rites, tout cela pour atteindre un but.

L'identité ne saurait, de plus, se forger en dehors des relations que l'acteur entretient avec l'extérieur. Ces relations sont parfois des oppositions et servent à structurer l'identité de

l'acteur dans une dynamique constamment en action. Mais tout autant que l'opposition, les changements dans l'environnement externe modèlent l'acteur en retour. Ainsi, les théories de la mobilisation des ressources et les théories des mouvements sociaux font tour à tour une place prépondérante aux changements dans la mésostрукture et la macrostructure dans l'émergence des acteurs collectifs. De plus, l'action des individus mobilisés a aussi été prise en considération. C'est pour cela qu'il est important pour l'étude des facteurs de constitution des acteurs collectifs de considérer ces trois niveaux de l'action collective.

Nous avons aussi montré que ces deux courants fournissaient des apports différents quant à l'explication des aspects des mobilisations collectives. Le courant de la mobilisation des ressources fournit des apports importants au sujet des pratiques stratégiques et des organisations les entourant. Ce courant fournit aussi des explications intéressantes sur les mobilisations en fonction du système politique institutionnel.

Le courant des mouvements sociaux, quant à lui, apporte des réponses appréciables quant aux conditions préalables à l'émergence des mouvements sociaux. La dimension politique des mouvements sociaux est différente de celle décrite par le courant de la mobilisation des ressources. L'approche des mouvements sociaux parle plutôt de pratiques de lutte et de contestation du système dominant.

Enfin, il faut souligner que l'explication des mobilisations collectives ne saurait être complète sans toutes ces dimensions : politique, culturelle, organisationnelle et rationnelle, et qu'elle doit tenir compte des niveaux *macro*, *méso* et *micro* sociologique dans son approche.

## CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

Il ne saurait y avoir de véritable démarche de connaissance scientifique sans une méthode appropriée. Le but de ce chapitre est d'exposer la méthodologie que nous avons appliquée dans le cadre de notre recherche. Pour ce faire, nous avons divisé notre exposé en dix parties.

La première partie expose la question au départ de notre démarche de recherche. La deuxième expose le paradigme de la recherche dans lequel nous nous situons. Ainsi, nous postulerons que la réalité est appréhendée par la médiation des filtres de perception des acteurs et qu'il est possible de les objectiver en additionnant les différentes perceptions des acteurs. Dans cette même partie, nous situerons notre position en tant que chercheuse parfois en dedans du système étudié, par certains aspects, et parfois en dehors sous d'autres aspects.

La troisième partie traite de l'objectif général de la recherche que nous avons subdivisé dans la quatrième partie en questions spécifiques de la recherche. La cinquième partie développe les stratégies de la recherche. Ainsi, nous ferons valoir la pertinence d'une recherche qualitative par étude de cas intrasite.

Les sixième, septième et huitième parties traitent respectivement des frontières du cas étudié, des méthodes utilisées pour la collecte de données ainsi que de la constitution et de l'analyse des données. Enfin, les neuvième et dixième parties ont trait à la validation et à l'éthique de la recherche.

### 3.1 La question de départ

Afin de bien cerner l'objectif de la recherche, il faut d'abord rappeler la question qui a enclenché le processus de recherche : « Quels sont les facteurs et quel est le processus de construction et de pérennité de l'acteur collectif ? » Nous tenterons de comprendre ce qui, dans l'environnement<sup>1</sup>, a pu permettre la naissance d'une association de groupes

---

<sup>1</sup> Par environnement, nous entendons l'ensemble des conditions sociales et culturelles entourant l'acteur collectif ainsi que les facteurs relevant de sa dynamique interne.

communautaires. Notre désir de comprendre s'étend aussi aux facteurs qui contribuent à maintenir ou ébranler la cohésion de l'acteur sur une longue période.

### 3.2 Le paradigme de recherche

Comme pour un paradigme de développement tel que nous l'avons défini dans le chapitre deux, un paradigme de recherche est défini par Guba et Lincoln comme étant une série de croyances. «Le paradigme représente une vision du monde qui définit, pour son détenteur, la nature du monde, la place de l'individu dans ce monde et les possibilités de relations entre ce monde et ses parties [...]. Les croyances sont fondamentales dans le sens qu'elles doivent être acceptées simplement sur la foi [...] ; il n'y a pas de manière d'établir plus profondément leur vérité»<sup>2</sup>. Toujours pour ces auteurs, ce paradigme se construirait autour de la réponse à trois questions : la première d'ordre ontologique (la nature de la réalité), la deuxième d'ordre épistémologique (la nature de la relation entre le chercheur et ce qui doit être cherché) et, finalement, méthodologique (méthodes de cueillette des données). Du paradigme de recherche découle la stratégie de collecte des données et, ensuite, les techniques plus spécifiques. La présentation des prochaines parties respectera cet ordre<sup>3</sup>.

#### 3.2.1 La nature de la réalité

Il est difficile de nier l'existence ou le fait que des événements se produisent ; on ne peut nier le fait que le gouvernement a bien adopté la loi 120 qui restructurait le système sociosanitaire et faisait des groupes communautaires des partenaires de la planification et de la gestion des services en santé mentale. On peut facilement penser aussi que certains événements revêtent une signification différente pour les personnes puisqu'ils sont analysés en fonction de ces filtres de perception dont il a déjà été question. Ainsi, pour l'acteur porteur de cette perception, elle devient alors la nouvelle réalité en vertu de laquelle il se mobilisera. On en arrive donc à autant de «réalités» différentes qu'il y a d'acteurs. La nature de LA réalité nous apparaît alors pour le moins difficile à saisir. Il nous semble plus

---

<sup>2</sup> Guba et Lincoln, 1998, p. 200.

<sup>3</sup> Denzin et Lincoln, 1998b, p. XV.

opportun de tenter de comprendre la dynamique en fonction des différentes représentations de la réalité que s'en font les acteurs. Cette manière de voir orientera nos choix épistémologique, stratégique et méthodologique en regard de notre projet de recherche.

### 3.2.2 La nature de la relation entre la chercheuse et l'objet

À la question épistémologique soulevée, à savoir «la nature de la relation entre le chercheur et ce qui peut être cherché»<sup>4</sup>, nous pouvons répondre que nous voyons notre rôle de chercheuse comme participante à la création d'un savoir constitué par les différentes «voix» des personnes et fortement influencée par notre statut, nos valeurs, nos cadres de perception ou d'expérience. Il serait vain de penser qu'on peut apprêhender la réalité de manière absolue sans la médiation des valeurs portées. Notre regard est orienté par notre formation, notre culture, notre mode de pensée, etc. Il semble que l'on ne voit que ce qu'on s'attend de voir, ce à quoi on est préparé à voir. Selon Laplantine, nous aurions une certaine difficulté à voir ce qui est totalement nouveau<sup>5</sup>. Dans cette perspective, le chercheur fait partie de l'objet de recherche et le résultat du travail du chercheur sera alors une construction originale produite par l'interaction entre le chercheur et l'objet de recherche.

Les entrevues exploratoires qui ont servi à délimiter notre projet de recherche ont aussi servi à le construire, cela en lien avec les attentes et les besoins du groupe. On peut donc dire que notre position est à la fois une participation à la construction d'un savoir, selon le modèle constructiviste élaboré par Guba et Lincoln, et aussi le résultat de l'interaction spécifique entre le groupe et le chercheur. Les membres du groupe ont une bien meilleure compréhension de leur réalité. Pour reprendre les propos des groupes à l'égard de leurs membres : «Ils sont experts de leur propre situation.» C'est le principe que nous appliquerons ici. Notre position est sensiblement la même que celle des chercheurs de l'École de Chicago qui «considéraient que l'homme de la rue pouvait avoir des idées que le

---

<sup>4</sup> Guba et Lincoln, 1998, p. 201.

<sup>5</sup> Laplantine, 1996, p. 11.

chercheur n'avait pas, qu'il était non seulement consommateur mais aussi producteur de connaissances»<sup>6</sup>.

Cela amène toute la question d'intériorité ou d'extériorité du chercheur en regard de l'objet de recherche. Certes, nous considérons les acteurs experts de leur propre situation, mais ils sont tout de même fortement en intérieurité face à leur culture et leur situation. Ils peuvent donc avoir certaines difficultés à identifier formellement ce qui est, pour eux, une culture implicite. Notre position en tant que chercheuse était différente. Nous étions en extériorité bien que pas tout à fait. Laplantine<sup>7</sup> a démontré que pour voir, il faut une certaine distance. À mesure que la connaissance se construit, la société étudiée et ses composantes perdent cet aspect culturel pour devenir de plus en plus naturel. C'est pourquoi il peut arriver que le chercheur ait parfois l'impression de n'avoir rien découvert tellement le sujet lui est devenu familier et naturel.

Quelle fut notre position véritable ? *En dehors* par certains aspects et parfois *en dedans*, pour d'autres. D'une part, nous faisons partie du système dans lequel évolue l'acteur. En effet, nous avions déjà fait une autre recherche sur un autre thème avec les mêmes groupes. Par conséquent, ils nous connaissaient et connaissaient le travail que nous faisions. De plus, en tant qu'organisatrice communautaire, nous avons une position professionnelle qui fait de nous des alliés potentiels des groupes communautaires. Nous avons une certaine sensibilité aux valeurs des groupes et à leur réalité de fonctionnement. Cependant, nous ne sommes pas, par le biais de notre profession, tout à fait *en dedans* non plus. En effet, les emplois des organisateurs communautaires sont des emplois institutionnels. Ce dilemme des organisateurs communautaires n'est pas prégnant uniquement dans la recherche mais aussi dans leur travail quotidien.

Enfin, bien que nous soyons une travailleuse sociale en organisation communautaire, notre lieu d'emploi principal ne se situe plus dans le réseau des services sociaux et de santé. Cela nous mettait, au départ, en position d'extériorité. Cependant, en cours de collecte des

---

<sup>6</sup> Deslauriers, 1991, p. 9.

<sup>7</sup> Laplantine, 1996, p. 11.

données, nous avons eu à occuper un emploi, pendant un an, à l'intérieur du système d'action, soit à la Régie régionale. Cela nous mettait à la fois en dedans puisque nous avons pu utiliser ce travail pour mieux comprendre le système de prestation des services sociosanitaires et en dehors puisque, encore une fois, ce travail se situait dans le réseau institutionnel.

Nous sommes en accord avec les constats et les principes qu'ont utilisés Spradley et Mann dans leur recherche sur les femmes au travail dans un monde d'hommes soit, premièrement, l'intériorisation de la culture, deuxièmement, l'existence de microcultures à l'intérieur d'une culture donnée et, troisièmement, le fait que «pour comprendre une autre culture, il faut à la fois pouvoir s'impliquer et garder une distance»<sup>8</sup>. Les stratégies de recherche de Spradley et Mann en découlent ainsi que les nôtres.

Selon Spradley et Mann, le rapport entre la distanciation et l'implication suppose une certaine conception de la scientificité et est un choix épistémologique clair. Pour comprendre vraiment la réalité du groupe qu'on observe, il faut «vivre» en quelque sorte la profondeur de cette situation afin d'en saisir le moindre détail, la moindre signification qu'un observateur extérieur ne pourrait saisir. D'autre part, un investissement trop en profondeur pourrait mettre en danger l'objectivité nécessaire aux chercheurs.

Ce problème de faire une recherche dans sa propre culture présente deux difficultés. La première est le manque d'objectivité possible dans la cueillette et l'analyse des données de la recherche. La deuxième est la difficulté de faire émerger à la conscience cette culture intériorisée, ce qui est rendu invisible par la quotidienneté des gestes, des attitudes, etc., en fait, ce qui est rendu invisible parce que trop évident. Nous croyons que par notre position à la fois dans le système d'action et hors du système, nous avons pu rejoindre l'objectif de comprendre de l'intérieur tout en gardant une certaine objectivité nécessaire à rendre moins implicite la culture propre du système.

---

<sup>8</sup> Spradley et Mann, 1975, pp. 16-28.

### 3.2.3 La construction de l'objet de recherche, une approche mixte

Quant à la position que nous avons adoptée au plan de la construction de l'objet de recherche, nous reprendrons ici encore les paroles de Spradley et Mann qui affirment que le chercheur travaille aussi en fonction de certains critères qu'offre «le terrain» de la recherche. Cette position est aussi celle de Denzin et Lincoln : «Le choix des pratiques de recherche dépendent des questions qui sont posées et les questions dépendent du contexte (Nelson *et al.*, 1992, p. 2), ce qui est disponible dans ce contexte et ce que le chercheur peut faire dans cet environnement»<sup>9</sup>.

Aussi, on ne saurait oublier que la recherche se situe dans un cadre bien précis d'études doctorales et que ce cadre définit au préalable certaines conditions. Par exemple, le projet de thèse qui a dû être déposé auprès d'un comité d'évaluation demandait implicitement que nous ayons à tout le moins des questions de recherche, des concepts raffinés et même une proposition d'explication. Ainsi, nous ne pourrions affirmer que l'objet de recherche a été construit exclusivement à partir du terrain ou des données de la recherche. Nous avons plutôt procédé avec une approche mixte<sup>10</sup> semblable à celle adoptée par Huberman et Miles :

On peut donc aussi bien argumenter en faveur d'une approche qualitative rigoureuse et préstructurée que d'un autre type d'approche plus souple et évolutive. Comme on peut le prévoir, l'ensemble de la recherche qualitative actuelle se situe entre ces deux extrêmes. On sait quelque chose au niveau conceptuel sur tel phénomène, mais pas assez pour asseoir une théorie. Le chercheur a une idée assez précise des aspects du phénomène qui ne sont pas bien compris, et il sait où aller les chercher – dans quels lieux, parmi quels acteurs, selon quel processus et à l'occasion de quelle classe d'événements. Enfin, le chercheur a généralement quelques idées au départ sur la façon de recueillir l'information, par des interviews, des observations, la recherche de documents, peut-être même à l'aide d'un outil éprouvé qui permettra de comparer l'étude envisagée aux précédentes. Ainsi donc, au début de la recherche, nous disposons en général au minimum d'un cadre conceptuel rudimentaire, d'un exemple

---

<sup>9</sup> Denzin et Lincoln, 1998a, p. 3. Notre traduction.

<sup>10</sup> Laperrière, 1997, pp. 309-340.

de questions générales de recherche, de quelques notions de l'échantillonnage à établir et de quelques outils de recueil [sic] de données<sup>11</sup>.

Ainsi, nous verrons plus loin que certaines catégories d'analyse émergent bel et bien de l'analyse des données alors que d'autres étaient plus ou moins prescrites par le canevas d'entrevue lui-même construit à partir d'une certaine conceptualisation de l'identité que nous avions faite au préalable. Nous verrons aussi que nous avons revu le système de codification tout au long de l'analyse puisque nous avons utilisé la méthode de la comparaison constante.

Enfin, l'approche mixte se révèle aussi dans l'objectif que nous poursuivions. Notre premier objectif était de faire une description minutieuse du phénomène que nous avons étudié, c'est-à-dire de faire la description fine d'un univers culturel sans nécessairement en faire une comparaison avec un autre. C'est la définition que donne Laperrière de la description ethnographique ; elle n'a pas pour objectif premier de générer de la théorie :

Les partisans de l'ethnographie ne nient pas, en général, que la création théorique soit le but ultime des sciences humaines, mais bon nombre estiment qu'une telle entreprise doit s'arrimer à l'étude fouillée de plusieurs cas (Tesch, 1990 : 90). En conséquence, ils se donnent d'abord pour but de 'produire des comptes rendus cohérents, valides et analytiquement justes (*sound*)' (Halfpenny cité dans Tesch, 1990 : 90) sur une situation naturelle délimitée, quitte à émettre par la suite quelques hypothèses exploratoires la concernant (Bogdan et Taylor, 1975 : 19)<sup>12</sup>.

Pour notre part, notre objectif était, encore là, un objectif mixte. Nous voulions, certes, faire une description détaillée du phénomène de construction et de pérennité de l'acteur collectif, mais nous ne rechignions pas, non plus, à élaborer un construit théorique qui alliait les apports des deux cadres théoriques explicatifs majeurs des mouvements sociaux. Ces considérations épistémologiques conduisent maintenant à clarifier plus en profondeur ce qu'était l'objectif général de notre recherche.

---

<sup>11</sup> Huberman et Miles, 1991, pp. 46-47.

<sup>12</sup> Laperrière, 1997, p. 325-326.

### 3.3 L'objectif général de la recherche

Notre but était bien entendu de répondre à notre question de départ. Rappelons-la : « Quels sont les facteurs et quel est le processus de construction et de pérennité de l'acteur collectif ? »

Lorsque nous parlons de facteurs, nous faisons référence aux conditions internes et externes à l'acteur collectif. Ces facteurs peuvent être soit des catalyseurs de la cohésion, soit des freins ou des facteurs de désagrégation. Ces facteurs peuvent se situer à trois niveaux, celui de la macrostructure, celui du mésosystème politique national ou régional et, enfin, celui des microstructures, soit celles des individus et des petits groupes.

Lorsque nous parlons de processus, nous faisons référence à trois phases distinctes. La première est appelée *phase préalable* à la constitution de l'acteur collectif. Elle comprend l'ensemble des facteurs se situant avant la première réunion des premiers fondateurs, soit avant le 27 octobre 1988. La deuxième est celle se situant entre la première réunion et l'assemblée générale de fondation. C'est la phase où une diversité de groupes disparates acquiert une cohésion suffisante pour dire «nous (identité) refusons cela (mobilisation)». Ces dates sont bien sûr arbitraires, mais elles correspondent, somme toute, assez bien à ce que nous appelons le passage des conditions à l'action. Cette phase se situe entre le 27 octobre 1988 et le 28 février 1991. La troisième phase est celle de la pérennité ou du maintien et se situe entre le 28 février 1991 et le 30 avril 2000, date où nous avons fait notre dernière entrevue. Pour chacune de ces phases, nous avons déterminé un certain nombre de questions spécifiques.

Ces termes définis, il est aisément maintenant de comprendre l'objectif général de la recherche qui consiste alors à décrire et à comprendre le déploiement d'un processus social, soit celui de la constitution de l'acteur collectif. Cet objectif se détaillera dans les questions spécifiques de recherche suivantes.

### 3.4 Les questions spécifiques de la recherche

Nous avons choisi de distinguer trois questions principales en fonction des phases pressenties comme significatives pour la constitution de l'acteur collectif. Ces trois questions principales ont été elles-mêmes découpées en questions spécifiques.

#### 3.4.1 La phase 1 : les facteurs préalables

La question principale de cette phase est : «Quels sont les facteurs préalables favorisant la cohésion et quels sont les freins à la constitution de l'acteur collectif aux niveaux *macro*, *méso* et *micro* ?» Cette question peut se subdiviser en questions secondaires qui sont : 1) «Quelle est l'importance du changement dans l'environnement macrosociologique pour la naissance d'un acteur collectif ?» ; 2) «Quelle est l'importance du changement des conditions de financement des groupes dans la constitution de l'association ?» ; 3) «Quelle est l'importance de la perception de l'opportunité politique ?» ; 4) «La présence d'une cause ou d'un projet alternatif a-t-elle jouée ?» Ces questions se sont traduites non textuellement dans le canevas d'entrevue.

#### 3.4.2 La phase 2 : la constitutive

La question principale de cette phase est : « Par quel processus passe-t-on de plusieurs identités à une identité collective, c'est-à-dire pour que des entités distinctes se définissent elles-mêmes comme une unité, un «nous» ?» Cette question peut se subdiviser en questions secondaires qui sont : 1) «Quelles sortes de conflits, tensions, négociations, accords peut-on observer dans la constitution et la pérennité de l'acteur collectif ?» ; 2) «Par quel processus en arrive-t-on à une compréhension commune de l'environnement, des enjeux, des buts, etc. ?»

#### 3.4.3 La phase 3 : le maintien de l'acteur dans le temps

La question principale de cette phase est : «Comment les différentes relations de l'acteur avec son environnement affecteront-elles sa constitution ou son maintien en acteur

collectif ? » Cette question peut se subdiviser en questions secondaires qui sont : 1) « Comment les différentes micro-identités réussissent-elles à maintenir leur cohésion ? » ; 2) « Quel est l'effet des réformes de la structure régionale de services en santé mentale sur le développement et la pérennité de l'acteur collectif ? » ; 3) « Quels sont les effets des relations conflictuelles ? » ; 4) « Comment la naissance de la Table régionale des organismes communautaires (TROC) a pu influencer la cohésion de l'acteur collectif ? » ; 5) « Comment l'identité culturelle est-elle transmise aux nouveaux membres ? »

### 3.5 Les stratégies de la recherche

Les stratégies de recherche sont «les pratiques utilisées par le chercheur-bricoleur alors qu'il passe d'un paradigme et d'un devis de recherche à la collecte des données empiriques. Les stratégies de collecte connectent le chercheur à des approches et des méthodes spécifiques pour colliger et analyser du matériel empirique»<sup>13</sup>. Ainsi, dans cette section, nous poserons d'abord la nécessité de procéder à une recherche qualitative. Ensuite, nous montrerons que l'étude de cas est adaptée tant à l'objectif général de notre recherche qu'aux conditions de notre terrain d'étude. Enfin, nous poserons la nécessité d'un fonctionnement quelque peu itératif dans la collecte de données.

#### 3.5.1 Une recherche qualitative

Pour atteindre notre objectif, nous avons choisi de faire une recherche qualitative. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la recherche qualitative est particulièrement efficace pour comprendre les processus sociaux et les phénomènes complexes, pour saisir le sens ou le point de vue des acteurs face à leurs actions et pour mieux comprendre les sentiments, les émotions et les représentations élaborées<sup>14</sup>. Dans notre cas, il s'agit bien d'un processus complexe d'ajustements constants entre différents acteurs mais aussi entre l'acteur collectif et son environnement. De plus, nous nous devons de saisir les représentations, les analyses

<sup>13</sup> Denzin et Lincoln, 1998a, p. XV. Notre traduction.

<sup>14</sup> Deslauriers, 1991 ; Deslauriers et Kérésit, 1997 ; Denzin et Lincoln, 1998a.

et les raisons qui ont conditionné leur adhésion à l'association. De cette manière, nous pourrons mieux comprendre le pourquoi et le comment de la cohésion.

De plus, la recherche qualitative est présentée par Deslauriers comme étant particulièrement efficace pour les études de la mésostucture tel que l'est la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean :

Strauss (1987 : 244) et Hall (1987 : 10) avancent que la recherche qualitative trouve son terrain de prédilection dans ce qu'ils appellent le niveau «mésos» de l'action sociale. Située entre le niveau «micro» individuel et le «macro» structurel, la mésostucture représente l'espace entre les deux où les personnes évoluent et où le personnel rencontre le social. [...] Ce niveau mésostucturel permet de comprendre la structure sociale en même temps que de saisir comment elle fournit le cadre général de l'action. C'est là que la structure sociale devient, pour ainsi dire, opérationnelle et qu'elle entre en action<sup>15</sup>.

Enfin, on ne pourrait passer sous silence l'apport certain de la recherche qualitative lorsqu'il s'agit de comprendre en profondeur tous les aspects d'une situation donnée et de décrire des processus transitoires<sup>16</sup>. Nous pensons que la compréhension du processus intervenant entre les conditions favorisant la constitution d'un acteur collectif et la mobilisation qui le révèle est bien au niveau de la mésostucture et de cette catégorie des processus transitoires.

### 3.5.2 Une étude de cas intrasite

Des cinq principaux devis en recherche qualitative recensés par Deslauriers et Kérésit<sup>17</sup>, soit l'étude de cas, la comparaison multicas, l'expérimentation sur le terrain, l'expérimentation en laboratoire et la simulation par ordinateur, l'étude de cas intrasite nous apparaît la plus pertinente pour notre projet. L'étude de cas intrasite est définie par

---

<sup>15</sup> Deslauriers, 1991, p. 17.

<sup>16</sup> Deslauriers, 1991, p. 6 ; Deslauriers et Kérésit, 1997, p. 89.

<sup>17</sup> Deslauriers et Kérésit, 1997, p. 87.

Huberman et Miles<sup>18</sup> et par Stake<sup>19</sup> comme étant l'étude approfondie d'un seul cas qui n'est pas mis en comparaison avec d'autres cas similaires.

L'utilisation du mot *site* au lieu de *cas* est pour souligner, comme le font Huberman et Miles, qu'aucun cas ne peut être compris en dehors du site dans lequel il se situe :

Nous utilisons le mot *site* dans le même sens que le mot *cas*. Tous deux réfèrent au même phénomène : un contexte circonscrit dans lequel on étudie des événements, des processus, des résultats. [...] Nous préférons le mot *site* parce qu'il nous rappelle qu'un *cas* se passe toujours dans un «milieu» spécifique ; on ne peut pas étudier des *cas* individuels en les séparant de leur contexte comme le chercheur qualitatif le fait souvent<sup>20</sup>.

Les études de cas intrasite peuvent satisfaire deux types d'intérêts, soit les intérêts intrinsèques au cas lui-même ou alors le cas devient instrumental pour d'autres intérêts, c'est-à-dire qu'il a un rôle de support pour la compréhension de quelque chose d'autre<sup>21</sup>. Stake continue en disant que ce sont là des catégories théoriques plutôt que pratiques. En effet, le chercheur peut avoir plusieurs intérêts en même temps et l'intérêt pour un cas particulier peut se combiner à son utilité pour comprendre quelque chose d'autre. Cela est notre fait. Nous portons un intérêt particulier à ce cas parce que le phénomène social est unique, en fonction de l'espace et du temps. En même temps, nous pensons que la description minutieuse et soignée de ce cas peut permettre une meilleure compréhension du processus de constitution des acteurs collectifs de manière plus générale. C'est là une préoccupation de description ethnographique et de construction théorique.

Comment parler de généralisation lorsqu'on ne regarde qu'un seul cas ?

Les études de cas peuvent être vues comme un petit pas vers la grande généralisation (Campbell, 1975), mais la généralisation ne doit pas être la seule préoccupation de toutes les recherches (Feagin, Orum et Sjoberg, 1991 ; Simons, 1980). Des dégâts surviennent lorsque l'engagement à généraliser ou à créer de la théorie est si forte que

<sup>18</sup> Huberman et Miles, 1991, p. 143.

<sup>19</sup> Stake, 1998, p. 86.

<sup>20</sup> Huberman et Miles, 1991, pp. 47-48.

<sup>21</sup> Stake, 1998, p. 86.

l'attention du chercheur est distraite du cas lui-même et des aspects importants qui permettent de comprendre le cas lui-même<sup>22</sup>.

On comprend cette citation en ayant aussi en tête l'idée que «la théorie est une échelle dont les trois échelons sont : décrire, comprendre, expliquer»<sup>23</sup>. Ainsi, la description, la compréhension et le rapport de recherche d'une étude de cas permettent assurément la création d'une théorie qui pourra être généralisée d'une certaine manière pour autant que certaines caractéristiques du site de recherche soient similaires à un autre cas, comme le disent Guba et Lincoln<sup>24</sup>. Quoi qu'il en soit, la généralisation ne doit pas être une obsession.

De plus, nous pensons que l'étude que nous faisons a valeur d'exemplarité. En effet, bien qu'unique et spécifique dans l'espace et le temps, nous pensons qu'elle est un reflet assez fidèle de la construction des acteurs collectifs dans d'autres domaines du mouvement communautaire et peut-être même en dehors.

Enfin, l'analyse par cas unique nous apparaît pertinente aussi puisqu'elle est bien délimitée et à la mesure de nos moyens (la faisabilité). Car, comme le dit Deslauriers, une recherche aura toujours des imprévus auxquels il faudra s'ajuster, sera toujours plus longue que prévue et sera toujours plus compliquée que prévue<sup>25</sup>. Nous pensions que l'étude d'un seul site était proportionnelle à nos moyens (une seule chercheuse), considérant nos objectifs de description très minutieuse de la situation.

Pour résumer la stratégie de recherche que nous avons choisie, rappelons qu'elle procède par recherche qualitative et par étude de cas unique parce que cette stratégie est la plus adaptée à l'étude des processus et phénomènes complexes, au niveau de la mésostructure. La stratégie choisie répond bien aussi à notre souci de description minutieuse et détaillée et respecte les moyens qui sont à notre disposition.

---

<sup>22</sup> Stake, 1998, p. 91.

<sup>23</sup> Deslauriers, 1991, p. 15.

<sup>24</sup> Guba et Lincoln, 1998.

<sup>25</sup> Deslauriers, 1991.

### 3.6. L'identification du cas à l'étude

Le cas est «un système avec des frontières (*bounded system*). Dans le cas des sciences sociales et des services sociaux, il a des parties qui fonctionnent, il a probablement un but, il peut même avoir un «soi». C'est un système intégré. Les parties n'ont pas à bien fonctionner, les buts peuvent être irrationnels, mais c'est un système»<sup>26</sup>. Le système que nous étudions est une association régionale de groupes communautaires œuvrant en santé mentale nommée l'Association régionale des ressources alternatives et communautaires en santé mentale du Saguenay – Lac-Saint-Jean (ARACSM).

#### 3.6.1 La délimitation du cas à l'étude

Par délimitation nous entendons deux choses. La première est celle qui tend à circonscrire les frontières de l'acteur collectif. La deuxième est celle qui permet de déterminer la période sur laquelle s'étendra l'étude.

##### A) La délimitation de l'acteur

En plus de la délimitation que le fonctionnement du système impose, nous pouvons aussi apercevoir une délimitation territoriale de l'ARACSM. Ainsi, la première délimitation de notre cas tient dans le fait d'être membre de l'Association. L'Association compte quatorze groupes membres que nous considérons d'emblée internes au cas.

Parmi ces groupes nous retrouvons autant de centres de jour qu'il y a de territoires de CLSC dans notre région, soit six. Un centre de jour est un lieu où des personnes peuvent se rendre tous les jours de la semaine et qui offre des services d'aide individuelle ou de groupe, des activités de loisirs ou des activités thérapeutiques. L'Association compte aussi deux groupes ayant pour mission spécifique la promotion de la santé mentale et l'éducation face à la maladie mentale. Ces deux groupes couvrent chacun un territoire sous régional, soit le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

---

<sup>26</sup> Stake, 1998, p. 87. Notre traduction.

On retrouve, sensiblement sur les mêmes territoires, deux groupes ayant pour mission d'aider les familles et les proches de personnes atteintes de maladie mentale. Ces groupes visent à permettre aux proches de mieux comprendre la maladie mentale et d'accroître leurs compétences pour accompagner leur proche. Ils ont aussi pour mission de faire le lien entre la famille et l'équipe thérapeutique.

Parmi les groupes de l'Association, on retrouve aussi cinq groupes offrant des services d'hébergement, cela selon différentes modalités. En effet, bien que deux seuls groupes aient l'hébergement transitoire pour unique mission, trois autres groupes offrent les services d'appartements supervisés. La question de la réinsertion sociale par le travail est aussi parmi celle à laquelle répondent plusieurs groupes en concomitance avec d'autres services.

Les appartenances à des regroupements provinciaux sont nombreuses et différentes. Quatre groupes appartiennent au Regroupement des ressources alternatives du Québec (RRASMQ), deux appartiennent à la section québécoise de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), deux sont membres de la Fédération des associations de parents et amis du malade mental (FAPAMM), un groupe est membre de l'Association québécoise de suicidologie et, enfin, un dernier groupe est membre de l'Association des groupes de promotion et de défense des droits en santé mentale (AGIDD). Chacun de ces regroupements a une philosophie différente, ce qui est le portrait plus ou moins fidèle des microcultures que l'on retrouve au sein de l'Association.

On peut distinguer deux périodes distinctes où les groupes se sont constitués en sociétés légales. Il y a ceux qui ont reçu leurs lettres patentes avant la *Politique de santé mentale* et avant la régionalisation des services, et qui recevaient leur financement directement du gouvernement québécois. Il y a ceux nés dans la foulée de la *Politique de santé mentale* et pour qui la régionalisation a signifié qu'ils recevraient leur financement par le biais du Conseil régional et, par la suite, de la Régie régionale.

**Tableau 2 : Groupes membres de l'ARACSM**

Type de groupe	Secteur	Appartenance regroupement provincial	Année de naissance
Centre de jour Appartements supervisés	Saguenay	RRASMQ	1984
Centre de jour Appartements supervisés	Saguenay	RRASMQ	1984
Maison d'hébergement	Saguenay	RRASMQ	1990
Centre de jour Appartements supervisés Réinsertion au travail	Lac-Saint-Jean	RRASMQ	1988
Organisme de promotion	Saguenay	ACSM nationale	1986
Organisme de promotion	Lac-Saint-Jean	ACSM nationale	1984
Groupe de parents et amis	Saguenay	FAPAMM	1990
Groupe de parents et amis	Lac-Saint-Jean	FAPAMM	1994
Groupe de promotion et de défense des droits	Saguenay – Lac-Saint-Jean	AGIDD	1990
Groupe axé sur la prévention du suicide	Saguenay – Lac-Saint-Jean	Association de suicidologie	1983
Centre de jour	Saguenay	Aucune	1990
Centre de jour	Lac-Saint-Jean	Aucune	1990
Centre de jour Groupe de parents et amis Réinsertion au travail	Lac-Saint-Jean	Aucune	1989
Maison d'hébergement	Lac-Saint-Jean	Aucune	1987

La délimitation des frontières de l'Association étant faite, et puisque notre conceptualisation d'un acteur collectif fait référence à son environnement, nous devrons maintenant établir les frontières de ce dernier. En fait, les limites sont de deux ordres. La première fait référence aux limites territoriales qui sont faciles à identifier. Comme son nom l'indique, l'association est régionale et couvre donc le territoire de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean. La région est constituée de deux entités géographiques<sup>27</sup> et elle couvre une superficie de 105 500 km<sup>2</sup>. Selon le recensement de 1996, la région compte

<sup>27</sup> Les données de cette partie proviennent du site Internet de la Régie régionale à l'adresse : [www.rrssss02.qc.ca/territoire.html](http://www.rrssss02.qc.ca/territoire.html) en date du 16 avril 2002.

286 647 habitants, répartis dans 59 municipalités. L'occupation du territoire est majoritairement urbaine. En effet, 71% des personnes résident dans l'une ou l'autre des sept villes de plus de 10 000 habitants de la région.

La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean est divisée en six territoires sociosanitaires<sup>28</sup>. Du côté du Lac-Saint-Jean, chacun des territoires épouse les limites des municipalités régionales de comté (MRC) qui sont Maria-Chapdelaine (population de 28 045 habitants) Lac-Saint-Jean-Est (population de 52 401 habitants) et Domaine-du-Roy (population de 33 860 habitants). Au Saguenay, le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay a été divisé en trois territoires sociosanitaires : Jonquière (population de 67 167 habitants), Chicoutimi (80 010 habitants) et La Baie (population de 25 164 habitants).

La deuxième limite fait aussi référence à notre conceptualisation de l'acteur collectif. En effet, les pratiques de concertation font déborder l'activité de l'acteur en dehors des limites territoriales régionales. L'Association et ses membres ont des liens significatifs avec des regroupements provinciaux, soit avec le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RASMQ), soit avec le Regroupement provincial des groupes de parents et amis du malade mental ou encore avec l'Association canadienne de la santé mentale. Ainsi, les liens de concertation sont aussi considérés comme une frontière de notre cas, mais non les regroupements comme tels.

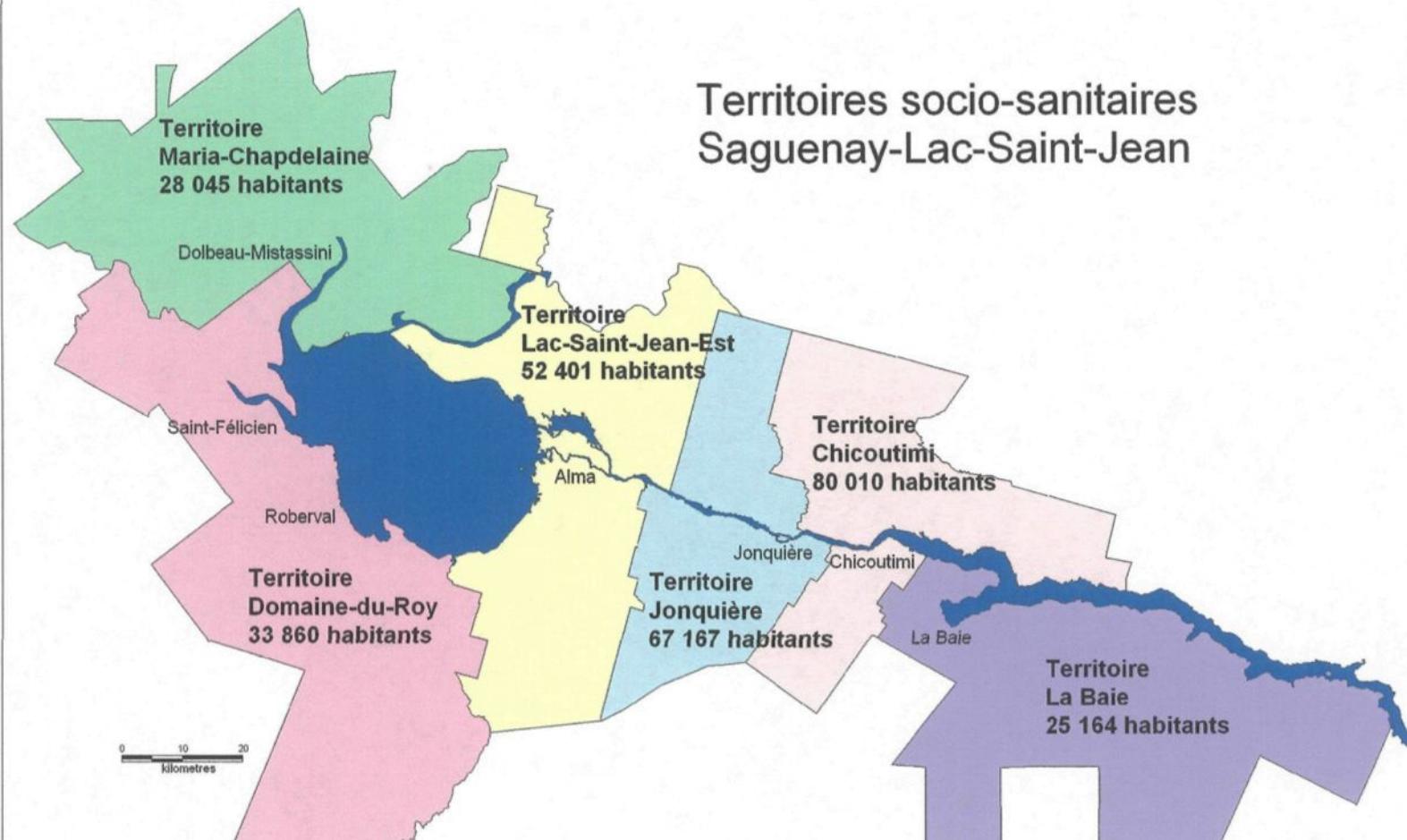
Et, puisque nous avons considéré trois phases dans le processus de constitution de l'acteur collectif, il nous apparaît important de rencontrer les personnes qui ont mis en branle la démarche de regroupement en association. Ainsi, quelques personnes significatives de cette étape, et qui ne sont plus membres de l'Association aujourd'hui, ont été rencontrées.

En résumé, notre cas comporte quatorze groupes en plus des personnes qui ont commencé la démarche et qui ne sont pas membres des groupes. Il se situe dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean et nous avons considéré les relations de concertation avec les regroupements provinciaux comme faisant partie du système.

---

<sup>28</sup> Voir la carte représentant les territoires sociosanitaires du Saguenay – Lac-Saint-Jean à la page 117.

## Territoires socio-sanitaires Saguenay-Lac-Saint-Jean



Source: RRSSS

## B) La délimitation de la période étudiée

Ces trois phases que nous avons étudiées s'étendent sur un période historique donnée. Les entrevues exploratoires permettent de situer les premières velléités de regroupement bien avant 1988 et même 1987. Le début de la période qui nous intéresse se situe donc autour de cette date. Nous entendons suivre le cheminement de cette association sur une période de la vie officielle couvrant environ une douzaine d'années, soit jusqu'au printemps 2000. Nous disons environ, car il est difficile de dater la phase 1 autrement que celle précédent octobre 1988.

### 3.7 Les méthodes de la cueillette des données et la séquence de cette cueillette

Lorsque nous avons déterminé les méthodes de cueillette de données et la séquence de collecte, nous nous sommes d'abord rappelé qu'il y a des événements dont on ne peut nier l'existence (des actions, des décisions, etc.) et qu'il y a aussi l'interprétation de ces faits par les acteurs, interprétations qui dirigent l'action. Ainsi, nous pensions qu'il était opportun de relever les faits d'abord pour ensuite aller chercher les interprétations, le sens donné à ces faits par les acteurs. Cette manière de voir les choses identifie deux manières fondamentales d'appréhender la dynamique de l'étude et une séquence, soit la cueillette documentaire d'abord et les entrevues individuelles ensuite.

#### 3.7.1 Les sources documentaires

Comme sources documentaires nous avons considéré plus de 150 documents différents : d'abord les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration de l'ARACSM à partir de 1988 jusqu'en avril 2000. Ensuite, le courrier échangé concernant l'Association en rapport avec certains événements significatifs, les rapports d'activités, les comptes rendus de colloques tenus à l'intérieur des cadres de l'Association, etc. Nous avons dépouillé ces informations afin de construire une historiographie préliminaire qui a permis ensuite de mieux comprendre les paroles des entrevues et d'aider les personnes interrogées à mieux se situer dans le temps. Car, il ne faut pas oublier, une des difficultés importantes de notre projet est justement de tenter de saisir des représentations, des

pensées, des analyses faites seules ou en groupe, et la construction de représentations communes qui sont apparues voilà plus de dix ans ! Nous avons été confrontée, à certains égards, avec les limites de la mémoire, et les données de l'historiographie de l'ARACSM ont permis à un certain nombre de personnes, lors des entrevues, de mieux se souvenir de certains événements ou tout simplement d'être capables de situer un *avant* ou un *après*.

### 3.7.2 Les entrevues

Nous avons réalisé vingt-cinq entrevues individuelles et deux entretiens. La différence entre des entrevues et des entretiens est que ces derniers ne sont pas structurés par un canevas d'entrevue précis et servent plutôt à comprendre globalement un moment ou un aspect particulier du cas. Les entretiens ne subissent pas, non plus, le traitement analytique des entrevues.

Pour dresser une liste des personnes significatives pour la construction et la pérennité de l'Association en vue de les interviewer, nous avons construit une matrice recensant toutes les personnes ayant assisté aux différentes réunions de l'Association, à partir des présences inscrites dans les comptes rendus de ces réunions. Ainsi, en fonction des phases que nous avions définies, nous avons pu identifier les personnes significatives propres à chacune de ces phases.

En plus de considérer leur présence aux réunions lors des phases importantes de l'Association, nous avons procédé par échantillonnage en boule de neige en quelque sorte. Lors des entrevues, les personnages significatifs étaient identifiés pour fins d'entrevue. Ainsi la construction d'une liste de personnes à interviewer s'est faite à partir de 6 critères :

- avoir fait partie du groupe des premières fondatrices ;
- avoir siégé au conseil d'administration provisoire ;
- avoir siégé au conseil d'administration ;
- représenter un organisme qui a été membre de l'Association à un moment donné de son histoire ou ;

- être une personne significative identifiée par une interviewée.
- Nous devions aussi nous assurer d'une répartition géographique permettant de couvrir tous les secteurs sociosanitaires.

Ces critères ont permis de sélectionner les personnes que nous voulions interviewer. Nous avons rencontré au moins une personne par groupe membre de l'Association, parfois jusqu'à quatre. Nous avons aussi interviewé des personnes provenant de groupes ayant été membres mais qui ne le sont plus. Voici le tableau des groupes et du nombre d'entrevues que nous avons effectuées. Ce tableau inclut les entrevues exploratoires que nous avons aussi traitées puisqu'elles recelaient des informations importantes.

**Tableau 3 : Nombre d'entrevues effectuées en fonction des groupes<sup>29</sup>**

Nº	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
N	3	2	2	2	2	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1

Les personnes interviewées sont majoritairement les directrices générales des groupes communautaires. Nous avons aussi interviewé deux personnes qui ont été directrices générales par intérim, normalement des intervenantes, et elles ont affirmé que lorsqu'elles étaient intervenantes, elles n'étaient pas très au courant des affaires de l'Association. Cela justifie donc le fait que nous ayons interviewé principalement des personnes ayant des fonctions de direction.

Le canevas d'entrevue (annexe 1) a été construit à partir d'une analyse sommaire des entrevues exploratoires et de la conceptualisation que nous avions faite de l'identité. Une fois construit, le canevas a été vérifié par une personne extérieure à la démarche de recherche et nous avons intégré les commentaires qui ont alors été émis.

### 3.7.3 L'observation directe et électronique

Nous avons déjà soulevé la présence de plusieurs micro-identités à l'intérieur de l'ARACSM. Pour pouvoir faire la radiographie de l'acteur collectif, c'est-à-dire mettre en

<sup>29</sup> Les groupes ne sont pas identifiés afin de préserver leur anonymat comme ils l'ont demandé. Les numéros ne correspondent à aucun groupe particulier et ont été attribués aléatoirement.

évidence les différentes micro-identités et la cohésion qu'il y a entre elles, on aurait pu utiliser les seules entrevues individuelles. Par contre, deux arguments nous ont fait pencher pour faire de l'observation directe.

Le premier est un fait mis en évidence lors d'une entrevue exploratoire qui nous a permis de comprendre que les projets, les buts et la culture mis de l'avant par chaque entité sont plutôt de l'ordre du but à atteindre, et qu'il est atteint à des degrés qui peuvent être très variables selon les groupes. En conséquence, les entrevues seules, axées sur la parole des interviewées quant à leurs valeurs, auraient pu ne pas renseigner suffisamment bien sur leur degré de mise en action.

Le deuxième est en lien avec le caractère implicite de la culture. Un observateur en extériorité au système peut parfois voir des choses que les interviewés, à cause de leur trop grande intérieurité, ne pouvaient mettre en évidence. Ainsi, nous avons mis à contribution, lors de notre passage dans les groupes membres de l'Association ainsi que lors de notre présence aux réunions générales spéciales ou ordinaires et dans les réunions du conseil d'administration, toute information que nous pouvions recueillir par de l'observation directe. C'est pour cette raison que l'entrevue était faite avec l'interviewée sur les lieux du groupe lors des heures d'ouverture de l'organisme. Nous avons aussi demandé aux interviewées de nous faire visiter les lieux et de nous présenter les projets soutenus par le groupe. Nous pouvions ainsi mieux apprécier l'atmosphère du groupe et alors mieux comprendre la microculture portée par le groupe.

Une dernière méthode d'observation a été utilisée, soit l'observation électronique. En effet, dès le début de la recherche, certains groupes de l'Association utilisaient le courriel pour communiquer. En cours de collecte de données, le programme VolNet a été implanté. Au Saguenay, c'est l'ACSM qui a été identifiée à titre d'organisme d'exécution pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Son site Internet présente le programme VolNet en ces termes :

VolNet est un programme fédéral administré par Industrie Canada qui vise à améliorer l'accès des organismes bénévoles aux technologies de l'information et aux compétences et outils connexes pour les aider à jouer un plus grand rôle dans la

société canadienne. VolNet a pour but d'offrir à 10 000 organismes bénévoles, d'ici au 31 mars 2001, des services de branchement, y compris du matériel informatique, un apprentissage Internet et un soutien réseau<sup>30</sup>.

L'ACSM soutient qu'au terme de la première année du programme, ce dernier a permis à 153 organismes communautaires du territoire régional d'avoir accès au courriel et à l'Internet. L'ACSM prévoyait pouvoir offrir une centaine d'autres accès grâce à la deuxième année du programme VolNet.

C'est ainsi que, graduellement, tous les groupes de l'ARACSM ont été dotés de la possibilité de communiquer entre eux facilement. Dès le départ, avec l'autorisation du conseil d'administration, nous avons été placée dans la liste d'envoi de l'Association. Par ce biais, nous avons eu accès à tous les envois faits aux groupes : convocations, demandes de renseignements, comptes rendus, etc. De plus, nous avons pu observer qu'en certaines occasions, des blagues ou des cartes virtuelles étaient échangées. Certes, nous n'avons pas reçu toutes les communications échangées entre les groupes, car nous savons qu'entre eux, circule un grand nombre de courriels fournissant de l'information ou favorisant les liens entre les membres. Voici un résumé de l'observation directe que nous avons effectuée.

Le choix des événements que nous avons observés s'est fait sur la base de la diversité. Nous voulions observer différents aspects de l'Association afin que nous puissions nous en faire une idée la plus juste possible. Aussi, les thèmes du canevas d'entrevue ont déterminé les observations, comme par exemple la méthode de prise de position commune, le processus de solution des conflits ou la présence de l'Association lors des audiences publiques lors de la révision du PROS en santé mentale. L'observation directe a pu être effectuée aux dates suivantes.

---

<sup>30</sup> Information disponible sur le site Internet de l'ACSM, section Saguenay, ayant l'adresse <http://www.icomm.ca/acsms/volnet.htm>.

**Tableau 4 : Chronologie des observations directes**

Date ou période	Événement
18 mai 1999	Conseil d'administration
18 mai 1999	Assemblée générale
26 août 1999	Conseil d'administration
19 octobre 1999	Assemblée générale visant la prise de position sur un thème particulier
3 décembre 1999	Conseil d'administration
3 décembre 1999	Activité sociale du temps des fêtes
Premier trimestre 2000	Processus de solution d'un conflit
12 avril 2000	Audiences publiques sur la révision du PROS
De mai 1999 à aujourd'hui	Observation électronique

Nous avons pensé faire la collecte des données dans une séquence particulière qui permettait de mieux construire les connaissances du phénomène qui nous intéressait. Premièrement, nous avons réalisé une historiographie à partir des sources documentaires. Les événements ont donc été datés et mis en ordre. Les entrevues ont été réalisées ensuite. L'observation a été faite sur place lors des entrevues et lors d'événements particuliers en plus de l'observation électronique.

### 3.8 La constitution des données et l'analyse

Nous entendons par constitution des données la première mise en forme des données recueillies par les documents, les entrevues ou l'observation directe. Pour ce faire, nous nous inspirons fortement de la méthode prônée par Deslauriers<sup>31</sup>, Deslauriers et Brassard<sup>32</sup>, et utilisée par Robichaud<sup>33</sup>, que nous avons utilisée lors de la constitution des données de notre maîtrise<sup>34</sup>.

Les entrevues ont été enregistrées et transcrrites intégralement. Ensuite, elles ont été retournées aux personnes interviewées pour être vérifiées, complétées et validées. Par la suite, les entrevues subissaient deux traitements simultanés, l'un s'enrichissant de l'autre.

<sup>31</sup> Deslauriers, 1991, pp. 38-39.

<sup>32</sup> Deslauriers et Brassard, 1987.

<sup>33</sup> Robichaud, 1998.

<sup>34</sup> Duperré, 1993.

Le premier s'inspire de la méthode de Huberman et Miles<sup>35</sup> et fait subir aux données une première réduction directe, sans codage, pour produire une fiche de synthèse de l'entrevue. Les catégories de la fiche de synthèse reprennent les thèmes du canevas d'entrevue. La fiche de synthèse était produite immédiatement après la validation et servait à effectuer une première analyse des données pour préparer la suite des entrevues. Ainsi, nous pouvions avoir en tout temps une analyse globale, synthétisée et progressive de l'ensemble des données du cas.

Entre temps, les données d'environ une dizaine d'entrevues étaient transférées dans un logiciel spécialisé qui aide au traitement et à l'analyse des données (*The Ethnograph*). Les données ont ensuite été codées par unité de sens<sup>36</sup> et regroupées verticalement, c'est-à-dire en fonction d'une seule entrevue, et horizontalement, c'est-à-dire en fonction de plusieurs entrevues à l'aide de matrices, ces dernières permettant l'analyse. Cette première action de codage a permis d'élaborer un premier arbre de codage dont les catégories d'analyse émergeaient des données.

À ce premier arbre de codage, nous avons ensuite ajouté les catégories théoriques construites à partir du concept d'identité.

Enfin, l'arbre de codage a été remanié une troisième fois à la lumière des catégories émergeant de l'analyse des fiches de synthèse que nous avons effectuée à la fin des entrevues (voir l'arbre de codage en annexe 2). En effet, à la toute fin de la collecte, lors de la première phase de l'analyse, nous avons regroupé les différentes catégories des fiches de synthèse et nous avons procédé à leur analyse en produisant des matrices d'analyse, toujours selon la méthode de Huberman et Miles<sup>37</sup>. Ces matrices sont des «table[s] synthétique[s] (matrice, tableau, liste de contrôle) ou une figure. Les entrées sont également multiformes : petits paragraphes, citations, phrases courtes, estimations,

---

<sup>35</sup> Huberman et Miles, 1991, pp. 88-94.

<sup>36</sup> Deslauriers, 1991 ; Lofland et Lofland, 1984.

<sup>37</sup> Huberman et Miles, 1991 pp. 144-255.

abréviations, symboles, etc. »<sup>38</sup>. Ces matrices ont permis de procéder à l'analyse préliminaire des données et de produire un texte préliminaire sur l'ensemble des données.

Le nouvel arbre de codage ainsi produit a été appliqué à l'ensemble des entrevues que nous avons réalisées. Nous avons appliqué systématiquement le même arbre de codage à l'ensemble des données, cela d'un trait pour favoriser l'uniformité du codage. L'analyse des entrevues à partir des données brutes et non plus à partir des fiches de synthèse a ainsi pu être réalisée.

Pour l'analyse, nous avons procédé par regroupement vertical et horizontal des catégories, et ensuite à l'élaboration de matrices d'analyse.

Trois types de notes ont été prises tout au long du processus de collecte et d'analyse, soit les notes méthodologiques, les notes théoriques et les notes d'observation. Les premières sont en quelque sorte la chronique des décisions prises lors du processus de recherche<sup>39</sup>, les deuxièmes sont les comptes rendus du cheminement de la chercheuse au plan de l'analyse, et les dernières sont les «renseignements sur lesquels le chercheur va baser son analyse, [elles] décrivent les événements, rapportent les choses vues, entendues et répétées et finalement relatent les conversations avec les personnes et entre elles»<sup>40</sup>. Ces dernières sont consignées, avec d'autres types de notes, dans un cahier de bord, reflet fidèle de notre démarche.

Soulignons que notre démarche a permis que l'analyse soit constante, c'est-à-dire que chaque entrevue, chaque étape est venue s'ajouter à l'analyse déjà en cours et permettait une meilleure compréhension à mesure que se déroulait la recherche.

### 3.9 La validation

La validation des données se fera en deux étapes fondamentales. La première reprend approximativement l'idée de Guba et Lincoln, à savoir que les résultats obtenus doivent

---

<sup>38</sup> Huberman et Miles, 1991 p. 145.

<sup>39</sup> Robichaud, 1998, p. 122.

<sup>40</sup> Robichaud, 1998, pp. 122-123.

être crédibles aux yeux des personnes ayant participé aux travaux de recherche<sup>41</sup>. Ainsi, chaque entrevue réalisée a été vérifiée par la personne interviewée après sa transcription intégrale<sup>42</sup>. La répondante pouvait alors rectifier les paroles qui ne lui semblaient pas tout à fait conformes à sa pensée et ajouter celles qui auraient échappé à sa mémoire lors de l'entretien.

Deuxièmement, des «portraits d'étapes» découlant de l'analyse ont été présentés à l'Association. Ces informatrices clefs ont validé tant les données recueillies que l'analyse faite. Cette manière de procéder est en quelque sorte une variation de l'approche de Deslauriers qui dit qu'il est de «pratique courante pour un chercheur [...] de faire lire une version préliminaire à quelques informateurs clefs avant la rédaction du rapport final»<sup>43</sup>.

### 3. 10 L'éthique de la recherche

Pour baliser la déontologie que nous entendions suivre pour la recherche, nous avons construit un formulaire de consentement éclairé. Ce formulaire établissait le but de la recherche, les activités demandées à la répondante, soit de répondre à une entrevue, et nous assurions la confidentialité des informations nominatives. Le formulaire stipulait aussi les conditions de la garde des données enregistrées et transcrites. Lors du contact téléphonique préalable à l'entrevue nous expliquions brièvement les termes du formulaire de consentement. Ces termes étaient repris et expliqués à nouveau au début de chaque entrevue. Nous apportions alors deux copies du formulaire. La répondante en signait une et nous la remettait. Elle pouvait garder la seconde. Dans un cas, nous avons dû procéder à une entrevue téléphonique vu la distance nous séparant. Dans ce cas, le formulaire de consentement éclairé a été envoyé par la poste et nous a été retourné en même temps qu'une confirmation de la date de l'entrevue téléphonique, la répondante ayant accepté de procéder à une entrevue enregistrée.

---

<sup>41</sup> Deslauriers, 1991, p. 101.

<sup>42</sup> Cette méthode a été utilisée par l'équipe de recherche de «30 ans de développement des pratiques sociales au Québec» à laquelle nous avons participé bénévolement. Nous avons ainsi fait quelques entrevues et procédé à leur validation en utilisant cette technique. À l'usage, il nous est apparu qu'elle était particulièrement efficace tant pour valider que pour compléter des informations sur des événements qui se sont passés voilà plusieurs années et qui resurgissent parfois lors de la lecture de l'entretien par la personne interviewée.

<sup>43</sup> Deslauriers, 1991, p. 103.

Lors des premières démarches auprès de l'Association, nous avons établi le principe d'anonymat des personnes qui nous accorderaient des entrevues et nous nous y sommes strictement tenue. Lors d'un portrait d'étape, la question de l'anonymat de l'Association fut posée à nouveau par les membres du conseil d'administration. Cette question fut soumise à une réunion du conseil d'administration élargi et il nous fut accordé par décision du conseil que nous pouvions citer nommément l'Association mais non les groupes ou les personnes. Un certificat de déontologie nous fut accordé par le Comité institutionnel de déontologie de la recherche (CIDRE).

Résumons ici l'ensemble de notre démarche méthodologique. Nous avons procédé à l'intérieur d'une stratégie de recherche qualitative par une étude de cas intrasite. Nous avons étudié une association régionale sur une période d'une douzaine d'années en nous servant de trois méthodes de collecte des données. Premièrement, une collecte des sources documentaires afin de permettre l'élaboration d'une historiographie de l'association. Ce document a servi de guide, deuxièmement, pour élaborer le canevas des entrevues individuelles. Ces dernières ont servi à connaître les motivations et l'analyse faite par chaque personne de la pertinence de fonder l'Association, en fonction des trois phases que nous avons identifiées. Nous avons aussi procédé par observation directe. Ces trois méthodes de collecte ont été utilisées en séquence afin de pouvoir construire l'étape subséquente sur la précédente. Les données ont été mises en forme et ont fait l'objet d'une analyse par comparaison constante intrasite à mesure que nous avancions.

CHAPITRE 4 : AU FIL DES ÉVÉNEMENTS : NAISSANCE ET CONSTITUTION DE  
L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES RESSOURCES ALTERNATIVES ET  
COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Aux yeux d'un observateur extérieur, l'Association régionale des ressources alternatives et communautaires en santé mentale du Saguenay – Lac-Saint-Jean (ARACSM) s'est révélée lors de différentes actions publiques menées dans le cadre du processus de planification régionalisée des services en santé mentale dans la région. Pourtant, la capacité d'action d'une telle association remonte plus loin dans le passé. Le présent chapitre a pour but de raconter l'histoire vécue de l'ARACSM. Une telle recension des événements ne pourra qu'aider le lecteur, dans un premier temps, à mieux comprendre la dynamique qui prévalait avant l'idée de l'Association et celle ayant contribué à sa naissance et à son développement. Dans un deuxième temps, cette recension permettra de faire ressortir des éléments fondamentaux de l'explication de la constitution et de la naissance d'un acteur collectif tel que l'ARACSM.

Le chapitre est divisé en trois parties. La première partie couvre la période historique de la phase 1, soit celle des conditions préalables à la fondation de l'Association. Elle relate les événements se situant avant la date de la première réunion convoquée pour lancer l'idée de la fondation de l'Association, soit le 27 octobre 1988. Cette première partie montrera le parcours individuel des personnes ainsi que les points communs les rassemblant.

La deuxième partie du chapitre est consacrée à la phase 2, soit celle de la fondation comme telle. Cette phase 2 couvre la période se situant entre le 27 octobre 1988 et le 27 février 1991. Elle fera ressortir que les fondateurs associés partageaient un ensemble de valeurs et une lecture du contexte politique prévalant alors. Dans cette partie aussi, nous raconterons diverses actions de ce groupe mobilisé dans le cadre du processus de planification du PROS en santé mentale au Saguenay – Lac-Saint-Jean.

La dernière partie du chapitre raconte les événements de la troisième phase de constitution et de maintien de l'Association, soit celle appelée la phase de pérennité. Cette phase couvre la période se situant entre le 28 février 1991 et le 30 avril 2000. Ces dates ont été déterminées sur la base d'événements marquants de l'Association. Ainsi, le 28 février 1991 est la date de l'assemblée générale d'organisation de l'ARACSM. On peut alors parler de la

fin de la phase de fondation et l'entrée de plein pied dans une période consacrée à la pérennisation de l'Association. Comme pour les parties précédentes, nous décrirons les caractéristiques microsociologiques des personnes qui intègrent le groupe lors de cette phase. Cela nous permettra de constater que les caractéristiques de ces personnes qui assurent la pérennité diffèrent de celles qui ont eu l'idée de l'Association ou ont assumé le leadership dans la phase de fondation. Cette partie traitera aussi des conflits traversant l'Association, de la lutte contre les contrats de service menée par l'Association, de l'arrivée de la TROC et de ses effets sur l'ARACSM, et enfin d'un autre événement significatif : la contestation de l'allocation des ressources faites par la Régie régionale et de la mise en demeure de la présidente de l'Association par la Régie régionale.

#### 4.1 Les conditions préalables à la fondation (phase 1 : avant le 27 octobre 1988)

Comme nous l'avons déjà dit, notre recherche identifie trois phases participant à la constitution d'un acteur collectif. Dans chacune de ces phases, nous pouvons distinguer trois niveaux possibles d'explication, soit le niveau macrosociologique qui est de l'ordre des grandes tendances structurelles, comme par exemple la mondialisation de l'économie, la culture et les institutions. Le niveau mésosociologique se retrouve à l'échelle de la province ou de la région. Rappelons que cette dernière est «une production sociale c'est-à-dire une construction sociale, toujours inachevée, toujours en reconstruction, et où s'entremêlent autant un environnement et des déterminismes que les aménagements volontaristes des collectivités»<sup>1</sup>. Ainsi, la constitution de l'acteur collectif participe à la construction de la région, autrement dit au développement régional. On entend par conditions microsociologiques ces facteurs qui relèvent du domaine des individus. On pourrait parler de trajectoires individuelles pour autant que celles-ci intègrent les résultats de ces trajectoires : convictions, valeurs, émotions, etc. Les facteurs mésosociologiques et macrosociologiques de la constitution de l'acteur collectif ayant déjà fait l'objet d'un

---

<sup>1</sup> Jean, 1996, p. 133.

traitement dans un chapitre antérieur<sup>2</sup>, l'objet de la première partie de ce chapitre est de présenter les données empiriques concernant les conditions microsociologiques préalables à la constitution de l'acteur collectif, c'est-à-dire, entre autres, les croyances, les convictions et les valeurs des personnes fondatrices.

#### 4.1.1 Des considérations sur la notion de personne fondatrice

Il est généralement admis qu'une personne fondatrice d'une association est celle qui est signataire d'une demande de charte en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou de la Loi sur les coopératives. Ainsi, pour le cas qui nous occupe, toute personne ayant participé à la construction de l'Association et ayant signé les formulaires pour obtenir des lettres patentes est considérée comme une personne fondatrice. Et tout ce qui se serait passé avant la date de la signature de ces papiers ou avant la date de l'assemblée générale de fondation aurait pu être considéré comme étant préalable à la fondation. Or, nous pensons que cette définition est inadéquate pour deux raisons. Premièrement, elle peut faire en sorte d'exclure les personnes qui se sont peut-être retirées entre le moment du germe de l'Association et la signature des papiers officiels ou celles qui étaient présentes mais qui n'ont pas signé ces papiers pour une raison ou pour une autre.

Deuxièmement, elle ne fait pas la distinction entre les personnes qui ont imaginé le projet de l'Association et celles qui se sont jointes à une idée déjà formulée. Puisque nous nous intéressons à une analyse fine du processus de constitution d'un acteur collectif, il nous apparaît important de faire cette distinction et de montrer le processus suivi pour en arriver à l'idée de l'Association.

Ainsi, nous distinguerons deux types de personnes fondatrices, soit les premières fondatrices et les fondatrices associées, ces personnes étant respectivement associées à la phase 1 et 2 de la constitution de l'Association. Cette distinction a l'avantage de mettre en

---

<sup>2</sup> Le chapitre 1 porte sur l'évolution de la pensée en santé mentale et sur la restructuration du réseau régional d'offre et de distribution des services sociaux et de santé.

évidence le cheminement parcouru chez les personnes qui ont convoqué la première assemblée.

#### 4.1.2 Les facteurs microsociologiques préalables chez les personnes fondatrices

Les premières fondatrices sont au nombre de quatre que nous avons nommées Alice, Brigitte, Claire et Desneige<sup>3</sup>. Évidemment, leur parcours est individuel et différencié, mais on peut remarquer certaines similitudes.

##### A) Des expériences marquantes dans le monde de la psychiatrie traditionnelle

Trois des premières fondatrices ont eu des expériences ou des liens assez forts avec le monde de la psychiatrie traditionnelle. Leur conviction à propos des possibilités du milieu communautaire d'offrir des services adéquats et nécessaires provient d'une réaction à ces expériences. On pourrait dire, en quelque sorte, qu'elles ont souffert de leurs contacts avec la psychiatrie institutionnelle. Cependant, ce sentiment est modulé selon les personnes et les expériences.

Pour Alice, plusieurs raisons expliquent un détachement certain du modèle institutionnel de la psychiatrie. Premièrement, elle avait dans son entourage familial une personne chez qui on avait diagnostiqué une maladie mentale et elle s'était beaucoup engagée dans une association communautaire de promotion et de prévention de la santé mentale qui s'occupait aussi du respect des droits des personnes atteintes. Ensuite, Alice avait visité plusieurs groupes travaillant auprès des personnes atteintes de maladie mentale dans la province et c'est alors qu'elle avait pris conscience de plaintes faites au sujet du traitement des personnes institutionnalisées. Lorsqu'elle parle de certains traitements des centres

---

<sup>3</sup> Ces noms sont fictifs. Pour préserver l'anonymat des personnes et pour refléter la proportion normalement plus élevée de femmes dans le domaine de la santé et des services sociaux, nous utilisons essentiellement le féminin pour désigner les personnes qui ont bien voulu nous accorder une entrevue.

psychiatriques institutionnels, Alice parle, avec une certaine charge émotive, en termes «d'atrocités»<sup>4</sup>.

Il y avait des plaintes sur l'institut psychiatrique, des atrocités. Même si c'était tout beau, tout neuf et que c'était supposé être avancé par rapport aux autres instituts psychiatriques qui sont gros, il y avait quand même des atrocités et je me disais qu'il fallait qu'il y ait des ressources qui soient capables de défendre les personnes. Seul, mon organisme était trop petit pour le faire (Alice : 130-142).

Enfin, son appartenance à un regroupement provincial faisait en sorte qu'elle était alimentée d'informations provenant d'autres organismes qui confirmaient l'idée que, dans les institutions psychiatriques, on commettait des «atrocités». Son sentiment antipsychiatrique était très fort.

Pour Brigitte, encore là, un lien étroit avec le milieu psychiatrique institutionnel vient modeler ses opinions sur la psychiatrie. Pour ses études, Brigitte doit faire un stage dans une institution psychiatrique. Selon elle, l'internement des personnes lui apparaît une solution inadéquate. Brigitte dit :

J'avais fait mes stages en institution psychiatrique et j'étais rendue que je voulais avoir quelque chose de tout à fait le contraire de cela dans mon travail. Parce que c'était un asile de la vieille époque, là où j'avais fait mes stages. Alors, je m'en revenais dans la région parce que cela m'apparaissait ouvert à la santé mentale avec du vrai monde, là, sur la rue, avec une pensée communautaire (Brigitte : 208-220).

Dans un autre moment de l'entrevue, Brigitte parle du sens de son action en disant que, dans la région, il ne se faisait pas grand chose en dehors des institutions, malgré le discours sur la désinstitutionnalisation :

Le discours était de plus en plus qu'il fallait désinstitutionnaliser, ce avec quoi j'étais bien d'accord. Je ne voyais pas l'utilité d'attacher les fous dans des caveaux. Donc,

---

<sup>4</sup> Alice fait référence entre autres aux mesures de contention chimiques et physiques ainsi qu'aux électrochocs. Il n'est pas dans notre propos de prendre position dans ce débat. Il faut comprendre cette citation comme étant l'expression de la perception d'Alice et non pas la dénonciation de faits vérifiés par l'auteure.

j'étais très en accord et je pensais que c'était pour le bien des personnes (Brigitte : 431-439).

Claire a aussi vécu des expériences avec la psychiatrie institutionnelle qui ont modelé sa confiance dans le monde communautaire. Elle dit avoir constaté des abus de pouvoir et des excès en psychiatrie. Elle tempère son affirmation par la suite en disant que ces faits sont bien pires dans les grands centres.

Quand tu fais affaire, à Montréal, avec la clinique X et tu sais, cette clinique était reconnue pour ses électrochocs. À Montréal, la grande psychiatrie, quand c'est fou, c'est fou longtemps. Tu sais, parfois, la psychiatrie c'est assez débile. Ici c'était différent, on était en manque de ressources, il y avait une certaine ouverture (Claire : 410-422 et 429-441).

Claire dit aussi avoir adhéré au modèle antipsychiatrique humaniste mais qu'elle a changé. Elle impute ce changement à l'adaptation nécessaire qu'elle doit faire à son temps. Selon elle, l'antipsychiatrie serait propre aux années 1970.

L'antipsychiatrie. Je suis arrivée avec un modèle de ce type, mais avec une philosophie différente qui provenait des années 1970. Il a ses limites. Aujourd'hui je vois bien aussi les erreurs de cela. Moi, c'était l'approche beaucoup plus humaniste (Claire : 1466-1473).

Ainsi, en ce qui a trait à la psychiatrie institutionnelle, on peut dire que les personnes fondatrices en sont critiques. Cependant, cette critique est plus ou moins forte selon les personnes. On peut noter que la critique la plus virulente est exprimée par une personne qui a pu constater les abus du système institutionnel alors qu'elle avait un proche aimé qui était atteint de maladie mentale. Nous verrons plus tard que ce trait se retrouve aussi chez une fondatrice associée. On peut aussi noter que les premières fondatrices ont une expérience personnelle des grandes institutions et que c'est cette expérience personnelle profondément ancrée dans leur individualité qui a préparé le terrain à ces critiques de la psychiatrie institutionnelle. Ce lien personnel avec la problématique est une des caractéristiques établies par Melucci lorsqu'il décrit les nouveaux mouvements sociaux. Selon lui, il y a une

imbrication de plus en plus grande entre les problèmes de l'identité individuelle et l'action collective<sup>5</sup>. Ces critiques du système institutionnel faites par les premières fondatrices ont modelé une forte conviction, premièrement dans la nécessité de l'existence des groupes communautaires et, deuxièmement, en leurs possibilités.

#### B) Une conviction dans les possibilités du milieu communautaire

Les premières fondatrices partagent presque toutes une forte conviction dans les très grandes possibilités du milieu communautaire pour donner des services adéquats, sinon meilleurs, dans certains cas, à ceux offerts en milieu institutionnel. Voici ce qu'elles ont révélé lors des entrevues :

Alice :

J'avais dans ma tête de ne pas être institutionnel, il fallait être différent (Alice : 87-91).

Claire :

[Pour moi] c'est important que les gens se parlent entre eux, qu'ils se disent que le communautaire est aussi important que l'institutionnel, mais que l'intervention n'est pas pareille, elle ne se situe pas au même niveau (814-819). [...] C'était la philosophie de base, il faut autre chose que l'institutionnel, tout était dans les murs et [X] a dit qu'il faut sortir la psychiatrie des murs et il trouvait cela important que ça aille dans la communauté. Il aurait aimé que les intervenants y aillent mais l'hôpital est important aussi, mais moi je trouvais qu'il était important de faire autre chose à d'autres niveaux (Claire : 824-835).

Elle ajoute ensuite :

Je faisais du temps supplémentaire [...] je roulais ! Mais je trouvais cela tellement important que le communautaire prenne son espace que je trouvais cela correct (Claire : 1343-1349).

---

<sup>5</sup> Melucci, 1983, p. 15.

Pour Desneige, sa foi dans le communautaire s'était affirmée dans le travail bénévole pour un organisme communautaire. Et, puisqu'il est si important pour les premières fondatrices que des services communautaires en santé mentale soient offerts et donnés, elles partagent une confiance dans les fortes possibilités de l'action collective pour arriver à cette fin.

### C) Une conviction de la force de l'action collective

Les premières fondatrices partagent une conviction de la force et de la nécessité de l'action collective pour arriver à leurs fins. Ainsi Alice disait :

Il faut qu'il y ait une association qui regroupe tous les organismes pour défendre les usagers, car toute seule je ne pouvais le faire (Alice : 136-142).

Elle ajoute ensuite :

Il y avait des personnes qui ne voulaient pas inclure cet organisme-là. Moi aussi d'ailleurs. Mais on s'est dit qu'il fallait se réunir pour voir ce qu'on pouvait faire ensemble (Alice : 532-536).

Pour Brigitte, c'est encore plus clair :

Alors, comme le discours officiel était de plus en plus fort pour défendre la désinstitutionnalisation et que, d'autre part, l'argent était dans les hôpitaux et que les hôpitaux clamaient : «Oui, oui, nous sommes très ouverts et il faut que... ». Bien là, il y avait une incohérence entre le discours et le fait que l'argent n'arrivait pas sur le plancher des vaches. Alors, il faut donc s'organiser. Il faut changer de discours. Arrêter d'être seulement gentils et de demander : «Est-ce que vous auriez quelques centaines de dollars pour qu'on travaille, là ? » On va essayer de tourner la vis un peu. C'est le germe de l'Association d'une certaine façon, dans le sens que l'incohérence entre le discours et la réalité faisait qu'il y avait un écart à combler et pour moi c'est l'action politique qui doit combler l'écart. Parce que j'ai la conviction que l'argent, ils vont continuer à le garder jusqu'à ce qu'ils aient de très bonnes raisons qui vont les amener à avoir de bonnes intentions. Alors c'est ça la mise en place, tranquillement, d'une action plus politique et l'Association s'en va dans le sens d'une action plus politique (Brigitte : 485-515).

Pour Brigitte comme pour Claire, l'action collective à teneur politique est importante pour permettre à leurs organismes d'obtenir les fonds nécessaires au développement des services

qu'elles veulent implanter et pour permettre de doter la région d'un plus grand nombre de groupes communautaires :

Au départ je crois que c'était plus stratégique avec la belle idée que si on est ensemble on va mieux parvenir à organiser la communauté en termes de services en santé mentale (Brigitte : 1304-1309).

Ainsi, sa conviction de l'importance du communautaire pouvait devenir opérationnelle par le biais de l'action collective. On doit noter aussi, dans ces derniers passages, que l'obtention des fonds est instrumentale au but de doter la région de ressources communautaires. Ainsi, les considérations stratégiques sont orientées par le cadre moral.

Enfin, cette idée de la force de l'action collective chez Alice et chez Brigitte a trouvé écho chez Claire. L'action politique a deux buts, soit celui de défendre l'ensemble des groupes face au Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) et celui de supporter la mise sur pied de ressources communautaires offrant des services en santé mentale sur l'ensemble du territoire régional. Sur la nécessité de développer des groupes communautaires dans toute la région, Claire dit :

Oui, je trouvais important de tous les regrouper, car il y en avait des plus forts que d'autres. Le Saguenay était plus fort que le Lac-Saint-Jean. Il fallait donc développer le Lac (Claire : 983-988).

Elle ajoute ceci concernant l'importance de l'action collective à visée politique :

L'idée de l'Association, c'était ça. On s'est dit : « Si on devient un contrepoids face au Conseil régional, on est plus fort. » Et on va pouvoir revendiquer, et on va pouvoir demander des choses au nom de tout le monde et tout le monde va être gagnant parce qu'il y en a des plus faibles et il y en a des plus forts dans le groupe. [...] Alors moi je trouvais que c'était important que tout le monde soit ensemble ; au moins, cela donne une force d'action, une force de frappe. Quand tu vas voir la Régie, et si tu représentes douze groupes, c'est quand même ça, n'est-ce pas ? (Claire : 889-910).

Desneige partage aussi cette foi dans les forces de l'action collective :

Bien, à l'époque, de la manière dont je voyais les choses, je trouvais que c'était intéressant et pertinent, et opportun aussi, d'avoir une association qui regroupait l'ensemble des organismes communautaires qui œuvrent en santé mentale de près ou

de loin pour être un peu mieux représentés auprès du Conseil régional (Desneige : 452-460).

Les premières fondatrices ne partagent pas seulement des convictions ou des idées. Celles-ci se forgent, entre autres, grâce à leur appartenance à des regroupements provinciaux et locaux. Ce sont ces appartenances qui permettent aux premières fondatrices de faire une lecture des changements dans la *macro* et la *méso* structure, d'identifier des possibilités d'intervention à l'intérieur des occasions créées par ces changements. En fait, leur appartenance aux structures de participation nationales et aux regroupements régionaux allait leur permettre d'identifier une fenêtre d'occasion<sup>6</sup> créée par les changements en cours et d'en profiter.

#### D) L'implication dans les structures de participation provinciales et locales

Toutes les premières fondatrices sont des membres actives de leur regroupement provincial. De l'aveu de deux de celles-ci, cette appartenance leur permet d'avoir une analyse détaillée de la situation dans le domaine de la santé mentale au Québec à cette époque. Ainsi, Alice dit :

J'étais membre du conseil d'administration du regroupement provincial, je recevais beaucoup d'informations et j'ai tenté de prendre mes décisions au niveau provincial en ayant toujours le niveau régional en tête (Alice : 160-170).

Alors que Claire confiait :

De 1984 à 1990, j'étais au regroupement provincial et je voyais les enjeux (Claire : 583-584).

Ainsi donc, il semble que leur appartenance à un regroupement provincial leur donnait les informations nécessaires à l'analyse de la situation régionale pour faire des projections et imaginer des solutions adéquates. Ces structures de participation que sont les regroupements provinciaux peuvent être associées à ce que les théoriciens de la théorie de

---

<sup>6</sup> Avec le mot *occasion*, nous voulons traduire ce que Tilly appelle *opportunity*.

la mobilisation des ressources ont appelé des réseaux de base et qu'ils considèrent une condition fondamentale dans les mobilisations collectives<sup>7</sup>. Les premières fondatrices utilisent les ressources des réseaux de base pour pouvoir faire la lecture des enjeux. Cependant, les regroupements provinciaux n'ont pas mis à disposition des premières fondatrices ni leurs réseaux de recrutement, ni leur organisation, ni les professionnels qu'ils emploient. La ressource principale, utilisée par les premières fondatrices, est l'information. C'est une ressource importante parce qu'elle leur permet de faire une analyse juste des conditions du mésosystème et d'identifier les occasions favorables.

Les autres répondantes n'ont pas fait de liens directs entre leur appartenance aux structures de participation locales et nationales et leur lecture des enjeux, mais la prochaine citation nous montre que Brigitte aussi est à l'affût des changements externes :

Et déjà, on parlait de désinstitutionnalisation et on commençait à voir quelques personnes qui étaient en dehors de l'hôpital. Il fallait faire de quoi avec celles-là. [...] Alors on a commencé à offrir des services (Brigitte : 393-397).

Plus loin, elle poursuit dans le même sens :

Nous étions convaincus que les services viendraient à avoir de l'argent. Par la force des choses. À partir du moment où ils sortent leurs fous des bâtisses, ils vont dire : «On ne peut pas les laisser crever dans la rue, car on va se faire tirer des roches.» Les services vont finir par avoir du financement si nous sommes assez tenaces (Brigitte : 974-984).

On peut donc penser que la participation des membres artisanes à des regroupements provinciaux ou aux structures locales de participation les avait munies des informations nécessaires pour pouvoir se projeter dans l'avenir et ajuster leurs stratégies, de percevoir une possibilité d'agir et de réussir leur projet : doter la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean de services communautaires en santé mentale.

---

<sup>7</sup> Keane et Mier dans Melucci, 1989.

Il est important de rappeler ici que les regroupements provinciaux auxquels appartiennent les membres artisans ne défendent pas la même philosophie à l'égard de la santé mentale. À un certain moment, ces regroupements provinciaux sont même en conflit direct au plan de la philosophie d'intervention. Par exemple, selon leur manifeste, le RRASMQ se situe en opposition au courant dominant de la biopsychiatrie alors que la FFAPAMM dit «naviguer à contre-courant» en soutenant que «certaines personnes sont prédisposées génétiquement à développer ce type de problème [que sont les maladies mentales]»<sup>8</sup>. On peut penser alors que les analyses des premières artisanes, faites à partir des informations glanées dans les réunions des regroupements provinciaux, sont teintées de ces différences et de ces oppositions et peuvent les amener à entrer en conflit les unes avec les autres au plan régional, lors de la phase de constitution.

Les premières fondatrices ne puisent pas seulement les informations nécessaires à leurs analyses dans leur appartenance aux structures provinciales, elles sont aussi fort engagées dans les structures locales de participation, que ce soit le conseil d'administration du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) ou un comité consultatif en santé mentale. Cela leur donne, là encore, la possibilité de recevoir des informations de première main sur les transformations en cours dans le domaine de la santé mentale.

Finalement, il nous semble important de souligner que, bien que la lecture des enjeux des premières fondatrices semble essentiellement de nature macrosociologique, c'est-à-dire qu'elle est liée au changement de valeurs qui est en cours dans le monde de la psychiatrie, il leur était possible, dès 1988, de faire une lecture plus détaillée des changements qui allaient intervenir dans l'organisation des services en santé mentale (mésosystème).

En effet, les premières fondatrices peuvent «sentir le vent tourner» bien avant l'arrivée de la *Politique de santé mentale*. Elles étaient donc dans une situation où elles pouvaient effectivement faire une lecture des transformations tant du macrosystème que du

---

<sup>8</sup> FFAPAMM, 1985, pp. 17-18.

mésosystème. Malgré le fait que les entrevues révèlent essentiellement une explication liée au changement de valeurs, nous croyons qu'elles font référence implicitement aux transformations des structures devant suivre la troisième phase de la désinstitutionnalisation dans la foulée de la réforme du système des affaires sociales de la fin des années 1980. Cette réforme est axée sur un discours de primauté de la personne, de partenariat et de communauté.

Pour résumer les conditions microsociologiques préalables chez les premières artisanes, on peut certes dire qu'elles partagent plusieurs traits communs :

- des expériences marquantes de la psychiatrie institutionnelle ont forgé leur foi dans la capacité des groupes communautaires d'offrir des services pertinents et parfois meilleurs que les services offerts en milieu institutionnel ;
- un projet commun donnant un sens à leur action. Ce projet est celui de doter l'ensemble du territoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean d'une gamme complète de services communautaires ;
- une croyance certaine dans la nécessité et la force d'une action collective comme stratégie politique pour arriver à leurs fins ;
- une appartenance à des réseaux de concertation provinciaux et locaux. Cet état de fait permet aux premières fondatrices de faire une analyse des changements en cours afin d'en dégager des éléments de prévision, d'identifier les occasions favorables à la mobilisation pour finalement ajuster leurs stratégies d'action.

Leur lecture de l'environnement externe leur permet de constater l'ouverture d'une fenêtre d'occasion, c'est-à-dire une perception d'une possibilité d'agir et de réussir son action, cette perception étant confortée par les changements en cours dans le *macro* et le *méso* système. Avec l'ouverture du système politique (type de système), les occasions particulières à un temps donné (occasions ou *opportunity*) sont des facteurs importants de la mobilisation chez les théoriciens de la TMR et plus particulièrement chez Tilly<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Chazel, 1992.

Malgré ces traits communs, chacune des membres fondatrices a suivi une trajectoire individuelle différente pour en venir à l'idée de fonder l'Association. Cela a pour effet de multiplier les explications sur l'origine de l'Association en un nombre égal à celui des fondatrices artisanes.

#### 4.1.3 Des perspectives individuelles différencierées

On pourrait dire que le regroupement régional a des sources variées qui ont convergé à un certain moment. Dans les pages qui suivent, on prendra connaissance du point de vue personnel des premières fondatrices sur les sources de l'Association.

##### A) Alice

Pour Alice, plusieurs faits concourent à l'idée de démarrer une association régionale. La première raison vient de son observation de mauvais traitements infligés aux clients des institutions psychiatriques et cela lui suggère la nécessité de la défense de ces personnes. Craignant son impuissance si elle agit seule, elle veut démarrer une organisation de défense des droits des personnes. À plusieurs, on serait plus puissant, se dit-elle. Par contre, elle dit se rendre compte qu'il serait difficile de démarrer un tel groupe dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean qu'elle ne considère pas prête pour une telle action. Elle se rabat donc sur l'idée de réunir les groupes communautaires pour la défense de leurs propres droits face au CRSSS. C'est dans cette perspective qu'elle travaille à réunir certains groupes de la région. À une synthèse faite sur les buts qu'elle poursuivait dans la fondation de l'Association, elle confirme en disant :

Oui, défendre les organismes pour les subventions, pour le droit de pratiquer comme on l'entend, d'être acceptés et de se défendre sur les dossiers qui nous concernent (Alice, 468-473).

La perspective personnelle de Brigitte est tout à fait différente.

## B) Brigitte

Brigitte explique l'idée de fonder l'Association par plusieurs faits qui, mis ensemble, concourent à son engagement selon elle. Premièrement, l'évolution de son propre organisme ne serait pas étrangère à son désir de fonder une association régionale de groupes communautaires. Le groupe de Brigitte est assez ancien<sup>10</sup> et sans grandes ressources financières. Elle trouve «pénible» de voir fonctionner un organisme de cette manière puisque ce manque de ressources ne lui permettait pas de faire une action structurée.

Le groupe auquel appartient Brigitte a aussi amorcé un rajeunissement de sa philosophie de base que Brigitte appelle un «changement d'époque». Ce changement de philosophie arrive en même temps que l'émergence du discours prônant la désinstitutionnalisation et un espoir de ressources financières augmentées pour faire des activités et offrir des services à cette nouvelle clientèle. Or, cet espoir ne reste qu'à l'état d'espoir. Vite, elle constate que l'argent qui devait suivre la désinstitutionnalisation des personnes atteintes de maladie mentale n'arrive pas. Tout cela fait en sorte que germe en elle l'idée que, collectivement, il faille s'organiser pour réussir à arracher aux établissements des sommes d'argent qui n'ont jamais été versées aux groupes communautaires.

Une deuxième trajectoire personnelle explique aussi la naissance de l'Association selon Brigitte. En effet, elle faisait partie depuis quelques années déjà d'un comité consultatif auprès du Conseil régional qui regroupait, au début, essentiellement des personnes des établissements et, plus tard, des personnes en provenance des groupes communautaires. Lors des rencontres de ce comité, les membres échangeaient des informations et pouvaient être consultés par le CRSSS sur des questions de santé mentale. En fondant l'Association, Brigitte voulait étendre les bénéfices de ces échanges à l'ensemble des groupes communautaires de la région. D'après Brigitte et Claire, il est évident que la source de

---

<sup>10</sup> Nous ne pouvons révéler l'année de fondation du groupe sans risquer de briser l'anonymat.

l'Association vient de ce comité. Par contre, la perspective de Claire jette un regard plus profond sur cette source de l'Association.

#### C) Claire

Pour Claire, il ne fait aucun doute que l'Association a ses origines dans ce comité consultatif en santé mentale. Ce dernier avait comme but de réfléchir sur l'organisation régionale des services en santé mentale. Alice, Brigitte et Claire se retrouvent donc au sein d'un même comité, et toutes étaient arrivées à la même conclusion sur la nécessité de fonder une association régionale des groupes communautaires. Par contre, même si elles avaient les mêmes objectifs, leur vision des mandats, de la philosophie et de la composition de l'Association est fort différente.

#### D) Desneige

De l'aveu de Desneige, même si elle est signataire de l'avis de convocation de la première réunion de l'Association, ce qui fait d'elle une des premières fondatrices selon notre définition, elle n'en a pas eu l'idée toute seule. Avant la première réunion, Brigitte et Claire lui auraient fait part de leur idée. Elle la trouvait intéressante tant du point de vue de l'action politique que de l'échange d'information. Pour Desneige, cette association ne pouvait qu'être rentable.

Ce n'est pas moi qui ai eu cette idée-là. Non, si je l'avais eue, je m'en souviendrais. Non. C'est parce que quelqu'un m'en avait parlé et il me semble que je trouvais l'idée intéressante. Alors, j'ai dit : « D'accord, j'embarque.» Moi, je trouvais cela intéressant qu'on puisse se regrouper au niveau régional, on regardera ce qu'on pourrait faire, quels sont les objectifs qu'on viserait. Cela a pris forme lors d'une discussion informelle (Desneige : 544-555).

En conclusion de cette section sur les conditions microsociologiques préalables, soulignons un contact personnel structurant avec la psychiatrie institutionnelle, ce que Melucci appelle

une imbrication entre l'identité personnelle et l'action collective<sup>11</sup>, qui peut avoir amené certaines des convictions que nous avons notées : que le communautaire est important et nécessaire, qu'il peut et doit offrir tous les services en santé mentale sur l'ensemble du territoire régional et que l'action collective est la solution pour parvenir à ces fins. Soulignons aussi l'importance de la participation des premières artisanes aux structures locales et provinciales de concertation en santé mentale qu'on peut associer à ce que la TMR appelle des réseaux de base<sup>12</sup>. Cette participation leur permettait d'avoir une lecture individualisée du mésosystème présent en santé mentale, d'identifier une occasion d'agir et ainsi d'ajuster leurs actions.

#### 4.2 «Du chaos... » ; la fondation (phase 2 : du 27 octobre 1988 au 27 février 1991)

Le but de la présente section est de reconstituer, un tant soit peu, l'histoire de l'Association. On y verra que les premières années sont marquées par plusieurs événements importants en lien avec la planification régionalisée des services. On pourra constater de plus que l'Association se transforme au gré des changements dans l'environnement externe et que les changements furent nombreux pendant la phase de la fondation.

Les différentes trajectoires personnelles et les appartenances à des regroupements provinciaux différents qui défendent des croyances dissemblables sur la maladie mentale, n'allaiient pas tarder à faire sentir leurs effets. Ainsi, la première action commune des premières fondatrices est ponctuée par une divergence d'opinion importante : « Qui inviter à la première réunion ? » Pour Alice, l'unité idéologique prime alors que pour Brigitte, Claire et Desneige, il importe de réunir le plus de groupes communautaires possible afin de construire une force importante pour «faire contrepoids à la Régie régionale» (Claire).

---

<sup>11</sup> Melucci, 1983, p. 15.

<sup>12</sup> Keane et Mier dans Melucci, 1989.

C'est le premier conflit vécu au sein de l'Association<sup>13</sup>. Finalement, ce fut l'ensemble des groupes communautaires gravitant de près ou de loin autour de la santé mentale qui furent invités. En réunissant alors des membres appartenant au RRASMQ se situant contre une approche biomédicale à ceux de la FFAPAMM prônant une participation des aspects biologiques à la maladie mentale, on réunissait alors des idéologies différentes voire opposées en regard de la santé mentale. Ces différences idéologiques sont toujours présentes en 2002 dans l'Association. Malgré l'importance de ces divergences, la cohésion de l'Association tient bon.

Élise, une fondatrice associée, nous dit que la première réunion avait servi à vérifier s'il était pertinent de former une association. Cette rencontre a lieu le 27 octobre 1988 et dix personnes, représentant neuf groupes, étaient présentes. Comme nous l'avons fait pour les premières fondatrices, nous présenterons ci-dessous les personnes de notre échantillon qui s'ajoutent à l'Association lors de cette première assemblée.

#### 4.2.1 Les conditions microsociologiques chez les fondatrices associées

Les personnes que nous voulons présenter ici sont au nombre de quatre : Élise, France, Germaine et Hildegarde. Les caractéristiques de ces personnes ne sont pas complètement similaires à celles que nous avons retrouvées pour les premières fondatrices.

##### A) Les liens avec la psychiatrie institutionnelle

Contrairement aux premières fondatrices, une seule personne du groupe des fondatrices associées a eu des contacts personnels avec la psychiatrie institutionnelle. Ce contact a aussi été un aspect très structurant de sa pensée antipsychiatrique. En effet, comme ce fut le cas pour les premières fondatrices, ses études l'ont amenée à côtoyer les grandes

---

<sup>13</sup> Tout au long de notre thèse, nous utilisons le mot conflit pour signifier la rencontre d'idées contraires ou qui s'opposent. Nul besoin que le conflit s'exprime par des colères, des retraits ou tout autre comportement violent.

institutions psychiatriques. À notre désir de connaître s'il y avait un lien entre cette expérience et son engagement communautaire, Élise répond :

Certainement, il y a un lien ! Je ne le faisais pas à ce moment-là parce que j'étais trop jeune. Et là, tu es en psychiatrie à travers les électrochocs et les mesures de contention et tu penses que c'est ça LA normalité. Tu n'as pas de schème de référence. Alors, tu vis ça sans te poser de question à savoir si c'est correct ou pas. [...] Depuis que j'avais fini [mon stage] [...] j'avais quand même continué de regarder ce qui se passait et quand les mesures de contention et l'approche répressive où on essayait de calmer le monde par des médicaments ont commencé à être dénoncées ; tu sais, à un moment donné, tu vois bien que ça n'a pas de bon sens et tu dis : «Comment cela se fait que moi je voyais ça et que je ne me suis jamais demandé si ça avait du bon sens ?» (Élise : 181-309).

À l'instar des premières fondatrices, Élise avait aussi des proches qui avaient des problèmes de santé mentale et les liens qui l'unissaient à ces personnes étaient très forts. Peut-être a-t-elle fait un lien entre ces personnes aimées et ce qu'elle avait constaté dans cette institution psychiatrique, et que cela a contribué à construire le rejet du modèle institutionnel ? Ici encore, on peut constater l'imbrication entre l'identité et l'action collective.

France aussi a une parente qui a fréquenté un groupe communautaire en santé mentale avant qu'elle ne s'implique en santé mentale. Pourtant, dit-elle, cette expérience n'a pas été significative ou structurante de son engagement communautaire en santé mentale.

#### B) La croyance dans les possibilités du communautaire

Comme nous l'avions constaté lorsque nous avons présenté les premières fondatrices, les fondatrices associées partagent toutes une conviction très forte dans les possibilités du monde communautaire. Nous pouvons avancer ce fait par l'analyse du type d'implication communautaire qu'ont ces fondatrices associées ou simplement par leurs affirmations sur l'importance qu'il y a d'avoir des ressources communautaires dans la filière de prestation des services en santé mentale.

Élise dit croire au communautaire parce que c'est un endroit où on peut avoir un travail non compartimenté, non segmenté en opposition à ce qui se fait dans les établissements, c'est

un appel à ce que Melucci appelle une nouvelle forme de professionnalité<sup>14</sup>, une nouvelle organisation du travail. Pour Élise, le monde communautaire est aussi un endroit où on peut développer une approche égalitaire qui laisse une large place aux personnes ayant un problème de santé mentale ; une nouvelle définition des rapports entre les professionnels et les clients, pourrait-on dire aussi. Enfin, Élise soutient que les organismes communautaires peuvent mieux s'adapter aux besoins des milieux. Ainsi donc, comme nous avons soutenu qu'une contestation des effets du modèle de développement dominant était un appel pour un modèle de développement différent, nous pouvons avancer que, pour Élise, c'est son désir d'un modèle de développement différent qui oriente cette foi dans les organismes communautaires.

La foi dans les possibilités des groupes communautaires passe aussi pour France, Hildegarde et Germaine par leurs nombreux engagements communautaires. France a organisé plusieurs services communautaires dans sa municipalité. Hildegarde et Germaine cumulent de nombreuses années de travail dans les groupes communautaires. Enfin, Germaine dit aimer l'aspect varié du travail dans les groupes communautaires, ce que ne lui permettrait pas le travail dans des institutions.

### C) La croyance dans la force de l'action collective

Cette conviction est encore présente chez la majorité des fondatrices associées. On peut dire ici que France a acquis l'intime conviction de la force et de la nécessité de l'action collective lors de son implication dans un des comités entourant la planification régionalisée en santé mentale au début des années 1990. Elle constatait que les personnes en provenance du milieu institutionnel se concertaient. Cela lui fit réaliser que seul le regroupement des organisations communautaires pouvait leur faire gagner des points. Enfin, Germaine, interrogée sur ses valeurs, dit qu'elle croit au travail de concertation, de l'action collective, du fonctionnement en groupe et de la démocratie.

---

<sup>14</sup> Melucci, 1983, p. 15.

D) Une lecture de l'environnement externe qui permet de constater l'ouverture d'une fenêtre d'occasion

Alors que les premières fondatrices prévoyaient des changements à venir dans la planification et la structure de prestation de services en santé mentale, les fondatrices associées y étaient plongées de plein pied. Pour faire avancer leur projet communautaire, il fallait s'organiser. Voici ce qu'elles rappellent :

Élise :

Cela fait que je pense que c'est la *Politique en santé mentale*, dans laquelle les organismes voyaient une sorte d'opportunité de prendre leur place, d'être financés, d'avoir une reconnaissance du travail du communautaire en santé mentale qui a été l'élément qui a fait que les groupes ont senti le besoin de se regrouper justement pour défendre nos intérêts (Entrevue exploratoire 2, 114-124).

Elle réitère cette analyse plus loin dans la même entrevue :

En janvier 1989, il y avait eu une réunion à Montréal pour expliquer la *Politique en santé mentale*, le PROS était dans l'air. Pour ceux qui connaissaient bien le climat politique et les enjeux, c'était sûrement dans l'air, oui, pour Brigitte, Alice et Claire (Entrevue exploratoire 2, 1250-1266).

France :

Moi, je pense que c'est le fait que la *Politique en santé mentale* disait qu'il fallait que les partenaires soient associés à cette démarche-là [de planification des services en santé mentale]. Je pense qu'alors, il y en a plusieurs qui ont vu l'urgence de se concerter. Si on envoie des représentants à quelque part, il faut représenter l'opinion du communautaire, même si on y va à titre personnel. Moi, je n'avais pas l'opinion de la région. Alors, pour moi, c'était une urgence (France : entrevue exploratoire 3; 438-453).

Germaine :

Je crois que ce qui a moussé la création de l'ARACSM, c'est que c'était l'époque du PROS en santé mentale, à l'époque du comité d'experts. On voyait clairement qu'il y aurait des enjeux qui se déterminent là, et y aller ressource par ressource pour essayer de faire valoir nos choses n'était pas vraiment efficace. Nous avions tout avantage à tenter d'avoir des opinions communes et des positions communes qui auraient plus de

poids notamment dans les travaux entourant le PROS en santé mentale (Germaine : 820-831).

Ainsi, comme le montrent les citations précédentes, les fondatrices voient dans les changements en cours une chance d'agir, une nécessité de se concerter afin de défendre leurs intérêts, comme le dit si bien Élise, qui sont «d'avoir une reconnaissance du travail du communautaire en santé mentale ». En fait, elles décident de tenter l'action collective dans la poursuite de leur projet communautaire en faisant la lecture qu'une fenêtre d'occasion venait de s'ouvrir.

On peut aussi noter que, pour France, il s'agit aussi de construire une voix proprement régionale pour les groupes communautaires alors que la régionalisation de la planification des services en santé mentale est prévue. Ainsi, la régionalisation permet l'émergence d'un acteur régional qui, par son action, influencera la configuration régionale des services en santé mentale et, considérant l'influence qu'ont, entre eux, les différents aspects constitutifs d'une région, on peut considérer que l'Association participe au développement régional.

Pour terminer sur cette présentation du groupe des fondatrices associées, nous avons été intéressée par le fait que trois d'entre elles disent détester les conflits et les positions extrémistes. Cela faisait écho au discours de premières fondatrices, notamment ceux de Brigitte, de Claire et de Desneige. Malgré cette aversion pour les conflits, ces personnes allaient y être plongées pendant une longue période lors de la fondation de l'organisation. Revenons maintenant à cette première réunion.

#### 4.2.2 La première rencontre : le projet proposé

Trois des quatre premières fondatrices (Brigitte, Claire, Desneige) proposent aux personnes présentes à cette première réunion, un *Projet de regroupement des ressources alternatives et communautaires en santé mentale*. Le projet permettra de «favoriser globalement une

pratique d'intervention communautaire et alternative mieux articulée»<sup>15</sup>. Six objectifs particuliers sont soumis par les premières fondatrices lors de cette rencontre<sup>16</sup> :

- regrouper les organismes communautaires et alternatifs de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean agissant principalement au niveau de la promotion, de la prévention, de la défense des droits ou des services en santé mentale ;
- promouvoir les buts, les objectifs et les actions des organismes membres ;
- favoriser l'échange d'information et la mise en commun de ressources entre les différents partenaires ;
- créer des forums de discussion et de formation pour les membres ;
- développer des solidarités et mettre en place des fronts communs face à des questions de santé mentale d'envergure régionale ou concernant certaines communautés, certains milieux ;
- devenir le porte-parole régional en matière d'intervention communautaire et alternative en santé mentale.

Le projet proposé se terminait par l'établissement d'une volonté ferme de respecter l'autonomie de chacun de ses membres. Considérant les différences idéologiques énormes entre les membres potentiels, c'est à cette condition du respect des différences de chacun que l'Association pourra se construire.

On peut remarquer, dans les buts formulés pour l'Association, que, dès le départ, elle entendait promouvoir le projet fondateur mis de l'avant par les membres et servir de cadre normatif, c'est-à-dire fournir de la formation permettant aux membres d'orienter leurs actions et de développer des actions stratégiques afin d'atteindre ses buts. Cette intention, lorsqu'elle sera concrétisée participera à la construction culturelle de l'Association puisqu'elle permettra aux membres d'adopter une manière de faire commune.

---

<sup>15</sup> Projet présenté lors de la première réunion, page 1.

<sup>16</sup> Ces objectifs sont tirés textuellement du texte soumis lors de la première réunion.

De plus, le projet proposé permettait aux membres potentiels de faire des liens entre leurs cadres moraux respectifs et le projet proposé. La reconnaissance par les membres de la similitude des valeurs et des intérêts qui les unissent ainsi que l'adhésion des membres à ce projet collectif sont ce que nous avons appelé la jonction et c'est le premier processus d'ajustement des cadres que nous avons identifié dans l'Association. La nomenclature des processus d'ajustement des cadres ayant cours dans l'Association sera complétée plus tard par les processus de triangulation et d'extension.

Enfin, au sujet de cette première rencontre, il nous apparaît important de souligner que les premières fondatrices avaient invité une personne représentant le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS)<sup>17</sup>. Cela montre que l'Association, à ses premières heures, n'avait pas encore établi le type de relation qu'elle entendait tisser avec cet organisme.

Les personnes assistant à cette première réunion se disent intéressées par le projet proposé. Un comité de travail composé de sept personnes (Alice, Brigitte, Claire, Desneige, Élise, France et Hildegarde) est mis sur pied et se réunit le mois suivant. Ce comité décide alors du nom de l'Association mais est déjà incapable de définir les critères d'admissibilité à l'Association. Les conflits sont trop grands aux dires de nombreuses répondantes.

#### 4.2.3 Les événements marquants de la phase de fondation

Cette section a pour but de relater les faits marquants que vit l'Association lors de ses premiers pas tels qu'ils ont été consignés dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales. Nous avons fait une sélection de ces faits à la lumière d'une analyse préliminaire des données d'entrevues. Nous avons retenu ceux qui revêtaient une certaine signification pour les personnes que nous avons interviewées. Nous

---

<sup>17</sup> ARACSM, (sd), p. 2.

allons d'abord établir ces faits et ensuite nous reviendrons sur les données d'entrevues où les interviewées nous font part de leur analyse de ces faits.

#### A) La structuration de l'Association et son *membership*

L'année 1989 fut d'abord marquée par le travail important qui est réalisé pour la structuration de l'Association : la définition des critères d'admissibilité, des buts et des objectifs de l'Association, la mise sur pied du conseil d'administration provisoire, l'élaboration des règlements provisoires et du document *Politique et code d'éthique*.

En mai 1990, on envoie les formulaires d'adhésion à divers groupes membres. L'Association favorise un *membership* large qui inclut à la fois les groupes du champ et du domaine de la santé mentale même si ces deux types de groupes n'auront pas le même statut de membre. La différence entre ces deux appellations trace une frontière entre les groupes travaillant auprès des personnes vivant des troubles graves et persistants en santé mentale et ceux travaillant auprès des personnes vivant des problèmes reliés à des épiphénomènes de la santé mentale : suicide, problèmes vécus par les femmes, les jeunes, etc. Cette distinction est celle de la *Politique de santé mentale*.

Les groupes de femmes sont donc invités à devenir membres de l'Association en même temps que plusieurs autres groupes travaillant surtout sur les épiphénomènes de la santé mentale. Ces groupes se désistent parce que le problème de la santé mentale et la nouvelle structure de prestation des services ne les concernent pas directement.

L'assemblée générale de fondation est prévue pour le 13 décembre 1990. Par manque d'adhérents, le 5 décembre 1990 les membres du comité provisoire décident de reporter cette assemblée. Il n'y avait que six demandes d'adhésion qui étaient parvenues au conseil d'administration provisoire. Les membres du conseil d'administration ébauchent alors un plan d'action pour mousser la participation des groupes à l'ARACSM. Ils écrivent une lettre disant que l'Association est remise en question par le trop peu d'adhérents et que «leur reconnaissance au niveau régional sera proportionnelle à leur capacité de se

concerter»<sup>18</sup>. Puisqu'un des objectifs est de faire contrepoids au Conseil régional, on voulait réunir le plus de groupes qu'il était possible. La présence de seulement six groupes ne permettait pas, selon les membres, d'atteindre cet objectif. On allonge le délai pour faire une demande d'adhésion et l'assemblée est planifiée pour février 1991.

L'appel des membres du conseil provisoire est entendu puisque 13 organismes répondent à l'appel en février 1991. Le comité provisoire propose une structure à trois catégories de membres, soit une catégorie de membres réguliers pour les groupes travaillant auprès des personnes atteintes de troubles graves et persistants en santé mentale, une autre catégorie de membres associés pour les groupes travaillant sur des épiphénomènes de la santé mentale et une dernière catégorie pour les sympathisants, c'est-à-dire tout individu ou organisme intéressé aux buts, aux objectifs et aux activités de l'Association mais qui ne correspond pas aux critères spécifiés pour les deux premières catégories de membres.

Ensuite, la notion d'usager est modifiée dans les critères d'adhésion afin d'être conforme à la définition donnée par le PROS. En effet, les organismes qui désirent devenir membre de l'ARACSM doivent avoir à leur conseil d'administration au moins un membre considéré comme un usager des services de l'organisme. Les modifications aux règlements généraux d'une association, sur des questions aussi fondamentales que des critères d'admission ou des catégories de membres, faites à la lumière d'une politique gouvernementale ou alors d'une organisation institutionnelle, nous montre à quel point la configuration d'un acteur collectif peut être influencée par l'environnement externe.

L'assemblée générale de fondation a eu lieu le 28 février 1991 et réunira treize personnes représentant autant d'organismes. Lors de l'assemblée, les conflits entre deux membres fondatrices émergent encore une fois. Une des membres fondatrices propose un changement aux règlements généraux concernant les différentes catégories de membre possibles afin qu'il n'y en ait plus que deux, soit les membres réguliers et les membres

---

<sup>18</sup> Lettre envoyée aux groupes.

sympathisants. Cela signifie que l'Association ne fera plus la différence entre les membres du champ de la santé mentale et les membres du domaine. Ce changement est important, car il signifie que les deux types de groupes sont maintenant considérés sur le même pied dans un contexte où le PROS en santé mentale est sur le point de se structurer. Est-ce que les groupes du champ et ceux du domaine auront droit au même financement ? Il est possible de voir que les changements dans la structure de *membership* de l'Association sont, encore là, influencés par l'environnement de l'acteur. Taylor dirait que la structure de l'Association est «historiquement datée»<sup>19</sup>. Quant à Melucci, il soutient aussi qu'on ne peut concevoir la construction de l'acteur sans se référer au système d'action<sup>20</sup>. Les changements apportés à la structure du *membership* peuvent aussi être une représentation des luttes pour établir l'espace des différents groupes au sein de l'Association. Le vote secret est demandé. La proposition est acceptée par la majorité ; il n'y aura plus de différence entre les groupes du champ et du domaine de la santé mentale dans l'Association naissante.

#### B) Le financement des groupes

En 1990, le financement des groupes commence à poser un problème pour certains. Dans la foulée de la réforme de la santé et des services sociaux et de la régionalisation du financement des groupes, les CRSSS se voient confier la responsabilité du financement des nouveaux groupes communautaires. Les anciens groupes communautaires (avant 1987) étaient financés par le MSSS en vertu du programme de soutien aux organismes communautaires. Dorénavant, les nouveaux groupes ne peuvent compter que sur le CRSSS pour leur financement. Cependant, le CRSSS n'a pas encore reçu les fonds pour supporter la naissance de tous ces nouveaux groupes engendrés par le PROS. Ces dits nouveaux groupes se retrouvent dans une situation précaire puisque ni le Ministère ni le Conseil régional n'assurent leur financement : pour plusieurs d'entre eux, leur vie est en danger. Se

---

<sup>19</sup> Taylor, 1998.

<sup>20</sup> Melucci, 1994, p. 47.

forme alors une coalition des groupes alternatifs pour revendiquer auprès du CRSSS que les ressources existantes soient consolidées avant de mettre sur pied de nouvelles ressources. Cette coalition d'une partie de l'ensemble des groupes, en dehors de l'Association naissante, remet en question le *membership* d'un organisme. L'action des groupes alternatifs est perçue comme un désaveu de la solidarité qui naissait alors entre les groupes de toute provenance. Cette action, additionnée à l'atmosphère tendue et au fait qu'il travaille sur un épiphénomène de la santé mentale, force la démission de cet organisme.

Plus tard, en 1990, trois groupes ont des difficultés financières sérieuses. L'ARACSM fait une action collective pour que les fonds à venir provenant d'un surplus financier du CRSSS soient répartis entre ces trois ressources. Le CRSSS leur accorde alors un montant forfaitaire de 81 000 \$ qui sera réparti entre ces trois groupes. Soulignons que l'ensemble des groupes de l'Association a soutenu cette position alors qu'eux-mêmes ne nagent pas dans l'abondance. De plus, certains des groupes plus anciens vont même jusqu'à prêter de l'argent aux ressources en difficulté. C'est là une évolution face à la situation que nous avons invoquée dans le paragraphe précédent. Il est sans doute possible que l'Association commence à faire des apprentissages collectifs, ce qui contribue ainsi à la création de sa culture. L'apprentissage est en effet un des éléments clefs de la définition du concept de culture<sup>21</sup>. Ce sont des actions significatives que les interviewées rappelleront souvent au cours des entrevues.

### C) Les conflits internes

L'année 1989 fut marquée par un autre conflit important au sein de l'Association en formation. Trois personnes fondatrices ont déposé en même temps au CRSSS un projet pour le financement d'un groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale. Les procès-verbaux mentionnent que l'Association a demandé au CRSSS d'exiger des trois

---

<sup>21</sup> Voir à ce sujet la définition que nous avons construite au chapitre deux à partir des apports de Kroeber et Kluckhohn, 1952, Spradely et Mann, 1979, Valade, 1992 et Mandon, 1990.

groupes de se concerter pour présenter un projet commun. Il semble que le CRSSS ait écouté la recommandation de l'Association puisqu'en effet, les trois personnes ayant présenté ces projets ont eu à travailler un projet commun.

L'année 1990 n'est pas exempte de conflits interpersonnels non plus. Ils sont importants au point qu'on a jugé nécessaire d'écrire au procès-verbal d'une réunion que les conflits menacent l'Association et qu'on demande aux personnes concernées de régler leurs conflits ou de quitter l'Association.

#### D) Les oppositions au Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS)

Les années 1990 et 1991 furent fertiles en opposition au CRSSS. Il faut rappeler que les groupes ont été interpellés par la *Politique en santé mentale* qui faisaient d'eux des partenaires dans la planification et la prestation des services en santé mentale. Une vaste opération de planification est mise en branle. Comme nous le mentionnions plus tôt, la planification des services en santé mentale au Saguenay – Lac-Saint-Jean ne suit pas exactement le modèle suggéré par le MSSS, et cela est la source de bien des protestations.

Rappelons que la démarche régionalisée de planification des services en santé mentale dans notre région a ceci de particulier : la démarche a été enclenchée avant que les directives du MSSS ne soient émises quant aux conditions d'une telle démarche<sup>22</sup>. C'est pour cette raison que, dans notre région, le comité d'experts fut chargé de définir le nouveau concept d'organisation des services en santé mentale dont sera dotée la région. Le comité d'experts est formé par le CRSSS en décembre 1988 avec le mandat de concevoir le plan d'organisation des services, c'est-à-dire de définir les paramètres devant guider la nouvelle organisation des services en santé mentale dans la région. Le comité d'experts est composé de neuf personnes devant représenter les trois parties intéressées à la prestation des services en santé mentale, soit les groupes communautaires, les établissements et d'autres acteurs

---

<sup>22</sup> Duperré, 1993.

socio-économiques. La composition du comité d'experts a été fortement remise en question par les groupes communautaires, en cela aidés par le RRASMQ puisque des personnes devant normalement représenter les organismes communautaires ou d'autres acteurs socio-économiques étaient en fait des travailleurs du réseau institutionnel. Les groupes communautaires se sentaient alors sous-représentés, car les travailleurs du réseau institutionnel n'ont jamais été considérés comme des «vrais» représentants des groupes communautaires, même s'ils avaient été délégués pour siéger à ces comités par les conseils d'administration des groupes communautaires. À la suite des revendications des groupes communautaires, le MSSS a obligé le CRSSS à former le comité tripartite<sup>23</sup>. Les protestations les plus importantes des groupes sont les suivantes.

Les groupes, par la bouche de leur Association, ont d'abord contesté le fait que tout le concept du PROS ait été construit par un comité d'experts et non par un comité tripartite, comme le stipulaient les directives du MSSS. En conséquence, ils ont revendiqué et obtenu qu'un comité tripartite soit mis sur pied. Par contre, le concept étant déjà produit par le comité d'experts, le comité tripartite n'a eu qu'à entériner le travail déjà fait dans le cadre du comité d'experts.

Ensuite, les groupes ont contesté la composition du comité tripartite qui ne reflétait pas la proportion des trois parties. Ils dénonçaient le fait que des représentants du tiers socio-économique et du tiers communautaire soient des travailleurs en provenance des établissements publics. Ce conflit ne fut jamais réglé et encore aujourd'hui, en 2002, dans certains groupes, les travailleurs des établissements ne sont pas bienvenus au sein des conseils d'administration des groupes communautaires.

L'Association est aussi interpellée par le comité consultatif en santé mentale pour le soutenir dans sa revendication auprès du CRSSS de créer un comité de vigilance à l'image

---

<sup>23</sup> On peut retrouver plus de détails sur la démarche de planification régionalisée en consultant Duperré, 1992, Duperré, 1993, Duperré, 1993b.

des comités tripartites comme il était prévu dans le concept du PROS. Ce comité consultatif en santé mentale est considéré par plusieurs premières fondatrices comme étant la source initiale du regroupement des organismes alternatifs et communautaires. Le lien entre le comité et l'Association est donc d'importance.

Les membres de l'Association doivent aussi contester le CRSSS qui semble vouloir nommer les membres du conseil d'administration du futur groupe de promotion de défense des droits en santé mentale (GPDDSM). Selon les groupes présents à l'époque, il leur semble aussi que le CRSSS retient des fonds, placés en fiducie, qui leur sont destinés.

L'opposition culmine lors de la lutte contre les contrats de service. Dès décembre 1990, quelques nouveaux groupes reçoivent du CRSSS une lettre leur annonçant que leur contribution à l'intérieur du PROS et leur financement conséquent doivent faire l'objet d'un contrat de service. La contestation sur la question des contrats de service dure jusqu'à la victoire des groupes intervenue à la fin de 1991 (phase 3). L'Association, dans sa contestation, a bénéficié du support actif du RRASMQ. L'Association a aussi fait appel au MSSS pour solutionner l'impasse. Cela déplut énormément aux fonctionnaires du CRSSS, dans une période où le partenariat était le mot d'ordre<sup>24</sup>. À ce sujet, les fonctionnaires feront parvenir une lettre à l'ARACSM qui remet en question «la bonne foi de [...] l'Association pour développer un véritable partenariat dans notre région».<sup>25</sup> On peut dire que la définition du partenariat, selon les fonctionnaires du CRSSS, exclut la notion de conflit alors que la théorisation subséquente sur le concept de partenariat le décrit comme une coopération conflictuelle<sup>26</sup>.

Dans sa lutte contre le CRSSS, l'Association développe, toujours selon les procès-verbaux, deux types de stratégie. Le premier est de déléguer des personnes à divers comités des

---

<sup>24</sup> Nous renvoyons le lecteur aux documents précédemment cités pour les détails d'une histoire qui s'échelonne sur environ douze mois.

<sup>25</sup> Lettre envoyée à l'ARACSM et accompagnant le procès-verbal d'une réunion de l'Association daté du 31 mai 1991.

<sup>26</sup> Dommergues dans Duperré, 1992.

structures institutionnelles afin de faire valoir son droit. Le deuxième consiste à s'allier avec des établissements, comme par exemple des CLSC, pour défendre des intérêts communs. Elle a envisagé cette dernière stratégie pour ses revendications de la mise en place du comité tripartite. Les procès-verbaux sont muets quant à savoir si les établissements ont répondu favorablement à l'appel des groupes communautaires.

Maintenant que nous avons établi une certaine chronologie des faits dans la période de fondation, penchons-nous sur ce que disent les interviewées de cette période.

#### 4.2.4 Les obstacles et les éléments facilitant la fondation de l'Association

Les personnes que nous avons interviewées sur la fondation ont nommé des faits qu'ils considèrent comme des éléments facilitants ou alors des obstacles à la fondation de l'ARACSM.

##### A) Les éléments facilitants

Lorsqu'on demande aux personnes de nommer ce qu'elles considèrent comme des événements facilitants ou ayant précipité la fondation de l'Association, celui qui est cité le plus souvent est certes la dynamique créée par le PROS<sup>27</sup>.

Les interviewées parlent d'abord des enjeux qui se dessinent et qui se joueront dans le cadre du PROS, et elles nous disent ensuite que, compte tenu de ces enjeux, les groupes communautaires devaient se concerter. Germaine est très explicite sur cette période :

À ce moment là, il y avait une volonté de la part d'Alice, de Brigitte et de Claire de former une association régionale qui avait pour but premier de réunir le plus de groupes communautaires possible pour créer un lieu de solidarité et éventuellement de revendication, auprès de la Régie régionale, plus particulièrement parce qu'on était dans le temps du PROS en santé mentale. Et je crois que c'est ce qui a fait que ça en a

---

<sup>27</sup> Pour une chronologie des événements associés au PROS, le lecteur est prié de se référer à Duperré, 1993.

moussé la création. [...] Dès les premières rencontres du comité d'experts, ensuite du comité tripartite, ensuite du comité d'actualisation et, maintenant, du comité de programme, on voyait des rapports de force importants entre le milieu institutionnel et le milieu communautaire. Il y avait des enjeux qui seraient très grands pour notre avenir et cela nous contraignait, cela nous obligeait à nous doter d'un rapport de force plus grand que celui d'un groupe par rapport à une institution ou d'un groupe par rapport à la Régie. Il y avait aussi une autre volonté parallèle qui était d'avoir un lieu commun d'échange, de partage d'expertise parce qu'il naissait beaucoup de groupes. En 1989 on était, je crois, six ou sept groupes communautaires en santé mentale et il y avait beaucoup de projets sur la table et on savait qu'il y aurait beaucoup de ressources communautaires qui naîtraient et il y avait aussi, en même temps, une volonté de support entre les groupes (Germaine : 799-871).

Plus loin dans l'entrevue, elle ajoute :

Le plus grand catalyseur, c'était les PROS. On voyait tellement de choses importantes dans ces travaux-là. Ça nous motivait à nous parler, à nous rencontrer. Nous avions des représentants aux comités. On se voyait, on voulait savoir ce qui se passait et comment les travaux évoluaient, quelles étaient les définitions du cadre conceptuel et du cadre opérationnel du PROS. Et nous sentions le besoin d'informer les autres groupes qui existaient et qui n'étaient pas engagés, de les prévenir, de leur faire partager notre approche et notre discours pour qu'on n'aille pas travailler l'un contre l'autre dans nos revendications. Parce qu'il y a eu des périodes, comme lors de la commission consultative, où les groupes allaient se manifester. Alors ça, ça nous contraignait à nous parler et à nous voir (Germaine : 1275-1303).

Les autres témoins de cette période ne sont pas moins explicites :

Claire :

Je crois que le PROS a aidé ; ce n'était pas parfait, mais d'une certaine façon cela nous a obligées à nous regrouper. L'Association était reconnue comme une force. On disait qu'une des trois parties, c'était le communautaire, donc cela nous obligeait, ça obligeait le communautaire, malgré ses imperfections, à dire qu'il faut se regrouper. Il faut se parler plus, il faut être une force de frappe que je considère correcte, un interlocuteur valable comme on disait et le PROS a obligé cela (Claire : 1649-1660).

France est fortement engagée dans le processus du PROS, et dans le cadre de son engagement, elle sent que seule, elle n'y arrivera pas. Pour elle, l'existence de l'Association est primordiale dans ce contexte. C'est pourquoi elle soutient la naissance de l'Association de toutes ses forces :

C'est lorsque j'ai siégé au comité que j'ai vu tout de suite l'importance d'un regroupement, peu importe la forme, parce que les autres, eux, [les représentants du réseau institutionnel] ils en avaient, ils se parlaient. C'est l'isolement que j'ai senti à ce comité qui était criant, qui m'a motivée. Ah ! moi j'en souffrais beaucoup ! Oui c'est là que je voyais l'importance d'une concertation entre les organismes. Parce que moi, tout ce que j'avais c'était l'opinion provinciale sur la manière pour les organismes de s'inscrire dans le PROS. Je n'avais pas une opinion régionale. Mon rôle dans la fondation ? Moi je parlais de l'importance, je disais que j'y tenais beaucoup. J'aménais l'argumentation. Je leur posais des questions : «Écoutez, il se passe telle chose au comité, quelle opinion devons-nous défendre ?» Donc j'ai pu aider de cette manière-là, car moi j'y croyais beaucoup. Aussi, le PROS a été un énorme facilitateur, parce que s'il n'y avait pas de concertation, on passait à côté de tout. On voyait poindre des choses. Il y avait aussi l'autre comité auquel siégeaient Élise et Germaine. Les gens de l'institutionnel arrivaient avec des positions communes et nous, on serait arrivées toutes avec des positions différentes ? On n'est pas fous, là ! On n'ira pas avoir l'air simple devant le monde ! La concertation s'imposait (France : 1211-1731).

Elle ajoute plus loin :

Il n'y avait pas juste ton petit coin qui influençait sur ce que tu faisais. Il y avait plein d'autres choses qui influencent ce que tu fais. Mais c'est sûr que le plan d'organisation des services a interpellé les organismes communautaires, c'est bien sûr. La *Politique en santé mentale* les interpellait, il a bien fallu répondre et se faire une opinion commune. Et pour se faire une opinion il a bien fallu se parler (France : 1753-1762).

Ainsi, le PROS est un facteur très important de la naissance de l'ARACSM. Les changements dans le mésosystème provincial et leurs impacts sur la région forcent la concertation et la solidarité, car les fondatrices voient une occasion d'agir. Le processus de planification régionalisée amène aussi une opposition entre les groupes et le Conseil régional. Cette opposition a consolidé la concertation naissante et favorisé la création de l'Association.

Lorsqu'on te met au défi, lorsqu'on parle de freiner quelque chose auquel tu crois, souvent, cela te motive davantage à aller leur confirmer que tu es capable de le faire, et que c'est important (Germaine : 1164-1171).

Cette phrase de Germaine extrêmement importante car elle soulève toute la question de l'opposition telle que définie par Touraine et Melucci<sup>28</sup>. L'Association, voulant mettre de l'avant son projet entre en opposition avec un autre acteur autour de cet enjeu. On peut certes dire que la reconnaissance du projet communautaire est un enjeu important entre le conseil régional et les groupes de l'Association.

L'indignation des groupes contre certaines actions du CRSSS provoque des gestes de solidarité qui seront marquants pour la cohésion de l'Association. Deux événements ont laissé des traces indélébiles chez nos interviewées parce qu'ils ont suscité des actes de solidarité qui font, aujourd'hui encore, partie de l'histoire glorieuse de l'Association. Ces deux événements sont le prêt d'argent entre les groupes à cause des difficultés de financement et l'idée du CRSSS de demander aux groupes de signer des contrats de service.

L'année 1991 est marquée par un conflit important opposant le CRSSS et les membres de l'Association. Dans le cadre de la régionalisation du financement, le CRSSS a eu l'idée de demander aux groupes de signer des contrats de service. Les groupes étaient alors très fortement en désaccord avec cette idée. Nous avons montré par ailleurs que les contrats de service étaient perçus comme une atteinte à l'autonomie des groupes communautaires<sup>29</sup>. Le CRSSS retenait le financement des groupes qui ne voulaient pas signer de telles ententes. Ces groupes ont pu survivre grâce à l'appui financier et politique des autres groupes de l'Association. Les groupes, en collaboration avec un regroupement provincial, eurent gain de cause face au Conseil régional. Pour les membres, cette victoire est une démonstration de la force de l'action collective et agira par la suite comme source de cohésion tout au long de la phase de maintien qui commence dès la tenue de l'assemblée générale de fondation, le 28 février 1991. Le témoignage d'Élise sur le sujet est éloquent :

---

<sup>28</sup> Saucier, 1986.

<sup>29</sup> Lire Duperré, 1992.

Il y a des événements qui ont précisé notre *membership*, notre mandat. Les contrats de service, par exemple, tout ce qu'on voyait arriver comme des choses imposées. Ça, c'est sûr que ça a permis de renforcer l'ARACSM et d'en démontrer l'utilité pour les membres (Élise : 1928-1933).

Ainsi, le contexte du PROS et l'opposition à la Régie régionale ont aidé à solidifier les liens qui se tissaient à cette époque. Mais il y a un autre point que révèle la dernière citation de l'entrevue d'Élise. C'est l'aspect démonstratif qu'ont ces oppositions à la Régie régionale. Elle le dit clairement, ces événements (les choses imposées, la lutte, le gain) servent aux personnes fondatrices de démonstration de l'utilité de l'existence de l'Association. Ces événements entreront ensuite dans la mémoire collective de l'Association parce qu'ils seront racontés aux nouveaux membres par les anciens et ils deviendront aussi pour les nouveaux un exemple de la nécessité de l'existence de l'Association et, par le fait même, une source de cohésion ainsi qu'un indicateur que la création d'une culture est en cours<sup>30</sup>. Ces événements vécus ensemble sont aussi une source de cohésion parce qu'ils permettent aux membres d'avoir le sentiment de partager la même histoire, ce qui est une des conditions que nous avons établies pour parler d'identité culturelle ou collective<sup>31</sup>. De plus, ils sont une source de cohésion à cause des liens affectifs qu'ils ont créés entre les membres.

Enfin, un dernier élément est nommé à titre d'élément facilitant la mise en place de l'Association. On parle ici du rôle de certaines personnes. Pour l'une, ce sont les alliés que les fondatrices ont pu recruter dans les rangs mêmes du personnel de la Régie régionale ; pour les autres, ce sont des membres qui se joignent au groupe. En effet, aux dires d'Élise, la dynamique conflictuelle des premiers mois change de manière importante avec l'arrivée de Germaine. Son approche amenuise les conflits, elle est ouverte et transparente. Elle était étrangère aux mésententes ayant traversé l'Association jusqu'à son arrivée.

---

<sup>30</sup> Lofland, 1995.

<sup>31</sup> Carrier, 1992.

## B) Les obstacles

Les obstacles nommés peuvent être regroupés en trois catégories principales et elles sont imbriquées les unes dans les autres. Ce sont les différences idéologiques, les conflits et, enfin, les tensions qui ralentissaient la formation de l'Association.

Lorsqu'on parle de différences idéologiques, on fait référence aux différences marquées chez certains groupes dans ce qu'ils appellent la philosophie d'intervention ; entre l'approche rejetant l'explication biomédicale et celle s'en revendiquant.

À mon point de vue, même s'il y avait un noyau alternatif, la volonté de l'ARACSM était de regrouper tous les organismes qui œuvraient en santé mentale au Saguenay – Lac-Saint-Jean sans nécessairement avoir une orientation pure et dure vers une approche alternative [approche antipsychiatrique]. C'est d'ailleurs ce qui a été à l'origine d'une certaine différence d'opinion lors de la naissance de l'ARACSM et des difficultés à sa création (Germaine : 718-730).

Ces différences amènent des conflits importants, ce qui constitue notre deuxième catégorie principale d'obstacles. Ces conflits portent sur les frontières de l'Association, sur la représentativité des groupes communautaires par des personnes travaillant dans le réseau institutionnel de prestation de services. Enfin, les personnes interviewées disent qu'il y a eu aussi des luttes de pouvoir et des conflits de personnalité au sein de l'Association.

Les conflits sur les frontières de l'Association sont en effet nombreux aux dires de plusieurs répondantes.

Germaine :

Le premier obstacle, comme je t'ai dit, était le type de membres que certains voulaient voir limité à l'ARACSM [groupes défendant l'approche alternative], alors que nous, nous avions une vision plus large. Et ça, ça faisait partie prenante des premiers travaux où a eu lieu une confrontation continue. C'était un obstacle important (Germaine : 1052-1060).

Élise :

Je pense que le premier obstacle a été de s'entendre sur les organismes qui pouvaient être membre de l'ARACSM. [...] Ça a ralenti. Et à chaque fois qu'on avait des réunions on avait une liste d'organismes. Ça a pris un peu de temps avant de se faire un noyau. On avait de la misère à aller chercher notre monde. Ou alors, c'est nous qui voulions avoir trop de monde ; comme si la crédibilité d'une association, c'est au nombre de ses membres qu'on la mesure. Au début, on pensait comme ça. Aujourd'hui, on ne pense plus comme ça. Dans ce temps-là, il fallait en avoir du monde pour faire une association ! À tout moment, il y a quelqu'un qui arrivait et il avait entendu parler de notre Association et il voulait être invité. On invitait n'importe qui. Le monde qui voulait être invité, on disait oui ! (Élise : 1738-1784).

Ces discussions sur les frontières de l'Association sont aussi teintées des conflits de personnalité. Ces conflits étaient forts au point d'orienter l'analyse de la situation et de bloquer sérieusement les travaux de l'Association naissante. Ce conflit se cristallisait plus particulièrement autour de trois personnes. Ces trois personnes expliquent le conflit de cette manière.

On reproche à l'une d'avoir des idées hégémoniques, de vouloir tout contrôler et de construire l'Association selon sa seule perspective. On lui reproche aussi d'avoir une critique trop extrême de l'intervention dans les milieux institutionnels et le fait que cette critique soit trop «montréalaise», qu'elle ne corresponde pas à la réalité des services en santé mentale dans la région. Les critiques de cette personne font sentir à une autre qu'elle n'est pas reconnue dans ce qu'elle fait ou ce qu'elle dit. On sent que cette négation a pu être douloureuse pour elle qui admet alors qu'elle a peut-être exagéré aussi un peu, parce qu'elle ne se sentait pas reconnue.

Elle soutient que, tant dans le milieu communautaire que dans le milieu institutionnel, il y a du bon et du moins bon et que le communautaire ne fait pas que du bien uniquement parce que l'intervention provient du milieu communautaire. En contrepartie, l'intervention faite dans les établissements n'est pas *de facto* mauvaise parce qu'elle est institutionnelle. Ce conflit entre ces deux personnes représente l'affrontement entre les paradigmes institutionnel et communautaire. La position que soutient la première sur l'institutionnel lui

fait rejeter toute représentation des groupes communautaires par des personnes qui sont des travailleuses du réseau institutionnel. Ce conflit entre le communautaire et l'institutionnel, sur la représentation des groupes communautaires, a pris de nombreux visages par la suite lors de certains épisodes de l'histoire régionale en santé mentale (comité d'experts, comité tripartite, etc.).

Une troisième personne reproche aussi à la première d'avoir des idées de contrôle :

Puis on avait l'impression qu'à la limite, si elle avait la chance de chapeauter l'ensemble, son organisme pourrait être en charge de ce qui se passe à 'Merlinville'<sup>32</sup> tant qu'à faire. Et de ce qui se passe ailleurs aussi, hein ? Ça pourrait être son organisme qui patronne tout ça et, à la limite, cela serait peut-être allé jusque là, si on l'avait laissée faire. Elle avait des désirs cachés d'hégémonie. Nous, comme organisme, on n'était pas réfractaires, non plus, à prendre plus de place s'il y avait des espaces vides, pas assez pourtant pour aller marcher sur les plates-bandes de l'autre s'il ne veut absolument pas. Mais tous les espaces vides qu'on voyait, thcoup ! on mettait la main dessus (Brigitte : 871-913).

On peut voir dans cette dernière citation qu'une compétition existait quant à qui occuperait l'espace communautaire. Alice confirme cette compétition pour le contrôle de l'espace communautaire en santé mentale. Cette compétition culmine lorsque trois protagonistes des conflits déposent séparément le même projet de développement d'un groupe de défense des droits à la Régie régionale et que chacune demande à l'Association de soutenir le sien, ce qui constitue la troisième source de conflit. Devant cet état de fait, l'Association soutient l'idée, d'abord soumise par le Conseil régional, d'unifier les trois projets.

France s'exprime ainsi sur l'atmosphère des premières réunions : «Les conflits de personnalités étaient incroyables ! Quand on faisait des réunions, c'était à couper au couteau, c'était terrible.»

---

<sup>32</sup> Nous utilisons un nom de ville fictif afin de protéger l'anonymat des répondantes.

Ces conflits ont fait en sorte que toutes les réunions se déroulaient dans une atmosphère très lourde et que tout le processus s'en retrouvait ralenti. La lourdeur et la lenteur du processus sont la troisième catégorie d'obstacles que nous avons recensés. Desneige dit :

Je suis une personnalité plutôt active, qui aime ça quand ça bouge, qui n'aime pas repasser toujours les mêmes histoires. Et tu vois, moi je perdais un peu patience. Dans le sens que je trouvais que les discussions devenaient stériles à l'intérieur du comité de formation. J'avais peur que ça vire en : «Quel est l'organisme qui parlerait le plus fort et qui pourrait retirer le plus d'argent possible via le PROS en santé mentale ou via la Régie régionale ?» Bon, une fois que tu l'as dit, c'est bien, mais que tu le redises à chaque fois ! Je veux bien partager les préoccupations, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais à un moment donné, il faut passer à autre chose. C'est pour ça que j'ai commencé à me distancer (Desneige : 663-687).

Cet inconfort face aux conflits qui sévissent alors dans l'Association expliquera en partie le désistement de l'organisme auquel appartient Desneige. Son organisme ne travaille pas directement avec des personnes atteintes de maladie mentale mais plutôt sur un épiphénomène de la santé mentale comme par exemple la situation vécue par les femmes ou les jeunes ou alors le suicide.

Une autre répondante, Hildegarde, dit aussi que le rythme de travail la dérangeait beaucoup. Elle confie que lorsqu'elle pensait que le travail était fait, une personne disait alors qu'il fallait recommencer et souvent la ténacité de cette dernière était suffisante pour remettre en question le travail du groupe. Cela décourageait Hildegarde. Cette situation est en partie responsable de son retrait de l'Association. Pour expliquer le désistement, on doit en effet, coupler le désagrément qu'elle avait à travailler avec ce groupe qui ne cessait de tout recommencer et le fait que son organisme était indirectement touché par la santé mentale. Ainsi, le désistement d'Hildegarde est le deuxième qu'on peut partiellement attribuer au fait que son groupe travaille sur un épiphénomène de la santé mentale.

France prétend que les conflits qui ont ponctué les premiers mois de l'Association étaient un obstacle à sa fondation, tant ces conflits étaient présents au sein du comité de base. Elle nomme trois types de conflits importants qui ont eu des répercussions tout au long de la

phase de fondation : des conflits de personnalité, des conflits relatifs au rapport entre l'institutionnel et le communautaire et des conflits sur les projets.

Pourtant, les conflits de personnalité ne sont pas les seules forces qui pourraient empêcher la cohésion de l'Association. Brigitte dit clairement qu'il y avait des conflits qui naissaient de «positions perceptuelles différentes». Bref, les conflits naissaient parce que les gens ne percevaient pas la réalité de la même manière :

Il y avait des conflits qui naissaient ici et là en termes de position perceptuelle. «Eh ! Je crois qu'eux ont tenté de me dépasser par la droite là !» Au début de l'Association, c'était une mer de ça ! Il faut coordonner les perceptions avant de créer la cohésion. Et de dénouer les perceptions conflictuelles ici et là et réajuster. Quand il y avait des choses dommageables en termes de collaboration on rajustait les affaires. On dit bon, oui mais regarde, quand tu as fait cela, l'autre organisme, lui, cela ne l'a pas aidé beaucoup dans sa démarche. Ça lui a nui, et il n'a pas aimé ça, tu vois ? Peut-être que ce serait mieux si on procérait différemment à l'avenir. Il y en a eu aussi des réalités, ce n'est pas seulement des perceptions. Il y a eu aussi des bouts de réalité qu'il fallait réajuster. Il y a des gens dans notre organisation qui étaient très actifs à ce côté-là, qui travaillaient là-dessus qui était de favoriser que peu à peu s'établisse le climat de confiance (Brigitte : 748-782).

Deux éléments très importants ressortent de cette citation. D'abord, on y dit clairement qu'un processus d'ajustement des cadres de perception est en cours et, deuxièmement, que cet ajustement est le fait de tiers comme pour la solution des conflits. En fait, on pourrait dire que le processus de solution des conflits est un processus d'ajustement des perceptions mené par des tiers. Comment se fait cet ajustement des perceptions ? Une lecture attentive de la citation précédente nous donne quelques éléments de réponse. D'abord il faut faire voir ou faire comprendre le point de vue des autres (regardes, quand tu as fait cela, l'autre organisme...). C'est la triangulation. À plusieurs, cela permet un regard plus complet et plus juste sur la réalité. Ce regard allie les différentes visions de chacun des groupes. On construit alors un regard commun de la réalité. On rassemble des «bouts de réalité». Ce processus de triangulation semble particulièrement important dans le processus de solution

des conflits. Ce processus d'ajustement des cadres permet aux membres présents d'ajuster leur lecture de ce que Melucci appelle l'environnement de l'action<sup>33</sup>. Les tenants de la *framing analysis* auraient appelé ce processus d'ajustement des cadres, l'amplification du cadre d'interprétation, c'est-à-dire qu'on procède à la clarification et à la vivification d'un cadre interprétatif<sup>34</sup>.

La triangulation est aussi une étape de la jonction des cadres chez les premières fondatrices. C'est en définissant, parfois dans une grande tension, leur cadres moraux respectifs, leurs valeurs et leurs intérêts propres communs que la jonction se fait. Ainsi, jusqu'à maintenant nous avons défini deux processus d'ajustement des cadres, soit la triangulation et la jonction.

La citation montre aussi que ce travail se fait par des personnes, des tiers, et que certaines personnes dans l'organisation peuvent être plus habiles à ce travail que d'autres. C'est grâce au rôle qu'ont joué ces tiers que le groupe de base a pu continuer de fonctionner malgré les nombreux conflits qui le traversaient. Ces tiers extérieurs aux conflits provenaient de plusieurs organisations membres de l'Association et jouaient parfois inconsciemment le rôle de médiateur. Leur arrivée, conjuguée au départ d'une première fondatrice fortement en conflit, a changé l'atmosphère aux dires de plusieurs : «À un moment donné le groupe 5 est arrivé et cela a créé une autre dynamique» (Claire : 1106-1109).

Deux personnes sont identifiées comme étant aidantes à titre de médiatrices informelles et elles ont favorisé le changement d'atmosphère. Ce sont Élise et Germaine. Élise jouait un rôle d'équilibre selon Claire alors que selon France, Germaine, étant totalement nouvelle dans la dynamique, amenait une autre perception. Elle n'était pas associée à de vieux conflits ni identifiée à un parti ou à un autre. Cela démontre que l'Association utilise les

---

<sup>33</sup> Melucci, 1989, p. 35.

<sup>34</sup> Snow *et al.*, 1986, pp. 211-228.

ressources de toutes les personnes membres indistinctement de leur statut de membre. On peut voir poindre ici ce leadership diffus auquel Melucci fait référence lorsqu'il parle de la structure des nouveaux mouvements sociaux<sup>35</sup>, en soutenant que différents leaders pouvaient coexister en exerçant des fonctions déterminées. Dans l'Association, on utilise les personnes selon les compétences dont elles font preuve.

Enfin, pour terminer sur le rôle des tiers dans le processus de solution des conflits jalonnant la phase de la fondation, Claire dit qu'elle a eu l'occasion de travailler en collaboration avec une autre personne qui lui a, en quelque sorte, appris comment gérer les conflits. Elle considère cette personne très habile, même un peu manipulatrice : «Elle prenait les deux partis et je la voyais aller et je me disais dans le fond, c'est ça, je vais arrêter de lutter contre et lutter avec. Lui amener tranquillement ma perception» (Claire : 1133-1138).

Les conflits latents émergeaient souvent lors des réunions, mais il semble qu'ils ne trouvaient pas leur solution lors des assemblées officielles. Comme c'est le cas pour les conflits qui jalonnent plus tard l'Association en phase de maintien, les conflits trouvent leur solution en marge des réunions, comme le dit si bien Brigitte :

Je dirais que cela ne se réglait pas en assemblée officielle, mais par des contacts en marge des assemblées officielles. Pour traiter du problème, pour tenter de voir ce qui accroche, qu'est-ce qu'on peut faire en commun ? «OK, si cela t'agace trop, on va peut-être procéder autrement. Est-ce que cela rencontrerait tes objectifs si...» On négociait un peu, dans le fond, pour apaiser les choses (Brigitte : 1537-1538).

La période de fondation est une période cruciale pour l'Association. On a vu que le contexte d'alors influence sa fondation. On a vu aussi que les relations avec le CRSSS avaient été significatives. Elles ont permis à l'Association de vivre des événements importants. Plusieurs luttes ont été menées, certaines ont été gagnées dont celles contre la signature des contrats de services et du support financier entre les groupes. On peut penser

---

<sup>35</sup> Melucci, 1983, p. 14.

que, de ces rapports avec l'externe, l'Association a appris certaines stratégies qu'elle pourra appliquer plus tard.

Cela dit, les conflits sont difficiles et peuvent être une source d'éclatement. Par contre, ils obligent l'Association à élaborer des mécanismes de solution des conflits. De plus, les rapports d'opposition au CRSSS sont forts cohésifs, ce qui permet de contrebalancer les forces d'éclatement.

#### 4.3 La période de maintien (phase 3 : du 28 février 1991 au 30 avril 2000)

La forme que prend cette section est similaire à celle des sections précédentes. Dans un premier temps, nous présenterons les membres associées à cette phase afin de dégager des constantes dans les conditions microsociologiques que nous pouvons rencontrer chez les personnes engagées dans la constitution et le maintien d'un acteur collectif. Dans un deuxième temps, nous voulons relater les événements significatifs de cette période. Les événements qui se déroulent dans la période de maintien sont nombreux puisqu'elle s'étend sur plusieurs années. C'est pourquoi nous avons fait une sélection des dossiers importants aux yeux des interviewées.

##### 4.3.1 Les membres associées à la phase 3

Lorsque nous parlons des membres associées nous faisons référence à quatorze personnes que nous avons nommées : Irène, Joëlle, Wilhelmine, Karine, Lucie, Monique, Nathalie, Odette, Pauline, Renée, Sylviane, Tania, Véronique et enfin Ursule. Toutes ces personnes sont des représentantes de groupes nouvellement formés (7) ou alors elles remplacent des personnes qui ont quitté leur organisme (7).

À partir des données personnelles sur les répondantes, nous pouvons voir ici encore que les valeurs chères aux membres associées sont sensiblement les mêmes que celles véhiculées par les premières fondatrices ou les fondatrices associées. Elles sont : la primauté de la personne, la démocratie, la défense des droits, la lutte contre l'injustice et les disparités, la solidarité, le respect des différences, etc. Les valeurs défendues par ces membres sont

conformes au paradigme de développement à dominante communautaire qui est en opposition au mode de développement à dominante économique qui défend, quant à lui, des valeurs de compétitivité, de personne au service de l'économie et qui crée des structures hiérarchisées propres à engendrer des disparités économiques et sociales, et de l'injustice.

Là où on peut voir une différence entre les valeurs défendues par ces membres et les premières fondatrices et même pour certaines fondatrices associées, c'est plutôt au plan des rapports avec la psychiatrie institutionnelle ou avec la maladie mentale comme telle. Toute proportion gardée, nous nous attendions à rencontrer une majorité de membres associées qui avaient eu de près ou de loin des expériences marquantes avec la psychiatrie traditionnelle et que ces expériences auraient expliqué leur adhésion à l'Association. Or, tel n'est pas le cas. On retrouve plutôt chez seulement trois répondantes un contact avec le monde institutionnel de la santé physique. Pour l'une, ce contact a été extrêmement structurant, comme ce fut le cas pour les premières fondatrices qui avaient eu des contacts avec la psychiatrie institutionnelle. On peut quand même faire un rapprochement dans le cas de Wilhelmine. Son expérience de la prise en charge institutionnelle a développé chez elle une aversion pour toute prise en charge institutionnelle de la personne. Elle défend fermement l'idée que c'est à la personne elle-même de décider de ce qu'elle peut ou ne peut pas faire. Wilhelmine a transféré cet enseignement tiré de son expérience dans son approche des personnes atteintes de maladie mentale :

- J'ai toujours eu de la misère avec les diagnostics, être encadrée dans un traitement. L'institutionnel, ça leur prend un diagnostic, ce que le médecin a dit, ce que le médecin donne comme plan de traitement. Moi, j'ai de la misère avec ça.

- Qu'est-ce que tu privilégies le plus ?

- C'est la primauté de la personne. Ce qu'elle a à dire, ce dont elle a besoin. C'est ce que je privilégie. C'est elle qui sait ce qu'elle veut. C'est elle qui sait ce dont elle a besoin. Si elle n'est pas prête, si elle n'est pas rendue là, même si on dit : «C'est ça dont tu as besoin.», si elle n'est pas rendue là, cela ne donnera rien. Tu es catalogué, tu ne peux pas faire ce que tu veux. On dit : «Tu ne peux pas faire ça, tu ne peux pas.» C'est eux qui choisissaient ce que je devais faire. Nos limites, c'est à nous de les mettre, ce n'est pas aux autres à le faire. C'est pareil en santé mentale. Chaque personne a une limite à elle et non pas celle qu'on lui impose ou qu'on lui fait voir. Il

y a des effets secondaires à la médication mais il y a des effets secondaires aussi d'être forcé à faire des choses (Wilhelmine : 232-399).

Ainsi, l'expérience de Wilhelmine avec l'intervention institutionnelle a structuré sa croyance en une manière d'intervenir autrement. C'est pour cette raison qu'elle travaille dans un groupe communautaire. Si nous dressons un parallèle avec les résultats que nous avons obtenus pour les premières fondatrices, nous pourrions affirmer alors qu'un contact plus général avec le monde institutionnel des soins, que ce soit en santé physique ou en santé mentale, est fortement structurant des valeurs et du type d'intervention prônée.

Il demeure intéressant de constater que la présence de ce trait est nettement plus fréquente chez les personnes qui ont eu l'idée de l'Association que chez les deux autres catégories de membres, soit les fondatrices associées et les membres associées. Nous croyons que les personnes qui ont ce type d'expérience sont plus enclines à défendre l'existence d'une association qui travaille fortement à implanter et à défendre l'existence des groupes communautaires. Pour les personnes qui n'ont pas eu à vivre cette expérience, le modelage normatif s'est fait au contact des anciennes, avec le temps, par transmission de l'identité culturelle de l'Association.

À l'étude des données sur les membres associées, nous avons aussi retrouvé ces engagements communautaires et cette certitude dans les possibilités d'action des groupes communautaires que nous avions trouvés pour les premières fondatrices et les fondatrices associées.

Chez Irène, les groupes communautaires correspondent à la forme moderne de la solidarité communautaire :

Moi, je trouve que le communautaire, c'est souvent parti des besoins des gens. Souvent, dans les petites paroisses, il va y avoir un comité qui organisera du support à une famille, lors d'un décès par exemple. Ils vont faire le manger à ce moment-là. Quand j'étais plus jeune, les familles étaient inondées de monde lors des décès et là, le monde se prenait en main. Le communautaire, c'est un peu comme ça que je le vois. Encore aujourd'hui, je crois que c'est encore le numéro un de ce qu'on fait. C'est que, sur une demande, on va tout laisser tomber et on va y aller et essayer de

trouver une solution. On se retourne sur un dix cent comme on dit. S'il y a une demande à 4 h 20 on ne dira pas qu'on termine à 4 h 30, on va continuer ! On répond à la personne. On se dit que c'est important parce qu'on croit que les personnes font plus facilement appel à la communauté qu'à des professionnels. On dit aussi qu'on peut organiser une activité peu importe le milieu si on tient compte de leur façon de vivre et de ce qui fonctionne. Le communautaire, c'est moins anonyme qu'une organisation comme le réseau et puis, il n'y a pas de dossiers. Et c'est important parce que les gens disent qu'ils en ont assez des dossiers, d'être identifiés, qu'on demande le numéro d'assurance sociale (Irène : 299-420).

On voit, dans ce que dit Irène, que les organismes communautaires remplacent la forme de solidarité sociale traditionnelle et qu'elle valorise cette forme d'organisation. En fait, elle place le communautaire en opposition au monde institutionnel. On peut voir chez Irène que deux modèles de développement sont en opposition et qu'elle a fait son choix pour le modèle de développement qui fait des solidarités communautaires sa pierre angulaire.

Cette croyance dans les possibilités des groupes communautaires s'est aussi concrétisée pour Irène par son engagement dans de nombreuses associations. Et on peut certes dire que c'est un engagement naturel de sa part puisqu'elle dit s'être engagée dans les «associations habituelles». Selon notre point de vue, cette expression suggère que, pour Irène, l'engagement communautaire dans ces associations est le fait de tout le monde et que c'est habituel, normal et courant. Or, nous ne croyons pas que tous les citoyens sont très engagés dans les organisations communautaires.

On ne retrouve pas avec la même force cette conviction dans le monde communautaire chez toutes les répondantes. Chez deux de celles-ci, l'appel du communautaire ne s'est pas fait avant leur embauche par un groupe communautaire. Ces personnes se sont retrouvées à travailler pour les groupes communautaires parce qu'elles n'avaient pas d'emploi ailleurs. Le développement des valeurs communautaires s'est fait par la suite.

#### 4.3.2 Les événements de la période de maintien

Rappelons ici que nous ne retenons que les événements significatifs. Ils ont été conservés parce que les personnes interviewées leur donnaient une certaine importance.

### A) Suite et fin de la lutte contre la signature de contrats de service

Au lendemain de l'assemblée générale de fondation, la lutte contre le CRSSS concernant les contrats de service continue de plus belle. Nous ne reviendrons pas sur cette lutte puisque nous l'avons décrite amplement dans la section précédente. Rappelons seulement qu'elle s'est terminée en août 1991 par une lettre du Ministère qui stipule que le CRSSS ne peut passer de contrats de service, «ne dispensant pas de services en matière de santé et de services sociaux. Les CRSSS ou les futures régies n'ont pas pour fonction de signer des contrats de service avec tout dispensateur de services y incluant les organismes communautaires »<sup>36</sup>. La lutte contre les contrats de service occupe donc presque toute la première année de la phase de maintien.

### B) Le comité de liaison

En plus d'avoir gagné la bataille contre les contrats de services, l'Association a aussi revendiqué de participer à un comité de liaison permanent avec la Régie régionale. Normalement, ces comités de liaison réunissent les établissements et la Régie régionale qui se concertent pour la gestion et la prestation des services. La revendication des groupes d'avoir leur propre comité de liaison est cohérente avec leur désir de se faire reconnaître comme partenaires à part entière de l'organisation des services en santé mentale dans la région. Par cette demande, l'Association est en train d'établir son espace social. Ce sont là des stratégies politiques et elles sont encadrées par son projet communautaire ; acteur et action ne sont pas dissociables.

Ce sera dorénavant par ce comité de liaison que les membres de l'ARACSM pourront faire leurs représentations auprès de la Régie régionale. Les dossiers soumis aux discussions sont nombreux. À titre d'exemple nommons les sujets suivants : allocation budgétaire, développement des ressources communautaires, réduction des lits de psychiatrie, présence

---

<sup>36</sup> Lettre du MSSS jointe au procès verbal de l'ARACSM du 13 août 1991.

des partenaires au comité d'actualisation, etc. L'ARACSM se réunit le matin des rencontres avec le comité de liaison et prépare les points qu'elle désire faire inscrire à l'ordre du jour. Le comité de liaison est l'endroit pour présenter et débattre les revendications de l'Association. La stratégie de l'Association est consciente et planifiée. Après chaque gain, on passe à la revendication suivante.

On n'aurait jamais arrêté et on était rendues à aller chercher une meilleure reconnaissance, un meilleur financement, une partie du budget consacré aux organismes communautaires et à leur développement. Le droit que ce soit les organismes communautaires qui aident au développement du communautaire. Que ce ne soit pas la Régie régionale ou les CLSC qui mettent sur pied des organismes communautaires (France : 3216-3226).

Leur appartenance au comité de liaison leur donne un sentiment de force (d'avoir gagné cette revendication) et en même temps une tribune pour revendiquer et gagner encore plus. Selon les interviewées, cette belle lancée allait s'interrompre lors de la naissance de la Table régionale des organismes communautaires (TROC), la Régie régionale ne voulant plus négocier avec les seuls groupes communautaires en santé mentale :

Quand la TROC est arrivée, ça été comme un miracle, ils [les fonctionnaires de la Régie régionale] n'auraient plus affaire avec nous. L'interlocuteur privilégié serait la TROC. Lorsque la TROC est arrivée et qu'ils ont fait un comité de liaison, on arrivait et on se faisait dire : «On va parler de cela avec la TROC, on va parler de cela avec la TROC.» L'impact de l'arrivée de la TROC sur l'Association ? Ça été épouvantable ! Ce qu'ils ont négocié, nous on avait déjà tout ça. Ça a gelé notre développement. On se faisait dire : «Ah ! On va discuter cela avec la TROC» (France : 2605-2685).

Comme on le voit dans cette dernière citation, les changements dans l'environnement externe ont une grande influence sur l'Association. Cette perte de pouvoir sentie par les membres provoquera un questionnement quant à son mandat. Devant cette perte de pouvoir, l'ARACSM allait tenter de la compenser par d'autres voies.

### C) Les relations avec la TROC

Dès 1992, l'ARACSM délègue des représentants à la TROC. Au début, l'ARACSM se réjouit de l'arrivée de la TROC qui regroupe tous les groupes communautaires : elle croit

alors que cela donnera plus de force au mouvement communautaire. La première déception survient lorsque la TROC refuse de reconnaître les regroupements de groupes à titre de membres. Seuls les groupes eux-mêmes peuvent être membres. L'ARACSM se retrouve donc à n'avoir de pouvoir de négociation avec la TROC que par le biais de ses membres qui siègent aux divers comités mis en place. Elle voit donc à ce qu'elle soit représentée aux divers comités en nommant des délégués un peu partout.

En 1994, la TROC est reconnue responsable des nominations des personnes représentant les organismes communautaires aux comités conseils et aux structures participatives régionales. Cela signifie que les nominations des représentants aux comités de la Régie régionale en santé mentale transiteront maintenant par la TROC.

C'est en 1996 qu'arrive un événement que nous aimerions souligner puisque les personnes interviewées y font référence fréquemment comme point tournant des relations entre l'ARACSM et la TROC. La Régie régionale s'apprête à produire son *Plan stratégique de transformation du système de santé et des services sociaux* (PSTSSSS). La TROC prépare alors un document soumis pour consultation. Les membres de l'ARACSM sont d'accord avec le mémoire. Puisque les membres de l'ARACSM croient que la TROC est lente à agir, ils élaborent alors une stratégie d'action qu'ils décident de soumettre à tous les ateliers de la TROC. La plupart des personnes de l'ARACSM que nous avons interrogées se souviennent de cet événement comme étant un point charnière dans les relations entre l'ARACSM et la TROC. Elles disent que cet investissement des ateliers de l'assemblée a été très mal perçu par les délégués de la TROC qui voyaient dans l'action de l'ARACSM une tentative de prise de contrôle de la TROC, une action antidémocratique. On peut croire que cette stratégie d'investissement des lieux de pouvoir apprise dans les relations avec le CRSSS, stratégie adaptée au contexte d'alors, était plutôt mal adaptée face à un allié potentiel et que cela constitue la cause de l'échec de la stratégie.

#### D) Les allocations des fonds en santé mentale

Lors de la réunion du 21 avril 1994 du comité de liaison, une rencontre avec le directeur général de la Régie régionale avait été planifiée pour discuter d'un sujet intitulé «Transfert du budget en santé mentale». Les groupes craignaient que ce transfert de budget fasse en sorte que des sommes qui leur étaient destinées soient distribuées à des établissements. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, le directeur général ne se présente pas à la réunion. Au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration suivant, l'ARACSM prend la position suivante :

Suite à cette absence de X, les membres du conseil d'administration de l'ARACSM-02 ont adopté unanimement la position suivante :

Faire part à X, par le biais des médias, de nos craintes et de nos questionnements en rapport à la demande adressée au Ministère concernant le transfert du montant de 436 000 \$ du budget de santé mentale au budget d'implantation des services de base en CLSC<sup>37</sup>.

Le 24 avril suivant, le *Progrès-dimanche* titrait : «*L'Association des ressources alternatives dénonce l'attitude du directeur général*»<sup>38</sup>. La réaction de la Régie régionale n'allait pas tarder à se manifester. Le conseil d'administration rencontre l'ARACSM lors d'une réunion spéciale tenue le 25 avril où il s'attarde à expliquer les règles de fonctionnement de l'attribution des fonds octroyés par le Ministère. Il appert qu'aucune irrégularité n'avait été faite et que la RSSS appliquait ces règles. Les allégations publiques de l'Association sur des supposées irrégularités étaient inexactes.

Le 26 avril, dans un autre journal régional, *Le Quotidien*, la Régie régionale répondait publiquement aux allégations de l'ARACSM<sup>39</sup>. Le même jour, le président de la Régie régionale demandait à la présidente de l'ARACSM de se rétracter publiquement : «Nous

---

<sup>37</sup> Procès-verbal de la réunion du 21 avril 1994.

<sup>38</sup> *Progrès-dimanche*, 24 avril 1994.

<sup>39</sup> *Le Quotidien*, 26 avril 1994.

nous attendons à ce que vous fassiez amende honorable et que vous rectifiez de la même façon que vous avez transmis vos accusations »<sup>40</sup>. La présidente, par le biais d'un communiqué de presse, s'est exécutée le 30 avril. La rétractation qui paraît dans le Progrès-dimanche du premier mai était titrée : « *Accusation envers la RSSS ; « Z » mise en demeure de se rétracter.* »

Toujours le 30 avril, la présidente envoie une lettre aux présidents des conseils d'administration des groupes membres de l'ARACSM pour leur expliquer la situation et demander leur appui. Elle profite de l'occasion pour réitérer l'importance de la solidarité en cas de crise :

C'est dans une période comme celle-ci que l'on peut vérifier la solidité d'une équipe et la confiance mutuelle entre ses membres. [...] Dans le passé l'ARACSM a mené des combats : les contrats de service, les budgets de développement, la consolidation de nos acquis, l'évaluation, etc. et à cela se rattachent de belles victoires.

Nous travaillons depuis quatre ans à développer une solidarité régionale et une période comme celle-ci est cruciale pour la survie de notre Association. C'est ensemble que nous sommes forts, pas individuellement<sup>41</sup>.

Le contenu de cette lettre montre plusieurs points que nous aimerais souligner. Premièrement, elle montre que l'Association prend appui sur les gains passés pour prouver la nécessité de l'Association. De plus, cette référence au passé pourra, dans le cas des nouveaux membres, construire une référence historique commune avec les anciens membres. Ils pourront s'y référer afin d'analyser l'importance que revêt la cohésion de l'Association. On peut dire que cette lettre participe à la construction d'une référence historique commune à tous les membres, c'est-à-dire à la construction de l'identité culturelle du groupe.

---

<sup>40</sup> Lettre du président de la Régie régionale datée du 26 avril 1994.

<sup>41</sup> Lettre de la présidente de l'ARACSM aux présidentes et présidents des conseils d'administration des groupes membres.

Dans ce court passage, on peut voir, deuxièmement, une nouvelle mise en œuvre de la conviction de l'utilité de l'action collective. La lettre sert de rappel de cette valeur chère aux organismes en souhaitant qu'ils s'y conforment.

Pour plusieurs, ces événements marquèrent un point tournant dans les relations entre l'ARACSM et la Régie régionale. Pendant longtemps, elle ne furent plus aussi fréquentes ni cordiales. L'ARACSM commence à perdre du pouvoir. Est-ce cet événement ou l'arrivée de la TROC qui a conduit à l'abandon du comité de liaison pour discuter des sujets qui lui tenaient à cœur ? On ne peut répondre à cette question. Il est clair cependant que les deux événements ont participé à une perte de pouvoir certain de l'ARACSM, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

L'ARACSM et ses membres sont très engagées dans les structures participatives régionales et dans les dossiers relatifs à la santé mentale : urgences psychiatriques, services continus 24 heures par jour, 7 jours par semaine, fermeture des institutions psychiatriques, prestation des services sur le territoire d'Alma, transformation du réseau régional de la santé et des services sociaux, comités relatifs à la *Politique de santé et de bien-être*, comité d'actualisation (pour l'actualisation du PROS en santé mentale) et enfin le comité de programme en santé mentale qui semble avoir remplacé le comité de liaison et le comité consultatif en santé mentale. Il réunit des représentants des institutions et des groupes communautaires touchés par la santé mentale. Il est consultatif auprès de la Régie régionale.

Nous avons fait cette énumération d'une part afin de montrer les très nombreux engagements de l'ARACSM dans les dossiers régionaux et, d'autre part, pour souligner que la plupart de ces engagements faisaient en sorte que l'ARACSM se retrouvait très souvent à entrer en relation avec la Régie régionale et cela, dans une perspective d'opposition. Ces rapports à l'environnement externe ainsi que cette opposition constante à la Régie régionale obligent l'ARACSM à s'ajuster constamment aux changements en cours. Ce processus d'ajustement est un apprentissage collectif fait par les membres de l'ARACSM.

Pour conclure ce chapitre, nous voulons souligner certains points que nous y avons démontrés. La première phase de constitution de l'acteur collectif nous a permis de constater que, malgré des trajectoires individuelles différencierées, il existe une convergence certaine de cadres normatifs chez les premières fondatrices. En effet, la critique de la psychiatrie institutionnelle et la foi dans la force de l'action collective allaient permettre l'action pour la réalisation d'un projet significatif, soit le projet communautaire. L'analyse des autres phases de constitution de l'Association a montré que la foi dans la force de l'action collective est commune à toutes les membres présentes. De plus, nous avons montré que le projet communautaire est un élément qui donne un sens à cette action collective et qu'il permet de se projeter dans l'avenir en déterminant des actions à réaliser. Le projet communautaire est donc à la fois le cadre moral de l'Association et son cadre d'action, les valeurs étant des objectifs à atteindre par le biais de l'action collective.

Nous avons pu constater aussi que les changements dans les valeurs sociales concernant l'institutionnalisation des personnes atteintes de maladie mentale (changements de la macrostructure) ainsi que les changements dans le mésosystème (rapport Harnois, *Politique en santé mentale*, PROS) amenant la régionalisation et le partenariat allaient permettre l'ouverture d'une fenêtre d'occasion que les membres fondatrices perçoivent et projettent d'utiliser pour atteindre leur projet.

De plus, nous avons montré que les conflits internes étaient importants lors de la phase de constitution de l'Association et qu'ils sont solutionnés par un processus d'ajustement des cadres de perceptions mis en œuvre par certaines personnes de l'Association. Ces ajustements permettent aux différentes personnes de comprendre la position des autres et de négocier des ententes basées sur cette nouvelle compréhension de la situation. Ce processus se fait souvent en dehors des réunions formelles de l'Association.

L'opposition de l'Association à la Régie régionale est importante et nous l'avons aussi montrée. L'opposition à la Régie régionale est structurante et on peut y voir la dynamique

en triangle chère à Melucci et Touraine. : l'identité, représentée dans l'Association par le cadre moral, en opposition à la Régie régionale autour de l'enjeu du projet communautaire.

Enfin, les différents événements survenus dans les phases deux et trois permettent de constater que l'Association avait vécu des événements importants et qu'elle a dû s'ajuster à ces événements et ces changements extérieurs. C'est là un processus de construction de la culture, car cette dernière se construit, en effet, cumulativement par ajustements successifs aux changements de l'environnement extérieur comme nous l'avons soutenu dans notre chapitre conceptuel.

Jusqu'à maintenant, nous avons relaté les faits et les événements de manière linéaire, le fil du temps nous servant de repère. Dans le prochain chapitre, nous avons plutôt pris le parti de continuer notre analyse à partir de catégories spécifiques qui en ont émergé.

## **CHAPITRE 5 : DYNAMIQUE INTERNE DE CONSTITUTION ET DE MAINTIEN DE L'ACTEUR COLLECTIF**

Ce chapitre est consacré aux constats que l'on peut tirer de l'étude transversale de plusieurs années de fonctionnement de l'Association au plan des relations internes. Ces constats ont été élaborés à partir d'un découpage des données d'entrevues en catégories d'analyse. Ces catégories ont émergé à la lecture des données et ont été déterminées à partir des questions du canevas d'entrevue. Le chapitre est divisé en huit sections qui sont : les raisons d'adhésion, les facteurs de cohésion selon les membres, les méthodes d'intégration des nouveaux membres, les valeurs mises de l'avant par l'Association, les conflits et le processus de solution des conflits, les gestes de solidarité, le rôle des personnes dans l'Association et, enfin, le sentiment d'appartenance.

### 5.1 Les raisons d'adhésion ou de démission

Pourquoi les membres ont-ils adhéré ou continuent-ils d'adhérer à l'Association ? Pour certains, le premier contact avec l'Association peut être déterminant dans leur décision de faire une demande d'admission. Pour d'autres, la question ne se posait pas puisqu'ils arrivent dans leur propre groupe alors que ce dernier est déjà un membre actif de l'Association. Les raisons citées pour demeurer membre sont alors très pertinentes pour analyser les raisons de la cohésion. Les impressions laissées par ce premier contact avec l'Association, les raisons qui poussent à faire une demande d'admission ou à demeurer membre peuvent nous renseigner sur l'importance, dans ce choix, que revêtent la rationalité instrumentale, la rationalité normative et l'affectivité.

#### 5.1.1 Le premier contact

Lorsqu'un membre entend parler de l'Association la première fois, c'est son premier contact avec celle-ci. Les modes de transmission de cette information permettent d'abord de saisir partiellement le mode de perpétuation de l'Association et ensuite de comprendre pourquoi les membres adhèrent à l'Association.

Les personnes interviewées nous ont révélé qu'il y avait quatre manières de faire le premier contact avec l'Association : alors qu'elles travaillent déjà dans l'organisation à titre

d'intervenante ou de bénévole<sup>1</sup>, par des documents laissés par la précédente avec qui on n'a pas de contacts directs, la transmission de l'information par la personne qu'on remplace avec qui on a un contact direct et, enfin, par un membre d'un autre groupe.

Il est étonnant de constater que plusieurs personnes que nous avons interviewées avaient entendu parler de l'Association pour la première fois lorsqu'elles étaient déjà impliquées dans un organisme membre à un titre ou à un autre. Ces personnes, un peu spectatrices des actions de l'Association, assistent à divers événements significatifs qui marqueront leur rapport à l'Association par la suite.

Ainsi Pauline raconte :

Je participais au conseil d'administration de mon groupe. La directrice générale faisait des rapports parce qu'elle faisait partie de l'ARACSM à ce moment-là. L'idée que je m'en faisais ? C'était que ça regroupait toutes les ressources en santé mentale et que c'était un endroit où l'on faisait front commun face à certaines situations. On pouvait y débattre des points, des dossiers politiques. C'était, comme on disait, une force qui s'était créée plutôt que chaque ressource soit séparée (Pauline : 482-517).

Cette situation se répète dans les cas de Wilhelmine, Nathalie, Ursule et Odette. Pour cette dernière, la vision qu'elle en a alors est déterminante :

Quand je suis arrivée [à titre de bénévole dans le groupe], c'était l'époque des fameux contrats de services. Ce que j'avais compris alors, c'était l'idée qu'on prêtait de l'argent à un organisme sur lequel la Régie régionale faisait des pressions et qu'elle retardait son financement. C'est à cette époque-là. C'est comme ça que j'en ai entendu parler. Donc, ce que j'ai vu, c'est l'importance d'être solidaire. Quand je te parlais de solidarité, des valeurs que j'avais, que j'avais appris à reconnaître, c'est ça. Ça m'avait frappée de voir que des organismes avaient la chance d'aider un des leurs en allant jusque-là, en prenant le risque de lui prêter de l'argent. C'était pas sûr qu'il allait revenir parce qu'on ne savait pas ce qui allait se passer avec la Régie régionale. Tout était possible. C'est ça. Je suis donc arrivée dans ce temps-là» (Odette : 1223-1320).

La dernière citation nous montre que l'épisode des contrats de service est vraiment un événement significatif dans la vie de l'Association. Odette en parle en disant «les fameux

---

<sup>1</sup> Les représentantes des groupes à l'assemblée générale de l'Association sont normalement les directrices générales des groupes.

contrats de service » pour dire que cet événement a une importance certaine. De plus, cette citation nous révèle que cet événement significatif permet à Odette de faire le lien entre les valeurs démontrées par le geste de solidarité et ses propres valeurs. C'est ce que nous avons appelé le processus de jonction entre les cadres personnels et les cadres associatifs. Par ce processus, la nouvelle membre reconnaît que les valeurs que défend l'Association sont semblables aux siennes et ensuite qu'elles convergent. C'est l'extension. L'extension permet à la personne de s'accrocher, de construire un sentiment d'appartenance à un groupe qui a les mêmes valeurs qu'elle. L'événement significatif et les valeurs qu'il démontre deviennent alors une raison d'adhésion. Dans le cas d'Odette, on pourrait donc parler de rationalité normative dans son adhésion à l'Association. Nous avons donc défini qu'il y avait trois processus d'ajustement des cadres ayant cours dans l'Association : premièrement, la jonction qui est la reconnaissance par les membres fondatrices de la communauté de valeur et d'intérêt qui les unissent et leur adhésion à un projet concret d'action collective, la triangulation qui permettait de faire une lecture commune de la réalité ou de solutionner des conflits et, troisièmement, l'extension qui permet à une nouvelle membre de s'associer à l'Association déjà constituée dans la phase de pérennisation.

D'autres membres ont entendu parler de l'Association par des représentantes qu'elles remplaceront ou par les documents laissés par celles qu'elles remplacent déjà. On peut penser alors que leur vision de ce qu'est l'Association est fortement teintée de la vision de leur prédécesseure.

Toutes les représentations de l'Association portées par les personnes interviewées, à la suite de ce premier contact, peuvent être regroupées en trois sous-catégories principales. La première perception qu'elles ont alors est que l'Association est un lieu de défense. Monique dit que l'idée qu'elle développe alors sur l'Association est que cette dernière est la porte-parole des groupes, qu'elle est là pour unir et défendre les membres. Pauline ajoute que l'Association sert à faire front commun face à toutes les situations, qu'elle est une force qui s'est créée. Hildegarde se souvient qu'elle avait l'impression que l'Association avait été

constituée pour défendre les droits. Finalement, Renée parle en terme de «lieu de défense lorsqu'on trouve cela inacceptable », de «lieu de force parce que les groupes sont tous de la même problématique et que cette force sert à pousser des dossiers plus loin et plus rapidement ». Dans les perspectives que nous venons de montrer, l'Association est donc un lieu de défense perçu qui pourrait répondre à des objectifs stratégiques. Plus intéressant encore est l'idée de Renée qui dit que le fait que les groupes travaillent tous avec la même problématique crée une force qui sera ensuite utilisée pour la défense de ces groupes. Ainsi, un élément identitaire commun est le moteur de la force de l'Association. Encore ici, identité et stratégies sont étroitement liés. Cela montre, une autre fois, la nécessité d'unifier les deux paradigmes explicatifs sur les mobilisations collectives et les mouvements sociaux.

Les liens entre les membres ont aussi laissé une empreinte à la suite du premier contact des membres avec l'Association. Véronique remplace, pour une réunion seulement, la représentante habituelle. Ce n'est pas son premier contact puisqu'elle a entendu parler de l'Association par la déléguée, mais c'est la première fois qu'elle entre en contact direct avec les autres membres de l'Association. L'atmosphère de cette réunion lui «tombe sur les nerfs », elle perd son temps, dit-elle : «C'était comme, parle, parle, jase, jase. [...] Ainsi, ce qui aurait pu durer une heure a finalement duré trois heures (Véronique : 775-811). Cette dernière citation est un premier indice de l'atmosphère qui règne dans les réunions de l'Association. À lire cette citation, on peut presque palper l'atmosphère bon enfant. On peut croire alors que les relations sociales entre les membres prennent beaucoup de place et qu'une bonne part des ressources de l'Association y sont consacrées pour créer la solidarité. Selon Melucci, la part importante consacrée à la solidarité interne est une des caractéristiques des nouveaux mouvements sociaux<sup>2</sup>.

Lors des premiers contacts, les personnes ont révélé que l'Association pouvait aussi servir de modèle normatif pour les membres ou les futurs membres. Cela constitue notre troisième sous-catégorie. Un modèle normatif, disent les dictionnaires, est un modèle dont on dégage

---

<sup>2</sup> Melucci, 1983, p. 14.

des règles ou des préceptes. C'est un modèle qui établit des normes de comportement, des manières de faire et de voir. Parfois ces normes sont associées au bien. On parle alors d'un critère auquel se réfère le jugement moral ou esthétique<sup>3</sup>, à ce qui doit être fait. Pour notre part, un modèle normatif fait référence à ces deux niveaux : d'abord les valeurs qui constituent ce que nous avons appelé le cadre moral de l'acteur. Ce dernier permettra de juger, d'interpréter ce qui est bien ou mal, ce qui convient ou pas. Ensuite, l'apprentissage de ces règles de fonctionnement par les nouveaux groupes est en quelque sorte la transmission de la culture par la pression sociale telle que nous en posions la nécessité dans la définition de la culture que nous avons faite.

En effet, dès le premier contact avec l'Association, les futures participantes voient dans celle-ci un lieu d'apprentissage (Tania, Nathalie, Joëlle). La plupart disent que l'Association est un lieu d'information et de formation. C'est l'endroit où on apprend des choses, un endroit où l'on s'alimente pour gérer son propre groupe, pour savoir quoi faire et comment le faire :

Après cette rencontre avec Germaine, je me disais : «Au moins tu n'es pas toute seule »<sup>4</sup>. Car moi, ce que je retenais, c'est que je n'étais pas seule. J'avais un regroupement, d'autres personnes auprès de qui je pouvais me valider. Car, pour moi, c'était une nouveauté, une ressource comme celle-là. D'abord, une ressource communautaire, et l'alternative aussi. Moi, il fallait que je valide mon point de vue de ce que cela pouvait être et son application. Pour moi, [l'Association] était un outil important qui me permettrait d'avancer (Tania : 1168-1182).

Cet aspect d'information et de formation sert même comme argument pour recruter des nouveaux membres :

J'ai entendu parler de l'ARACSM par Élise. Elle était venue me rencontrer dans mon groupe pour me parler de l'ARACSM. En plus, nous étions quelques organismes, ici, qui se rencontraient et une des directrices était au conseil d'administration de l'ARACSM. Élise la connaissait aussi. Et elle me disait tout ce qu'il y avait de

<sup>3</sup> Larousse, 1998. Robert, 1993.

<sup>4</sup> Cette rencontre entre Germaine et Tania intervient avant que cette dernière soit engagée dans l'organisme et sert à recueillir des informations préalablement à son embauche.

renseignements pertinents, échangés aux réunions de l'Association, pour ce qui est des subventions ou du mode de fonctionnement des groupes, tout ça et qu'on s'entraidaît. On m'a dit que je pouvais aller à une réunion à titre d'invitée, mais que je n'avais pas droit de parole ou de vote. J'y suis allée. Et je les vois encore qui discutent. Et c'est vrai que c'est intéressant ! et qu'il y a des informations pertinentes. Et, tu sais, tout seul dans ton coin, comme organisme, c'est beau mais cela te prend vraiment plus d'information que ça. Surtout quand tu débutes, tu ne sais pas grand-chose du fonctionnement du CRSSS ou du processus des subventions. Tu sais, il y a beaucoup d'information que tu dois aller chercher parce que sinon, tu n'avances pas fort. Alors j'étais allée et en après-midi, si je ne me trompe pas, il y avait élection au nouveau conseil d'administration et j'avais dit que j'étais intéressée. Alors on est allé en élection et j'avais été élue. C'est comme ça que ça a commencé (Joëlle : 1019-1095).

Le discours de Joëlle cité plus haut nous dit qu'elle démarre son groupe et que, devant la complexité de la tâche, elle sentait le besoin d'aller chercher plus d'information auprès de personnes qu'elle perçoit plus expérimentées qu'elle ne l'est et que c'est pour cette raison qu'elle a adhéré à l'Association. Plusieurs groupes puisent ainsi leurs informations à la source de l'Association et s'y conforment. Cela permet d'unifier les manières de voir et les manières de faire dans les groupes, de créer une unité culturelle entre les groupes. Voyons maintenant ce que les répondantes disent elles-mêmes de ces raisons qui les ont poussées à devenir membres de l'Association.

### 5.1.2 Les raisons d'adhésion et de démission

Pourquoi les membres ont-elles adhéré ou continuent-elles d'adhérer à l'Association ? La réponse à cette question pourra nous renseigner sur l'importance que revêtent certaines raisons stratégiques ou normatives pour l'adhésion à leur Association. L'analyse du contenu des réponses à ces questions explique tour à tour pourquoi on devient membre, pourquoi on ne démissionne pas et, finalement, pourquoi on reste ensemble. L'analyse nous révélera que les réponses à ces questions font référence d'abord à des raisons stratégiques, ensuite normatives et enfin affectives. Les trois types de rationalité sont donc présents simultanément.

L'analyse du tableau 5, présenté ci-dessous, permet de constater que les raisons avancées pour devenir membre de l'Association peuvent être divisées en cinq grandes catégories : le partage de «choses communes» que nous avons associé à une identité commune, l'histoire qu'on a vécue ensemble qui est une des bases de la culture, le partage d'information et d'expertise, la défense de dossiers ou le fait d'être une force régionale et enfin le moyen de se valider. Nous allons reprendre chacune de ces catégories pour une meilleure compréhension.

À plusieurs reprises, les répondantes ont parlé de l'importance de partager différentes «choses». Après l'analyse de leur discours, nous avons pu identifier que ces «choses» étaient liées au fait que tous les groupes membres de l'Association partagent le travail qu'ils font avec une clientèle ayant les mêmes difficultés. Les répondantes disent alors que les groupes partagent la même «problématique», soit la santé mentale, et qu'elles ont vécu les mêmes expériences. L'analyse du discours de ces répondantes permet de comprendre qu'elles disent partager une même identité. Ainsi, la construction identitaire en cours s'appuie aussi sur des identités de groupe partagées. Ce travail dans un même domaine amène les groupes à partager les mêmes dossiers et à vouloir les défendre en fonction de valeurs communes. Ainsi Lucie affirme :

On travaillait tout le monde ensemble à des dossiers communs en laissant de côté beaucoup la question de la philosophie et le côté pointu de l'action. Ça me convenait parce que je me disais que pour moi, c'était vraiment l'équipe solidaire. On travaille sur des dossiers communs, on a assez de se défendre contre la Régie qui, souvent, ne veut pas nous en donner. Ça fait que là, en gang, on ne commencera pas à se méfier un de l'autre ! Et ça, ça me convenait (Lucie : 1272-1285).

La communauté d'intérêt n'est pas uniquement pour défendre des dossiers ou obtenir des subventions, on défend les mêmes valeurs comme le dit si bien Irène : « Pourquoi on se regroupe ? Parce qu'on vit les mêmes choses, on défend la même clientèle, puis on défend les mêmes valeurs » (Irène : 1923-1928).

**Tableau 5 : Raisons avancées pour devenir membre de l'Association**

		Ursule	Véronique	Tania	Sylviane	Renée	Pauline	Odette	Nathalie	Monique	Lucie	Karine	Wilhelmine	Joëlle	Irène	Germaine	Hildegarde	France	Élise	Desneige	Claire	Brigitte	Alice	
Choses communes partagées (identité)	La santé mentale																							
	La clientèle																							
	Les valeurs																							
	Le vécu quotidien																							
Histoire	Sert d'exemple																							
	Liens affectifs																							
	Vécu dans le passé																							
Partage de l'information Expertise	Information																							
	Expertise																							
	Formation																							
Défense de dossiers-force régionale	Dossier																							
	Force régionale																							
	L'alternative																							
Valider son point de vue																								
Hésitent quant à leur <i>membership</i>																								

L'histoire vécue par l'Association et les exemples donnés par la victoire de certaines batailles permettent aussi d'expliquer l'adhésion de certaines membres :

- Pourquoi ton organisme adhère toujours à l'ARACSM actuellement ?

- Mon Dieu, je pense que l'histoire a à voir là-dedans. En bout de ligne, s'il y a de quoi qui ne va pas, c'est encore eux sur qui je vais pouvoir compter le plus. C'est possible qu'il y ait encore des choses qui touchent uniquement les groupes en santé mentale et ceux qui vont nous défendre, c'est l'ARACSM. [...] Je me sentirais tellement insécuré sans l'ARACSM (France : 2163-2177).

Cette histoire vécue ensemble a aussi créé des liens affectifs qui sont importants dans l'explication donnée pour demeurer membre de l'Association :

Il reste que le dossier de la santé mentale a de l'importance [dans l'adhésion]. Puis on se sent appartenir. Quand on est trois ou quatre ans avec les mêmes personnes à défendre des dossiers, il y a des choses qu'on a vécues ensemble. Parce que quand on se revoit après ça, on dit : « Bien c'est vrai, hein ! te rappelles-tu ? On a risqué gros quand on a parti ça. » Je pense qu'on ne se rendait pas compte de l'impact des fois. Parce que dans le feu de l'action, on fait des impairs, mais il fallait les faire (Irène : 1986-2000).

Pour Élise, c'est la même chose :

Je peux te dire pourquoi je crois que les groupes restent membres de l'ARACSM. D'abord, il s'est développé des liens entre personnes. Écoute, depuis le temps ! Ça fait que les personnes aiment à se revoir (Élise : 1956-1963).

La défense ou la revendication est certes aussi un élément important de l'adhésion de plusieurs. Alice parle de se défendre contre le CRSSS alors que Lucie parle d'être une force régionale. En effet, à quoi sert d'être une force régionale si ce n'est pour défendre son point de vue ?

Pour terminer sur les raisons d'adhésion, nous aimerions porter l'attention sur le fait que trois répondantes parlent de l'importance que revêt l'Association pour «se valider», c'est-à-dire qu'elles peuvent se servir des renseignements glanés à l'Association pour se confirmer à elles-mêmes que le travail qu'elles accomplissent est valide. L'Association joue, ici

encore, le rôle de modèle normatif, c'est-à-dire qu'elle permet aux membres d'apprendre cet ensemble de manières de faire qui définissent la culture de l'Association.

Pour résumer les constats faits par l'analyse des raisons d'adhésion, on peut dire globalement que les raisons invoquées sont tant normatives (valeurs, validation, etc.) que stratégiques (être une force, défendre des dossiers, etc.). Enfin, on a pu constater que certains événements, par leur exemplarité de l'utilité de l'Association, deviennent alors des événements significatifs et justifient l'adhésion à l'Association pour plus de sécurité. Enfin, l'histoire vécue ensemble en ces occasions a aussi créé des liens affectifs qui comptent dans la décision de maintien de l'adhésion de certaines membres.

Les raisons hypothétiques invoquées pour justifier une démission sont plutôt du domaine des valeurs comme en témoigne le tableau 6 présenté ci-dessous. Les données montrent que l'Association est actuellement en état d'équilibre et qu'un fléchissement dans un sens ou dans l'autre sur l'axe entre l'approche alternative et l'approche médicale provoquerait inévitablement des tensions qui pourraient mener à la démission de certains membres. Un fléchissement important vers l'approche alternative entraînerait la démission de trois membres alors qu'une action dans le sens inverse amènerait deux organismes à reconsidérer leur adhésion à l'Association. Quoi qu'il en soit, les conflits de valeurs seraient à l'origine de plusieurs démissions.

Tableau 6 : Les raisons qui pourraient pousser les répondantes à démissionner de l'Association

	Ursule	Véronique	Tania	Sylviane	Renée	Pauline	Odette	Nathalie	Monique	Lucie	Karine	Wilhelmine	Joëlle	Irène	Germaine	Hildegarde	France	Élise	Desneige	Claire	Brigitte	Alice	
Association qui tend trop vers l'alternative absolue						X																	
Association qui penche trop du côté médical																							
Si la répondante vit un conflit de valeurs.	X	X																					
Si le pouvoir des usagers est nié.																							
Sur la question de l'intermédiation des groupes						X		X	X														
Si l'Association devient trop vindicative.		X																					
Si l'Association adopte un règlement interdisant la présence de membres en provenance du réseau institutionnel aux conseils d'administration des groupes.							X	X															
Si la tarification est acceptée par l'Association.									X														
Si le <i>membership</i> devient ouvert à des groupes n'intervenant pas en santé mentale ou l'inverse.			X	X																			
Recentrage du <i>membership</i> (philosophie ou service aux personnes atteintes seulement)									X														
Si l'Association devenait inutile.																					X		
S'il y avait des conflits non réglés ou si on ne sent pas écouté.															X								X
Si la représentation des deux sous-régions devenait inégale.																							

Les répondantes, de manière implicite, invoquent encore les valeurs. Ces valeurs se traduisent souvent par une plus ou moins grande proximité avec les établissements ou leurs travailleurs. C'est cet aspect qui est en jeu dans l'adoption possible d'un règlement qui empêcherait les groupes membres de l'Association à avoir des travailleurs du réseau institutionnel à leur conseil d'administration. Il faut comprendre ici qu'il est question d'abord de l'autonomie des groupes communautaires face au réseau institutionnel de service. Cette autonomie est une garantie qu'aucune influence du modèle institutionnel ne viendra interférer avec l'intervention des groupes. Les prises de position sur la question des ressources intermédiaires et la tarification des services sont du même domaine, soit celui du rapprochement ou de l'éloignement de l'Association du réseau institutionnel de services et son mode d'intervention. Pour plusieurs, l'enjeu n'est ni plus ni moins la raison d'être de l'Association, soit le «projet communautaire».

Le tableau montre de plus que la question de l'identité commune est importante elle aussi. Trois répondantes recon sidereraient leur adhésion si le vécu commun des groupes en santé mentale se trouvait dilué par l'adhésion d'organismes qui ne sont pas directement liés à la santé mentale. D'ailleurs, nous avons vu lors du chapitre précédent que deux organismes avaient démissionné au début de l'Association parce qu'ils n'étaient pas interpellés directement par la santé mentale ou le PROS en santé mentale. Comme les répondantes disent que le vécu commun est une source d'adhésion, certaines disent que si cette condition n'était plus remplie, elles démissionneraient.

Le tableau montre aussi que les raisons liées au fonctionnement interne de l'Association sont assez importantes dans les raisons invoquées pour une éventuelle démission. En effet, la composition du *membership*, les discussions sans fin, les conflits non réglés et le fait de ne pas se sentir écouté rallient somme toute plusieurs personnes.

En dernier lieu, les considérants stratégiques (Association devenue peu utile dans la défense des dossiers communs, adoption d'une position trop rigide face au réseau institutionnel) ne sont pas aussi importants qu'on aurait pu le croire à l'analyse des raisons d'adhésion. En

effet, lorsqu'on compare le nombre de fois où les raisons stratégiques étaient mentionnées pour justifier une adhésion (partage d'information et d'expertise, défense des dossiers – force régionale) on est étonné de voir que cela ne correspond pas aux raisons invoquées pour une éventuelle démission. Cela s'explique peut-être par les temps de référence différents pour ces deux questions. La question sur les raisons qui avaient provoqué leur adhésion à l'Association en 1988 ou 1989 ou quelque temps après, est clairement située dans une période où les considérants stratégiques étaient plus importants : régionalisation, naissance de nombreux groupes, développement régional des services en santé mentale. La question quant à leur éventuelle démission se situe évidemment dans une autre période historique où les nécessités stratégiques ne sont plus aussi importantes à cause de l'arrivée de la TROC et alors que l'Association se penche plus souvent sur les pratiques de service des groupes. Les membres ajustent leur participation aux changements de l'environnement, eux aussi.

Enfin, nous ne pourrions demeurer silencieuse sur la difficulté que serait une représentation inégale des deux sous-régions. Cette révélation n'est le fait que d'une seule personne mais elle est, quand même, significative des rapports territoriaux entretenus au sein de l'Association. Les règlements généraux de l'Association obligent à une représentation paritaire des deux sous-régions au sein du conseil d'administration. Malgré cela, une personne disait que sous une certaine présidence, les groupes du Lac-Saint-Jean et les problèmes qui leur étaient propres étaient ignorés. Cela fait penser à une sorte d'ethnocentrisme de la sous-région Saguenay au détriment des territoires du Lac-Saint-Jean. C'est dans cette perspective qu'on doit lire ce qui apparaît au tableau sous la rubrique de la représentation sous-régionale.

## 5.2 Les facteurs de la cohésion selon les membres

Nous avons demandé aux personnes interviewées : « Selon vous, comment expliquer la cohésion de l'ARACSM depuis sa fondation ? » Nous avons regroupé les réponses en sous-catégories d'analyse. L'analyse de ces dernières montre qu'à cette question, la réponse tient

au fait que les groupes vivent la même réalité, qu'ils partagent un ensemble de valeurs dont celle du respect, qu'ils ont des intérêts communs, qu'ils ont une histoire ou un passé commun qui a fait qu'au fil du temps, les personnes ont tissé des liens affectifs. Dans les raisons qui expliquent la cohésion, les répondantes font une grande place aussi à l'opposition qu'elles ont eue au réseau d'établissements dans un contexte de changements. Reprenons chacune de ces affirmations pour les démontrer.

Plusieurs personnes que nous avons interviewées croient que le vécu commun des groupes, c'est-à-dire leur identité, est, en effet, un élément important de la cohésion interne.

- D'après toi, comment peut-on expliquer la cohésion de l'ARACSM depuis sa fondation ?
- Je pense qu'on parle des mêmes affaires et qu'on travaille avec la même clientèle.
- Vous parlez des mêmes affaires ?
- Au niveau de la santé mentale [...] c'est ça, c'est la santé mentale. On a un critère commun qui est au niveau de la santé mentale (Wilhelmine : 3575-3596).

Élise va dans le même sens lorsqu'elle dit que ce qui les rassemble, c'est la santé mentale, la cause de la santé mentale (Élise : 156-167). Dans un autre moment, elle dit : «On se reconnaît comme des organismes défendant les mêmes affaires. C'est ça, on se reconnaît et quand on se reconnaît, on reste ensemble. C'est dans ce sens-là se reconnaître comme ayant des atomes crochus et partageant les mêmes affaires » (Élise : 2897-2910).

D'autres parlent de ce vécu commun en disant qu'ils sont tous des groupes communautaires (Alice), qu'ils travaillent avec la même clientèle (Wilhelmine) ou avec la même «problématique » (Monique). Écoutons cette dernière :

Je pense que le fait qu'on ait tous un but pareil pour tout le monde, c'est l'aide aux gens, amener de l'aide à nos gens au niveau de la santé mentale. Je me demande si ce n'est pas une des raisons qui fait que l'ARACSM tient encore toujours à mettre les gens au centre. Je pense que l'ARACSM, dans ce qu'elle fait avec ses groupes-membres, c'est la même chose que l'approche que les groupes vont avoir avec leurs membres individuels. Les groupes sont importants pour l'ARACSM comme le groupe va dire mes gens sont importants. Si tu viens attaquer un groupe, je dis

attaquer le mot est peut-être fort un peu, mais si tu essaies de toucher à un groupe en santé mentale, peu importe le groupe, c'est sûr que l'ARACSM va toujours prendre une position et va essayer de le défendre (Monique : 2205-2227).

Pour Monique, ce vécu commun est intimement relié aux buts communs, aux valeurs d'entraide et à l'importance que revêt la personne dans la prise en charge de sa propre guérison. La santé mentale est aussi un vécu commun qui lui semble important. Mais, ce qu'il y a aussi d'intéressant dans cette citation, c'est l'idée qu'en cas d'attaque, les groupes se rallieront et feront front commun. Comment a-t-elle acquis cette certitude, si ce n'est qu'elle en a déjà été témoin ? Pourtant, Monique n'arrive dans l'Association qu'après les luttes mémorables qui ont été menées bien que son groupe soit membre depuis longtemps et qu'il ait bénéficié de la solidarité à laquelle Monique fait référence. Sa conviction intime que l'Association défendra ses membres vient sans doute du fait qu'on lui a raconté les événements. Ainsi, la conviction des premières fondatrices, forgée au cours des ans, a été transmise à cette nouvelle membre qui n'a vécu aucune période difficile. L'histoire étant racontée, elle participe à la construction culturelle de l'Association.

Une autre des raisons avancées pour expliquer la cohésion est le partage de valeurs. Ces valeurs qui ont été nommées sont l'importance d'engager la personne dans les décisions qui la concernent (Monique, Wilhelmine, Odette) ou mieux nommée l'*empowement* (Wilhelmine), l'entraide (Renée), le respect des différences entre les personnes (Élise) et du respect des missions respectives des groupes (Odette).

Pour Renée, en plus de l'identité qu'elle nomme aussi, la valeur de l'entraide est importante non seulement au plan du discours mais aussi au plan des actions et c'est ce qui explique la cohésion de l'Association depuis sa fondation :

Moi, je pense que c'est l'entraide [qui explique la cohésion], le fait que ce soit la même problématique, ce n'est pas des multiples problèmes. On est peut-être moins que dans la TROC. La TROC c'est multiproblématique. Ce qui nous tient, à mon avis, à l'ARACSM, oui, c'est politique, mais ce n'est pas seulement politique. Il y a de l'entraide, il y a du support. Il y a une force. C'est ça la force qu'on a (Renée : 1518-1535).

Deux convictions sont aussi citées pour expliquer la cohésion de l'Association, soit celle en l'importance du communautaire (Odette) et la foi dans la force de l'action collective (Alice, Sylviane).

Les regroupements sont reconnus. Le regroupement des ressources alternatives et communautaires est reconnu au plan provincial. Ils ont fait beaucoup de bruit au provincial. Alors quand tu arrives dans la région, ils disent : «Regarde, c'est une force d'être ensemble» (Sylviane : 1896-1905).

En plus d'avoir des valeurs communes qui expliquent la cohésion de l'Association, les groupes disent avoir aussi des intérêts communs face au financement des groupes. Ces derniers demandent que, dans la foulée de la désinstitutionnalisation des personnes, il y ait aussi, en quelque sorte, une désinstitutionnalisation du financement. Il faut que les budgets alloués à la santé mentale reflètent le discours gouvernemental et que les groupes communautaires reçoivent leur part. On pourrait penser que chaque groupe avait intérêt à revendiquer seul plus de financement pour s'accaparer une plus grosse part du gâteau. Ce n'est pas le calcul qu'ils ont fait. Quitte à avoir une moins grosse part pour leur propre organisation, les groupes ont plutôt fait le pari qu'ensemble, ils réussiraient à soutirer plus de financement pour le monde communautaire en général. Et c'est là leur intérêt commun et leur conviction dans la force de l'action collective.

Les membres expliquent aussi la cohésion de l'Association par les liens affectifs qui se sont développés au cours des ans puisque le *membership* est très stable (plusieurs personnes sont présentes depuis l'assemblée générale de fondation). Ainsi, Joëlle dit que l'amitié joue un rôle important même si les membres n'en ont pas nécessairement conscience. Élise dit que ça fait tellement longtemps que les membres sont ensemble qu'ils sont «comme un vieux couple», des liens affectifs se sont créés.

Je pense que nous sommes des gens qui se respectent énormément, des gens qui vont avoir de bonnes prises de bec et de bonnes discussions, mais on ne s'en tient pas rigueur. On dirait qu'on est comme un vieux couple. Ça fait tellement longtemps qu'on est ensemble qu'on va continuer, n'est-ce pas ? (Élise : 2986-2994).

Cette affirmation est corroborée par Odette : «Il y a toujours eu cette ambiance, cette atmosphère d'entraide à l'Association et oui, je crois que ça a fait que tu avais le goût de rester, tu n'avais pas le goût de t'éloigner. » (Odette : 1533-1543). Elle ajoute plus loin dans l'entrevue :

Entre nous, oui ça [les événements vécus ensemble] a amené une certaine cohésion et une amitié qui est intéressante parce que dans ce temps-là, tu ménages moins les susceptibilités. Tu peux aller plus vite au cœur de ton discours en n'ayant pas peur d'être jugée (Odette : 3381-3388).

Malgré les conflits qui ont traversé l'Association, l'entraide a en effet toujours été à l'ordre du jour dans l'Association ; il suffit de se souvenir du prêt d'argent pour des groupes en difficulté malgré les tensions entre ces groupes pour le constater.

Pour Nathalie, son passage au sein du conseil d'administration de l'Association lui a permis de revoir des personnes qu'elle connaissait déjà. On sent, lors de l'entrevue, qu'elle ressent une amitié pour ces personnes. Pour Karine, l'atmosphère est sympathique : «C'était sympathique quand on se rencontrait, c'était le *fun*. C'était jovial. Juste des femmes» (Karine : 1192-1198). Enfin, pour Joëlle, la coupure entre elle et les autres membres du conseil d'administration lui serait difficile :

Si, du jour au lendemain mon conseil d'administration me disait : «Joëlle, c'est fini l'ARACSM», je trouverais cela bien difficile. Car, qu'on le veuille ou pas, on développe des amitiés. C'est peut-être des gens qu'on va voir une fois par année, un fois par mois, mais cette journée-là, je pars et je suis toujours de bonne humeur. Je suis contente. Et on a eu du plaisir.

Plus loin dans l'entrevue, elle poursuit :

Dans les assemblées générales annuelles, ça arrive aussi qu'on fasse des activités sociales. Moi, je trouve que c'est bien parce que souvent à la réunion générale annuelle c'est là qu'on est supposé avoir le plus de monde. Quand on a des activités comme ça, ça permet de jaser avec d'autres personnes qu'on voit seulement une fois par année et que c'est agréable de revoir. [...] Et depuis le temps, les membres du conseil d'administration, ce sont toujours les mêmes qui se rencontrent et qui se parlent. Ça devient quasiment, pas une famille, mais un petit groupe d'amis qui est

bien spécial. Si, du jour au lendemain, on me disait de ne plus y aller, je trouverais ça dur. Je leur téléphonerais. Je trouverais ça difficile (Joëlle : 2902-2998).

Cette amitié s'est développée au fil des ans et cela montre que l'histoire vécue ensemble a une importance certaine dans la cohésion de l'Association comme le montraient les extraits pris dans les entrevues. L'importance des liens affectifs a été soulignée par Melucci qui disait que le rassemblement n'est possible que s'il existe une certaine correspondance entre les objectifs collectifs (le projet communautaire) et les besoins affectifs de communication et de solidarité entre les membres<sup>5</sup>. Cet aspect des liens affectifs en partie responsables de la cohésion montre aussi que l'explication de la constitution des acteurs collectifs doit tenir compte de ce type de rationalité.

L'histoire, les années passées ensemble ne créent pas seulement des liens affectifs, les faits historiques servent d'exemple de la nécessité du regroupement et ces exemples historiques sont cohésifs.

Pour Irène et Claire, ce sont les gains qu'on a obtenus en étant solidaires qui montrent aux nouvelles personnes qu'il faut rester solidaires :

La question est ce qui fait qu'on reste ensemble. Je pense que peu importe ce qui se passe, quand ça nous concerne, on est habituées maintenant à prendre des positions communes et ça a servi dans le passé et ça nous sert encore (France : 2440-2449).

C'est le même discours pour Renée :

Moi, je verrais la force de l'Association comme ça. Et ils sont là depuis un bout de temps aussi. Ils ont de l'expérience. Ils ont gagné, à ce qu'il semblerait, beaucoup (Renée : 1530-1542).

Les gains et les différents événements vécus ou racontés servent en quelque sorte de référents culturels pour les membres de l'Association. Ce sont des référents qui se construisent au fil des ans et auxquels les membres peuvent se référer pour dire le *nous*. Par exemple, le bout de chanson *Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver* a une

---

<sup>5</sup> Melucci, 1983, p. 15.

signification particulière pour les gens du Québec, mais n'a aucune signification pour des Français. Le palmarès de la chanson québécoise agit comme référent de notre passé. On pense que les gains effectués par les premières fondatrices et les fondatrices associées agissent en fait comme référents culturels. Celles qui ont assisté à ces «grandes batailles» les racontent aux nouvelles membres. Elles construisent alors chez ces nouvelles, le même référent historique qui sert à bâtir la cohésion avec celles qui les ont vécues et les intègrent ainsi à la culture de l'Association.

En plus de ce que nous pourrions appeler une identité commune qui est cohésive, plusieurs personnes que nous avons interviewées disent que l'opposition au Conseil régional, dans le contexte de l'élaboration du PROS en santé mentale a été déterminant pour la cohésion de l'Association. Cela n'est pas sans rappeler le triangle dynamique amené par Touraine et Melucci. Dans leur modèle, rappelons-le, l'identité et l'idéalité (le projet) se forgent dans l'opposition avec un adversaire (I-O-T ou alors I-O-E). L'identité des groupes se construit à travers le projet alternatif et communautaire qu'ils défendent et cet appel à un nouveau modèle de développement à travers la prestation des services en santé mentale se trouve à être l'enjeu opposant l'Association au Conseil régional et ensuite à la Régie régionale.

Ainsi, Alice parle qu'ils sont tous des groupes «rejetés par les établissements». Sylviane dit que les groupes n'ont reçu que du «mépris» et un manque d'écoute de la part des établissements. Irène dit que les groupes se sont sentis en péril (dans la démarche régionalisée de planification des services). Élise et Desneige parlent de la nécessité de se faire reconnaître. Odette, de résistance aux pressions extérieures alors qu'Élise parle de faire face au Conseil régional dans le dossier des contrats de service. Ainsi, le contexte externe est crucial dans la cohésion de l'Association sur une longue période.

Pour terminer sur la cohésion de l'Association, que nous avons traitée avec les raisons d'adhésion, les raisons de démission possible et les raisons qui expliquent la cohésion, nous pouvons certes dire que la constitution et la cohésion de l'Association tiennent à la fois à des facteurs liés aux valeurs et à des motifs stratégiques et affectifs. On peut avancer aussi

que la cohésion prend appui sur des identités de groupes convergentes et tient aussi au fait que les membres de l'Association peuvent faire référence à une ligne historique. On se souvient de l'histoire de l'Association, même si on n'en a pas été un témoin direct et on peut se projeter dans l'avenir grâce au projet communautaire. Cette perception de continuité dans le temps est importante dans la définition de l'identité comme l'a montré Melucci<sup>6</sup> avant nous. Maintenant que nous avons répondu à quelques questions concernant le désir de devenir membre de cette Association, penchons-nous sur les processus d'intégration des nouveaux membres.

### 5.3 L'intégration des nouveaux membres

Une première analyse des données recueillies sur cette question de l'intégration des nouveaux membres au sein de l'Association pourrait faire croire qu'il n'y a aucun processus d'intégration des nouveaux membres. D'ailleurs, nous en avons été témoin lors de l'observation participante que nous avons faite. Un jour, une nouvelle personne s'est greffée au conseil d'administration. Elle venait d'accéder à la fonction de directrice générale de son organisme et ce dernier avait un siège au sein du conseil. La réunion a commencé sans que les présentations ne soient faites. On nous présenta officiellement cette nouvelle membre au point de l'ordre du jour intitulé *Acceptation d'une nouvelle membre*. La salariée de l'Association a alors fait les présentations. Les membres lui ont souhaité bonne chance, certaines ont fait une blague ou deux et le tout s'est terminé ainsi.

De cette observation, nous aimerais faire ressortir deux points. Le premier est qu'aucune proposition de soutien, d'information ou de mentorat n'est faite à la nouvelle membre. Cela corrobore les dires de plusieurs interviewées qui soutiennent que rien n'a été fait pour faciliter leur intégration au sein de l'Association. Le deuxième point que nous devons souligner sur cette observation est que tout ce qui a été fait se résume en une blague ou deux. Pris isolément, ce fait est sans doute anodin. Par contre, les séances d'observation que nous avons faites nous révèlent que l'humour prend une place particulièrement

---

<sup>6</sup> Melucci, 1985, p. 45, p. 49.

importante dans les réunions, comme nous le révélait Véronique lorsqu'elle déplorait que la réunion à laquelle elle avait assisté avait été improductive. Au vu de la fréquence de l'apparition de l'humour dans les réunions, on peut avancer qu'il a une fonction dans l'Association. Quelle est-elle ? À certains moments, l'humour permet de passer des moments particulièrement difficiles. À d'autres moments, il sert à souligner l'affection entre les membres. Ainsi, on peut dire que l'humour est un outil de cohésion au sein de l'Association. Enfin, nous avons pu observer aussi que l'humour dans les réunions est principalement le fait de Joëlle. Revenons maintenant au discours des répondantes sur la question de leur intégration à l'Association ou au conseil d'administration.

Il ne semble donc pas y avoir de processus formel pour aider les nouvelles membres à assumer leur fonction. On ne leur remet aucun document, un mentor ne leur est pas formellement attribué. Bref, on pourrait penser qu'il ne se passe rien. La nouvelle arrivée est présentée aux personnes présentes, on lui souhaite la bienvenue et bonne chance. Ensuite, la réunion continue sans autre formalité. Certaines nouvelles arrivées sont même propulsées secrétaire du conseil d'administration dès leur arrivée !

Pourtant, il faut se méfier des apparences. Quatre facteurs facilitant l'intégration des nouvelles membres émergent d'une analyse plus poussée. Le premier facteur, disent les répondantes, est que les groupes partagent un ensemble de valeurs de base, comme nous l'avons souligné dans la section sur les facteurs de cohésion de l'Association. Voici comment Irène explique la situation :

Un jour, il y avait une jeune femme qui était nouvelle comme représentante. Il y avait eu des changements de personnel dans son organisation et elle était la nouvelle représentante. Et elle nous disait : «Bon, je viens juste d'entrer, je vois qu'il y a des choses, que ce sont des valeurs qui se véhiculent dans mon organisme. Mais pour les premières réunions vous allez comprendre que je ne parlerai pas. Je vais voir, je vais vivre avec vous autres. » Puis là on lui disait : «Pose-nous des questions si tu ne comprends pas pourquoi nous autres on va avec ça. Puis le vécu qui s'est fait, s'il faut te ramener des faits qui ont eu lieu il y a trois ou quatre ans, on va te les ramener.» Lorsqu'on essayait de dire : «Telle chose n'est pas admissible» comme par exemple on voulait sensibiliser les policiers parce qu'ils arrivent avec armes et bagages, puis bang, bang. C'est pas un feu qu'ils vont combattre ! Bon, elle a dit : «Moi, ça, tout de

suite ça répond à mes valeurs.» Donc tout de suite ça permettait plus d'avoir la même, les mêmes valeurs (Irène : 1361-1397).

Elle poursuit en disant :

Parce que l'intégration, il y avait une personne, entre autres, qui n'était même pas au courant de l'existence de l'ARACSM parce qu'elle travaillait comme intervenante. Mais là, oups ! On lui donne le titre de représentante de son organisation dans l'ARACSM. Après deux réunions, elle a dit : «Après deux réunions, je me suis rendu compte que ce que vous m'amenez, ce qui se vit ici, cela se vit chez nous. » La problématique de la maladie mentale t'oblige à avancer là-dedans. Si tu veux aider la personne, il faut que tu la respectes. Puis quand ça va mal, il faut que tu la soutiennes. C'est de la solidarité, c'est tout. C'est à peu près les mêmes valeurs qui sont véhiculées dans les organisations (Irène : 1414-1439).

Que nous révèle cette citation de l'entrevue d'Irène ? Premièrement, que la personne fait des liens entre les valeurs véhiculées par l'Association et celles de son organisme. Les valeurs communes sont reconnues. C'est une manifestation du processus d'extension des cadres, processus particulier des processus plus généraux d'ajustement des cadres comme les ont montrés les théoriciens de la théorie de la mobilisation des ressources<sup>7</sup>. Ensuite, cette portion de l'entrevue d'Irène nous dit aussi qu'on offre à la nouvelle membre de lui raconter l'histoire de l'Association, les raisons qui ont motivé telle ou telle action. Les «anciennes» racontent la vie de l'Association et cela permet à la nouvelle membre de se situer dans un continuum temporel identique à celui des anciennes. Cette transmission de l'histoire est le deuxième facteur d'intégration des nouvelles membres, que nous avons relevé et constitue un processus de transmission culturelle. En fait, elle sert à intégrer, ni plus ni moins, ces nouvelles membres à la culture de l'Association tout en assurant à cette dernière la pérennité.

Le contenu de l'entrevue de Renée confirme les dires d'Irène. Renée est relativement nouvelle au sein de l'Association. Elle est arrivée après les luttes menées par l'Association contre le Conseil régional dès la naissance du regroupement. À propos de son intégration, elle révèle aussi que la transmission de l'histoire était importante :

---

<sup>7</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994 ; Snow et Benford, 1992 ; Snow, Rochford, Worden et Benford, 1986.

J'ai senti une ouverture. Je voulais rentrer puis faire ma propre opinion. Puis eux aussi probablement parce qu'ils allaient travailler avec moi. Mais il y a eu une ouverture ! Les gens ne se précipitent pas sur toi, ils te laissent t'amadouer, voir comment ça fonctionne. Y'a une ouverture aussi, et il y a du support. Quand tu veux en avoir, t'es capable d'en avoir ! Quand tu ne comprends pas quelque chose, t'es capable de savoir (Renée : 976-997).

Lorsqu'elle dit qu'elle est capable d'obtenir l'information qui lui manque, lorsqu'elle ne comprend pas quelque chose, elle fait référence à la transmission des informations qu'elle a déjà expliquée précédemment dans l'entrevue :

Ce sont les anciens membres qui étaient là qui m'en ont parlé, de l'histoire de l'ARACSM. Moi, quand je suis entrée, l'ARACSM était déjà là. Il me manque des bouts d'histoire. Ça fait que ces bouts d'histoire-là que j'ai sus, les dossiers qu'ils ont gagnés, comment ils s'y sont pris. Ça, entre autres, ça m'avait frappé. Moi, je la [l'histoire] reçois de façon informelle parce que je questionne. Parce que des fois on travaille des dossiers puis ça peut arriver que je ne comprenne pas pourquoi on ne prend pas une tangente, et là, ils m'expliquent pourquoi, ce qu'ils ont fait avant. Ça m'amène à mieux comprendre le pourquoi. [...] Je n'en sais pas autant que je devrais en savoir. Je sais que c'est un groupe qui a été fort, qui s'est tenu, qui a eu des moments historiques très forts. Mais comme je te dis, je ne connais pas tout. Peut-être que tu en connais plus que moi ! (rires). C'est important de savoir. Quand il arrive quelque chose, bien regarde, il est déjà arrivé ça dans le temps. Là, ça m'aide à refaire les liens. Sinon, j'en perds des bouts, c'est bien certain (Renée : 885-956).

Ainsi, l'histoire de l'Association est transmise aux nouvelles membres. On explique aussi le pourquoi de telle ou telle décision en fonction des événements passés, des luttes et des gains. En quelque sorte, on transmet le savoir collectif de l'Association à cette nouvelle personne. C'est une autre étape nécessaire au processus d'extension des cadres afin qu'une nouvelle membre adhère à la culture de l'Association.

Enfin, l'entrevue de Renée nous révèle un autre point repris par plusieurs membres. Elle dit qu'elle a senti une ouverture, du support des membres présents. Des constats similaires sont faits par d'autres membres. Tania affirme que, dès son arrivée dans l'Association, on lui a fait clairement savoir que si elle avait besoin de soutien, les diverses membres de l'Association pouvaient lui en fournir. Elle affirme qu'elle est intimement convaincue qu'elles étaient alors disponibles pour lui venir en aide et que cette conviction est toujours

présente chez elle. Ce discours fait écho à celui de Nathalie qui confiait qu'il n'y avait pas de mot d'ordre formel pour leur dire que l'ARACSM pouvait les aider, mais qu'elle en était convaincue malgré l'absence de cette assurance formelle. Odette soutient aussi que «cela va de soi», que devant des difficultés, elle pouvait obtenir de l'aide des autres membres de l'ARACSM. «C'est quelque chose de très présent dans le discours de l'Association» (Odette : 1430-1443).

Au fil des réunions naît une conviction que les autres membres de l'Association sont, en tout temps, disponibles pour répondre aux questions et échanger de l'information. Les membres contactent la ou les personnes qu'elles préfèrent et c'est ainsi que des réseaux internes de communication sont construits au sein de l'Association.

Ce sentiment, cette conviction intime de savoir les autres membres prêtes à venir en aide aux autres groupes de l'Association est ce que nous appelons du mentorat diffus. En effet, un mentor est défini dans *Le Robert* comme un guide, un conseiller sage et expérimenté. *Le Petit Larousse* ajoute que ce guide est attentif. Dans cette assurance qu'il y aura toujours quelqu'un pour leur venir en aide, nous voyons bien à l'œuvre, des mentors bien qu'ils ne soient pas clairement identifiés dans ce cas.

Joëlle va plus loin encore en disant clairement qu'elle a eu un mentor au sein de l'Association, que ce mentor s'est identifié dès son arrivée et que c'est cette personne qui a favorisé son intégration en faisant la transmission de l'information qui lui était nécessaire :

[Au début, lors des premières réunions] tout ce qui se disait était de l'apprentissage. Alice avait beaucoup d'expérience, elle avait des années d'expérience. Et elle partageait vraiment son vécu. [...] Souvent, quand j'avais besoin de renseignements supplémentaires ou de la documentation ou des choses comme ça, elles [les anciennes] n'étaient jamais avares là-dedans. De la documentation, elles pouvaient m'en fournir. Alice est même venue passer une soirée avec moi dans mon organisme pour me renseigner, me documenter et ça c'était bien important. Si j'avais besoin de quoi que ce soit, je n'avais qu'à demander. Elles étaient très ouvertes là-dessus ! Mais pendant la réunion, elles étaient tellement absorbées par les éventuels problèmes qui pouvaient se présenter et de quelle façon elles pouvaient se préparer à faire face à ça que pour la nouvelle qui venait d'arriver là, c'était lourd de commencer à expliquer !

Et je les comprenais ; mais, par contre, je peux te dire qu'en dehors de la réunion, personne m'a refusé son aide.

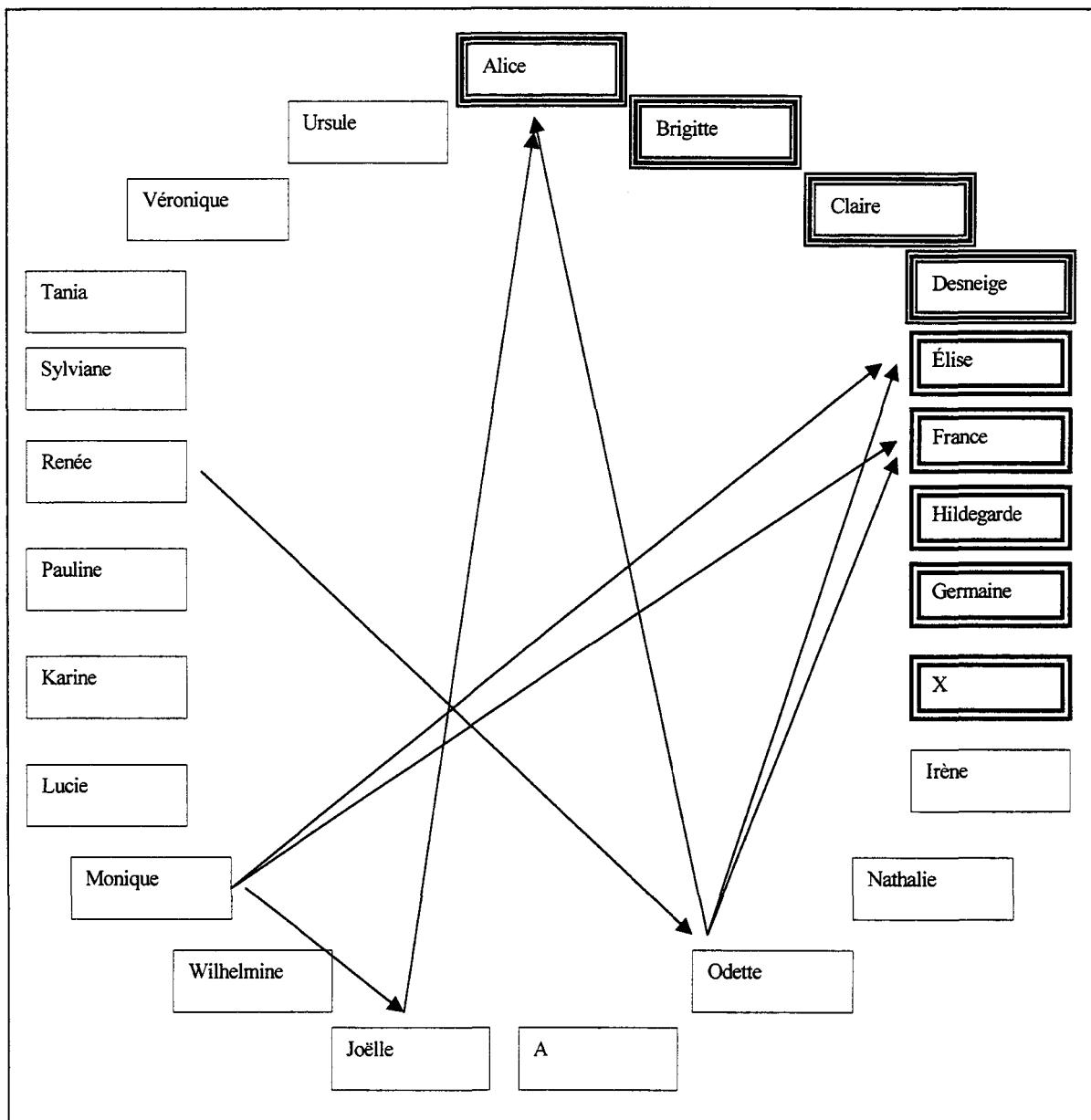
Les explications d'Alice ont pour sujet ? :

Tout ! Tout ! Par rapport à l'ARACSM, par rapport aux centres de jour, le fonctionnement. Aussi sur le fonctionnement du CRSSS, comment faire des demandes, quand, les dates. Moi, Alice, elle m'a beaucoup aidée. Élise aussi. C'était sans doute à ces deux personnes à qui je me référais beaucoup dans le temps. [...] Alice était peut-être la personne qui venait le plus au devant de moi. Elle venait et me disait : « Joëlle, est-ce que ça va ? Est-ce que ça va bien ? Est-ce qu'il y a quelque chose dont tu as besoin ? Que tu as besoin de savoir ? » Elle me donnait des dates, même quand je ne le demandais pas parce que moi, je ne savais pas que c'était important. Elle arrivait et là elle me disait : « Bien, il y a des choses importantes qui vont se passer. » et là, elle me donnait des dates. Elle m'a vraiment bien guidée, Alice (Joëlle : 1422-1484).

Ainsi, du propre aveu de Joëlle, Alice constituait un guide, c'est-à-dire un mentor. Dans d'autres portions d'entrevue, on peut aussi voir pointer cet aspect. Ainsi, certaines membres nous ont parlé qu'elles avaient eu «une mère spirituelle» (Renée), «un ange gardien» (Joëlle), «une inspiratrice» (Joëlle, Odette), etc. Bref, on peut voir poindre que certaines personnes jouent le rôle de mentor pour certaines autres et que ce rôle assure l'intégration des nouvelles personnes au sein de l'Association.

Odette soutient «qu'il est bien naturel que lorsqu'on est un groupe plus jeune, que tu t'inspires de ceux qui sont déjà là ». Qu'elle s'est inspirée d'abord d'Élise qui l'a introduite à l'ARACSM et ensuite d'Alice (Odette : 1500-1515). Pour Odette, le mentorat n'est pas une chose planifiée. Dans l'Association, toujours selon Odette, l'entraide est naturelle. Odette est elle-même identifiée à titre de mentor par Renée mais soutient : « Je ne m'étais pas donné le mandat de faire attention à quelqu'un en particulier, c'était naturel » (Odette : 1445-1496). Dans la figure suivante illustrant le phénomène du mentorat, on peut constater que les personnes plus anciennes jouent le rôle de mentor pour des nouvelles arrivées qui pourront jouer, à leur tour, le rôle de mentor pour les nouvelles. C'est ainsi que l'information, le savoir collectif et l'histoire de l'Association sont transmis de génération en génération.

**Figure 1 : Mentorat dans l'Association**



Légende :

- ==== Membre arrivée à la phase 1
- == Membre arrivée à la phase 2
- = Membre arrivée à la phase 3

Pour conclure nos propos sur cette section, rappelons qu'il n'y a pas de processus formel d'intégration des nouvelles membres. Les valeurs communes aux différents groupes et l'humour expliquent en partie comment on en vient à s'intégrer à l'Association. La transmission de l'histoire de l'Association et des informations pertinentes au fonctionnement des groupes permet certainement aux différentes membres d'avoir une vision commune de la réalité. C'est une autre manifestation d'élargissement de la connaissance de la situation par triangulation, comme nous l'avons vu dans la phase précédente. Les individus augmentent leurs connaissances personnelles de la réalité en intégrant la vision historique ou contemporaine des autres membres. Se construit ainsi une vision commune résultant de la somme des visions parcellaires des individus. Cette vision commune de la réalité permet de penser que les membres auront par la suite une communauté d'idées sur les actions à entreprendre pour réaliser le projet qu'ils cherissent tous et qui s'exprime par le biais des valeurs.

#### 5.4 Les valeurs mises de l'avant par l'Association et les mécanismes de partage des valeurs

Avant de faire l'énumération et la description des valeurs de l'Association décrites par les membres, nous tenons à préciser certains aspects. Le premier est ce que nous a dit une membre, une fois, au sortir d'une réunion, et qui nous fut confirmé par la suite par une autre membre. Les valeurs d'une Association sont des buts à atteindre qui ne sont pas nécessairement tous atteints et qui ne sont parfois que partiellement atteints chez certaines membres de l'Association. Il faut comprendre dans cette affirmation que les membres des groupes communautaires ne se posent pas comme étant purs, seuls détenteurs de la vérité unique. Dans l'énoncé de ces deux personnes, nous avons senti que les valeurs agissaient en tant que cadre normatif de l'intervention, de la stratégie et des tactiques. C'est ce que nous avons appelé ailleurs *le projet*.

Deuxièmement, il faut aussi établir que, selon certaines interviewées, il n'y a jamais eu d'exercice formel pour définir «la philosophie de l'Association». Aux dires d'une interviewée, cet exercice de clarification des valeurs aurait pu s'avérer difficile vu les positions différentes que les groupes et les personnes défendaient :

Moi, du temps où j'ai été là, on s'est toujours questionnées à savoir si on devait revoir la philosophie de l'ARACSM. Tu sais, est-ce que c'est pour défendre l'ensemble des gens de santé mentale ou bien si c'est pour défendre une philosophie d'alternative pure et dure ? On se posait ces questions-là. Mais comme il arrivait toujours des dossiers politiques et d'autres affaires, on n'avait jamais vraiment le temps, à mon avis, de vraiment se pencher sur ce qu'était la philosophie que l'ARACSM voulait défendre. [...] En tenant compte du *membership*, ça aurait pu être très difficile parce qu'étant donné qu'il y avait de l'alternative pure et dure et qu'il y avait du communautaire. [...] On a comme laissé aller ça. Bon ! Est-ce que ça été une stratégie d'évitement ? Je ne pourrais pas te le dire. Mais moi, en tout cas, ma perception est que peut-être que j'étais contente qu'on l'évite parce que cela me permettait de continuer à être dans l'ARACSM. Moi, je pense que si on s'était attardées vraiment à la philosophie pure et dure, ça n'aurait pas fonctionné à mon avis parce qu'on ne réussit pas à s'entendre (Lucie : 1449-1448).

Comme on le voit dans la citation précédente, la principale source de mésentente tient à la définition que les groupes font de l'alternative. Lucie parle de la différence entre les «alternatifs» et les «communautaires». D'ailleurs, le nom même de l'Association est révélateur sur ce point. En effet, «l'Association régionale des ressources alternatives et communautaires en santé mentale» montre bien les différentes micro-identités qu'on peut y observer et les différentes interprétations qu'on peut faire de «l'alternative».

À partir des réponses des interviewées concernant les valeurs défendues par l'Association, nous avons procédé à un regroupement. La valeur citée le plus souvent, et de loin, est celle de la primauté de la personne. La valeur de primauté de la personne signifie une prise en charge *par* la personne atteinte de ses objectifs et de son traitement plutôt qu'une prise en charge *de* la personne. Derrière cette notion de primauté de la personne, il y a aussi une recherche du respect de l'humain que ne donneraient pas nécessairement les institutions. Une répondante disait même qu'une des valeurs de l'Association était d'être contre le modèle institutionnel de prise en charge de la personne. Ainsi on se pose en défenseur d'une approche humaniste contre une approche institutionnelle mécaniste. C'est l'opposition entre deux modèles de développement. Les expressions utilisées pour expliquer cette valeur humaniste sont nombreuses :

- respect de la personne (Monique), respect du cheminement propre à la personne (Irène), de son rythme de cheminement (Élise) ;
- personne au centre des interventions (Monique, Wilhelmine) ;

- l'éducation pour que les personnes puissent prendre des décisions mieux informées (*empowerment*) (Alice) ; permettre à la personne de se réapproprier son pouvoir (Élise), reconnaître le pouvoir de la personne sur elle-même et sur sa vie ;
- non-directivité de l'intervention, choix laissé à la personne (Véronique) ;
- contre le modèle institutionnel de prise en charge (Wilhelmine) ;
- autonomie (Irène, France).

On doit donc comprendre tous ces vocables comme étant l'expression d'une contestation du modèle institutionnel de prise en charge de la personne. En défendant d'abord le développement et la consolidation des groupes communautaires, l'Association s'oppose au modèle dominant de la psychiatrie institutionnelle. Le projet communautaire tant défendu par les membres est une revendication pour une «communauté» au sens où Etzioni l'entend, c'est-à-dire la restauration de communautés d'appartenance et de reconnaissance qui reposent sur des normes, des règles morales, des liens d'affection et de solidarité et une culture commune en opposition à une société «fondée uniquement sur l'échange et le pouvoir ; le marché et l'État, le commerce et les institutions »<sup>8</sup>. C'est le cadre moral de l'Association qui est mis en évidence ici et encore nous venons poser l'inévitable lutte ou l'opposition entre deux modèles de développement : la communauté d'appartenance contre la société de marché destructrice de ces solidarités communautaires.

Une autre valeur mise de l'avant lors des entrevues est ce qu'on a appelé ailleurs le «projet» des membres fondatrices, soit de défendre la prestation de services communautaires, dans la communauté et hors des institutions. Déjà, ces trois vocables illustrent certaines positions différentes qui commencent à émerger. C'est dans l'expression de ce projet qu'on peut sentir l'appartenance des gens à différentes positions quant aux services institutionnels ou communautaires. Comme ce fut le cas lors de la phase de fondation, la contestation de l'intervention institutionnelle est plus ou moins marquée selon les répondantes. Du côté institutionnel du spectre, certaines répondantes parlent de la nécessité d'offrir des solutions autres que l'hospitalisation ou l'institutionnalisation et de l'importance de fournir des services dans la communauté. Notons ici qu'on ne parle pas de services communautaires mais bien de services dans la communauté. Cette distinction est très importante, surtout

---

<sup>8</sup> Dortier et Zuber, 2001.

depuis la désinstitutionnalisation, où on peut remarquer que l'institut psychiatrique local offre de plus en plus de services en dehors des murs de l'institution. Ce sont alors des services «institutionnels» offerts dans la communauté. France fait la distinction entre des services communautaires qui sont donnés d'une manière différente de ceux des instituts psychiatriques donnés dans la communauté :

C'est parce que maintenant le réseau institutionnel sort de ses murs. On est bien content de cela, c'est bien aussi. [...] Quoique, si c'est pour contrôler, cela ne devient pas moins institutionnalisant. Si c'est pour aller contrôler, si tu prends ton médicament, combien de cigarettes tu fumes par jour, ce n'est pas moins contrôlant (France : 411-432).

Pour poursuivre notre analyse des différentes nuances du spectre de la valeur des services communautaires, nous avons pu constater chez les groupes que certains adoptaient une position encore plus tranchée : il ne faut pas reproduire ce qui se fait dans le réseau institutionnel (Élise).

Comme on peut le voir, l'«alternative», ou plutôt l'opposition au modèle institutionnel, est portée très différemment par les diverses membres de l'Association. Nous avons montré par ailleurs que la notion d'«alternative» couvrait une gamme très étendue de sens. D'un côté, il y a les personnes qui prônent «l'antipsychiatrie» et de l'autre, celles qui sont «conscientes des limites de la psychiatrie». On retrouve toujours cette configuration dans l'Association actuelle lorsqu'on regarde la définition que donnent les différentes membres de l'approche alternative. L'alternative peut se définir sur un continuum allant de ce que nous avons appelé l'alternative absolue à l'alternative relative.

L'alternative absolue, selon les répondantes, rejette l'idée de maladie pour la remplacer par une approche plus globale de la personne. On dit que la maladie mentale est le résultat de l'histoire individuelle des personnes, que ce n'est pas uniquement physique. La maladie mentale a des causes sociales et familiales. On va même jusqu'à dire que la maladie mentale est une donnée culturelle : «La maladie mentale c'est culturel, beaucoup. Pour d'autres, la maladie mentale, ça va être quasiment un don dans d'autre pays. Ici c'est vu différemment, c'est dérangeant». (Véronique : 498-504)

On rejette aussi l'idée de la maladie mentale héréditaire qui ne peut que se soigner par les médicaments. On dit que la maladie mentale ne se guérit pas par les médicaments et on

donne pour preuve que «ça fait des années qu'ils donnent des médicaments et tout ce qu'ils ont réussi à faire, c'est de que la personne soit tranquille» (France : 235). L'alternative absolue est un rejet de la perspective biomédicale de la maladie et du pouvoir institutionnel sur la personne. On favorise plutôt l'éducation pour que la personne puisse prendre des décisions bien informées (Alice : 1013). Enfin, l'alternative c'est aussi de lutter contre la pauvreté et les préjugés (France : 235). L'approche absolue de l'alternative a aussi des objectifs de démocratisation et de prise en charge individuelle. Les tenants de ce modèle sont des militants convaincus qui travaillent pour la mise en place de leur modèle. Ainsi, on peut dire que par leur critique du modèle psychiatrique dominant, de par leurs objectifs sociaux globaux de démocratisation, ils sont en rupture avec le modèle de développement dominant, en opposition fondamentale.

L'alternative relative se situe de l'autre côté du continuum de la définition de l'alternative. Ce sont plutôt les tenants du discours prônant les «limites de la psychiatrie». On la considère alors comme une des nombreuses solutions qui sont offertes à la personne, c'est-à-dire qu'on présente tous les choix possibles, qu'ils soient institutionnels ou communautaires, de A à Z, de l'alimentation à la zoothérapie (Renée : 601-608 ; 625-628). Dans ces groupes aussi, le droit des personnes de décider elles-mêmes, de reprendre du pouvoir face à leur maladie ou comme citoyennes est très présent.

L'Association compte aussi parmi ses membres des groupes qui ne se revendiquent ni de l'alternative absolue ni de l'alternative relative. Ils défendent plutôt une perspective biomédicale. En cela, ces groupes ne peuvent être considérés comme étant en lutte contre le modèle dominant de la psychiatrie institutionnelle, bien au contraire. Ces groupes s'interrogent parfois sur leur adhésion à l'Association, surtout dans une perspective où l'Association centre ses préoccupations autour des pratiques d'intervention plutôt que sur les luttes politiques contre la Régie régionale, comme c'est le cas depuis l'arrivée de la TROC et la perte du canal de communication direct de l'Association vers la Régie régionale. Ces groupes peuvent être appelés des membres satellites. Ils demeurent membres pour des raisons stratégiques ou affectives et non pour des raisons d'ordre normatif.

Cette revendication de la communauté, qu'on remarque chez la majorité des membres de l'Association, trouve son écho dans d'autres valeurs citées par les interviewées. On parle alors de solidarité et d'entraide entre les groupes. On parle aussi de respect des groupes, de

leurs différences et du respect entre les membres. La valeur du respect des personnes, toujours très présente dans tous les groupes de l'Association, a amené une sorte d'extrême pudeur chez certaines quant à afficher ses propres choix. L'attachement au respect des personnes annihile parfois l'énergie militante.

Comme pour beaucoup d'éléments structurants pour l'Association, les moyens utilisés pour le partage des valeurs sont souvent informels aux dires des interviewées, c'est-à-dire qu'ils ne font pas l'objet de colloques spécifiques ou de discussions annoncées sur les valeurs à défendre. Au gré des dossiers traités par le conseil d'administration, on partage des documents d'orientation ou des textes qui proviennent des regroupements provinciaux, on procède à des réunions sur des thèmes particuliers où on échange des informations et des positions idéologiques afin de prendre une décision sur un sujet donné, on nomme les motifs menant à une décision, «on raconte l'histoire d'une décision», on établit et on nomme les valeurs justifiées par une telle position et celles véhiculées par le groupe. De plus, les assemblées générales sont souvent jouxtées à un colloque d'une demi-journée où les membres peuvent échanger sur des thèmes particuliers.

De plus, avons-nous pu constater à la lecture de la documentation de l'Association, il arrive que cette dernière émette des documents d'orientation, des positions ou établisse des «portraits» des groupes membres. Ces différents moyens agissent comme cadre normatif pour les membres, c'est-à-dire comme des exemples de manières de faire qui servent à construire la culture de l'Association.

Enfin, lorsque la situation l'exige, une assemblée spéciale est convoquée pour discuter d'un point particulier. Ce fut le cas lors d'une réunion sur l'interprétation que les groupes devaient faire de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes et des actions à entreprendre dans chacun des territoires touchés. Rappelons que la région est découpée en six territoires dont les frontières sont celles des différents CLSC. Ce découpage prend de plus en plus d'importance puisque la planification et la gestion de certains services se font maintenant à cette échelle. Les groupes parlent alors de «territorialisation» des services. Cette territorialisation fait en sorte que les groupes vivent maintenant une réalité différente dans chacun des territoires, ce qui fait que les cadres d'expérience et, par la suite, les cadres d'interprétation des membres de

l'Association doivent être constamment ajustés. Le processus de mise en commun de l'information permet cet ajustement.

Nous assistions à cette réunion et nous avons pu constater qu'un certain processus d'ajustement des perceptions était à l'œuvre. Au début de la réunion, les membres avaient une vision personnelle et parcellaire de la situation ; elles sont ressorties de la réunion en ayant une vision globale et une position commune. Voici comment nous avons analysé le processus ayant eu cours lors de cette réunion.

#### 5.4.1 Un exemple d'un processus d'ajustement des cadres

Le processus d'ajustement des cadres se fait en cinq étapes.

##### A) La définition d'une base de référence

La première chose qui nous a semblé importante est que la position du RRASMQ a été fournie à l'ensemble des groupes présents bien que seulement 4 des 16 groupes de l'Association en fassent partie. Une représentante d'un groupe membre de ce regroupement dit espérer que la réunion permettra de prendre une position qui respectera cette ligne de conduite ; c'est l'établissement du cadre normatif de la décision qui vient d'être faite. Sans doute, la position régionale ira dans le même sens malgré des modulations propres aux différences qui existent au plan régional.

##### B) Le processus de définition du réel par triangulation

Ensuite, on procède à l'échange d'information sur ce qui se passe dans chaque secteur. C'est la triangulation. Cet échange d'information se fait à toutes les réunions du conseil d'administration et permet aux membres présentes de se construire une représentation globale de la situation régionale. Cette manière de procéder a été rendue obligatoire à la suite de la sectorisation des services sociosanitaires. L'ordre du jour de toutes les réunions intègre maintenant un point qui intitulé : *Situation dans les secteurs*. Cette manière de procéder fut une des stratégies d'ajustement de l'Association aux changements de l'environnement externe. Dans la réunion à laquelle nous faisons référence ici, les groupes qui ont eu des expériences de la gestion de la loi C-75 racontent comment cela se passe dans leur territoire et comment ils vivent les événements.

L'assemblée établit donc une définition commune de la réalité, du problème, l'identification du responsable du problème, des collaborateurs et, enfin, l'identification des revendications qui seront mises de l'avant. Ces dimensions à ajuster sont semblables à celles dont parle Melucci<sup>9</sup>, c'est-à-dire les dimensions morales, cognitives et interprétatives. À plusieurs reprises, les membres échangent à propos de leurs expériences qu'ils vivent avec les CLSC. Ces échanges permettent de constater que les rapports entre les groupes communautaires et les CLSC ne sont pas harmonieux : chaque centre de jour a adopté une manière de procéder différente, selon l'expérience vécue avec le CLSC de son territoire. L'animatrice de la réunion rappelle que le but de cette réunion est d'avoir une interprétation commune de la loi et de développer une position commune. Les CLSC, dans ce cas, sont identifiés comme leur opposant. Le problème : ce sont les CLSC qui sont les maîtres d'œuvre alors qu'ils n'ont pas d'expertise en santé mentale. Leurs intervenants ont peur de travailler avec la clientèle et ils ne veulent pas se déplacer. Pour ajouter à cette définition du problème, on conteste le fait que les CLSC veulent tout orienter aux tables de secteur et ne reconnaissent pas les groupes communautaires. On se moque de l'ennemi et on peut sentir que cette moquerie cause un sentiment de cohésion chez les membres présents. Les membres affirment leur autonomie face aux CLSC et leur dédain de se voir à leur merci pour la gestion de la loi C-75. Les groupes définissent ensuite leurs exigences face aux CLSC. Ce processus ne se fait pas en continu. Les problèmes et les discussions liés aux CLSC viennent par vague dans la discussion.

Les meilleurs collaborateurs sont identifiés : ce sont les hôpitaux et les policiers. Tout en faisant cette identification, l'animatrice souligne qu'elle trouve paradoxal que l'institution qui est supposée être plus communautaire pose plus de problèmes que des institutions qui devraient être plus coercitives. Ainsi, l'assemblée a défini le problème, les enjeux, l'ennemi et les collaborateurs. Ce faisant, elle clarifie ses propres frontières.

### C) L'évaluation des différentes positions possibles et sélection

Une personne de l'assemblée propose que les groupes se retirent des tables de concertation en guise de protestation. L'idée n'est pas rejetée officiellement mais elle n'est reprise par personne d'autre. Elle sera abandonnée. Elle propose aussi que les six représentants du

---

<sup>9</sup> Melucci, 1989, p. 35.

communautaire rencontrent les représentants des six CLSC pour leur faire part des problèmes recensés. L'idée est rejetée par une autre membre. C'est à la TROC de faire ce travail. Ce rejet n'est pas discuté et la proposition tombe lettre morte. Les discussions vont bon train. Des propositions sont émises, certaines sont parfois contestées.

L'animatrice dégage alors de cet amas de phrases ce qui semble faire consensus chez les membres présentes. En fait, quand une proposition est contestée par une membre, elle est abandonnée. Seules celles qui n'ont pas été contestées sont retenues. Elles sont au nombre de quatre au départ et elles s'enrichiront de trois autres par la suite. Chaque fois qu'une nouvelle proposition émerge, on demande si «on s'entend là-dessus». Lorsqu'il n'y a pas d'opposition, la proposition est ajoutée aux précédentes. Ainsi, on ne soutiendra que les positions qui font consensus au sein de l'Association.

#### D) L'établissement de la stratégie d'action pour soutenir la position retenue

Les membres définissent ensuite comment elles vont soutenir leur position. Elles s'entendent pour qu'elle soit défendue à toutes les tables de secteur par une des membres ayant un mandat régional. Les autres membres, qui ont des mandats territoriaux, auront la tâche d'appuyer son travail. On établit ensuite une stratégie de collecte d'informations auprès des regroupements provinciaux. L'information devra être transmise à l'ARACSM.

Enfin, il nous apparaît important de souligner que la personne choisie pour défendre la position de l'Association est celle qui détient le meilleur avantage stratégique et non pas la leader de l'Association. On utilise les personnes selon leurs ressources et leurs capacités.

Malgré ces valeurs communes et ces mécanismes efficaces de partage des valeurs, des idées et des stratégies, l'Association n'est pas exempte de conflits, bien au contraire.

#### 5.5 Les conflits internes et leurs processus de résolution

Nous aimerions d'abord réitérer notre définition du mot *conflit* qui doit se comprendre dans la perspective d'idées qui s'opposent. De ce fait, on pourrait tout aussi bien utiliser indistinctement les mots *tension* et *conflit*. Aussi nous voulons préciser ce que nous entendons par *processus de résolution*. Le mot *résoudre* signifie que nous avons trouvé une solution au conflit qui oppose deux personnes ou alors deux clans. Parfois, la solution trouvée ne fait pas disparaître le conflit, mais elle est un moyen pour que le conflit ne

dégénère et menace ainsi l'intégrité de l'Association. Dans ce dernier cas, un conflit évacué est une des nombreuses manières possibles de composer avec une tension.

Les conflits furent nombreux lors de la phase de la fondation. Souvenons-nous des thèmes des principaux :

- conflits de personnalité liés à des manières de défendre son point de vue ;
- conflits liés à des appartенноances philosophiques ou à des regroupements différents ;
- conflits relatifs à l'occupation du territoire d'intervention alors que les services communautaires régionaux sont en définition et en expansion ;
- conflits relatifs à la mission de l'Association : « Que défendons-nous ? Pourquoi nous regrouper ? » ;
- conflits relatifs à la définition des critères d'adhésion à l'Association et à son mode de fonctionnement : « Qui peut être membre de l'Association ? Selon quel mode de représentation ? Vise-t-on à représenter tous les groupes communautaires en santé mentale ou à représenter les organismes alternatifs ? » ;
- conflits entre l'institutionnel et le communautaire : « Des travailleurs du réseau institutionnel administrateurs de groupes communautaires peuvent-ils représenter les groupes communautaires aux divers comités ? Quelle intervention est la meilleure ? Celle des groupes communautaires ou celle des établissements ? ».

Plusieurs de ces conflits illustrent bien le processus de constitution de l'Association par la délimitation de ses frontières ou alors ce que nous avons appelé, avec l'aide de Melucci, la définition du sujet par rapport aux autres<sup>10</sup>. Les critères d'adhésion en sont un exemple frappant. Si les tenants d'une Association composée uniquement des groupes se réclamant de l'alternative avaient gagné, l'Association aurait défendu une position en nette opposition aux établissements ; le cadre moral aurait été différent de celui défendu par une association regroupant un ensemble d'organismes alternatifs et communautaires. Le cadre moral de ces derniers, bien que convergent, n'est pas identique à celui des groupes se revendiquant de l'alternative. Le cadre moral sert à unifier ce qui lui est compatible et à créer une identité tout en excluant ce qui ne lui ressemble pas, en excluant ce qui n'est pas compatible avec ce

---

<sup>10</sup> Melucci, 1994, p. 45.

cadre moral<sup>11</sup>. Dans le cas de plusieurs des conflits que nous avons nommés, ils participent donc à la construction de l'identité collective de l'acteur. Selon le cadre théorique que nous avons adopté, tous ces mouvements d'inclusion et d'exclusion qui ont eu cours dans la phase de fondation procèdent de la constitution de l'acteur collectif, des buts qu'il veut atteindre, de la délimitation de ses frontières, donc de sa définition de lui-même. Dans cet esprit, les conflits sont structurants.

Les conflits ne furent pas moins nombreux lors de la phase de maintien. Lors de cette phase, les conflits posent encore plusieurs questions aux membres de l'Association.

- Le respect des missions des organismes : un organisme peut-il étendre son emprise sur des territoires occupés par d'autres organismes de l'Association ? Un organisme peut-il élargir sa mission pour obtenir du financement au point de faire double emploi sur un territoire donné et de morceler le financement disponible pour les autres groupes ?
- Le statut communautaire de certains organismes : un organisme qui a de grosses subventions est-il toujours un organisme communautaire ? Un organisme qui est financé par un autre ministère que celui de la Santé et des Services sociaux est-il encore communautaire ? Cela pose toute la question de la définition d'un organisme communautaire.
- Les valeurs et les modes d'intervention : quel pouvoir doit-on donner aux usagers ? Devons-nous tous défendre l'alternative absolue ou relative ? Quel rapprochement avec le réseau institutionnel peut-on réaliser tout en gardant notre autonomie ? Comment concilier les positions opposées de certains groupes membres (antipsychiatrique et approche biomédicale) ?

À l'instar des conflits de la phase de constitution, les tensions présentes dans la phase de maintien servent à sa constante définition et à son ajustement aux changements dans le mésosystème régional comme c'est le cas, par exemple, de la question soulevée par l'intermédiation. Ce concept, assez récent dans le discours régional, pose la question, en effet, de l'autonomie des groupes communautaires. La tentation d'accepter un financement supplémentaire est parfois grand lorsqu'on considère la pauvreté des ressources financières à la disposition des groupes pour réaliser leur mission. De l'autre côté, les groupes craignent que ces contrats avec les institutions les obligent à accepter un mode d'intervention institutionnel pour la personne logée et visée par l'entente, et qu'alors cela

---

<sup>11</sup> Hall, 1996, p. 5.

influence le mode d'intervention général de l'organisme. Il faut comprendre que l'approche institutionnelle pourrait se retrouver maintenant tant en dedans des murs de l'institution, qu'en dehors.

Ces changements de discours dans le mésosystème régional provoquent donc, chez les groupes communautaires, des questionnements qui sont résolus et ils participent ainsi à la configuration de l'acteur collectif. De plus, puisque l'Association est en lien étroit avec d'autres organismes et associations, on peut croire qu'elle participe aussi à la définition et à la construction du mouvement communautaire régional.

Malgré ces conflits et ces tensions, l'Association est toujours debout. Comment sont-ils solutionnés ? Lorsque nous avons demandé aux personnes interviewées comment avaient été solutionnés les conflits qu'elles venaient de raconter, plusieurs réponses ont été offertes. La première est qu'il n'y a pas de processus formel ou identifié de solution des conflits. Ce qui ressort cependant, en premier lieu, c'est l'importance jouée par les personnes dans la solution des différents conflits, et le rôle joué par ces personnes évolue au fil des ans. Dans la phase de fondation, dit-on, certaines personnes ont joué un rôle clef dans le dénouement des conflits sans qu'elles en aient conscience. L'arrivée d'Élise et de Germaine dans la phase de la fondation a changé la dynamique conflictuelle qui s'installait alors :

Comme je te disais, Élise n'était pas tellement là au début, car son groupe n'était pas tout à fait sur pied. À un moment donné, son groupe est arrivé et ça a créé une autre dynamique (Claire : 1103-1109).

Continuons notre démonstration avec plusieurs références faites par France quant à l'importance du changement de la dynamique conflictuelle amené par les modifications chez les membres présentes :

Germaine a été un catalyseur de la formation de l'Association. Car elle a aidé à faire baisser les tensions (France : 1681-1686).

Ah ! Je ne sais pas. Ah ! que c'était compliqué. Des fois, il y avait des réunions où il fallait faire attention à tous les mots qu'on disait. Comment ont-ils été réglés ? Il y a beaucoup de monde qui ont changé, cela a peut-être influencé aussi (France : 1769-1779).

Je pense aussi que le changement des personnes qui étaient responsables de ces organismes-là a aidé beaucoup (France : 1839-1843).

Ça a changé et les représentantes des groupes ont changé aussi à ce moment-là. Germaine est arrivée et il y a eu d'autres représentantes. Moi, les vieilles rancunes et tout ça, je n'en avais pas ! Et elles n'en avaient pas non plus. Alors elles ont dit : «Écoute, ce que tu avais envers les autres, moi, je ne suis même pas au courant.» (France : 1869-1878).

En plus, moi, je comprenais bien qu'elle leur en voulait pour ces choses-là ; mais moi, je n'étais pas là dedans. Moi, j'arrivais dans mon organisme et si ce dernier avait eu des choses, je ne savais pas, je n'étais pas au courant. C'était des choses de personnalité aussi. Il y avait, je pense, des conflits de personnalité. Germaine arrivait dans son organisme et moi j'arrivais dans le mien. Sur les cinq acteurs, ça commençait à faire des joueurs qui ne pouvaient pas en vouloir à personne, personne ne leur avait rien fait (France, entrevue exploratoire : 1094-1110).

À mesure que les années passent, ce travail de médiation est de plus en plus conscient et planifié :

Moi, dans ce que j'ai vu, il y a toujours une personne qui est mandatée pour offrir ses services pour régler le conflit, si tu veux. C'est entre deux membres et ça peut déteindre, ça peut devenir un bon impact sur les autres membres. Il y a toujours un membre de l'ARACSM qui va aller vérifier le conflit, qui va peut-être amener des suggestions pour essayer de régler le conflit (Monique : 1891-1901)

Monique poursuit en disant que c'est souvent Élise qui est nommée à titre de médiatrice parce qu'elle est une «ancienne», qu'elle a de l'expérience et qu'elle est respectée pour cela. Elle ajoute que France répond aux mêmes critères et qu'elle est parfois nommée médiatrice, elle aussi. Élise dit, en effet, que lorsque qu'une membre fait appel à l'Association pour la solution des conflits, elle interviendra.

L'ancienneté n'est pas la seule condition pour être médiatrice de l'Association. Il est arrivé que ce soit une ancienne avec la présidente en exercice qui soient déléguées pour tenter de trouver une solution au conflit. Si on définit la résolution des conflits comme une tâche liée au leadership de l'Association, comme ce pouvait aussi être le cas des mentors, on peut voir ici que ce dernier peut être assumé par plusieurs personnes, selon les circonstances. On peut avancer qu'il existe un leadership partagé ou alors un leadership polycéphale<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Melucci, 1983, p. 14.

Comment procèdent-on à la solution de ces conflits ? Plusieurs sous-catégories ont émergé de l'analyse du processus de solution des conflits. Certaines personnes ont affirmé que rien ne se faisait pour solutionner les conflits, que certaines situations devenaient taboues et que les conflits étaient alors évacués :

Oui, oui, parce que je sais que Tania l'a amené à l'Association et elle a essayé de débattre beaucoup de choses par rapport à ça et les gens sont très hésitants à embarquer. On dirait que, quand ça les touche, quand ça touche des gens qui sont proches d'eux, on n'en parle pas, on n'intervient pas. Cela devient un tabou (Nathalie : 1722-1728).

La deuxième manière de prendre des distances est de ne plus siéger au conseil d'administration tout en demeurant membre de l'Association. De cette manière, on retire les bénéfices stratégiques d'appartenir à l'Association, soit d'avoir accès à la documentation et d'être secouru en cas de besoin, sans avoir les inconvénients des conflits. À deux reprises dans l'histoire de l'Association, on a aussi invité des protagonistes de conflits interpersonnels à quitter le conseil d'administration. La première fois fut lors de la fondation, mais les personnes ont tempéré leur ardeur plutôt que de démissionner ; la deuxième fois a provoqué l'éloignement d'une personne. Elle a quitté le conseil d'administration de l'Association. Plus récemment, nous avons pu observer qu'une personne normalement assez engagée dans l'Association était subitement absente de toutes les réunions, qu'elle ne se présentait plus aux rencontres convoquées pour solutionner le conflit. Ce retrait correspond à un conflit qu'elle vit avec deux autres groupes. L'évitement est alors le processus utilisé pour disposer du conflit.

Outre le retrait, il y a aussi l'aveuglement (négation de l'existence du conflit) et l'évitement (où l'existence du conflit est perçue par la personne ou l'Association, mais on refuse de s'en occuper). On a dit aussi que l'amitié tissée au fil des ans permettrait actuellement une solution pacifique des conflits.

La réponse la plus importante que nous avons reçue concernant le processus de solution des conflits est la communication : «On se parle, dit-on, en se parlant, on réussit toujours à faire consensus » (Alice : 1076). « Les conflits sont réglés en les mettant sur la table ; il y avait toujours quelqu'un pour mettre les conflits sur la table » (Odette : 2396-2402).

Une analyse approfondie du discours des interviewées montre qu'il y a des récurrences quant au contenu des discussions et au modèle de communication. Dans un premier temps, on utilise un processus d'ajustement des cadres perceptuels. Par la triangulation on tente de recadrer les perceptions et ainsi atténuer le conflit. Dans un deuxième temps, seules sont retenues les solutions qui font consensus. En quelque sorte, c'est le dénominateur commun qui deviendra la solution. Reprenons à l'aide des données.

Wilhelmine soutient que tous ensemble «on se donne nos positions respectives» (3068). Claire dit, elle, qu'elle a compris, au contact d'une personne qui travaillait les conflits ainsi, qu'elle devait cesser de lutter contre l'adversaire et lutter avec, c'est-à-dire lui amener sa perception (Claire : 1123-1138). Irène, elle, discute et explique. Mais c'est chez Brigitte que le processus est le plus clair, il est même conscient et planifié, comme nous l'avons déjà montré. Cette dernière travaille à ajuster les «oppositions perceptuelles». On construit une réalité globale et commune à l'Association à partir des différentes visions particulières des groupes. C'est la triangulation. La prochaine citation montre clairement qu'on procède à un diagnostic de la situation problème (voir ce qui accroche) et qu'on tente de trouver une solution qui satisfasse les objectifs des différentes parties en cause (qu'est-ce qu'on peut faire en commun ?).

- Nous avons parlé des conflits à l'intérieur de l'Association, comment ont-ils été réglés ces conflits-là ?
- Je dirais que cela ne se réglait pas en assemblée officielle mais par des contacts en marge des assemblées officielles. Pour traiter du problème, pour tenter de voir ce qui accroche, ce qu'on peut faire en commun. «Ok, si cela t'agace trop, on va peut-être procéder autrement. Est-ce que cela rencontrerait tes objectifs si...». On négociait un peu dans le fond pour apaiser les choses.
- Négocier de manière informelle en dehors pour que chaque acteur finalement réussisse à avoir un peu...
- Et qu'il sente moins la menace. Qu'il se sente moins menacé. Donc, c'est réinterpréter des affaires. C'est d'abord et avant tout de négocier (Brigitte : 1527-1549).

Ainsi, dans le processus de solution des conflits, on peut dire que le groupe fait le cheminement suivant : diagnostic de la situation problème, construction par triangulation d'une vision globale de la réalité, mise en commun des objectifs de chacun, identification

d'une ou de solutions qui permettent à toutes d'être satisfaites. On peut remarquer que la loi du plus petit commun dénominateur s'applique ici aussi, comme c'était le cas pour la définition et l'adoption d'une position commune à l'Association. Pour Brigitte, tout ce processus est conscient. Par contre, pour la très grande majorité des membres de l'Association, ce processus ne fait pas partie de leur champ de conscience. C'est pour cette raison qu'elles expliquent plutôt le processus de solution des conflits simplement en disant qu'elles se parlent. Mais lorsqu'on écoute attentivement le discours qui vient avec cette première affirmation, on se rend compte que le processus décrit par Brigitte est suivi par l'ensemble du groupe. Inconsciemment, les membres de l'Association utilisent des processus d'ajustement des cadres : triangulation, et ce que Hunt, Benford et Snow ont appelé des processus de cadrage diagnostic et pronostic<sup>13</sup>.

Jusqu'à maintenant, nous avons soutenu que les conflits avaient été structurants sous certains rapports. Nous allons analyser maintenant le discours des membres de l'Association quant aux effets que ces conflits ont pu avoir sur la cohésion. Nous avons demandé aux personnes interviewées quels avaient été les effets des conflits sur la cohésion de l'Association.

Comme nous l'avons montré plus haut, les nombreux conflits font en sorte que certaines personnes ont pris leur distance avec l'Association. Il faut dire ici qu'aucune de ces actions ne se fait avec éclat. Les conflits sont plutôt larvés comme les retraits sont discrets. On peut donc dire que les conflits ont privé l'Association de forces productives et ont encouragé l'existence de membres satellites. L'analyse d'Élise sur les effets potentiellement déstructurants des conflits est intéressante. Elle soutient que les conflits passés et actuels ne font pas éclater l'Association parce que ce sont des conflits entre des individus et non pas entre des «clans». Un conflit entre les groupes communautaires et les ressources alternatives pourraient faire éclater l'Association :

Mais je pense que cela [la présence des conflits] n'a jamais paralysé. Cela a pu ralentir mais cela n'a jamais paralysé. Moi, je n'ai jamais eu le sentiment que l'ARACSM aurait pu éclater à cause de cela. Non. Parce que ça toujours été entre deux individus et non pas entre deux clans. Si c'était un conflit entre deux clans, il y aurait des chances que l'ARACSM éclate, mais comme c'est un conflit entre deux individus, bien là, t'attends que ça passe. Et même si de prime abord on est porté à

---

<sup>13</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994, p. 191.

penser qu'il y a deux clans à l'ARACSM à cause des alternatives et des communautaires, je te dirais que les communautaires se font influencer par l'ARACSM puis ils l'acceptent de bonne grâce (Élise : 2758-2780).

Malgré le discours d'Élise, nous pensons, au contraire, que certaines tensions sont présentes entre deux clans, que l'on pense seulement aux tensions entre les groupes communautaires et les ressources alternatives lorsque vient le temps de définir les causes de la maladie mentale. Ces tensions ne dégénèrent pas en conflit ouvert parce que les deux types de groupes ont tout intérêt à ce que l'Association fonctionne pour pouvoir bénéficier autant de sa force de négociation que des informations et de la formation qu'elle offre sans compter la possibilité de partager avec d'autres groupes ayant sensiblement la même identité.

Comme nous le soutenions plus haut, les personnes interviewées disent que les conflits n'ont pas que des effets négatifs, au contraire. Au début de l'Association, affirme Brigitte, les conflits entre les tenants de l'alternative absolue et de l'alternative relative auraient empêché l'Association de se radicaliser et auraient ainsi évité la démission de plusieurs membres. Selon cette analyse, les conflits ont un effet rassembleur.

Il est arrivé à quelques reprises que les conflits, une fois solutionnés, aient amené des changements dans les règlements généraux.

Ce que j'ai vu en tout cas, c'est que c'est ça. On est tous ensemble puis on en parle, on donne nos positions. Selon les positions que l'on a, il y a eu des règlements qui ont été changés dans les règlements généraux. Moi, je me souviens entre autres d'une fois où il y a eu des changements parce que tout le monde s'était entendu pour ça. « Est-ce qu'on embarque là-dedans ? » Il y en a qui avait commencé à avoir des approches [du réseau institutionnel] puis qui avaient eu des offres, si on peut dire. Ils ont amené ça à l'ARACSM puis, on s'est dit : « Est-ce qu'on accepte ça ? » Des fois c'était oui, des fois c'était non. Puis quand c'était non, pour se protéger ils ont changé quelques affaires dans les règlements généraux, pour pas que ça recharge, pour que ce soit clair en tout cas. C'est difficile pour un organisme de dire non quand il y a des subventions qui arrivent (Wilhelmine : 3072-3098).

Les conflits aident donc à clarifier certaines situations et font en sorte de modeler la configuration de l'Association, à mieux définir son identité. Car, qu'y a-t-il de plus important pour l'identité culturelle d'une Association que ses règlements généraux ? En

effet, ces derniers sont les codes de comportement, les manières de faire auxquels doivent adhérer les membres.

Wilhelmine dit aussi qu'il arrive fréquemment que des changements dans l'environnement externe font en sorte de poser des questions à différents groupes sur ce qu'ils doivent faire en termes de position idéologique. C'est le cas pour les questions soulevées par l'intermédiation des groupes ou la tarification des services. En effet, la RSSS propose parfois des solutions au problème de financement des groupes communautaires. L'une de celles-ci est de favoriser les contrats de service entre des établissements et les groupes communautaires pour l'hébergement.

L'idée des contrats de services entre les groupes communautaires et certains établissements n'est pas nouvelle. Rappelons que le CRSSS avait tenté, au début des années quatre-vingt-dix, d'amener les groupes communautaires en santé mentale à signer des contrats de services dans le cadre de l'élaboration du PROS en santé mentale. Les groupes ont lutté et gagné cette bataille notamment parce que le CRSSS ne peut, selon la loi, contracter avec des établissements ou des organismes. Seuls les établissements peuvent, entre eux, établir des contrats de services. La RSSS est revenue à la charge au début des années deux mille en proposant que des groupes communautaires nouent des ententes de services avec certains établissements pour disposer d'un ou deux lits qu'ils pourraient utiliser ou pas selon les besoins. La question des ressources d'hébergement est fondamentale dans l'organisation des services sociosanitaires, comme nous l'avons démontré lors de l'évaluation de la première année d'implantation du service Info-social de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean<sup>14</sup>. En effet, la fluidité du système régional d'intervention en situation de crise est compromise par le manque de ressources d'hébergement. En proposant aux groupes communautaires de garder des lits à disposition du réseau institutionnel, la Régie régionale fait d'une pierre deux coups : le financement des groupes s'en trouve amélioré et il est alors possible de loger des personnes sans ressource d'hébergement.

Cependant, selon les groupes, ces derniers deviendraient des ressources intermédiaires. C'est pourquoi les groupes parlent de l'intermédiation. Pour plusieurs, si certains

---

<sup>14</sup> Ansari et Duperré, 2000.

groupes sont tentés par cette solution, il en va de l'autonomie et même de la survie de l'approche particulière des groupes communautaires. Pour eux, le loup institutionnel est entré dans la bergerie communautaire. Les discussions sur l'intermédiation des groupes sont nombreuses, tant au conseil d'administration qu'aux assemblées générales. Pour protéger l'Association et faire réfléchir les groupes qui seraient tentés par l'expérience, le conseil d'administration a travaillé une proposition de changement aux règlements généraux. Les critères d'admission des membres sont modifiés et les ressources intermédiaires seraient exclues.

Il arrive fréquemment, lorsque de tels débats sont soulevés dans l'Association, et lorsqu'une position est adoptée, que les règlements généraux de l'Association soient modifiés. Les questions soulevées par les changements dans l'environnement externe sont alors structurantes ; ils permettent à l'Association de clarifier sa position et de l'inscrire dans ses règlements généraux. Encore une fois, on peut constater l'articulation importante entre l'identité de l'Association et les changements dans le mésosystème régional.

Les conflits ont aussi été structurants sur un autre plan. En effet, France dit qu'ils ont été une source d'apprentissage en ce qu'ils ont permis aux personnes présentes de développer une méthode de dialogue :

Bien ! Cela [les conflits] n'a pas eu juste des impacts négatifs. Ça été plus difficile à démarrer l'Association à cause de cela, car il fallait tellement faire attention à tout. De dire les bonnes choses au bon moment pour tenter de ne pas empirer les choses. Il ne fallait pas que ça empire ! Mais aussi, on disait les choses comme elles étaient, délicatement. Mais, à un moment donné, on se disait : « Il faut bien avancer. » Mais cela a aussi aidé à se parler, à apprendre à se parler. Je crois que cela a aidé (France : 1826-1839).

À un autre moment, elle affirme aussi que l'exemple de cette époque lui redonne confiance : « Si on a passé à travers ce conflit, cela permet de penser que nous sommes capables de passer à travers tout, cela nous a donné bien confiance » (France : 2533-2568). Ainsi, ce conflit et leur capacité de le traverser leur donnent une certaine force pour affronter d'autres embûches. L'Association pourra ensuite s'appuyer sur cette victoire et ce savoir-faire développé par la lutte pour réaffirmer la nécessité de l'Association.

Bien que nous ayons abondamment traité des conflits internes, nous ne pourrions affirmer qu'ils minent l'Association. Au contraire. Nous pensons que les gestes de solidarité sont encore plus nombreux que ces conflits.

### 5.6 Les gestes de solidarité

Nous avons demandé aux personnes que nous avons rencontrées de parler des gestes de solidarité qu'elles ont pu observer et de leurs effets sur l'Association. Nous avons regroupé les réponses en plusieurs sous-catégories. La première est le support aux organismes en difficulté. On parle ici de difficultés financières, organisationnelles ou de difficultés face au réseau institutionnel, sur certains territoires.

Sur le plan de la solidarité financière, on doit rappeler que des organismes ont offert du soutien financier à plusieurs organismes depuis la fondation de l'Association. Pour mieux comprendre le contexte rappelons d'abord que les nouveaux groupes n'ont pas eu accès au financement régionalisé dès leur fondation parce que le transfert des fonds et des responsabilités vers les régies régionales n'avait pas été complété. Les anciens groupes, un peu moins pauvres que les nouveaux, leur ont offert du soutien financier. Ce fut là le premier geste de solidarité financière d'une longue série. Lorsque les membres sont en difficulté financière, on ne les laisse pas tomber. Ce qu'il y a d'intéressant à noter, ici, c'est que ces événements sont parfois racontés par des personnes qui n'étaient pas représentantes de leur groupe lorsque ces événements se sont produits. Ainsi, Monique qui n'est nommée représentante de son groupe que dans la phase de maintien, «est au courant que trois nouvelles ressources auraient bénéficié du soutien financier des autres» (Monique : 2018-2025) au début de l'Association. Sans doute en a-t-elle entendu parler par la représentante de son groupe, une ancienne. L'histoire de l'Association, conformément à la définition de la culture que nous avons faite nôtre, se transmet donc aux nouvelles générations de membres.

Ce que les groupes définissent comme étant *un groupe en difficulté* dépasse la seule donnée financière. Les groupes s'offrent mutuellement du support lorsqu'un des leurs est en difficulté organisationnelle, comme par exemple lorsqu'il y a des conflits entre la direction générale et les employées, entre le conseil d'administration et la direction générale, ou entre des employés et que la direction générale aimeraient avoir des conseils. Ici encore, une répondante nous raconte des événements qu'elle ne peut avoir vécus elle-même, car elle

n'était pas encore présente. Ils lui ont été racontés. À notre question qui cherchait à savoir comment elle connaissait l'existence de ces événements, elle répond :

Ce sont les anciens membres qui étaient présents qui m'en ont parlé, un peu de l'histoire de l'ARACSM. Moi, quand je suis entrée, l'ARACSM était déjà là. Il me manquait des bouts d'histoire. Ça fait que j'ai su les dossiers qu'elles ont gagnés, comment elles s'y sont prises. Ça entre autres, ça m'avait frappée (Renée : 885-895).

La solidarité entre les groupes en difficulté s'exprime enfin avec ceux qui vivent des difficultés avec des établissements sur leur propre territoire, comme par exemple lorsqu'un groupe est en conflit ouvert avec le CLSC de son territoire. Bien que ces difficultés ne touchent pas directement l'Association, les membres y retrouvent des alliées pour les aider à se sortir du pétrin.

Le réseautage d'information est aussi fort prisé des membres et constitue la deuxième sous-catégorie de gestes de solidarité que nous avons constatés. Les répondantes disent qu'il n'y a pas de compétition entre les membres et que cela est fort apprécié. On partage les informations entre toutes les membres, tant pour obtenir du financement que pour structurer des services ou des activités. Cela fait en sorte que l'Association participe à une certaine homogénéité des services et des manières de faire chez ses membres. Le partage d'information agit à titre de cadre normatif pour l'apprentissage des manières de faire propres aux membres de l'Association et ainsi pour créer une culture organisationnelle. France résume bien la situation :

Moi, je trouve que c'est ça la reconnaissance d'un peu tous les organismes, puis des gestes de solidarité. On ne partira pas un nouvel organisme pour faire ça quand cela se fait déjà. Et ensuite, tout ce qu'on peut se parler entre nous lorsqu'on va à des comités, toute l'argumentation qu'on peut se transmettre l'un l'autre, tout ce qu'on a développé comme connaissance l'un l'autre et qu'on se transmet. Car une personne ne connaît pas tout, mais on connaît chacun notre bout et on le met ensemble. Pour certains, en tout cas, qui veulent le faire. Je crois que c'en est, ça, des gestes de solidarité, de reconnaissance et de confiance. En tout cas, cela nous a toujours bien servi. Nous avons toujours été honnêtes entre nous, francs et transparents (France : 1972-1993)

Encore une fois, on fait référence à la construction d'un savoir collectif à partir des savoirs parcellaires des personnes présentes, qu'on peut associer à la triangulation. Ce réseautage d'information se fait en marge des assemblées officielles. On utilise les télecopieurs, le

téléphone et plus récemment le courriel. Il semble, en effet, que le programme VolNet, qui aide les groupes communautaires à se doter d'un accès Internet et du courrier électronique, vient faciliter le travail de réseautage entre les membres.

Une troisième sous-catégorie de gestes fort appréciés des membres est la solidarité face à la Régie régionale. Les membres n'hésitent pas à dévoiler entre elles des informations confidentielles sur le financement de leur organisation afin que toutes puissent avoir des chances équitables de subvention. Aussi, on a vu les membres de l'Association se concerter pour privilégier une seule de leur membre pour qu'elle décroche une subvention particulière parce que cet organisme détenait l'expertise. On avait jugé que l'enveloppe budgétaire n'était pas assez importante pour la morceler et qu'un seul organisme pouvait prétendre offrir le service puisqu'il avait déjà développé une certaine expertise sur le type d'intervention demandée. Les autres organismes, en ne déposant pas consciemment de demande de financement, s'amputaient du même coup d'une source de financement. Dans la conjoncture où toute somme d'argent est bienvenue pour les groupes communautaires, ce geste de solidarité est fort important. On voit ici que le principe de respect des missions des organismes a été appliqué et que ce principe est plus important que l'argent qu'on aurait pu obtenir.

En parlant de la solidarité face à la Régie régionale, on ne pourrait oublier la solidarité dont les personnes ont fait preuve «lorsqu'il a fallu monter aux barricades face à la Régie régionale» (Joëlle : 2499-2501) pour défendre des dossiers ou tout simplement pour s'entraider lorsqu'une membre siège à un comité de la Régie régionale. Dans ce sens, la solidarité a été indéniable lors de deux événements importants aux yeux des membres de l'Association. Ces événements et la solidarité qu'ils occasionnèrent constituent un jalon historique dans les annales de l'Association. Toutes les membres de l'Association s'en «souviennent», qu'elles aient été présentes ou non.

Le premier événement est celui entourant la lutte contre les contrats de service lors de la phase de la fondation, nous en avons abondamment parlé dans le chapitre précédent. Le deuxième événement concerne une mise en demeure reçue par la présidente de l'Association émise par la Régie régionale. Nous avons aussi raconté la situation dans le chapitre précédent. La solidarité démontrée par les membres à ces deux occasions est exemplaire dans le sens qu'elle sert d'exemple de la force de l'Association.

Une autre manière de montrer sa solidarité au sein de l'Association est de témoigner des attentions personnelles ou de faire des activités sociales. Par exemple, on envoie des fleurs ou un cadeau à une membre du conseil d'administration pour souligner une occasion spéciale. Les membres du conseil organisent aussi des soupers à l'occasion de Noël. Les membres de l'assemblée générale peuvent compter sur une activité sociale lors de l'assemblée générale annuelle. Malgré cela, on peut constater que les attentions spéciales lors d'événements dans la vie personnelle des membres sont moins nombreuses que pour les membres du conseil d'administration. Cela soutient la critique faite par certaines membres à savoir que lorsqu'on n'est plus membre du conseil d'administration, on se sent plus loin et cela provoque une perte du sentiment d'appartenance.

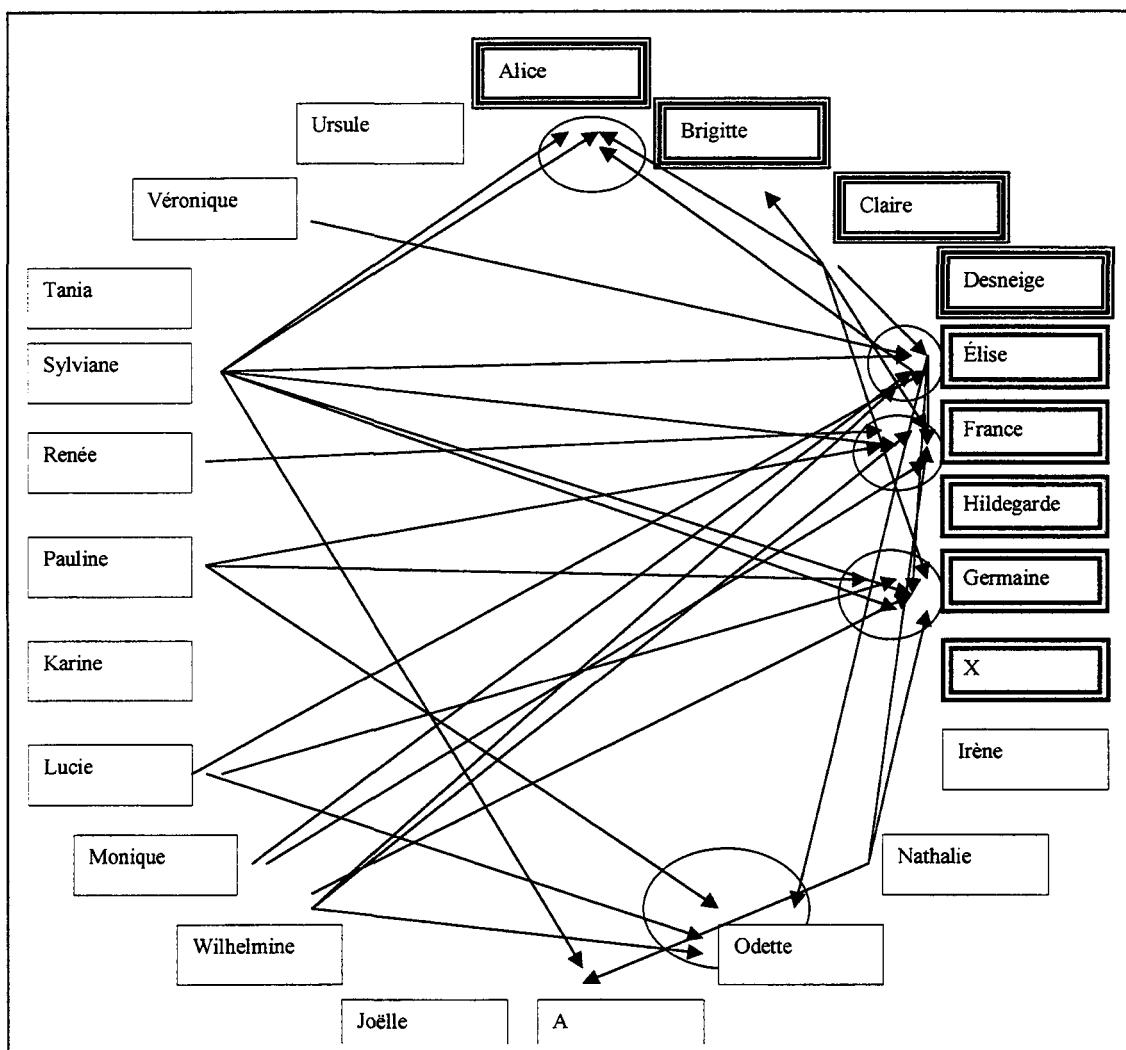
Tous ces gestes de solidarité (support aux organismes en difficulté, attentions personnelles et activités sociales, solidarité face à la Régie régionale) font en sorte que les membres ont le sentiment d'être appuyées et de ne pas être seules. On sent une certaine sécurité et une fierté ressentie par les membres du fait de l'existence de l'Association. Tania dit qu'elle sait que ses collègues des autres organismes membres de l'Association sont disponibles, qu'elle peut compter sur tout le monde, n'importe quand : « Tu vois ? On se tient quand même. Et je sais que si je vivais des problèmes, ils seraient présents et je n'en doute même pas. C'est quelque chose ! » (Tania : 2177-2181). Une autre dit qu'elle sent toujours une présence qui peut nous aider. Une autre encore avance que les gestes de solidarité démontrent que, quoi qu'il arrive, on aura des personnes pour nous appuyer. Enfin, une dernière personne affirme que ce qui se dégage de l'Association, c'est qu'elle n'avait pas l'impression d'être toute seule.

On s'entend donc pour dire que les gestes de solidarité augmentent la cohésion de l'Association et qu'ils démontrent sa raison d'être. Enfin, cette phrase résume bien le tout : « Si on n'avait pas vu ce qu'on peut faire ensemble, bien, on aurait dit pourquoi une association pour une association ? » (Irène : 2532-2536). Cela démontre encore une fois l'importance de l'histoire, des événements vécus ensemble pour la cohésion de l'Association. On peut s'appuyer sur les jalons historiques de l'Association pour en démontrer l'utilité et ainsi favoriser sa cohésion. Pourtant, il n'y a pas que ces gestes qui comptent : parfois, ce sont les rôles joués par les personnes qui font qu'on a le goût de demeurer membre de l'Association ou qui aident à l'intégration des nouvelles membres.

### 5.7 Le rôle des personnes de l'Association

Dans la section traitant de l'intégration des membres à l'Association et au conseil d'administration, nous avons établi que des personnes de l'Association avaient joué un rôle de mentor. Le but de cette section-ci est de faire ressortir les autres rôles que revêtent les membres. Trois catégories nous apparaissent importantes d'être traitées ici : les leaders identifiés, les membres satellites et les «personnages». Nous avons demandé aux interviewées que nous avons rencontrées de nommer les personnes qui assuraient le leadership de l'Association et de qualifier le style de leadership qu'elles exerçaient ainsi que l'effet qu'elles pensaient que ces rôles avaient sur la cohésion de l'Association. Des réponses que nous avons obtenues nous avons fait le schéma suivant.

Figure 2 : Leadership dans l'Association



Légende :

- ===== Membre arrivée à la phase 1
- ===== Membre arrivée à la phase 2
- ===== Membre arrivée à la phase 3

Comme on peut le constater, le leadership est ou a été assumé par cinq personnes dans l'Association. Ce sont Élise, Alice, France, Germaine et Odette. Selon la description des styles de leadership que font les interviewées, on peut affirmer que plusieurs styles sont présents, parfois simultanément. Cela correspond à l'une des caractéristiques établies par Melucci pour décrire les nouveaux mouvements sociaux. Ils ont un leadership exercé par plusieurs personnes<sup>15</sup>.

Élise a été déterminante pour l'Association ; elle en aurait même été le pilier. On la voit aussi comme un leader régional au plan de la santé mentale. C'est Élise qui défend les causes, qui monte aux barricades. C'est elle aussi qui confronte les idées et les personnes, et qui n'a peur de rien. On affirme même que, si l'Association existe toujours, c'est à cause d'elle. Pour décrire le leadership d'Élise, on le place en contrepoint de celui que peut exercer Germaine, comme si ces deux derniers types de leadership s'opposaient :

Tu sais, Élise, elle avait le don de sonder l'opinion de tout le monde et d'en prendre un bout. Elle était capable de nous réunir autour d'une cause. Alors que Germaine, elle, son leadership était beaucoup plus, je dirais autoritaire dans le sens qu'il n'y avait pas nécessairement place à autant d'ouverture par rapport à l'idée de chaque membre du conseil d'administration (Lucie : 2008-2019).

Élise inspire confiance. Elle est une bonne animatrice et a un rôle d'équilibre et de conciliatrice. D'ailleurs, elle se voit elle-même comme une médiatrice, rôle qu'elle a assumé à mesure qu'elle devenait plus compétente dans les affaires de l'Association.

Je suis une médiatrice. Moi je déteste la chicane ! Je ne dirais pas leader, car je n'avais pas l'expertise à ce moment-là pour être leader. D'après moi, un bon leader, c'est quelqu'un qui a la personnalité mais qui a le contenu aussi. Il a le contenant et le contenu. Moi, je n'avais pas le contenu. Je ne pouvais pas l'avoir, je commençais : tout ce que j'avais c'était ma petite expérience ici. Je ne savais pas tout au niveau politique ; tout ça, je n'avais pas ça du tout. Je dirais plutôt que j'étais quelqu'un de supportant au leadership, à celle qui avait le leadership peut-être. Quelqu'un de plus rassembleur qui essayait d'amener plus de cohésion. Je le verrais plus comme ça à ce moment là, c'est-à-dire la première et la deuxième année (Élise : 1582-1606).

La dernière citation, en plus de décrire le type de leadership qu'a pu exercer Élise, est intéressante sous un autre aspect. Elle fait ressortir que, pour elle, le leadership ne peut

---

<sup>15</sup> Melucci, 1983, p. 14.

s'exercer que lorsqu'une personne est très expérimentée. Une autre membre dit aussi qu'elle reconnaît le leadership d'Élise parce qu'elle «connaissait ses dossiers » comme nous le montre la prochaine citation :

Je pense qu'Élise était un leader à qui t'avais tendance à faire confiance beaucoup, beaucoup, beaucoup. C'était quelqu'un qui connaissait ses dossiers, qui savait comment nous amener à prendre des décisions qui pourraient être aidantes pour l'ARACSM. Puis c'était une personne aussi qui avait vraiment l'intérêt de l'ARACSM à cœur (Lucie : 1910-1920).

Alors, le leadership est reconnu lorsqu'une personne a de l'expérience et qu'elle connaît ses dossiers. Ces caractéristiques ne peuvent s'appliquer qu'aux anciennes de l'Association.

Comme le montre les citations précédentes, Élise exerce à la fois un leadership de compétence ou de contenu (elle connaît ses dossiers) et de relation entre les membres. Et, comme le montre Wilhelmine, elle exerce aussi ce que les membres appellent un leadership au plan politique<sup>16</sup> :

Élise, ah mon Dieu ! Élise, je la vois comme un mélange de plusieurs sortes de leadership. Elle a le leadership aussi au niveau des personnes. Elle a vraiment aussi, je pense, le souci de ramener la personne au cœur des services, mais je la vois aussi au niveau politique. Je trouve qu'elle est une leader politique. Puis elle est une rassembleuse. Elle, pour rassembler les personnes, je trouve qu'elle est rassembleuse. Comme au niveau de l'ARACSM de rassembler les gens et de les impliquer (Wilhelmine : 3754-3767).

Cette force de leadership a fait en sorte qu'Élise s'est beaucoup engagée dans la stratégie d'investissement des lieux de pouvoir développée par l'Association (la TROC et les comités institutionnels).

Quant à Alice, elle assumait un leadership différent. Elle aussi est identifiée comme étant un des piliers de l'Association. Cependant, elle exerce un leadership controversé. Pour certaines, elle est passionnée. Pour d'autres, elle bouscule.

---

<sup>16</sup> Les membres de l'Association qualifient quelqu'un de politique lorsque la personne utilise volontiers les représentations auprès des instances officielles de la Régie régionale, qu'elle s'implique activement dans les négociations et les tractations avec la Régie régionale ou avec d'autres instances comme les ministères ou les élus. On pourrait avancer sans risquer de se tromper que la personne «politique » a une certaine compétence dans les relations avec le milieu institutionnel.

Je dirais que c'était peut-être celle qui bousculait tout le monde pour faire jaillir des idées. C'était la personne qui parlait beaucoup, qui parlementait, qui argumentait. Oui, elle bousculait les idées et elle faisait jaillir les idées. On n'était peut-être pas tout le temps d'accord, mais elle avait toujours quelque chose qu'il fallait prendre. Mais il fallait décortiquer parce que c'était une personne tout feu tout flamme. C'était comme une espèce de dragon. [...] Puis, à un moment donné, elle se calmait et elle se reposait. Et tout d'un coup ous, elle repartait ! (Joëlle : 2791-2812).

Elle est une leader très présente et a assumé aussi le rôle de mentor ; elle aurait été déterminante dans l'intégration de Joëlle lors de son arrivée.

France exerce certainement et essentiellement un leadership de compétence. Et, comme pour Élise, on lui reconnaît cette compétence à cause des nombreuses années passées à travailler en santé mentale et à militer pour l'Association :

France, France, France, elle ne parle pas beaucoup, France, mais quand elle parle, c'est songé. [...] France, c'est une femme qui écoute beaucoup, qui regarde beaucoup et quand elle donne son opinion, elle sait se faire entendre, se faire écouter (Monique : 2282-2295).

Cette impression est partagée par d'autres membres :

Ce n'est pas une personne qui va avoir de grandes envolées mais tu sais que, quand elle le dit, c'est parce que la pensée était pesée. J'aime beaucoup son leadership à cause de ça (Sylviane : 1980-2006).

Sa compétence et l'écoute qu'elle obtient de ses pairs, elle les a gagnées au fil des ans ; on lui reconnaît beaucoup d'expérience :

Je pense à France qui, je trouve, a tellement de connaissances, tant au niveau de toutes les structures que de tout ce qui s'est passé. Je pense qu'elle est là depuis le début ou presque (Wilhelmine : 3657-3662).

Encore une fois, le leadership est assumé par une personne identifiée comme une ancienne de l'Association.

On dit de France qu'elle est le chien de garde des principes de l'Association ; elle voit à ce que rien ne soit perdu ni pour l'Association, ni pour ses membres, ni pour la personne aux prises avec un problème de santé mentale. On dit d'elle qu'elle est la travailleuse de l'ombre dotée d'une grande sensibilité :

France ! C'est une travailleuse qui a une très grande sensibilité, qui travaille très fort, mais un peu plus dans l'ombre. Elle n'aime pas être en avant, car elle n'est pas

à l'aise avec le fait de tout mener. Mais, par contre, si tu as besoin de quelqu'un, elle est là. C'est une bonne seconde et c'est aussi important. Car France croit beaucoup en ce qu'elle fait, elle a une croyance inébranlable dans la clientèle et dans les services (Claire : 2361-2389).

Germaine exerce un leadership tout à fait différent : on la perçoit autoritaire et directive. «La différence c'est que Germaine avait des convictions pour l'avancement de l'ARACSM et qu'elle n'avait pas nécessairement besoin d'entendre chacun pour ça» (Lucie : 2036-2042). La force principale de Germaine est d'être une fine stratégique politique : «De ce que je vois, de ce que je peux en voir, je dirais que Germaine, c'est plus au niveau politique. Elle a des liens avec la Régie, pas des liens mais plus au niveau de la politique» (Wilhelmine : 3691-3694).

Enfin, Odette est aussi une rassembleuse. Elle aide l'Association par sa capacité d'analyse et ses idées structurées. Elle se bat, confronte les idées et les personnes et elle n'a peur de rien.

En conclusion, on peut certes avancer que le leadership au sein de l'Association est partagé entre plusieurs personnes et qu'on utilise les forces de chacune au gré des besoins.

En dehors du leadership, d'autres membres jouent un rôle important au sein de l'Association. Lors de plusieurs observations, nous avons été témoin du rôle important que jouait Joëlle. Elle-même ne se définit pas comme une leader, elle ne le veut pas. Son discours est intéressant et éloquent :

Moi, je regarde comment elles se sont battues pour le financement sur le fonctionnement de base. Pour dire : «Ça nous prend ça, absolument.» Et elles se sont débattues, ces femmes-là se sont débattues beaucoup au début pour avoir gain de cause. C'était extraordinaire de les voir. C'étaient des défenseures, en tout cas, c'étaient tellement des femmes qui défonçaient puis qui n'avaient pas peur de parler, de dire ce qu'elles pensaient, de se battre, de combattre. Tu sais, c'étaient de vraies guerrières ! Moi, je les trouvais bien drôles parce que je ne suis pas vraiment une guerrière, mais je vais accompagner la guerrière. Souvent, je m'en rends compte et je me dis : «Regarde, elles partent aux barricades, elles.» Moi, je ne suis pas ce genre-là. Moi, je vais dire : «Si tu as besoin de quelque chose, je suis là, par exemple. Je vais te fournir les armes à côté et je vais t'accompagner là-dedans, mais je ne serai pas celle qui sera sur les barricades.» [...] Moi, je vais pouvoir aider mais je ne serai pas la porte-parole, je n'aime pas ça et je ne suis pas ce genre-là (Joëlle : 1589-1626).

Joëlle semble très admirative de la capacité de ces femmes de l'Association qui ont lutté. En parlant des «guerrières» dans l'Association, Joëlle vient de créer des personnages légendaires, c'est-à-dire presque des mythes qu'on respecte et qu'on valorise et dont on raconte les hauts faits parce qu'elles représentent les valeurs recherchées par l'Association. Par cela, elles contribuent à la richesse de la culture du mouvement parce qu'elles sont des symboles positifs des aspirations, des espoirs et des attentes<sup>17</sup>, ce que nous avons appelé le cadre moral de l'Association ou alors son projet.

Les observations que nous avons faites des conseils d'administration, des assemblées générales et des échanges électroniques entre les membres montrent que Joëlle travaille aussi, inconsciemment peut-être, mais intensément, à la qualité des relations entre les membres. Ce sera elle qui aura les petites attentions pour le climat de la rencontre. Elle utilise beaucoup l'humour presque omniprésent et si utile pour détendre une atmosphère lourde ou trop sérieuse. Cela se produit souvent au début des réunions. Cela crée une ambiance chaleureuse et amicale.

Toujours selon les données d'observation, Joëlle trouve son écho chez France et Élise. Ces deux dernières répondent et font elles-mêmes des blagues. Par contre, on ne sent pas que c'est leur rôle principal. Nous avons déjà montré que France et Élise exercent ensemble un leadership qu'on pourrait qualifier de bicéphale. France et Élise exercent toutes deux un leadership de compétence, cela est indéniable. Cette compétence est reconnue par toutes les membres et elle provient du nombre d'années d'expérience qu'elles ont, bien sûr.

Enfin, pour terminer sur les rôles des personnes de l'Association, nous aimerais revenir sur certains commentaires émis par plusieurs membres sur d'autres membres, paroles qui montrent que certaines personnes deviennent des «personnages» un peu mythiques, colorés, dont la description ou la réputation est un peu exagérée en bien ou en mal et qui est parfois racontée aux nouvelles membres ; ils servent alors la propagation de la culture de l'Association. L'exemple le plus frappant est celui d'une leader qui est dépeinte affectueusement comme un dragon, comme une personne tout feu tout flamme, comme nous l'avons vu. Sa réputation la précède et elle fait un peu peur à certaines :

Tantôt je te disais que les gens font du placotage pendant les réunions. Les gens en font aussi à l'extérieur et, veux veux pas, ça a un impact sur ce que les gens vont

---

<sup>17</sup> Lofland, 1995.

penser de cette personne-là. Moi, c'est comme ça que je l'ai vue : je la voyais quasiment comme un monstre, de la façon dont on m'en avait parlé ! Puis quand je l'ai rencontrée, je l'ai trouvée quand même pas si pire que ça (Véronique : 1380-1397).

Elle n'est pas la seule de l'Association à faire parler d'elle. Pauline affirme qu'elle ne connaissait pas Élise directement, qu'elle en avait entendu parler : «Je connaissais Élise seulement de réputation, pour en avoir entendu parler. C'était une personne très articulée, qui connaissait ses dossiers, mais je ne peux pas en dire plus (Pauline : 1246-1270).

Pauline identifie aussi une autre personne significative de l'Association comme étant une pionnière, une personne qui ne change pas d'idée très facilement, qui a des idées sur tout et des réponses à tout. Une personne a besoin d'avoir de bons arguments pour avoir le dessus lors d'une argumentation. Pour décrire cette personne, plusieurs membres utilisent exactement les mêmes mots que nous ne pouvons écrire ici pour préserver l'anonymat. Il demeure que nous avons été surprise de voir reprendre par toutes exactement les deux mêmes mots pour décrire une personne.

Enfin, que penser des commentaires de Joëlle lorsqu'elle parle des femmes qui ont marqué l'Association et qu'elle les nomme des guerrières ? Est-ce qu'on n'entend pas une sorte d'admiration ?

En résumé de cette section sur les rôles joués par les membres de l'Association, on peut avancer que le leadership est exercé de différentes manières au sein de l'Association et que chaque leader a ses caractéristiques propres. Et, puisque certaines personnes exercent ce leadership dans la même période historique, on peut poser l'hypothèse, à l'instar de Melucci, que l'Association a un «leadership polycéphale»<sup>18</sup>. On utilise les forces et les capacités des leaders en fonction des besoins de l'Association. L'une travaille le contenu, la médiation et le rassemblement des membres. L'autre est reconnue pour son expertise et exerce aussi un travail au plan de la relation entre les membres. Elle seconde la leader primaire. On peut dire qu'elle est une leader secondaire. En plus, d'autres ont un rôle axé sur les relations extérieures avec la Régie régionale : on les nomme des leaders politiques. Enfin, nous avons montré que déjà, après douze ans d'existence, l'Association avait créé ses personnages quasi mythiques dont on raconte les hauts faits aux nouvelles membres. Cela est propice à la perpétuation de la culture de l'acteur collectif. Nous ne pourrions terminer une section sur les rôles des membres de l'Association sans rappeler

---

<sup>18</sup> Melucci, 1983.

que plusieurs jouent aussi le rôle de mentor lors de l'intégration de nouvelles membres au sein de l'Association.

### 5.8 Le sentiment d'appartenance à l'Association

Le premier constat qu'on peut établir est que le sentiment d'appartenance semble plus fort lorsque les interviewées sont membres du conseil d'administration. Souvent, les membres ont dit qu'elles étaient mieux informées et qu'elles se sentaient davantage liées à l'Association lorsqu'elles étaient membres du conseil d'administration, comme en témoignent Nathalie, Pauline et Odette, des membres associées à la troisième phase :

Nathalie :

C'était : «On est pareil et on se rejoints dans ce qu'on fait.» Et je pense que c'est de là que venait le sentiment d'appartenance à l'Association. À partir du moment où tu t'impliquais dans le conseil d'administration de l'Association, tu te sentais appartenir à ces gens-là, à ce groupe-là. Là où je voyais qu'il n'y avait plus d'appartenance, c'est quand on en sortait ( Nathalie : 295-306).

Pauline :

Lorsque tu fais partie du conseil d'administration, tu as une réunion par mois, les comités, les choses comme ça. Tu es donc plus au courant des choses, au courant plus vite des dossiers. Tu as toujours le contact qui se fait. Tandis que quand tu es seulement membre, tu te vois peut-être une fois à l'assemblée générale annuelle ou peut-être une autre assemblée générale spéciale. L'appartenance est peut-être moins forte dans ce cas (Pauline : 583-595).

Odette :

Parce que c'est sûr que, comme dans tous les groupes, quand tu es membre du conseil d'administration, tu as de l'information privilégiée, tu es au cœur des débats. Quand tu ne l'es pas, tu risques de sauter des bouts si on ne t'informe pas (Odette : 1726-1733).

Le deuxième constat que l'on peut observer, c'est que le sentiment d'appartenance a fluctué chez certaines membres. Il en est ainsi du sentiment d'appartenance de Lucie, Pauline, Monique et Odette. Plusieurs facteurs sont avancés par celles-ci pour expliquer les fluctuations. Il y a d'abord l'appartenance ou pas au conseil d'administration, comme nous l'avons déjà dit. Pour celles qui en ont déjà fait partie et qui en sont sorties, le sentiment d'appartenance est à la baisse. Pour celles qui l'ont récemment intégré, le sentiment d'appartenance est à la hausse. Enfin, pour Odette, l'arrivée de la TROC et la

perte de pouvoir (de raison d'être de l'Association) a largement contribué à la perte du sentiment d'appartenance qu'elle avait envers l'Association.

Le sentiment d'appartenance tient donc aussi au pouvoir que certaines membres donnent à leur Association. Plus elles sentent que l'Association a du pouvoir, plus leur sentiment d'appartenance est élevé :

C'était [l'ARACSM] comme un interlocuteur unique qui parlait au nom de tous. Si tu parlais de mon groupe, il n'y avait personne à qui ça disait quelque chose. Tu parles de l'ARACSM, les gens disaient : « Tu fais partie de l'ARACSM ? Tu fais partie de l'Association des ressources alternatives ? » [...] Tout seul, je pense que chaque organisme se sentait dans son petit coin sans force, qu'il n'avait pas de pouvoir. Tandis que je pense que l'ARACSM a apporté comme une dimension de pouvoir que, toute seule, on avait l'impression de ne pas avoir, qu'on ne pouvait pas se faire entendre. Tandis que quand tu es plusieurs, la voix est plus forte. Ce n'est pas juste un qui pense la même chose : on est dix ou douze qui pensent la même chose. Ça donne plus de pouvoir : on se fait écouter (Pauline : 1850-1862).

Le discours est encore plus explicite chez Nathalie :

Je pense qu'il y a toujours le sentiment d'appartenance qui est là, le fait qu'on a des problématiques communes. Mais c'est comme, on est assis là, et on ne sait pas quoi faire avec. C'est pour ça que je dis qu'il y aurait un questionnement à faire. Je pense qu'il y a une solidarité qui est toujours là quand même. Sauf que, c'est ça ! On n'a plus, il n'y a plus de pouvoir qui se prend. Il y a plus rien qui se fait là. Tu me demanderais ce que fait l'ARACSM aujourd'hui et je te dirais que je ne sais pas (Nathalie : 1889-1903).

La citation précédente illustre deux facteurs influençant le sentiment d'appartenance. Premièrement, comme nous l'avions annoncé, le sentiment d'appartenance tient, pour certains, au pouvoir, quel qu'il soit, que leur procure l'Association. Le deuxième constat est que ce sentiment d'appartenance vient aussi du partage d'une identité commune, ce que les répondantes appellent les «choses communes» : travailler en santé mentale. Cette dernière affirmation peut se vérifier chez une autre répondante :

Il était important dans le sens que, comment je dirais ? Dans le sens d'appartenance à un groupe. Tu peux faire partie d'un groupe et ne pas sentir que tu as ta place, et te sentir exclue tout le temps parce que les gens ne te donnent pas de *feed-back*. Tandis que moi, ce n'était pas ça. Je veux dire que c'était tout le monde ensemble. On travaillait tout le monde ensemble à des dossiers communs en laissant de côté beaucoup la question de la philosophie et le côté pointu de l'action. Ça me convenait parce que je me disais ça, pour moi, c'était vraiment l'équipe solidaire. On travaille sur des dossiers communs (Lucie : 1262-1285).

À titre de troisième constat sur le sentiment d'appartenance, on peut affirmer que les appartenances sont multiples. À l'instar d'un individu qui peut avoir des sentiments d'appartenances multiples (à une ville, à une famille, à un groupe social, etc.), les membres de l'Association ont aussi des sentiments d'appartenance assez forts pour d'autres groupes sociaux. Normalement, ces divers sentiments d'appartenance ne causent pas de problème d'allégeance puisque, souvent, c'est une appartenance territoriale (corporations de développement communautaire, tables de secteur) qui double une appartenance sectorielle (les groupes en santé mentale, par exemple). Les divers lieux de concertation ne sont pas en conflit. Évidemment, lorsque les divers lieux d'appartenance sont eux-mêmes en conflit, la personne membre de l'Association se sent tiraillée entre deux adhésions, comme c'est le cas lorsqu'il y a des conflits entre les directives émises par le regroupement provincial et la TROC par exemple.

En résumé de cette section sur le sentiment d'appartenance des membres, on peut affirmer, dans un premier temps, qu'il dépend fortement de l'appartenance au conseil d'administration : fréquence des réunions, information plus complète, etc. Dans un deuxième temps, le sentiment d'appartenance dépend aussi du fait que l'ARACSM réunit des groupes qui ont une identité commune. Enfin, le sentiment d'appartenance fluctue et il est aussi associé au pouvoir de l'Association. Bien que seule Odette ait fait le lien entre l'arrivée de la TROC, le sentiment de perte de pouvoir des membres de l'Association et la perte du sentiment d'appartenance, on peut faire l'hypothèse qu'il en est de même pour les autres répondantes dont le sentiment d'appartenance est lié au pouvoir qu'elles accordent à l'Association.

Ce chapitre a été consacré entièrement aux facteurs internes à l'Association. Le prochain chapitre traite, lui, de l'influence des facteurs externes dans la configuration et la pérennité d'un acteur collectif.

## **CHAPITRE 6 : INFLUENCE DES RELATIONS EXTERNES SUR LA CONFIGURATION DE L'ACTEUR COLLECTIF**

Le but de ce chapitre est d'analyser les relations extérieures de l'Association afin de dégager les facteurs qui participent à sa configuration. Dans un premier temps, nous montrerons les stratégies utilisées par l'Association tout au long de son histoire, ensuite nous démontrerons que les membres fondatrices ont inscrit leurs actions dans le cadre de leur appartenance à divers regroupements provinciaux et que ces derniers ont été mis à contribution pour les actions de l'acteur collectif. Nous démontrerons ensuite que les relations d'opposition vécues précocement avec le CRSSS ont amené une forte cohésion de l'Association et un certain apprentissage des stratégies propres à l'Association. Enfin, nous démontrerons dans ce chapitre que l'arrivée de la TROC provoque une fermeture de la *fenêtre d'occasion* ayant permis la naissance de l'Association. Cela a eu pour effet de provoquer ce que l'on pourrait appeler une crise d'identité au sein de l'Association et les stratégies apprises préalablement avec la RRSSS furent un échec quand on les a appliquées à un autre acteur. L'ARACSM devait alors apprendre de nouvelles stratégies à cause d'un changement d'environnement.

Nous terminerons ce chapitre en situant les impacts perçus par les répondantes de l'Association sur la configuration des services régionaux en santé mentale.

### 6.1 Les stratégies utilisées par l'Association

La stratégie qui est nommée le plus souvent par les répondantes est celle de l'investissement des lieux de pouvoir par des personnes sympathiques à l'Association. Ces lieux sont analysés comme étant des points stratégiques qui permettent d'avoir de l'information, d'influencer les décisions, de faire entendre le communautaire et de reprendre du pouvoir.

Ainsi, dès les premiers pas de l'Association, cette stratégie est utilisée, comme en fait foi Brigitte :

Parce que j'ai la conviction que le *cash*, ils vont continuer à le garder jusqu'à ce qu'ils aient de très bonnes raisons qui vont les amener à avoir de bonnes intentions. Alors c'est ça, la raison de la mise en place, tranquillement, d'une action un peu plus

politique et l'ARACSM s'en va dans le sens d'une action politique. Alors parallèlement au fait que dans notre groupe on orientait tranquillement notre action dans ce sens-là, donc dans le sens non pas seulement d'envoyer un petit document pour obtenir quelques centaines de piastres, mais de plus en plus de faire du *lobbying*, d'organiser d'une certaine façon des pressions en allant chercher des appuis, en sollicitant la participation de certains citoyens à différents conseils d'administration (Brigitte : 509-528).

Et puisque ces actions interviennent dès le germe de l'Association, nous posons l'hypothèse que cette manière de procéder des premières fondatrices est héritée des stratégies propres à leur regroupement provincial. En effet, il faut se souvenir que toutes les premières fondatrices sont membres de leur regroupement provincial respectif. Pour certaines, elles sont même membres du conseil d'administration de leur regroupement. De par ce statut, elles ont à analyser la situation, juger et planifier des voies d'action, ce que Doucet et Favreau identifient comme étapes fondamentales en organisation communautaire avec l'évaluation de l'action<sup>1</sup> : voir, juger, agir. La répétition de ces actions dans l'environnement particulier que constitue le regroupement provincial construit un cadre d'interprétation et d'action qui peut influencer toutes les actions des premières fondatrices par la suite. C'est pour cette raison que nous formulons l'hypothèse que les premières fondatrices, lors des premières étapes de l'Association, ont transposé le cadre d'interprétation et d'action propre à leur regroupement provincial. Par la suite, le processus d'ajustement des cadres intervenant entre les premières fondatrices permet la construction de cadres normatifs, d'interprétation et d'action propres à l'Association.

La stratégie d'investissement des lieux de participation est aussi une manière, pour l'Association, de compenser la perte de pouvoir sentie lors de l'arrivée de la TROC :

Et on a fait beaucoup, beaucoup de pressions, et il y a peut-être des raisons d'en faire encore. Ce que la TROC ne fera pas. Et encore ! Ce qu'on a perdu avec la TROC, on l'a repris, car on s'est impliquées dans la TROC. [...] Car on en avait discuté quand c'est venu au monde, ça [la TROC]. Et il avait été décidé que le courant était parti et que de se battre contre, on perdrait autant de temps. [...] Alors l'influence c'est ça. C'est en allant au comité tripartite, aux consultations. Partout, tout le temps, tout le

---

<sup>1</sup> Doucet et Favreau, 1991.

temps, tout le temps. C'est en voulant améliorer nos relations avec la Régie régionale quand il y a eu le comité de liaison (Élise : 1169-1195 ; 3178-3184).

Cette stratégie fréquemment utilisée par l'Association n'a pas que des côtés positifs selon quelques membres. Un extrait de l'entrevue faite avec Odette est significatif :

Notre stratégie d'infiltre le réseau a eu l'effet qu'on s'est laissées infiltrer pas mal. Puis notre discours change parce que je suis convaincue que c'est impossible qu'il ne change pas, mais de toute façon je le vois, [...] [cette stratégie d'investir l'institutionnel] a eu des avantages. D'abord, il y a eu certains avantages, c'est évident, c'est sûr. C'est qu'on a une tribune beaucoup plus large pour dire notre façon de voir les choses et d'expliquer notre réalité et d'aller chercher des alliés. Bon ! ça c'est le côté positif. Mais le côté négatif, c'est qu'il faut se poser la question : « Quel prix faut-il payer ? » Je n'ai pas la réponse mais pour moi, il y a toujours un prix à payer. [...] Quel prix est-ce qu'on paye pour être là puis pour occuper une si grande place dans le discours ? Et le fait d'être là, est-ce que ça nous donne la même marge de manœuvre que si on n'y était pas ? Est-ce qu'on a la même liberté pour critiquer le système, pour revendiquer l'égalité sociale puis pour avoir une saine distance pour qu'on analyse la situation ? Et ma réponse c'est : probablement pas. Parce que veux, veux pas, quand tu baignes dans la culture du réseau, c'est impossible que tu ne sois pas contaminée, à quelque part, même avec la meilleure volonté du monde. C'est impossible que tu restes la même. [...] Ça été ça, l'effet pervers du partenariat. Moi, quand je n'avais pas de liens privilégiés avec personne du réseau, ça ne me dérangeait pas qu'on ne m'aime pas. Mais quand tu travailles depuis des années avec quelqu'un puis que c'est un bien bon gars, puis quand il y a des réunions, tu vas dîner ensemble, parce que la réunion est à une heure puisque tu es à la même place, tu commences à tomber dans l'émotion, tu commences à tomber dans l'affectif. Écoute, tu n'as plus la même distance critique ! Ça ne se peut pas, en tout cas moi, je ne pense pas. Ma connaissance humaine me dit que ça ne se peut pas que tu sois capable de retomber sur ta chaise et d'avoir un regard si critique (Odette : 3209-3319).

Pour Wilhelmine, cette stratégie fait en sorte que les relations avec la Régie régionale sont ambiguës.

C'est ambigu. Avoir des représentants du communautaire au niveau de la Régie régionale, ça le devient. En tout cas, pour moi, par le fait même ça le devient. Parce que la Régie c'est institutionnel, puis nous autres nous sommes des groupes communautaires. C'est comme embarquer dans leur système. Pas embarquer mais en tout cas, quand on connaît les personnes qui sont là, on peut dire qu'elles défendent, qu'elles sont là pour défendre le communautaire. Mais ce que j'ai entendu aussi dans les coulisses, c'est que « Ha ! elle est à la Régie, ça y est, on est fait » (Wilhelmine : 4037-4052).

Lorsque les lieux de participation sont investis, les personnes déléguées adoptent alors une stratégie «insistante et orientée » dit Brigitte. Elle est insistante dans le sens que, tant que l'Association n'a pas obtenu ce qu'elle voulait, elle demandait sans cesse. «Orientée », explique Brigitte, signifie que les membres de l'Association sont très vigilantes à s'assurer que les gains obtenus mèneront bien aux objectifs fixés. France tient sensiblement le même discours :

Chaque rencontre de tout ! Du comité d'experts, du comité tripartite, de petites discussions, tout le temps, tout le temps, tout le temps. C'était quasiment de l'acharnement. Mais ce n'est pas de l'acharnement, car nous on ne s'acharnait pas sur personne, mais on s'acharnait, on disait : « On essaie de *scorer* dans toute la gamme de services » (France : 3114-3123).

Dans les comptes rendus des réunions des conseils d'administration de l'Association, nous avons pu constater que chaque rencontre était préparée rigoureusement et que les demandes étaient planifiées. Lorsque l'Association obtenait gain de cause, après s'être butée pendant des mois sur un écueil, elle passait au point suivant sur sa liste de revendications. À la lecture des comptes rendus des réunions, le lecteur a l'impression que cela ne s'arrêtait jamais. Lorsque nous avons partagé ce point de vue avec France, lors de l'entrevue, elle confiait alors que : « Jamais. Ça n'aurait jamais arrêté. »

Afin de les épauler dans leurs revendications et afin de faciliter la prise de décision, les regroupements provinciaux sont fréquemment utilisés :

Comment s'est-on défendu ? On s'est défendu d'une façon, je dirais, on a continué à mener nos dossiers, puis on s'est servi aussi du regroupement provincial, le RRASMQ, puis de l'ACSM nationale et pour les groupes de parents, c'était via la FFAPAMM. Donc nous, quand il y avait un dossier, pfitt ! on montait au provincial. On faisait ça et ensuite on suivait une ligne de conduite. Prenez le dossier du programme SOC ; quand il est arrivé, la Régie régionale exigeait des choses qu'elle n'avait jamais exigées. On disait alors woooo ! là. Attends un peu. Si je réponds à ça, par exemple à un moment il était question que le mandat soit presque donné par la Régie régionale. Puis on nous aurait donné un petit carré et ensuite on ne pouvait pas faire autre chose. [...] À un moment donné, les regroupements provinciaux ont dit : «Ça ne répond pas [à nos demandes].» L'ARACSM a dit : «Bien, on suit le mouvement provincial, on fait ça. » Encore là, on était tous ensemble. Ce qui fait une

différence parce que, quand tu ne fais pas partie d'un regroupement, vous n'avez pas grand droit de parole (Irène : 1693-1766).

Enfin, la solidarité, comme semble l'indiquer Irène dans ce segment d'entrevue, n'est pas seulement une valeur à laquelle croient les membres et qu'elles défendent, c'est aussi une stratégie qui est utilisée. Elle poursuit plus loin son idée sur la stratégie planifiée de la solidarité et cela devient encore plus explicite : « Ici, sur notre territoire, il y a trois clubs de l'âge d'or. Ils ne se parlent pas. Donc à ce moment-là, s'ils décidaient d'être solidaires... Tandis que nous, on a cherché à être solidaires, ce qui fait que ça fait une différence » (Irène : 1796-1805).

Nous venons de montrer, dans cette première section, quelles étaient les stratégies utilisées par les membres de l'Association pour défendre ses intérêts et pour arriver à ses fins. Les prochaines sections sont consacrées aux relations que l'Association a entretenues avec trois autres acteurs significatifs : les regroupements provinciaux auxquels appartiennent ses membres, le Conseil ou la Régie régionale et, enfin, la TROC.

## 6.2 L'influence des regroupements provinciaux

Les organismes représentés par l'Association ne font pas tous partie du même regroupement provincial. Les divers membres de l'Association sont membres d'au moins quatre regroupements provinciaux différents. Non seulement ils sont représentés par des regroupements différents, mais parfois, ces regroupements sont en conflit entre eux.

Lors de la période de fondation, l'Association régionale aurait hérité des conflits vécus entre les regroupements provinciaux :

On n'était donc pas vus comme une ressource alternative. Je dirais même qu'on n'était pas très bien vus, par moment, par le regroupement des ressources alternatives. [...] Puis, il faut voir aussi qu'il y avait un certain historique à ça, qui ne nous concerne pas directement, mais qui est lié au fait que le RRASMQ, d'après ce que je peux voir, est né en opposition au système public qui existait à ce moment-là alors que notre regroupement avait tout une histoire de collaboration avec les institutions. Alors déjà à Montréal, les réseaux provinciaux n'étaient pas en très bons termes ;

donc si les parents sont en chicane peut-être que les enfants... sont peut-être mieux de ne pas trop se voisiner !

Au fil des ans, cette dynamique a changé. Pourtant, dès les origines de l'Association, les fondatrices font une nette distinction entre les problèmes de santé mentale rencontrés dans la région et ceux vécus dans la métropole. De même, les services en santé mentale dans les grandes institutions psychiatriques sont très différents de ceux qu'on peut rencontrer en région.

La réalité n'était pas la même [à Montréal qu'en région]. Et la psychiatrie n'était pas la même, car le type de clientèle n'était pas le même non plus. Ici, des itinérants, voilà 25 ans, il n'y en avait pas. Des *junkies*, c'était rare : il y avait des drogués un peu, mais c'était quand même pas si pire que ça. La prostitution, tu n'avais pas ça. Tu sais tu n'avais pas les cas *hard* que tu avais à Montréal en ce temps-là. L'autre chose, c'est qu'ici on était en manque de ressources. [...] On avait une pratique complètement différente de ce que Y dénonçait. Y, je le comprends là. Quand tu fais affaire avec la clinique X où ça marche avec les électrochocs, tu sais X était reconnu pour ses électrochocs et à Montréal, la grande psychiatrie... quand c'est fou, c'est fou longtemps (Claire : 359-401).

Les groupes de Montréal sont plutôt des groupes de première vague, c'est-à-dire qu'ils ont émergé en contestation de la psychiatrie traditionnelle asilaire. Ils sont fortement en opposition avec toutes les institutions. Le paysage de la psychiatrie institutionnelle montréalaise est bien différent de celui que nous avons en région. À Montréal, on peut voir d'immenses institutions alors qu'ici, il n'y a que le pavillon Roland-Sauzier qui est relativement récent et qui aurait été construit avec une philosophie «moderne» de la psychiatrie institutionnelle (pas comme les grands asiles), soutient Claire.

Cette différence entre les réalités montréalaise et régionale se retrouve aussi dans le discours d'Odette :

Il y avait aussi une incompatibilité entre le discours provincial et le discours régional. Des fois, des réalités provinciales ne sont pas nécessairement la réalité régionale. Un exemple : les milieux psychiatriques à Montréal sont bien différents des milieux psychiatriques d'ici. Ici, quand tu parles d'hôpital psychiatrique, tu penses à Roland-Sauzier ; espace vert, piscine intérieure. Tandis que là, tu parles de Z, tu parles des *enfants de Duplessis*, tu parles..., tu comprends ? Tu avais un discours qui était

beaucoup plus agressif que le nôtre parce que leur réalité n'était pas la même que la nôtre. Ici, tu avais aussi, tu avais quand même une ouverture plus grande au niveau de l'établissement, malgré que ce n'était peut-être pas assez, mais il y avait quand même une ouverture plus grande qu'ailleurs dans la province (Odette : 2715-2745).

Aujourd'hui, les groupes régionaux critiquent encore les regroupements provinciaux respectifs pour avoir une lecture trop montréalaise de la santé mentale. En entrevue, une interviewée disait que les positions du RRASMQ étaient «décalées des réalités régionales», qu'elles étaient plus «urbaines». Une autre disait que «les moyens de pressions employés par ces regroupements ne correspondent pas toujours à la réalité des régions» et qu'il fallait «nuancer les positions du RRASMQ pour défendre des choses qui ressemblaient un peu plus à la structure de l'Association»<sup>2</sup>. Cet écho régional qu'on recherchait au provincial est demeuré muet et cela aurait provoqué, à un moment donné, ce que certaines répondantes appellent une crise entre les ressources alternatives régionales et leur regroupement provincial. En plus des réalités différentes vécues par les groupes montréalais et régionaux, le questionnement tient aussi au fait que le regroupement provincial est, selon certains, dépassé par la réalité régionale et qu'il a perdu du pouvoir depuis la régionalisation des services en santé mentale. Lorsque les groupes veulent défendre une position, on leur répond que ce sont les RSSS qui doivent gérer les services. Et, depuis que la Régie régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean a procédé à un nouveau découpage de la région et décidé de rendre chaque territoire de CLSC responsable de la configuration des services en santé mentale dans ses limites territoriales, le problème se déplace encore une fois. Cela fait dire à une répondante que les structures de défense des groupes communautaires sont toujours en léger décalage par rapport à la réalité et que, pour cette raison, elles perdent de l'efficacité. Ce sont ces différences entre les réalités régionales et provinciales qui font que les répondantes disent régionaliser les positions des regroupements provinciaux dont elles s'inspirent. Ainsi, on peut parler de positions politiques spécifiques à l'ARACSM prises en fonction d'un espace spécifique et d'un contexte spécifique : le mésosystème régional.

---

<sup>2</sup> Cette affirmation est mieux comprise lorsqu'on tient compte du fait que l'Association ne regroupe pas seulement des ressources alternatives mais aussi des groupes se revendiquant d'une autre école de pensée.

Selon les données d'entrevues dont nous disposons, il semble que les positions et les documents des regroupements provinciaux sont souvent amenés au conseil d'administration de l'Association pour fins de discussion ou pour alimenter le débat. Ces discussions permettent une meilleure analyse de la situation afin de prendre des décisions proprement régionales.

Il y a beaucoup de membres qui sont dans d'autres regroupements provinciaux. Dans les réunions, on va voir ce qui se passe au niveau provincial. Je sais que France est dans certains comités au niveau provincial. On va voir ce qui se passe, mais on l'adapte à notre région (Renée : 1560-1568).

Elle poursuit en disant :

Quand ces regroupements-là prennent des positions et qu'ils gagnent certaines choses ou qu'ils perdent ou qu'ils doivent revoir leurs stratégies, moi je pense que ça peut nous aider aussi. Les résultats qu'eux ont eus dans leur région, on peut les regarder aussi. Qu'est-ce que ça peut donner pour nous ? Est-ce que c'est propice de faire ces mêmes actions ou alors, compte tenu de notre contexte, ce n'est pas propice ? (Renée : 1629-1641).

Comme on peut le constater à la lecture des deux passages tirés de l'entrevue de Renée, les actions des regroupements provinciaux sont analysées en région et servent de balise à la décision pour les décisions régionales.

Aussi, lors d'observations, nous avons pu remarquer que les différents regroupements provinciaux étaient mis à contribution selon leurs compétences. Ainsi, l'AGIDD pour la loi C-75, a été mise à contribution. Et, lorsqu'un projet ou un événement touche plus particulièrement les familles des personnes atteintes par exemple, ce sera la FAPPAM qui fournira les renseignements nécessaires à la prise de décision. Les membres de ces regroupements servent de courroies de transmission entre les regroupements provinciaux et l'Association régionale.

Malgré cela, un regroupement provincial est de loin le plus présent au sein de l'Association : c'est le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ). D'ailleurs, ce regroupement provincial reconnaît l'Association à titre

de table régionale de son regroupement, même si tous les membres de l'Association n'en sont pas membres. En fait, il n'y a que quatre groupes de l'Association qui faisaient partie de ce regroupement provincial alors que trois autres membres se sentent de grandes affinités avec celui-ci. Le groupe de Renée se sent des affinités mais n'en est pas membre, car il faut limiter les frais d'adhésion. Et, dit-elle, elle peut aller chercher les informations dont elle a besoin par l'Association régionale. Son adhésion au regroupement provincial n'est donc pas nécessaire.

Dans le cas de Joëlle, elle a fait, voilà quelques années, plusieurs démarches nécessaires pour que son groupe devienne membre de ce regroupement provincial. Le conseil d'administration de l'organisme a été saisi de la situation et a accepté une adhésion au regroupement provincial. Or, les démarches formelles n'ont jamais été complétées car, aux dires de Joëlle, elle n'a jamais eu le temps de remplir les documents nécessaires<sup>3</sup>.

J'avais reçu tous les papiers pour adhérer. Tous. Et c'est toujours le temps qui m'a manqué ou je n'ai pas pris le temps de le faire. France m'avait tout envoyé ça pour que j'adhère. Le conseil d'administration avait donné le O.K. [...] C'est moi qui n'ai pas pris le temps ou qui n'ai pas eu le temps. C'était quand même beaucoup de travail. Quand tu montes quelque chose, tu le commentes. [...] Probablement qu'il faudrait que je redemande les papiers et que je fasse la demande (Joëlle : 979-996).

Pour terminer sur les affinités que peuvent avoir certains groupes avec ce regroupement provincial, il y a aussi le cas intéressant de Véronique qui est convaincue que le groupe pour lequel elle travaille est membre du regroupement provincial mais qui, dans les faits, ne l'est pas !

Malgré le nombre très restreint de groupes faisant partie du RRASMQ, ce dernier est très présent à l'esprit des membres de l'Association. Plusieurs personnes interviewées font état de la forte présence du RRASMQ auprès de l'Association. Notons ici que cette présence n'est pas directe, elle est indirecte puisqu'elle passe par les membres. Le seul lien direct et

---

<sup>3</sup> Il faut préciser ici que, pour devenir membre du regroupement provincial, les groupes doivent soumettre un dossier de candidature dans lequel plusieurs aspects de l'organisation doivent être décrits, comme par exemple la composition du conseil d'administration (afin de vérifier la place occupée par les usagers dans l'organisme), les valeurs, etc.

officiel, dit Élise, c'est que l'Association est reconnue à titre de table régionale du regroupement. Élise semble dire que ce fait est négligeable : nous pensons le contraire. En effet, nous croyons que la reconnaissance de l'Association à titre d'antenne régionale du regroupement est très significative de la ligne tenue par l'Association. Elle doit être vraiment très proche de celle du regroupement pour être reconnue à titre de table régionale. La proximité de ce regroupement provincial est confirmée par le nombre de fois que ce regroupement est cité lorsque nous demandons quels sont les liens entre l'Association et les regroupements provinciaux. Voici quelques exemples tirés des entrevues.

- On reçoit beaucoup de documents en provenance du RRASMQ au conseil d'administration de l'Association.
- L'Association est plus en lien avec le RRASMQ qu'avec les autres regroupements provinciaux.
- On ne semble pas avoir d'autres liens avec les regroupements provinciaux (autre que le RRASMQ).
- Les liens entre le C.A. de l'Association et le RRASMQ sont très forts : documents d'information, information orale lorsqu'un membre du C.A. de l'Association siège au regroupement provincial.
- Le RRASMQ a peut-être influencé l'ARACSM par un membre du conseil parce que ce regroupement est très proche de ses membres.
- Il y a beaucoup de relations entre le RRASMQ et l'Association.
- Le RRASMQ est plus présent que les autres regroupements.

Le RRASMQ est à ce point présent au sein de l'Association qu'on peut être porté à penser que la majorité des membres de l'Association font partie de ce regroupement alors qu'ils ne sont que quatre :

Le RRASMQ est quand même assez, assez présent [...] ; c'est qu'il y a une majorité de membres qui font partie du RRASMQ. [...] À mon idée il y en a neuf. [...] Si ce n'est pas ça, c'est parce que ceux qui font partie du RRASMQ ont plus d'informations. Je ne le sais pas. Mais aussi c'est que moi je trouve que le RRASMQ a une information et il a une portée, il est plus revendicateur que d'autres, il est alternatif. Tandis que d'autres regroupements ont plus de contact avec les psychiatres,

avec l'institutionnel. Ils sont moins revendicateurs, il y a donc moins d'impact sur l'Association. Puis, nous, c'est une petite association, on a juste onze membres. Donc, tout de suite ça a un impact. [...] Sur l'ARACSM, le RRASMQ a eu beaucoup plus d'impact que les autres regroupements (Irène : 2727-2780).

Cette estimation erronée du nombre de membres appartenant au RRASMQ est aussi faite par une autre membre qui croyait que l'ensemble des groupes étaient membres du RRASMQ et que l'ARACSM était, elle aussi, membre du RRASMQ.

Cette importance du RRASMQ sur l'Association est confirmée aussi par le fait que les membres évoquent rarement les autres regroupements ou, alors, pour dire que le lien est presque inexistant.

Les liens tissés entre le regroupement provincial et l'Association servent de balise pour les discussions et les décisions à prendre. Souvent, les documents fournis par le regroupement provincial à ses membres sont transmis aux autres groupes de l'Association, qu'ils soient membres ou non du regroupement provincial. Nous pouvons dès lors penser que l'influence du RRASMQ est assez forte. Cependant, cette influence n'est pas sans poser certains problèmes, comme nous l'avons montré.

En résumé, nous pouvons certes avancer que le RRASMQ a été structurant pour l'Association. Au départ, ces liens avec ces réseaux de base que constituent les regroupements provinciaux ont pu nuire à la naissance de l'Association à cause des différentes philosophies présentes au sein de l'Association. Par la suite, ils ont aidé parce que les renseignements qu'on en tire permettent de prendre des décisions plus éclairées. Parfois même, les regroupements provinciaux arrivent à la rescouasse des groupes ou de l'Association lors de situations difficiles. Ce fut le cas lors de la lutte contre les contrats de services et lors de la mise en demeure de la présidente par le directeur général de la Régie régionale. Les relations avec les regroupements provinciaux demeurent toujours dans une perspective stratégique qui permet de mieux planifier l'action au niveau régional. Et cette action mettait principalement en vedette le Conseil régional et, plus tard, la Régie régionale. L'appartenance des membres de l'Association à ce que la TMR appelle des «réseaux de

base » est cruciale pour sa constitution et ensuite son fonctionnement. Les informations qu'on va y chercher permettent à l'Association de tirer son épingle du jeu au plan régional.

### 6.3 L'influence des relations avec le Conseil ou la Régie régionale

Nous avons demandé aux personnes interviewées de décrire les relations qu'entretenait l'ARACSM avec le Conseil ou la Régie régionale à différentes périodes de l'histoire de l'Association. Nous leur avons aussi demandé quels effets avaient eus ces relations sur l'Association. Nous avons divisé les réponses à ces questions en trois grandes sous-catégories qui, à leur tour, seront subdivisées. Ces trois grandes sous-catégories sont : l'état des relations avec le Conseil ou la Régie régionale, leurs effets sur l'Association et les intentions que l'on prête à la Régie régionale.

#### 6.3.1 L'état des relations entre l'ARACSM et le Conseil ou la Régie régionale

Le qualificatif qui revient le plus souvent lorsqu'on demande aux répondantes de qualifier la relation entre l'Association et le Conseil ou la Régie régionale est certes celui de «conflictuel ». Nous avons associé à ce terme les autres qualificatifs utilisés par les répondantes tels : méfiante, critique, serrée, revendicative, tendue et même stratégique.

Les relations que nous avons eues avec la Régie, moi je pense que ça toujours été des relations de méfiance. Je parle de la Régie en général. Il y a quand même eu certaines personnes clefs à l'intérieur de la Régie avec qui il y avait des rapports beaucoup plus, je dirais, plus copain copain. Je me souviens, il y en a une, entre autres, qui acceptait de nous donner comme des petits bouts de piste, tu sais là ? «Bon, n'essayez pas ça, parce que de toute façon si vous essayez ça, ça ne marchera pas.» Des fois elle pouvait nous dire : «Il y a comme un fond de tiroir ... » (Lucie : 2563-2595).

La relation entre le groupe et la Régie régionale en tant que structure est donc une relation de méfiance pour Lucie. Il est intéressant de noter, cependant, qu'elle fait référence à des alliées potentielles à l'intérieur de l'organisation. Cette affirmation est la même chez une autre membre qui dit avoir des alliées à la Régie régionale :

Les personnes qui nous rencontraient, ce n'était pas le D.G., c'étaient ses consultants. Eux, ils étaient d'accord avec nous. Une en particulier était sympathique avec nous et elle disait : «Je ne crois pas que X sera d'accord, mais je vais quand même lui dire

que je suis d'accord. » Nous avions aussi une autre alliée. Ces deux personnes étaient gagnées à notre cause, pas tout le temps, mais des fois » (Alice : 1324-1370).

Une autre fait sensiblement la même lecture de la situation :

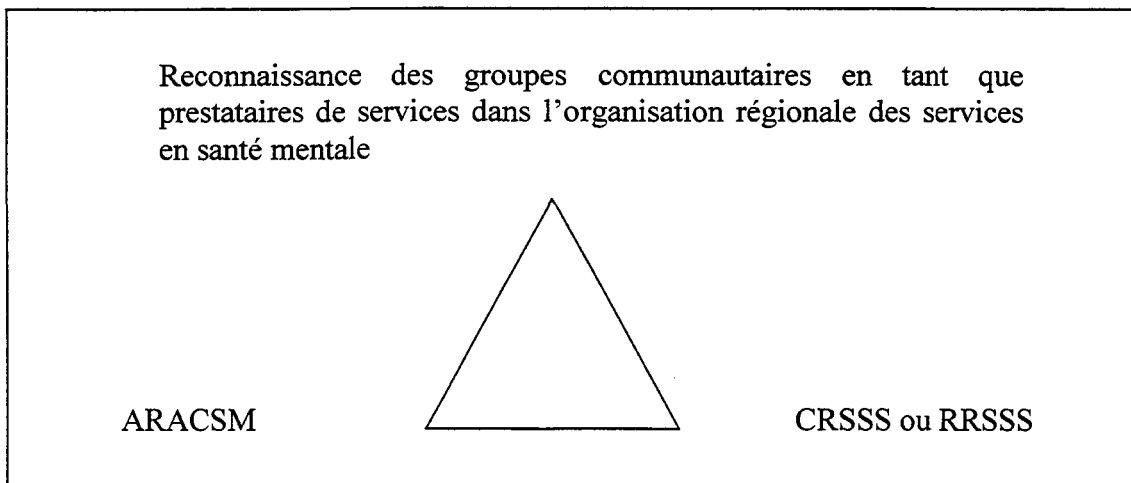
Le CRSSS a été plus un catalyseur qu'un obstacle par certains acteurs, car nous étions allées chercher des alliances de ce côté-là. Sans alimenter nécessairement l'ARACSM ou d'en faire la promotion, mais de collaborer à ce mouvement-là. Pas dans le sens de faire de l'opposition au Conseil, mais dans le sens que les ressources s'organisent, c'est une bonne chose (Brigitte : 1321-1366).

Ces relations difficiles avec le Conseil régional, disent certaines répondantes, proviennent du fait que les différents protagonistes de la dynamique régionale n'étaient pas habitués à négocier en région. En effet, jusqu'à la régionalisation des services en santé mentale, les groupes communautaires avaient plutôt l'habitude de transiger directement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux alors que la Régie régionale était plutôt en relation avec les établissements. Ces deux acteurs ont eu à faire des apprentissages à la suite de la régionalisation de la planification des services. À la question que nous posions sur l'état des relations entre le Conseil régional, voici ce que l'une répondit :

Ah ! Mon Dieu ! Eh ! Mon Dieu ! Il y a eu des périodes très très critiques et il y a eu des périodes. Tout le monde a dû te parler de la mise en demeure de la Régie à l'égard de la présidente de l'ARACSM. Il y avait eu de grands moments de tension, qui évidemment étaient prévisibles puisqu'on en était, depuis notre naissance, à revendiquer dans le PROS une place et un statut. La Régie n'était pas habituée de négocier. Je te rappelle qu'à l'époque, elle ne faisait pas affaire avec le communautaire : c'était le Ministère. Et on dérangeait. On empêchait la progression d'un plan qu'ils avaient sûrement, et dans lequel ils n'avaient pas considéré notre participation. Et ça, ça été le cas pendant les cinq ou six premières années de l'ARACSM où les rapports étaient tout le temps de revendication, de protection.

La relation entre l'Association et le CRSSS et ensuite la Régie régionale dans le cadre du PROS en santé mentale peut se schématiser à l'aide du triangle de Touraine et Melucci de cette manière :

**Figure 3 : Opposition entre le CRSSS ou la RRSSS et l'ARACSM autour d'un enjeu**



Selon la dernière citation, dans cette dynamique, le Conseil régional aurait eu à apprendre de ces nouvelles relations avec les groupes communautaires. L'idée que la Régie régionale avait des apprentissages à faire peut être entendue aussi dans une autre portion d'entrevue qui nous apparaît intéressante : «Ah ! je pense qu'au début c'était conflictuel. On ne se parlait pas avec les mêmes mots. On avait bien de la misère à se comprendre. Je me souviens de cela » (Élise : 2526-2541).

Nous avons montré dans notre mémoire de maîtrise<sup>4</sup> que les groupes communautaires et la Régie régionale n'utilisaient pas, en effet, les mêmes mots pour désigner une situation similaire. Nous avons montré aussi qu'à force de se parler dans le cadre du processus de planification des services en santé mentale, les deux acteurs en étaient venus à mieux se comprendre. Ils maintenaient tout de même l'utilisation des mots propres à leurs cultures respectives tout en sachant décoder la signification différente qui leur était accolée par leur vis-à-vis. Cette difficulté, liée à la confrontation de deux univers culturels, est la même en Ontario lorsqu'on décrit les obstacles qu'ont rencontrés les psychiatrisés lors de leur participation à la consultation provinciale :

<sup>4</sup> Duperré, 1992.

En effet, du point de vue des psychiatrisés, la participation s'est avérée un processus ardu, véritable «choc des cultures» selon l'expression de Guay (1991) dont il faut tenter de se représenter la scène. D'un côté des administrateurs, professionnels et fonctionnaires avec leur code vestimentaire, un langage commun, un point de vue sur les services qui, sans être «unique», s'inscrit dans une logique de l'efficacité, de la planification, du rationnel, du traitement. De l'autre, les psychiatrisés dont le code vestimentaire répond à d'autres impératifs, notamment ceux de la pauvreté, et dont le contenu du discours porte sur l'expérience du système psychiatrique, de la vie dans le milieu dit naturel, des préjugés à leur égard, de la pauvreté, de la souffrance (Church et Revielle, 1990)<sup>5</sup>.

On peut penser que de ce «choc des cultures» les différentes parties ont pu faire des apprentissages qui en retour ont modifié leur manières de voir et de faire, c'est-à-dire qu'elles ont contribué à changer leur culture.

Les relations avec la Régie régionale sont alors des relations de méfiance face à cet *autre* qui nous est étranger qui est aussi notre adversaire. Une interviewée affirme même que c'est un jeu de cache-cache, la Régie régionale ayant un ordre du jour implicite qu'elle s'acharne à respecter :

Comme je vois ça [les relations avec la Régie régionale], ça toujours été... c'est un jeu de cache-cache. La Régie a des objectifs, des choses à faire passer et ça, d'année en année. Les dossiers, faut que ça passe comme ça. C'est très personnel, c'est mon impression, c'est vraiment du cache-cache pour moi. Ils savent très bien où ils s'en vont, ils savent ce qu'ils veulent faire passer et ils s'arrangent pour le faire passer (Tania : 2629-2640).

D'autres interviewées sont moins conciliantes ; elles ne parlent plus de relation de méfiance mais franchement de relations conflictuelles. C'est le cas d'Alice, d'Irène et d'Odette.

Pour d'autres interviewées, les relations avec la Régie régionale sont bonnes. Elles le sont puisque la Régie régionale demande à l'ARACSM d'identifier ses représentants aux divers comités de la Régie régionale et que la Régie régionale respecte cet avis. Les relations avec la Régie régionale sont qualifiées de «bonnes» aussi parce qu'une autre répondante a le sentiment que la Régie régionale reconnaissait l'existence des groupes communautaires, leur travail et qu'elle leur donnait une place au sein de la structure régionale de

---

<sup>5</sup> Blais, Mulligan-Roy et Camirand, 1998, p. 22.

planification et d'offre de services en santé mentale. Une autre répondante les qualifie même de «bon enfant » dans le sens d'une relation sans malice. Une dernière répondante dit que les gens de la Régie régionale voyaient d'un bon œil l'arrivée d'une Association régionale des groupes communautaires.

Ces deux dernières manières de voir les relations avec le Conseil régional ou la Régie régionale tient à la position tenue par ces deux dernières personnes. En effet, la première travaille dans un milieu institutionnel qui entretient, somme toute, de bonnes relations avec l'instance régionale et surtout, elle ne défend pas une approche thérapeutique alternative. Elle ne se retrouve donc pas en opposition fondamentale avec le Conseil régional. De plus, l'idée d'une relation paternaliste entre le Conseil régional ou la Régie, acceptée de bonne grâce par cette répondante, est une manifestation de cadres intérieurisés qui ont cours chez les travailleurs du réseau institutionnel de la santé et des services sociaux. Les groupes communautaires et leurs associations se situent en marge du réseau officiel de prestation de service. Le réseau communautaire se définit en rapport avec l'institutionnel et cela est tout à fait «dans l'ordre des choses ». L'institutionnel occupe une position hégémonique. Pour ses travailleurs, le réseau institutionnel est le centre, et ses codes et ses modes de vie sont intérieurisés au point qu'ils croient que ces manières de faire sont les seules et uniques possibles. Pour le réseau institutionnel, il est donc naturel d'agir de manière un peu paternelle avec ce monde communautaire, cet *autre* qui a des manières de faire différentes.

Enfin, une dernière répondante dit que les relations avec la Régie régionale étaient bonnes malgré les conflits. Elle s'explique :

Tu peux avoir des conflits et avoir de bonnes relations quand même. Tu peux ne pas être d'accord sur un point de vue, mais quand tu as l'écoute, c'est parce que tu as une relation. Et elle n'est pas mauvaise. Et à tout moment donné, ils auraient pu suspendre ça, eux ! (Élise : 3406-3410).

En plus d'être méfiantes ou conflictuelles ou bonnes, les relations avec la Régie régionale semblent aussi être ambiguës pour d'autres interviewées. Wilhelmine soutient que les

relations actuelles avec la Régie régionale sont ambiguës à cause des représentants communautaires à la Régie régionale.

Le type de relation qu'entretiennent l'Association régionale et la Régie régionale est déterminé par la personne qui assume la présidence de l'Association. Pour l'une, c'est une relation «plus politique», pour l'autre, c'est une relation «plus amicale», pour une troisième, les relations sont plus «normales».

Les répondantes ont identifié plusieurs facteurs qui auraient provoqué la détérioration des relations avec la Régie régionale. Pour Élise, cela tient à trois choses : la lutte contre les contrats de service<sup>6</sup>, l'affaire entourant le comité consultatif<sup>7</sup>, l'affaire entourant l'allocation des fonds en santé mentale (se soldant par la mise en demeure de la présidente de l'Association).

- Et quand il y a eu l'histoire du comité consultatif aussi, il n'y avait plus rien à faire après ça.
- Donc il y a eu deux événements qui ont fait que l'ARACSM et la Régie...
- Il y en a eu trois.
- Trois ? Alors on parle premièrement de l'affaire des contrats de services ; lorsque vous êtes allées au Ministère, ça n'a pas plu. Deuxièmement, la question du comité consultatif en santé mentale, et troisièmement ?
- Lorsqu'il y a eu la mise en demeure. Là, après ça, il n'y avait plus rien à faire.

---

<sup>6</sup> Nous en avons parlé dans un chapitre précédent. Cet événement intervient pendant la phase constitutive. Le Conseil régional a eu l'intention, à un certain moment, de faire signer des contrats de service aux groupes communautaires. Les groupes, habitués à solutionner leurs différends avec le personnel du Ministère, ont fait appel à ce dernier après qu'un fonctionnaire du Conseil a dit aux groupes que seul le Ministère pouvait répondre à leurs interrogations.

<sup>7</sup> Là encore, nous en avons déjà parlé. La répondante fait référence ici au Comité consultatif en santé mentale qui a été identifié par plusieurs premières fondatrices comme le précurseur de l'idée de fonder l'ARACSM. Même si l'Association a bel et bien vu le jour, le Comité n'en a pas moins continué son travail. Le Comité réunissait des personnes travaillant dans le réseau institutionnel de la santé mentale et certaines de l'ARACSM.

Deux de ces événements, identifiés comme des points tournants dans les relations avec la Régie régionale, sont encore fort présents dans la mémoire de l'Association. La mise en demeure est le premier sur lequel nous allons nous arrêter.

L'expression *la période de la mise en demeure* est commune aux personnes que nous avons rencontrées. L'une dit être arrivée dans l'Association justement lors de la mise en demeure. L'état des relations avec la Régie régionale l'avait marquée ajoute-t-elle. Elle dit n'avoir pas apprécié la manière d'agir de l'Association qui n'avait pas assez de preuves pour avancer qu'il y avait eu malhonnêteté dans l'allocation des fonds en santé mentale. Elle conclut en disant : «Ils se sont fait haïr en maudit.» Notons au passage que pour parler de l'Association, sur cet événement, elle n'utilise pas le «nous» mais bien le «ils». Cela est un indicateur qu'elle n'a pas encore de sentiment d'appartenance à l'Association.

Une autre personne, que nous avons rencontrée, avait soutenu que les relations avec la Régie régionale avaient été très fortes jusqu'à ce que l'histoire paraisse dans les journaux. L'Association, dit-elle, a perdu de la crédibilité à la Régie régionale à cause de cette histoire. Par contre, elle dit que l'Association a changé sa manière d'entrer en relation avec la Régie régionale à la suite des événements entourant la mise en demeure :

Je pense que l'approche de l'ARACSM a changé face à la Régie. La façon, je dirais, d'intervenir oui, et d'entrer en communication avec les gens de la Régie. J'ai souvent senti dans les débuts de l'ARACSM que c'était bing, bang ; voilà l'ARACSM. On enfonce les portes, on ouvre les portes, on défonce, on écrase pour défendre des dossiers. J'ai l'impression que l'approche présente de l'ARACSM, pour les demandes et pour débattre des dossiers ; je trouve que leur approche est changée (Monique : 2631-2648).

Elle ajoute plus loin dans l'entrevue que ces événements, entourant la mise en demeure, avaient permis aux gens de prendre de la maturité.

L'état de la relation entre l'Association et la Régie régionale peut être analysé aussi par le prisme des intentions qui lui sont prêtées par les membres de l'Association. En effet, nous croyons que les attributions d'intention révèlent plus sur la relation entre deux acteurs que les intentions réelles d'un de ceux-ci. Seul ce dernier peut dire si telle était son intention ou

non. Comme nous l'avons montré plus haut, les relations entre l'ARACSM et la Régie régionale étaient plutôt conflictuelles et l'Association se méfiait de la Régie régionale. Les personnes que nous avons interviewées disent que la Régie régionale travaillerait à diviser les groupes communautaires afin de mieux imposer un ordre du jour qu'elle seule connaît. On sent dans leurs affirmations qu'elles croient que cet ordre du jour pourrait leur être défavorable.

La première action ou intention prêtée à la Régie régionale par les personnes interviewées est d'avoir manigancé pour mettre la TROC sur pied : « Je voulais te dire quelque chose. Personnellement, je pense que X avait la stratégie de faire la TROC » (Alice : 1735-1766). Alice n'est pas la seule à croire que la naissance de la TROC est une stratégie planifiée de la Régie régionale. Lucie le croit aussi :

Moi, je crois que ça [l'arrivée de la TROC] a contribué à l'avancement de la Régie. Tu sais, présentement, c'est l'enfer ! Moi je trouve ça très *heavy* ce qui se passe actuellement au niveau du communautaire. La Régie a tellement bien réussi à tout disperser tout le monde qu'il n'y a plus de mobilisation possible, ils sont bien contents eux. [...] Moi je pense que ce sont des gens qui sont très brillants. Puis écoute, la TROC, c'était prévu. Nous autres, on est bien trop près de la clientèle et bien trop préoccupés à savoir comment je vais aider cette personne-là qui est en avant, pour pouvoir supposer que...

Eux, ils ne font que ça, de la stratégie ! « Comment va-t-on faire pour faire passer nos affaires ? » Bien, il n'y a pas de meilleure façon que d'enlever de la *track* une organisation qui fonctionne puis qui est solidaire, puis qui a de la cohésion, puis dire ça va être une TROC qui s'organise de tous les regroupements communautaires, qui s'en occupe, c'est-à-dire qui parle pour tous ces regroupements-là ; mais ce n'est jamais la même personne qui est à la Régie, tu sais. Ça fait que la personne est nouvelle, elle arrive, elle, alors tout est beau ! (Lucie : 2753-2814).

Bien que les membres de l'Association croient que la TROC est pensée et prévue par les fonctionnaires de la Régie régionale pour nuire à leur association, les tables régionales sont bien nées, selon la direction de la TROC, de la loi 120 qui confiait plus de pouvoir aux régies régionales en matière de santé et de services sociaux. Selon l'esprit de la loi, les régies régionales devaient mettre à la disposition des organismes communautaires les ressources requises pour qu'ils se donnent un interlocuteur régional. La Régie se devait de

reconnaître cet interlocuteur par la suite. La direction de la TROC poursuit son explication quant à la naissance de la TROC en ajoutant que dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, certains peuvent croire que les gens des groupes communautaires ont fait naître la TROC, action sanctionnée par la suite par la loi. Comme on peut voir, deux explications sont avancées quant à la naissance de la TROC. D'une part, elle serait née de la demande des groupes communautaires régionaux ; d'autre part, elle serait née de la volonté politique du MSSS. Pour notre part, nous croyons que ces deux mouvements ont pu participer à la constitution de la TROC régionale. En effet, à moins d'un très grand hasard, il serait difficile d'expliquer la naissance des TROC presque simultanément dans toutes les régions du Québec sinon par l'hypothèse de la créature de l'État. D'un autre côté, il nous apparaît raisonnable de penser que nos interlocutrices perçoivent une réalité qui a quelque fondement même s'il est médiatisé par leurs filtres perceptuels qui attribuent à la Régie régionale une intention maléfique.

Les répondantes de l'Association croient donc que la naissance de la TROC est une stratégie des fonctionnaires de la Régie régionale qui s'est servie de la TROC pour contrecarrer le trop grand pouvoir qu'avait l'ARACSM. De plus, certaines répondantes croient qu'il était dans les intentions des fonctionnaires de la RSSS de doter la TROC d'une composition assez hétéroclite pour bloquer son fonctionnement et ainsi retarder les revendications des groupes. Quant à d'autres répondantes, elles ne croient pas que la Régie régionale ait mis la TROC sur pied intentionnellement pour nuire à l'ARACSM, mais elles sont convaincues que cela fait bien l'affaire de la Régie régionale qui n'avait plus, alors, à faire affaire avec l'ARACSM.

Que nous révèlent ces passages ? Comme nous l'avons dit, ils révèlent premièrement l'état de la relation entre la Régie régionale et l'ARACSM. Deuxièmement, nous pensons qu'ils révèlent aussi le sentiment de force que croyaient avoir les membres face à la Régie régionale. Ces passages disent en d'autres mots qu'une association de groupes communautaires aurait empêché le travail d'un acteur aussi puissant que l'est la Régie

régionale. On établit donc la force qu'on croit avoir. Les répondantes attribuaient beaucoup de force à leur association avant l'arrivée de la TROC.

L'intention de division, prêtée à la Régie régionale par les répondantes, ne se serait pas concrétisée uniquement avec la TROC. Le transfert de la responsabilité de la gestion des services en santé mentale aux territoires des CLSC serait aussi une stratégie de division pour affaiblir l'Association. En effet, cela déplace les enjeux sur une base territoriale qui ne correspond pas aux frontières de l'Association et cela peut la rendre inefficace dans son rôle de défense des dossiers régionaux en santé mentale. Pour contrer ce résultat possible, l'Association a changé ses manières de procéder à l'ouverture des réunions du conseil d'administration. Maintenant, l'un des premiers points à l'ordre du jour est une mise en commun de la «situation dans les territoires». Encore une fois, la triangulation ou l'addition des différentes visions des membres permet à l'Association d'avoir une vision plus globale et complète de la réalité.

Paradoxalement, les effets des relations entre l'Association et la Régie régionale sont pour la plupart positifs selon le discours des répondantes.

### 6.3.2 Les effets des relations avec la Régie régionale sur l'ARACSM

Nous avons regroupé les réponses à cette question des effets des relations avec la Régie régionale sur l'Association en plusieurs sous-catégories. Les voici classées en ordre d'importance : les relations ont renforcé la cohésion de l'Association et elles ont été une source d'apprentissage, du côté positif. Et, du côté négatif, elles ont fait en sorte que l'Association s'est fait détester et qu'elles ont teinté les relations avec les autres groupes communautaires. Reprenons.

Plusieurs répondantes sont d'accord pour affirmer que les relations conflictuelles avec la Régie régionale ont amené une plus forte cohésion entre les membres de l'Association :

Jamais l'ARACSM n'a été aussi forte qu'à cette époque-là. Je me rappelle les batailles qu'on a menées contre les contrats de service entre autres. Ça été une bataille régionale mais qui a donné le ton à la province au complet. Et là-dessus, les

organismes se tenaient assez que, quand la Régie a voulu faire des pressions en retenant le financement d'un organisme, les autres organismes ont mis la main dans leurs poches puis ont dit : «On va te prêter chacun 2 000 \$ pour t'aider à tenir le coup pour ne pas que tu signes le contrat, puis on va continuer à faire nos pressions. » Puis on a gagné. On était très solidaires. Ce qui faisait qu'on était solidaires, c'est parce qu'on avait une confrontation. Il n'y a personne d'entre nous autres qui était d'accord et tout le monde avait le sentiment que si on embarquait, on était faits à long terme. C'est que le réseau allait nous dicter dorénavant comment il fallait qu'on travaille, que l'on fonctionne. On perdait notre autonomie, notre liberté d'action et ça, il n'en était pas question. On voulait demeurer libres de nos choix : il y a des conseils d'administration qui sont là pour ça, puis il n'est pas question que l'on signe des contrats avec la Régie. Donc, ça été une belle époque. On ne nous aimait pas vraiment beaucoup à la Régie régionale. [Les groupes en santé mentale] étaient la bibite noire (Odette : 934-981).

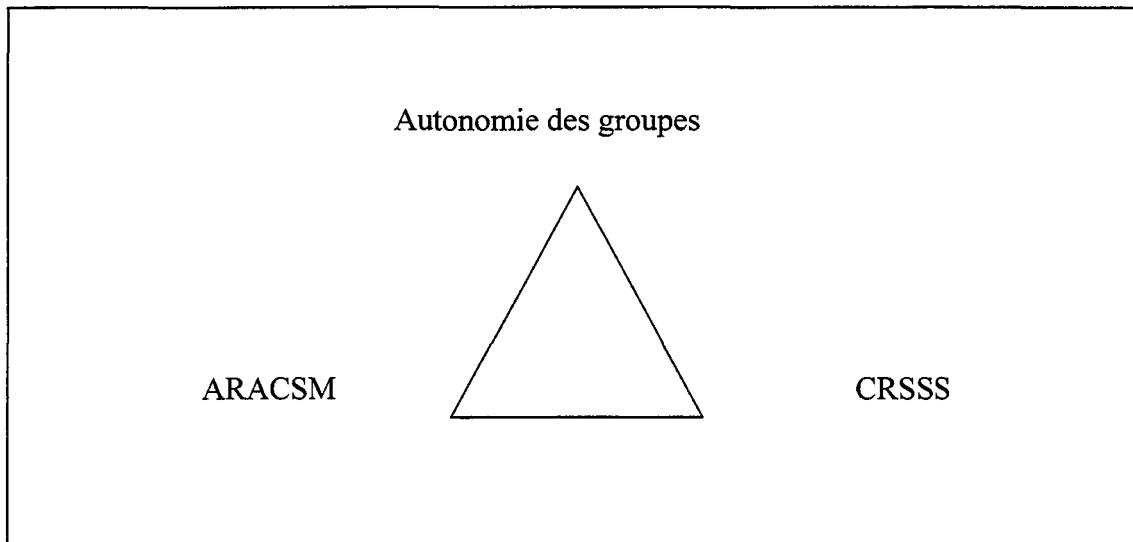
D'autres interviewées ont un discours identique :

- le conflit les opposant à la Régie régionale renforce l'Association :
- la méfiance des gens de l'Association a forcé l'union des différents groupes ;
- les luttes contre la Régie régionale ont été mobilisatrices à chaque fois ;
- les conflits ont fait en sorte qu'on a dû se serrer les coudes, on a dû partager l'information et l'expertise, on a dû devenir plus forts et avoir un discours plus cohérent.

Ceci résume bien la situation : « Il n'y a rien comme quand quelqu'un te lance un cri de guerre pour que tu répondes. Parce qu'on n'est pas du genre à se laisser faire» (Irène : 2981-3054). Ainsi, le conflit les rend plus fortes. Pourquoi ?

La première explication se retrouve encore une fois dans le triangle dynamique apporté par Touraine et par Melucci. En étudiant bien ce triangle, on se rend compte que l'opposition autour d'un enjeu est engendrée par l'identité, que nous avons défini principalement à partir des cadres normatifs de l'Association et qui la construit tout à la fois. Ainsi, dans la lutte entre la Régie régionale et l'Association autour de la question des contrats de service, l'enjeu est l'autonomie des groupes communautaires. En signant des contrats de service, les groupes perdaient leur autonomie. La situation se schématise comme suit :

**Figure 4 : Opposition entre le CRSSS ou la Régie régionale sur l'autonomie des groupes**



Une deuxième explication tient aux apprentissages que peut faire l'Association grâce aux rapports qu'elle entretient avec la Régie régionale. Des échos similaires se font entendre chez les autres répondantes. Ainsi, Brigitte dit que les rapports avec la Régie régionale, lors de la fondation, ont aidé parce qu'ils avaient permis à l'Association de se doter d'outils démocratiques plus grands. Les groupes disent aussi avoir appris des stratégies au contact de la Régie régionale (Alice). Plus important, les relations avec le Conseil ou la Régie régionale construisent un répertoire de stratégies spécifiques à l'Association comme le dit Odette : «Les maisons de jeunes ne sont pas des groupes habitués de se frotter à la Régie régionale de la même façon que nous. Donc, les stratégies n'étaient pas les mêmes» (Odette : 2485-2490). Odette poursuit en racontant qu'elle avait eu des reproches de la part d'organismes membres de la TROC parce qu'elle avait eu, lors d'une réunion, une attitude trop revendicatrice. Elle établit clairement que l'attitude qu'elle avait provenait du type de relation que l'ARACSM a entretenu pendant des années avec la Régie régionale alors que les autres groupes sont fort attachés au partenariat : «Dans la TROC, ce qu'on privilégiait, c'était ami, ami, et la Régie a beaucoup joué là-dessus, le partenariat, et patati et patata» (Odette : 2496-2500).

La capacité de négocier est aussi un apprentissage cité par les répondantes. On sent chez certaines répondantes que ces apprentissages à la négociation sont particuliers à la Régie régionale :

Je pense que ça apporte au niveau politique, la manière de négocier. Ça a permis de mieux connaître la Régie et de savoir s'asseoir avec eux. Parce qu'ils nous amenaient un petit peu leur façon de voir, leur façon de négocier. On ne sentait pas nécessairement qu'ils nous attribuaient toute la reconnaissance qu'on aurait voulu, mais, pour moi, il y avait une relation qui était là. Il y avait quelque chose. Il y avait des personnes à qui on se référait. Et eux, ils apprenaient à nous connaître aussi. Ils apprenaient à voir ce que c'était la santé mentale. C'est dur à qualifier. Moi, je le verrais plus au niveau politique. Leur présence nous a appris beaucoup au niveau de négocier, au niveau de voir leurs tactiques ou de voir comment ça fonctionnait. Je pense que ça, ça a apporté beaucoup à ce niveau-là (Tania : 2594-2617).

Enfin, selon Germaine, les négociations avec la Régie régionale et les établissements ont montré la voie à une collaboration moins agressive :

Les gains réalisés dans le PROS nous ont montré qu'il y avait moyen de négocier des affaires, qu'il y avait moyen de se comprendre et qu'on n'avait pas besoin de se garrocher des roches dans les fenêtres pour se faire écouter. Et que s'asseoir avec le monde, les psychologues, les CLSC, les institutions et la Régie régionale, c'était faisable et que ce n'était pas dangereux et qu'il y avait peut-être d'autres moyens qu'on pouvait prendre pour arriver à nos fins (Germaine : 2876-2904).

Cette position n'est défendue que par Germaine.

Les autres effets des relations entre l'Association et la Régie régionale sont plutôt du domaine négatif. Ces groupes disent ne pas s'être fait aimer et qu'ils ne se sont pas fait d'amis (France) ou de s'être fait haïr des fonctionnaires de la Régie régionale (Monique).

Les relations conflictuelles avec la Régie régionale teintent les relations des groupes communautaires en santé mentale avec les autres groupes régionaux. Sylviane affirme que l'ARACSM est plus respectée. Et Irène dit que cela a peut-être fait peur aux gens de la TROC.

#### 6.4 Les relations avec la TROC

En 1991, la Table régionale des organismes communautaires commence à s'implanter dans la région. Cet événement est de loin le plus significatif pour l'Association. La séquence des événements est la suivante.

Rappelons qu'au début de l'Association, l'ARACSM revendique et obtient le bénéfice d'avoir un comité de liaison avec la Régie régionale. Normalement, seuls les établissements ont cette «chance». Ce bénéfice d'avoir ce comité de liaison est perçu comme un gain énorme par les gens de l'Association : à ce comité de liaison, l'Association négocie directement avec la Régie régionale et gagne plusieurs de ses revendications. Après chaque gain, les membres de l'Association passent à la revendication suivante. C'est une stratégie des petits pas.

À la suite de l'arrivée de la TROC, sans nécessairement démanteler le comité de liaison, la Régie régionale décide que, dorénavant, elle passera toujours par la TROC et non plus par l'Association pour les négociations ayant trait aux groupes communautaires (pour le financement par exemple). L'utilité du comité de liaison s'effrite donc à force de se faire dire, à chaque revendication que l'Association amène au comité de liaison, qu'elle ne peut être discutée ni réglée parce qu'elle doit être discutée avec la TROC. Cela implique que le développement des groupes communautaires membres de l'Association est bloqué. Les groupes membres de la TROC (plus ou moins 200) ont des conditions qui sont nettement inférieures à celles qu'avaient obtenues les groupes de l'Association. La Régie régionale semble vouloir amener tous les groupes sur le même pied. L'Association se retrouve alors en position d'attente.

Les membres de l'Association se retrouvent privées, de plus, du canal de communication privilégié qu'elles avaient jusqu'à maintenant ; de leur pouvoir face à la Régie régionale. Est-ce que cet événement sonne le glas de l'Association ? Écoutons quelques membres de l'Association sur l'arrivée de la TROC :

Monique :

Avec la TROC, je sens que la Régie régionale va moins écouter l'Association si tu veux (Monique : 2760-2762).

Pauline :

La TROC est devenue l'interlocuteur privilégié de la Régie régionale maintenant, et avant on tenait plus compte de ce que l'Association pouvait dire au niveau du communautaire (Pauline : 1579-1584).

Tania :

Lorsque j'étais à l'Association, il y avait peu de relations entre elle et la Régie régionale, car la TROC était arrivée (Tania : 2253-2256).

Nathalie :

À court terme, c'est sûr qu'ils [les membres de l'Association] ont à se questionner sur leurs fondements. Qui on est ? Qui on accepte ? Qu'est-ce qu'on fait pour se réorienter ? Parce que c'est important : je considère qu'il est important ce regroupement et qu'il doit rester. Mais il va rester pour quelle raison ? C'est ça qu'il faut déterminer. Parce que là, c'est bien, ils se rencontrent de temps en temps, ils discutent de certaines choses, mais tu peux voir qu'ils perdent du pouvoir. C'est dommage. Il y a beaucoup de choses qu'ils pourraient ramener au niveau de la TROC ou peu importe. Des débats qui pourraient se faire ou être amorcés, juste jeter la petite pierre qui va amorcer le débat (Nathalie : 1789-1817).

Lucie :

La TROC n'a pas aidé la cause des organismes communautaires en santé mentale. Parce que n'étant plus l'interlocuteur privilégié, la Régie régionale ne s'adresse plus à l'Association, elle s'adresse à la TROC qui, elle, va déléguer un représentant. La TROC va s'adresser à l'Association pour déléguer un représentant, mais comme il n'y a plus de relation privilégiée entre le Régie régionale et l'Association, c'est toujours par la TROC (Lucie : 2337-2349).

France :

L'arrivée de la TROC pour nous ? Ça été épouvantable ! Parce que tout ce que eux ont négocié : financement sur trois ans, financement de base, on avait tout ça, nous.

C'était déjà négocié. C'est affreux. Ils ont tout recommencé. On a perdu énormément de temps (France : 2652-2662)

On peut voir, dans l'ensemble de ces portions d'entrevue, que la TROC a amené une nouvelle définition de l'identité de l'Association. Qu'on en croie seulement le discours de Nathalie qui dit que l'arrivée de la TROC doit provoquer une réflexion sur les fondements de l'Association, son *membership*, etc. Encore une fois, l'Association est confrontée à un changement dans son environnement et devra s'y adapter pour que sa culture survive.

Malgré l'arrivée de la TROC, l'Association ne tombe pas. Pour expliquer ce phénomène, il faut d'abord se souvenir que trois ordres de justification prévalent dans la construction de l'Association, soit les considérations stratégiques, normatives et affectives. De plus, il faut se souvenir aussi que l'identité commune aux différents groupes exerçait un fort pouvoir cohésif. La TROC rassemble plus de 200 groupes communautaires qui travaillent auprès de clients qui ont des problèmes diversifiés. D'ailleurs, plusieurs interviewées déplorent que la TROC comprenne trop de groupes (les liens affectifs sont plus difficiles à établir), que le vécu de ces groupes soit trop hétéroclite (manque de référents communs pour se comprendre) et que les problèmes qu'ils traitent soient très différents d'un groupe à l'autre. Ainsi, malgré la perte de l'importance stratégique de l'Association, on peut expliquer sa pérennité, malgré l'arrivée de la TROC, par la solidité des liens affectifs qu'elle a su construire et par l'identité commune aux membres.

Au début, les relations entre l'ARACSM et la TROC sont difficiles. Les groupes de l'Association croient qu'ils sont perçus comme des groupes riches qui se seraient compromis avec le réseau institutionnel en acceptant d'être inscrits dans le cadre d'un plan régional d'organisation des services (PROS). La «richesse» des groupes en santé mentale leur enlèverait la légitimité de revendiquer. Ici encore, la perception qu'on lit dans les yeux d'un «autre significatif» semble être importante pour les membres de l'Association : les groupes de l'Association sont riches, ils sont solidaires et fort habiles politiquement.

Pour le reprendre, ce pouvoir perdu, les membres de l'Association décident d'investir stratégiquement tous les comités de la TROC. À une occasion, ils s'entendent même pour

déposer la même proposition à divers ateliers de discussion. Cette action est très mal perçue et mal reçue par les autres membres de la TROC qui y voient une tentative de prise de contrôle. Dans cette période, les rapports entre l'Association et la TROC sont tendus et cette tension est encore plus vive avec certains sous-groupes, comme c'est le cas avec les groupes de femmes et les maisons de jeunes. La tension est le reflet d'une lutte de pouvoir que se livrent plusieurs factions. Elle représente aussi des divergences idéologiques entre les groupes dit une répondante :

Je pense que l'ARACSM et ses groupes membres ont toujours été vus, par tous les autres groupes communautaires de la région, comme les mieux nantis et les mieux organisés. Les centres de femmes nous ont toujours reproché, et ils nous le reprocheront tout le temps, d'avoir embarqué dans le PROS. Maintenant que nous sommes reconnus dans le PROS et que nous avons le financement qui va de pair, ce n'est pas correct non plus. Ils l'ont dit haut et fort et ça a créé un conflit dès le départ. Tu sais, pour ces groupes, tout ce que l'ARACSM disait et tout ce que l'ARACSM faisait, c'était pas bon. Nous étions les riches qui se sont prostitués à l'intérieur d'un PROS pour avoir de l'argent. Alors, c'est comme ça qu'ils le voient. Ils disent aussi que nous n'avons pas une approche globale. C'est au niveau idéologique aussi (Élise : 3171-3206).

Par la suite, les rapports avec la TROC se sont améliorés peu à peu lorsque l'ARACSM a changé de stratégie. Elle a adopté plutôt une stratégie de service. C'est-à-dire qu'elle «monte» des dossiers pour la TROC, comme par exemple pour l'augmentation du financement des groupes puisque l'Association a déjà négocié avec la Régie régionale ce que la TROC est à négocier pour l'ensemble des groupes communautaires. On dit dans une entrevue : «La santé mentale est la figure de proue de ce qui va se passer dans deux ou trois ans. On est toujours en avance» (Tania). Alors que nous terminions nos entrevues au printemps de l'an 2000, les relations entre l'Association et la TROC s'amélioraient. L'Association s'est beaucoup investie dans la construction de la TROC bien que la naissance de cette dernière ait provoqué la fermeture de la fenêtre d'occasion pour l'Association. La stratégie de service va même jusqu'à «prêter» une employée de l'Association à la TROC pour préparer le contenu d'un thème de discussion prévu pour une assemblée générale.

Selon notre analyse, par cette stratégie de service, l'ARACSM croyait ainsi accélérer le rattrapage que les autres groupes avaient à faire au plan de leur reconnaissance auprès de la Régie régionale et que, plus tard, les groupes pourraient tous revendiquer une hausse du montant du financement de base accordé aux groupes par le cadre de coopération défini entre les groupes et la Régie régionale. Or, il ne semble pas que cela ait été le cas.

En résumé, on peut affirmer que l'arrivée de la TROC a certes été importante dans la configuration de l'Association. C'est une preuve de plus que les changements dans l'environnement externe permettent une configuration particulière de l'Association et de son identité. La construction d'une identité collective passe donc par le biais des relations externes que l'Association subit ou réussit à établir.

### 6.5 Les impacts perçus par les membres ou réflexivité

Nous avons établi dans le chapitre 2 que la réflexivité révélait la présence d'une identité. D'être capable de réfléchir sur soi et sur son action est un indice de la présence d'une identité. Et, lorsque cette réflexion se fait en terme de *nous* et qu'on fait référence aux actions menées par l'Association, on peut certes affirmer la présence d'une identité collective. Lorsque nous avons demandé aux membres de l'Association quels avaient été les impacts de l'Association sur la configuration des services en santé mentale dans la région, la majorité d'entre elles étaient intarissables. Les impacts sont perçus sur divers plans : le développement et le maintien des services communautaires en santé mentale, l'organisation des services, le mouvement communautaire et, plus généralement, la pratique en santé mentale.

#### 6.5.1 Le développement et le maintien des services communautaires en santé mentale

Aux dires de ses membres, l'action de l'Association a permis la mise en place de groupes communautaires sur l'ensemble du territoire régional. Elle a permis aussi le financement de toutes ces ressources et stoppé le développement anarchique des groupes communautaires. Ainsi, le travail effectué par l'Association a permis le développement et le maintien d'un réseau cohérent et fonctionnel de services communautaires. Rappelons qu'au tournant de la

décennie 1980, il y avait fort peu de groupes communautaires implantés dans la région. Les six territoires du Saguenay – Lac-Saint-Jean n'hébergent pas tous un centre de jour, un groupe de parents et amis du malade mentale, un groupe faisant la promotion de la santé mentale et enfin un groupe de défense des droits. Et, puisque le territoire à couvrir est très étendu et qu'il y a une volonté d'offrir des services à proximité du milieu de vie des personnes, ces groupes doivent s'implanter. Les membres de l'Association disent que leur action a permis le développement de ces services sur l'ensemble du territoire régional. En vertu de l'interdépendance des différents aspects du mésosystème régional, les groupes communautaires participent au développement régional en revendiquant le développement de l'espace fonctionnel de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

De plus, l'Association agit parfois comme outil normatif pour les groupes communautaires en santé mentale. Ainsi, les questions posées lors des conflits permettent d'établir les valeurs auxquelles les groupes doivent adhérer : qu'est-ce qu'un groupe communautaire ? Quelles sont les valeurs que nous devons défendre ? Avec qui est-il acceptable de transiger ? Est-ce que le statut de groupe communautaire va avec l'importance de son financement ? La tarification des services et l'intermédiation respectent-elles les valeurs du communautaire ? Au dernier chapitre, nous avons avancé que l'Association jouait un rôle normatif dans le sens qu'elle était le jalon auquel se comparent les groupes et sur lequel ils ajustent leur pratique. De plus, il est arrivé que l'Association remette à l'ordre certains groupes «égarés» au plan des valeurs ou au plan de la ligne directrice de l'Association. Par exemple, l'Association a fait parvenir une lettre reprochant à un de ses membres d'avoir contredit la position de l'Association en déposant un mémoire auprès de la Régie régionale. La position développée par le groupe dans ce mémoire était différente de celle de l'Association.

#### 6.5.2 L'organisation des services régionaux

Les groupes disent avoir réussi à faire inscrire les groupes communautaires comme acteur dans les huit volets de service du PROS en santé mentale. Cette reconnaissance des groupes

communautaires leur donne une plus grande force. C'est ce qui leur a permis de décider eux-mêmes de leur sort et de refuser la signature des contrats de services.

#### 6.5.3 Le mouvement communautaire régional

Les groupes disent avoir eu aussi une influence sur l'ensemble du réseau communautaire régional. Comme l'Association permet l'établissement de valeurs et de lignes directrices, et qu'elle est la figure de proue du monde communautaire régional, l'Association aurait donc aussi le rôle de définir les outils normatifs des groupes communautaires travaillant dans un autre secteur que la santé mentale (par la TROC par exemple). Ce faisant, l'Association aurait, ici encore, un impact sur le développement du mésosystème régional.

#### 6.5.4 La pratique en santé mentale

Selon les interviewées, l'Association aurait aussi permis aux divers organismes en santé mentale de mieux se centrer sur l'alternative, de la comprendre et de l'appliquer. Encore ici, on peut penser que l'Association se voit comme une actrice dans l'établissement de normes.

Certains membres disent aussi que l'Association a eu un impact sur l'intervention dans le réseau institutionnel. Ce serait à cause de l'action de l'Association que les établissements travaillent maintenant davantage dans les milieux de vie et non plus toujours dans les institutions. Cela fut rendu possible grâce aux leaders que l'Association a produites. On pense que le support de l'Association, la richesse que ces leaders y ont puisée ont permis leur action au niveau régional.

Seules deux personnes n'ont pu affirmer que l'Association a eu un impact sur les services en santé mentale dans la région. La première est une membre nouvellement arrivée et qui n'avait pas encore assisté à sa première assemblée. La deuxième est une personne qui s'est beaucoup investie dans les comités institutionnels. On ne peut affirmer avec certitude que ceci est la cause de cela. Par contre, cela nous questionne. En effet, nous pensons que son implication intense dans des comités institutionnels a fait en sorte qu'elle s'est acculturée

au point qu'elle ne reconnaisse plus l'impact de l'action de l'Association ; elle aurait intériorisé le point de vue du réseau institutionnel qui se perçoit comme le centre du système de prestation de services.

Les constats que nous avons pu faire dans ce chapitre sont les suivants. L'Association a beaucoup de liens avec les regroupements provinciaux à différents moments de sa vie. Ainsi, les relations avec le RRASMQ ou l'ACSM nationale ne sont pas structurants seulement lors de la période de fondation. Il appert que l'importance de ces réseaux de base est une donnée à considérer tout au long de la vie de l'Association.

Nous avons montré aussi que les relations conflictuelles avec la Régie régionale avaient été mobilisatrices et structurantes pour l'Association. Les relations avec cet acteur extérieur ont permis à l'Association d'apprendre des manières de négocier, des manières de faire. Ces apprentissages, appliqués à un acteur non institutionnel, ont cependant été difficiles pour l'Association qui devra alors apprendre de nouvelles méthodes, de nouvelles manières de faire, de ce nouveau rapport avec un acteur de l'environnement externe.

Enfin, nous avons montré que les membres de l'Association croient que l'Association a eu beaucoup d'impact sur différents plans, notamment sur les services en santé mentale dans la région et, plus généralement, sur le mouvement communautaire régional. Ces attributions de réussite montrent la capacité réflexive de l'acteur collectif.

## CHAPITRE 7 : POURSUITE ET APPROFONDISSEMENT DE L'ANALYSE

Des données empiriques que nous venons d'exposer et d'analyser, à tout le moins partiellement, émerge un modèle permettant de comprendre le processus de constitution et de maintien d'un acteur collectif. Le but du présent chapitre est d'expliquer ce modèle auquel nous sommes parvenue afin de le confronter aux concepts que nous avons utilisés ainsi qu'à la théorie sur les mouvements sociaux et les mobilisations collectives. Cela nous permettra de montrer que l'identité est à la fois la base de la construction de l'acteur collectif et en même temps qu'elle est en transformation tout au long de son histoire. De plus, nous pourrons constater que les apports des théories sur les mouvements sociaux et sur les mobilisations collectives peuvent être unifiés autour du concept d'identité.

L'organisation de ce chapitre est à l'image des questions que nous avons posées dans notre recherche : il se construit en fonction des phases de constitution de l'acteur collectif que nous avons identifiées. Ainsi, les trois premières sections portent respectivement sur la phase préalable à la constitution de l'acteur collectif, celle du passage des conditions à l'action appelée aussi la phase constitutive et, enfin, celle de la pérennisation de l'acteur collectif. Nous reprenons chacune des phases que nous avons identifiées afin de faire ressortir, à partir des données, quels en sont les éléments explicatifs principaux. Par la suite, nous confronterons ces éléments avec la conceptualisation que nous avons élaborée dans le chapitre deux. Enfin, la dernière partie de ce chapitre permettra d'identifier les perspectives d'intervention en organisation communautaire induites par notre analyse.

### 7.1 La phase préalable à la constitution

Les données suggèrent que les facteurs préalables à la constitution de l'Association tiennent à la fois des trois niveaux d'organisation de la structure sociale, soit les niveaux *macro*, *méso* et *micro* sociologiques. En effet, les données montrent clairement que les trajectoires individuelles des premières fondatrices, comme par exemple des stages de formation dans les grandes institutions psychiatriques ou un proche institutionnalisé, ont construit chez elles des cadres normatifs convergents. Chez ces premières fondatrices, le cadre le plus

central est certes cette critique de la psychiatrie institutionnelle qui est le cadre moral<sup>1</sup> à la base de leur action et ce qui orientera leur action. Le cadre moral est ce qui a de la valeur pour un individu et, comme le soutiennent plusieurs auteurs, ce cadre moral sera l'aune en vertu de laquelle sera jugé ce qui est bien ou mal, ce qui doit se faire ou ne doit pas se faire. En effet, Taylor<sup>2</sup>, Hunt, Benford et Snow<sup>3</sup>, et Jenson<sup>4</sup> dans une certaine mesure, soulignent l'importance de comprendre le projet qui guide l'action de l'acteur et, ainsi, de comprendre la raison de leurs actions. C'est pourquoi cette critique du modèle psychiatrique institutionnel faite par les premières fondatrices est si importante. Elle sera l'orientation de l'action et c'est autour de cette conviction que se forge, à son tour, le projet communautaire, c'est-à-dire la conviction que des services doivent être offerts par des groupes communautaires et que ces derniers ont la compétence pour les offrir. S'ajoute à cette critique de la psychiatrie institutionnelle et cette conviction de la nécessité des services communautaires une croyance dans la force de l'action collective. Ces trois convictions qu'hébergent les fondatrices constituent le cadre moral et ce que nous avons aussi appelé le projet fondateur. Touraine et Melucci soutiennent aussi que l'identité de l'acteur se construit dynamiquement autour d'un projet<sup>5</sup>, l'identité des acteurs se construisant autour d'un enjeu, ou de l'historicité pour Touraine, en opposition à un autre acteur.

Que révèlent cette critique de la psychiatrie institutionnelle et le projet communautaire portés par les premières fondatrices et, par la suite, dans l'Association en tant que telle ? Le projet communautaire, mis de l'avant par l'acteur collectif, est-il une contestation du modèle de développement ? Porte-t-il une idée de rupture selon la définition de Melucci que nous avons fait nôtre, c'est-à-dire d'être en désaccord fondamental<sup>6</sup> ? Nous posons ici la question de la portée de l'action collective menée par l'acteur collectif.

---

<sup>1</sup> Taylor, 1998.

<sup>2</sup> Taylor, 1998.

<sup>3</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994.

<sup>4</sup> Jenson, 1991.

<sup>5</sup> Saucier, 1986, p. 13.

<sup>6</sup> Saucier, 1986, p. 14.

La définition du projet, mieux nommé l'*alternative*, à l'intérieur de l'acteur collectif, est plurielle. Pour certains, l'alternative est une critique fondamentale du modèle institutionnel psychiatrique dominant, un appel à un autre modèle de soins dans lequel l'individu et son identité reprennent leurs droits. Le discours de cette partie de l'acteur collectif est ancré dans une expérience plutôt personnelle de l'institutionnalisation et de ses effets sur les personnes. Ainsi, pour comprendre et expliquer la mobilisation de ces acteurs, nous devons aussi, à l'instar de Melucci, faire appel aux microdispositions des acteurs, à ces facteurs «hautement personnels»<sup>7</sup>, facteurs psychologiques expliquant leur mobilisation. C'est bien le cas, ici, dans la constitution de l'Association. La majorité des premières fondatrices et de certaines fondatrices associées ont vécu des expériences qui les ont affectées personnellement. Ces expériences sont à la base de leur critique du modèle institutionnel de service. L'appel au communautaire est alors une contestation en action du modèle institutionnel de prise en charge des individus, de la définition institutionnelle de leurs besoins, de l'espace de liberté dont ils disposent et, enfin, des actions qu'ils peuvent ou non poser. En ce sens, oui, le projet communautaire porté par certaines membres de l'Association va dans le sens d'une opposition au modèle de développement dominant, car ce dernier, que nous avons appelé modèle à dominante économique, de par les valeurs qu'il porte comme par exemple la hiérarchie, la rationalité économique, les rapports de domination et la concurrence<sup>8</sup>, fait de l'individu et des liens communautaires non pas une finalité du développement souhaité, mais bien des instruments.

Par contre, les données montrent aussi que cette définition de l'alternative ne fait pas l'unanimité au sein de l'Association. Pour d'autres membres, le projet communautaire n'est pas vraiment une opposition au modèle dominant, mais plutôt une demande d'insertion dans la filière des services actuels. Ces constats ne peuvent que nous amener à poser, comme Melucci le fait avant nous, la «pluralité des orientations et des tensions correspondant aux diverses composantes du mouvement. Les leaders proclament une unité qui est rarement réalisée et tendent à présenter un mouvement plus homogène et cohérent

<sup>7</sup> Melucci, 1989, p. 216.

<sup>8</sup> Courlet et Pecqueur, 1991 ; Becattini, 1992 ; Rist, 1996 ; Baum, 1994.

qu'il ne l'est en réalité »<sup>9</sup>. Le leadership de l'Association étant assuré par les tenantes du modèle alternatif absolu, l'observateur externe peut être porté à penser à une certaine unité du discours alors qu'en fait, il est différencié chez les groupes qui composent l'Association.

Cette pluralité des voix à l'intérieur de l'acteur collectif, additionnée au type de mécanisme qu'il utilise pour adopter des positions, fait en sorte que les actions collectives sont plutôt orientées vers ce que Melucci a appelé une modernisation du système organisationnel<sup>10</sup> de la prestation des services sociosanitaires plutôt que vers sa rupture à proprement parler. Nous avons observé que plusieurs positions adoptées par l'Association étaient celles qui n'avaient pas rencontré d'opposition en son sein et, vu le caractère hétérogène de l'Association, elle adopte une position modérée alors que son discours peut être plus radical. Les deux ne sont pas incompatibles.

Le projet alternatif oriente-t-il toutes les actions des groupes ? Peut-être pas. Nous croyons qu'il faut distinguer les pratiques de services des groupes, des pratiques ayant cours au plan de l'organisation du travail. La contestation du modèle dominant qui prend vie dans le projet communautaire des premières fondatrices se situe principalement dans le cadre de la prestation des services et ne s'étend pas nécessairement à l'organisation du travail : cela constitue une contradiction importante. Au plan des services, l'observation permet d'abord de constater, en effet, qu'il règne une atmosphère particulière dans les groupes, une ambiance familiale causée par l'organisation physique des lieux. On privilégie un décor familial autour de pièces résidentielles habituellement réservées à la vie quotidienne : cuisine et salon. Ensuite, les groupes privilégient non seulement la participation des usagers à la définition des activités thérapeutiques mais, dans la plupart des cas, ceux-ci constituent la majorité des membres des conseils d'administration des organismes. Ainsi, les consommateurs de services sont en même temps les gestionnaires de ces services. Enfin, dans leurs rapports avec les usagers, les intervenants tentent de minimiser les rapports hiérarchiques. Cette organisation est donc différente de celle prévalant dans les institutions.

---

<sup>9</sup> Melucci, 1997a, p. 11.

<sup>10</sup> Saucier, 1992, p. 19.

La participation des usagers au sein des organisations communautaires est-elle réelle ? Le but de notre recherche étant de comprendre les raisons et les mécanismes de constitution d'un acteur collectif, nous ne pouvons, actuellement, répondre à cette question. Cependant, nos observations montrent qu'un réel souci de la participation des usagers anime les actions des intervenants des groupes communautaires. La participation des usagers aux structures démocratiques des groupes communautaires permet de remplir la mission qu'ils se sont donnée d'être des «écoles de citoyenneté» comme dirait Boyte<sup>11</sup>. La participation des usagers à ces structures leur montre comment ils peuvent participer à d'autres structures participatives locales ou régionales.

Pourtant, malgré cette organisation différente au plan de la prestation des services, les modes formels d'organisation du travail des groupes que nous avons rencontrés ne sont pas fondamentalement différents des modes d'organisation du travail qu'on peut retrouver dans les autres institutions du réseau de la santé et des services sociaux. Formellement, le fonctionnement des groupes est assez traditionnel et il s'organise en hiérarchie entre la direction générale et les intervenants. Les tâches de gestion et d'intervention sont divisées, comme nous l'avons démontré en 1993<sup>12</sup> et comme les données le démontrent encore quelque dix ans plus tard. En effet, certaines directrices interrogées ont été des intervenantes et elles soutiennent que lorsqu'elles occupaient ce poste, elles n'auraient pu nous parler du fonctionnement de l'Association, car elles n'en connaissaient pas l'existence. Selon cet aspect de l'organisation du travail, les groupes ne sont certainement pas porteurs d'une critique du modèle de développement dominant. Pourquoi cette incohérence entre les demandes d'un modèle de développement différent au plan de la prestation des services en santé mentale et au plan de l'organisation du travail dans les groupes ? Notre explication tient à ce que certains cadres sont implicites, comme l'ont montré Taylor<sup>13</sup> et Jenson<sup>14</sup>, et qu'ils sont assez stables même s'ils peuvent changer à long terme. Ils peuvent structurer nos vies même s'ils ne sont pas définis ou conscients. Ce sont ce qu'on peut appeler des

---

<sup>11</sup> Boyte, 1994.

<sup>12</sup> Duperré, 1993.

<sup>13</sup> Taylor, 1998, p. 37.

<sup>14</sup> Jenson, 1991.

représentations inconscientes du monde<sup>15</sup> ou alors l'intériorisation des codes dominants<sup>16</sup> de la société. Ces représentations du monde expliquent, selon nous, les dérives organisationnelles des groupes communautaires qui, d'un côté, peuvent en appeler d'un modèle de développement différent et, de l'autre, reproduire des structures sociales dominantes comme par exemple des rapports de travail hiérarchiques. Dans un article que nous avons publié en 1999, nous avons montré<sup>17</sup>, à l'aide des travaux de Sainsaulieu<sup>18</sup>, de Meister<sup>19</sup> et de Sainsaulieu, Tixier et Marty<sup>20</sup>, la difficulté des fonctionnements collectifs qui dévient souvent de leurs objectifs de changement social non seulement à cause des exigences de l'environnement externe des entreprises coopératives les forçant à fonctionner avec une division du travail et une spécialisation importante, mais aussi à cause de l'intériorisation des codes dominants de la société par les individus formant le collectif de travail. Les manières de faire de la société sont naturalisées à un point tel que les individus tendent à les reproduire même si, consciemment, ils désirent les changer. Nous avons aussi montré à cette occasion que le fonctionnement collectif évolue en phases et que «l'utopie fondatrice est transformée peu à peu vers une participation différenciée»<sup>21</sup>. D'une certaine manière, c'est ce que nous pouvons observer dans l'Association que nous avons étudiée. L'organisation du travail telle qu'elle se vit dans les groupes est aussi le résultat de leurs rapports avec leur environnement externe. En effet, pendant la période de transformation des services en santé mentale et de la construction du PROS en santé mentale, la documentation spécialisée était fort importante et, si les groupes voulaient tirer leur épingle du jeu dans la «coopération-conflictuelle»<sup>22</sup> qui les unissaient au Conseil régional et ensuite à la Régie régionale, il fallait qu'ils spécialisent une de leurs travailleuses. Ensuite, on peut affirmer que certains groupes communautaires en constitution étaient parfois avides d'informations sur les fonctionnements et le langage acceptables dans une organisation. Les

<sup>15</sup> Jenson, 1991, p. 56.

<sup>16</sup> Freire, 1973.

<sup>17</sup> Duperré, 1999.

<sup>18</sup> Sainsaulieu, 1987.

<sup>19</sup> Meister, 1974.

<sup>20</sup> Sainsaulieu, Tixier et Marty, 1983.

<sup>21</sup> Duperré, 1999.

<sup>22</sup> Dommergues, 1988.

groupes veulent être reconnus, rappelons-le et, puisqu'ils sont dans une relation très étroite et inégale avec le réseau institutionnel, ils ont pu emprunter le langage propre aux établissements. Par exemple, on nous a affirmé que le choix du titre de directrice générale, dans un groupe, avait été fait à la suite des commentaires d'une travailleuse de la Régie régionale qui soutenait que la tâche que faisait la coordonnatrice d'alors était en fait une tâche de directrice générale et que, normalement, elle devrait porter le titre de directrice. Sur la foi de ce questionnement, l'organisme a changé le titre de coordonnatrice pour celui de directrice générale. Or, nous pensons que les mots du langage ne sont pas innocents et qu'ils portent en eux les codes implicites de la société. Gramsci dirait que les rapports de pouvoir de la société sont inscrits dans les mots et le langage<sup>23</sup>. Ainsi, le terme *directrice générale* ne fait pas référence uniquement aux fonctions de relations externes qu'exerce la personne ; il fait aussi référence à un rapport de travail hiérarchique. Nous pensons que le mot *coordonnatrice* en était moins chargé bien qu'il n'en était pas totalement dépourvu non plus.

Enfin, dans une perspective de rapports très étroits entre les groupes et les établissements lors de l'élaboration du PROS en santé mentale, et vu que la hiérarchie est très importante dans le réseau institutionnel des services de santé et des services sociaux, les groupes ont pu croire qu'il fallait être au même niveau hiérarchique pour réussir à se faire écouter des directeurs généraux des organisations ; les groupes ont changé le titre d'emploi des travailleuses. Ainsi, on peut observer que dans les groupes communautaires on est passé de l'utilisation des termes de *coordonnatrice* à la fin des années quatre-vingt à *directrice générale* au début des années quatre-vingt-dix pour désigner le personnel en charge des liens extérieurs et des négociations politiques. Ce ne sont pas les seuls facteurs externes qui forcent une division du travail, mais ils ont été importants pour les groupes que nous avons étudiés.

Malgré les différentes interprétations de l'alternative au sein de l'Association, le projet communautaire, lui, fait unanimité. Ce projet est intimement lié à l'expérience fondatrice

---

<sup>23</sup> Gramsci, 1977, p. 133.

vécue par les personnes au contact des implications de la vie dans les grandes institutions psychiatriques et des implications communautaires qu'elles peuvent avoir. Le projet communautaire est porté différemment par les premières fondatrices, soit, mais il est tout de même une valeur vers laquelle converge l'ensemble des groupes de l'Association. Et c'est ce projet communautaire avec la critique de la psychiatrie institutionnelle et la croyance dans la force de l'action collective qui constitueront les trois bases de l'action collective et de la complexe construction de l'acteur collectif par la suite.

Le projet communautaire des fondatrices est rendu opérationnel par l'action collective à laquelle elles croient beaucoup. L'action collective est une stratégie : «Ensemble on est plus fort, disent-elles toutes. » Ainsi, le projet est rendu possible par des actions stratégiques et planifiées. Les membres ont fait le calcul qu'ensemble, dans une situation donnée, elles avaient plus de chance de réussir à mettre en œuvre leur projet. Ainsi, les raisons qui expliquent la mobilisation dès cette phase de la constitution de l'acteur collectif, la rationalité de l'action, sont à la fois normatives et stratégiques.

Cette question de la rationalité de l'acteur est très importante, car elle constitue la base des constructions théoriques des paradigmes explicatifs des mobilisations que sont la TMR et celui des NMS, et ce qui a permis de les distinguer jusqu'à maintenant.

Dans la version présentée par Charles Tilly (1978 ; cf. Jenkins, 1983a, McAdam, McCarthy et Zald, 1988), la théorie de la mobilisation des ressources (TMR) voit les mouvements comme des acteurs portant une rationalité instrumentale. Sur la base de griefs perçus à partir d'intérêts communs, les membres d'un mouvement mettent leurs ressources en commun dans la perspective de gagner des biens collectifs – comme par exemple des salaires plus élevés, des garderies gratuites universelles et des terres pour les autochtones. [...] Ces approches [du paradigme des nouveaux mouvements sociaux] remplacent la racine métaphorique de la TMR des intérêts communs – vus comme des préalables de la mobilisation et des intérêts communs – avec la métaphore de l'identité collective (Cohen, 1985). Les NMS sont vus comme des instances de praxis culturelle et politique à travers laquelle de nouvelles identités sont formées, de nouvelles manières de vivre sont testées et de nouvelles formes de communauté peuvent être envisagées<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Carroll, 1992, p. 6-7. Notre traduction.

Certaines critiques disent du paradigme de la TMR qu'il parle d'action sans acteurs alors que le paradigme des NMS parle d'acteurs sans actions. En postulant la pluralité possible des rationalités, comme nous avons pu le constater dans l'Association, il devient alors possible d'avoir une théorisation qui tienne compte à la fois des acteurs et de leurs actions stratégiques, du pourquoi et du comment, questions auxquelles alors ont répondu respectivement la théorisation sur les mouvements sociaux et la TMR. Cette vision fort réductrice de la rationalité des acteurs portée par les premières théorisations sur les mobilisations collectives et les mouvements sociaux est remise en question par des théorisations subséquentes des mêmes auteurs de la TMR ou des NMS et permet une certaine unification des apports des deux cadres théoriques. Par exemple, pour Tilly :

Le fait que la façon dont les agents sociaux déterminent une stratégie n'est pas l'effet d'une disposition héréditaire au calcul rationnel. Il reconstitue la genèse de ces attitudes à travers les progrès des logiques du marché, de la bureaucratie, du contrat et leurs effets sur les cultures et mentalité. [...] Tilly souligne aussi que les agents mobilisés ne sont jamais assujettis à un seul type de rationalité. Le modèle olsonian où les agents n'entendent pas dépenser plus de ressources qu'ils n'attendent de gains n'est pour lui qu'un cas de figure<sup>25</sup>.

Dans le cas qui nous occupe, l'acteur oriente son action plutôt en fonction d'une rationalité wébérienne<sup>26</sup>, c'est-à-dire qu'il a une certaine vision du monde qui se traduit dans son projet communautaire et sa critique du modèle institutionnel de prestation de services psychiatriques. Les aspects stratégiques (se faire reconnaître comme prestataires de services en santé mentale, obtenir du financement, etc.) coexistent simultanément et deviennent une manière d'atteindre les buts : contestation du modèle dominant, établissement d'un modèle communautaire ou alternatif de prestation de services en santé mentale. De plus, comme le montrent les données des phases deux et trois de la constitution de l'acteur collectif, la rationalité affective entrera en jeu après quelques luttes menées en commun. Ainsi, une pluralité de rationalités peut coexister chez l'acteur. Cela jette un premier pont entre les apports théoriques de la théorie sur les nouveaux mouvements sociaux et ceux de la théorie

---

<sup>25</sup> Neveu, 1996, p. 62.

<sup>26</sup> Féreol, 1995, p. 227.

de la mobilisation des ressources. L'action stratégique des acteurs est maintenant guidée et encadrée par le cadre moral, à la base de leur identité.

Les cadres des premières fondatrices sont convergents et ils ont pu faire jonction grâce à la perception commune d'une fenêtre d'occasion créée par les changements dans la *macro* et la *méso* structure. En effet, au niveau macrosocial, deux transformations importantes sont en cours et affectent le système d'action. La première est un changement de valeurs qui s'effectue en faveur de la désinstitutionnalisation. La deuxième transformation est celle engendrée par la crise financière de l'État qui provoque des changements dans l'organisation des services sociosanitaires au Québec et, ensuite, la régionalisation de la planification des services, c'est-à-dire un transfert de responsabilité vers la mésostрукture régionale. Ainsi, changements *macro* et *méso* sociaux s'emboîtent et on peut en retrouver la trace dans les différentes publications gouvernementales auxquelles ont accès les membres fondatrices de par leur appartenance aux regroupements provinciaux.

En effet, le changement de valeurs en cours quant à la nécessité de désinstitutionnaliser les personnes aux prises avec une maladie mentale est annoncé depuis de nombreuses années. Dès 1962, le rapport de la commission Bédard proposait la désinstitutionnalisation, l'arrêt d'ouverture d'hôpitaux psychiatriques et la création de départements de psychiatrie dans les hôpitaux généraux. En 1985, le Comité de santé mentale du Québec proposait sept axes en vue de développer la *Politique de santé mentale* au Québec. La même année, la direction générale de la santé du ministère des Affaires sociales de l'époque dépose un document de consultation intitulé : *L'intervention en santé mentale ; du modèle institutionnel vers un modèle écologique*. Ainsi, le changement de modèle d'intervention en psychiatrie est dans l'air au Québec et les personnes qui sont proches des instances gouvernementales comme le sont les regroupements provinciaux et leurs représentants le savent.

En plus de ce changement de valeurs, les modifications de la structure de services en santé mentale étaient annoncées en 1987 par la *Politique de santé mentale* qui propose une décentralisation administrative. Il était donc possible, en 1988, que les premières

fondatrices aient pu faire une analyse détaillée des changements qui allaient intervenir dans l'organisation des services en santé mentale. C'est d'ailleurs ce qu'ont révélé les données empiriques : les premières fondatrices étaient fort bien informées de la situation, elles en faisaient une analyse et elles projetaient leurs actions en fonction de l'analyse qu'elles faisaient alors.

Ainsi, les changements perçus par les premières fondatrices dans la *macro* et la *mésostructure* offrent un angle d'explication de l'émergence de l'acteur collectif que nous avons étudié. Mais plus, cette lecture permet aussi d'affirmer que les premières fondatrices avaient analysé la présence d'une fenêtre d'occasion qu'elles désiraient saisir. La question des opportunités politiques nécessaires à la mobilisation a été amenée par Charles Tilly, auteur associé habituellement à la théorie de la mobilisation des ressources. Ce dernier défend l'idée que, pour induire la mobilisation, les «mouvements sociaux» ont besoin de plus que des ressources, ils ont aussi besoin de possibilités d'agir<sup>27</sup>. Pour Tilly, «les occasions pour l'action collective viennent et partent. Le défi pour les mouvements sociaux est d'identifier et de saisir les occasions d'action»<sup>28</sup>.

Tilly n'est cependant pas seul à dire que les occasions à identifier et à saisir sont importantes dans les mobilisations collectives. Jenson soutient, quant à elle, que «le potentiel d'expérimentation politique n'est pas le même tout le temps. Certains moments recréent la stabilité dans les relations sociales alors que d'autres génèrent plus de changement»<sup>29</sup>. De même, Melucci soutient aussi l'idée de l'action collective en relation directe avec les occasions à saisir : « L'action collective est plutôt une orientation réfléchie développée à l'intérieur d'un système d'occasions et de contraintes »<sup>30</sup>. C'est à ce type d'environnement que faisaient face les premières fondatrices et alors, le reconnaissant, elles ont analysé et identifié une possibilité d'agir. Elles y ont vu une possibilité de générer des changements dans le sens de leur projet communautaire et elles ont saisi l'occasion de le

---

<sup>27</sup> Chazel, 1992, p. 300.

<sup>28</sup> Canel, 1992, p. 41. Notre traduction.

<sup>29</sup> Jenson, 1991, p. 48. Notre traduction.

<sup>30</sup> Melucci, 1989, p. 25. Notre traduction.

mettre en action. Ainsi, il doit exister des occasions d'intervenir mais plus, il faut que l'acteur collectif puisse reconnaître qu'elles sont des occasions à saisir.

La perception de la fenêtre d'occasion est rendue possible par l'appartenance des premières fondatrices à des réseaux de base que sont les regroupements provinciaux, les comités régionaux ou les conseils d'administration d'établissements. Cette participation des premières fondatrices ou des fondatrices associées à ces structures de participation les a munies d'informations nécessaires pour pouvoir se projeter dans l'avenir et ajuster leurs stratégies, de percevoir une possibilité d'agir et de réussir leur projet : doter la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean de services communautaires en santé mentale. À vrai dire, comme le démontrent les données, l'apport des regroupements provinciaux s'avère important tout au long de l'histoire de l'ARACSM et non seulement lors de la période de fondation.

Ces données ne sont pas sans rappeler que la théorie de la mobilisation des ressources fait une part importante aux réseaux de base pour expliquer la mobilisation. En effet, la TMR «souligne l'importance cruciale d'organisations préexistantes dans l'émergence et la croissance des mouvements sociaux »<sup>31</sup>. Comme nous l'avons montré dans le chapitre théorique, la théorie de la mobilisation des ressources est sensible aux contextes spécifiques qui facilitent ou empêchent le processus de mobilisation collective. La présence des organisations de base est jugée fondamentale. Melucci fait le même constat dans son analyse de la théorie de la mobilisation des ressources. Les organisations préexistantes sont cruciales dans l'émergence et la croissance des mouvements sociaux<sup>32</sup>. Pour l'acteur collectif que nous avons étudié, les informations transmises par les regroupements provinciaux, d'abord aux membres fondatrices, et ensuite à l'Association par le biais des membres associées, se révèlent tout au long de l'histoire une ressource importante qu'on ne peut ignorer même si, comme nous l'avons montré au chapitre six, l'Association avait tendance à régionaliser les directives et les analyses fournies par les regroupements pour les

---

<sup>31</sup> Keane et Mier dans Melucci, 1989, p. 192. Notre traduction.

<sup>32</sup> Melucci, 1989 p. 192.

rendre plus conformes à la réalité régionale perçue différemment de celle de Montréal. Ainsi peut-on dire que les réseaux ne sont pas importants uniquement dans la phase préalable de la constitution de l'acteur collectif, mais bien tout au long de son existence.

Pour la TMR, l'importance des réseaux de base n'est pas appréciable uniquement au plan des informations qui permettent de faire une lecture plus appropriée des enjeux ; ils sont aussi le lieu d'une construction de liens affectifs qui permettront la mobilisation par la suite. En effet, Gamson avance que la préexistence des réseaux de base et des liens affectifs forts les traversant est fondamentale pour expliquer la mobilisation. Ainsi, reprenant les travaux de McAdam, Gamson soutient que les personnes ayant des liens interpersonnels forts dans des réseaux de base, avant la mobilisation, avaient un taux d'abandon moins élevée, lors de situations risquées, que celles qui n'avaient pas ces liens<sup>33</sup>. L'amitié est donc importante pour la mobilisation. Cet apport de Gamson est important parce qu'il permet de comprendre pourquoi la mobilisation fut possible dans des situations difficiles comme par exemple à la suite de l'arrivée de la TROC ou lors de la mise en demeure de la présidente de l'Association par la Régie régionale, car quelque temps avant, la lutte contre les contrats de services avait permis de tisser des liens affectifs pour celles qui avaient vécu cette lutte ensemble. Le vécu commun d'événements difficiles crée une solidarité. En effet, les actions des premières heures ont fait en sorte de tisser une solidarité importante au sein même de l'Association. Pour l'une, les membres vivent une relation semblable à celle d'un «vieux couple» ; pour l'autre, l'atmosphère était sympathique et lui apportait du plaisir ; pour une autre, enfin, son passage au conseil d'administration lui a permis de créer des amitiés qu'il lui serait difficile d'abandonner. Dans l'Association, les liens affectifs ne sont pas préexistants à la constitution de l'acteur collectif comme tel, comme le suggère la TMR ; ils sont construits à travers l'action et ils deviennent préalables à certaines mobilisations qui émergent dans les phases subséquentes. Ils permettent d'assurer la mobilisation et le maintien de la cohésion de l'Association même lors des situations difficiles.

---

<sup>33</sup> Gamson, 1992, p. 493.

Les aspects affectifs de l'action collective ont rarement été traités de manière exhaustive par les théoriciens. En faisant la synthèse de ces différents apports, on peut certes confirmer ce que les données montrent, à savoir que les aspects affectifs ne sont pas à négliger. McAdam a montré que la propension à la mobilisation était plus grande pour les personnes qui ont des liens affectifs importants avec des personnes déjà engagées dans une action collective<sup>34</sup>. Pour Norbert Elias, le code commun entre les groupes crée des liens affectifs «à la base de toutes leurs différences [entre les vieilles familles], on trouve une certaine unité des sensibilités »<sup>35</sup>. Quant à Melucci, il a traité des liens affectifs sous deux angles. Le premier est à la base de la définition de l'identité collective. Il soutient en effet «qu'un certain degré d'investissement émotionnel [...] permet aux individus de sentir qu'ils font partie d'une unité commune, [ce qui ] est requis dans la définition d'une identité collective »<sup>36</sup>. Le deuxième aspect des liens affectifs, traité par Melucci, est que, pour ce dernier, les relations affectives vécues différemment dans un mouvement social sont, en soi, un défi symbolique à l'ordre établi<sup>37</sup> en plus d'être à la base de la construction identitaire. Ainsi, les relations affectives tissées et vécues par les membres de l'Association ne sont pas uniquement un instrument de cohésion mais aussi une expérimentation de codes culturels différents de ceux vécus dans les institutions, une manière différente de vivre les relations. À terme, elles peuvent créer des représentations différentes de la vie en groupe et sont, par le fait même, «un défi aux codes dominants ». On peut voir ce précepte à l'œuvre dans le mouvement féministe où vie privée et vie militante sont étroitement liées. Dans l'Association, même si les liens entre la vie privée et la vie militante ne sont pas aussi étroits que dans les groupes féministes, on fait un pont entre ces deux dimensions de la vie. En effet, les relations entre les membres prennent une place importante lors des réunions : on fait des blagues, on échange sur les événements de sa vie personnelle, etc. De plus, le réseautage électronique des groupes, effectué plus récemment grâce au courriel, permet

<sup>34</sup> McAdam dans Gamson, 1992, p. 493.

<sup>35</sup> Elias et Scotson, 1997, p. 235.

<sup>36</sup> Melucci, 1994, p. 45.

<sup>37</sup> Melucci, 1989, p. 6.

l'envoi de blagues, de messages amicaux et même de sympathie, et cela contribue à tisser un peu plus ces liens affectifs.

À la lecture des différents apports théoriques, on peut penser que l'importance des relations affectives joue uniquement à titre de facteur préalable à la mobilisation. Pourtant, ce n'est pas le cas pour l'ARACSM. Les premières fondatrices et, plus tard, les fondatrices associées, ne se connaissaient pas. Les liens affectifs se sont plutôt développés au cours et à cause de l'action collective, et servent alors de base à ce que Gamson appelle la «solidarité organisationnelle»<sup>38</sup>. Cette solidarité organisationnelle peut contrecarrer les effets négatifs créés par la fermeture de la fenêtre d'occasion. Cet aspect de la mobilisation que sont les liens affectifs est d'autant plus important qu'il tend à être négligé dans la description des facteurs nécessaires à la mobilisation alors que, dans l'étude que nous avons faite, la dimension affective demeure une donnée non négligeable.

Dans notre argumentation, nous avons donc souligné jusqu'à maintenant l'importance des cadres qui sont à la base de l'identité culturelle du mouvement. Importance qui se révèle dès la phase préalable de la constitution de l'acteur dans le sens que les cadres convergents préexistants chez les membres ont pu faire jonction dans un contexte particulier. Aussi, nous avons souligné la pluralité des rationalités présentes au sein de l'acteur collectif ainsi que la tension pouvant exister à l'intérieur même de l'acteur entre différents projets.

De plus, dans cette première section, nous avons mis en évidence que des déterminants *macro*, *méso* et *micro* sociaux doivent être pris en considération en tant que facteurs explicatifs de l'émergence de l'acteur collectif. L'émergence de nouvelles valeurs et l'ouverture d'une fenêtre d'occasion créée par les changements apportés par la désinstitutionnalisation et la régionalisation des services sociosanitaires sont respectivement des domaines du macrosocial et du mésosystème. Enfin, nous avons vu que les trajectoires individuelles des premières fondatrices n'étaient pas étrangères à leur désir de changement. Les réseaux de base et le support que les premières fondatrices en ont tiré ne sont qu'un

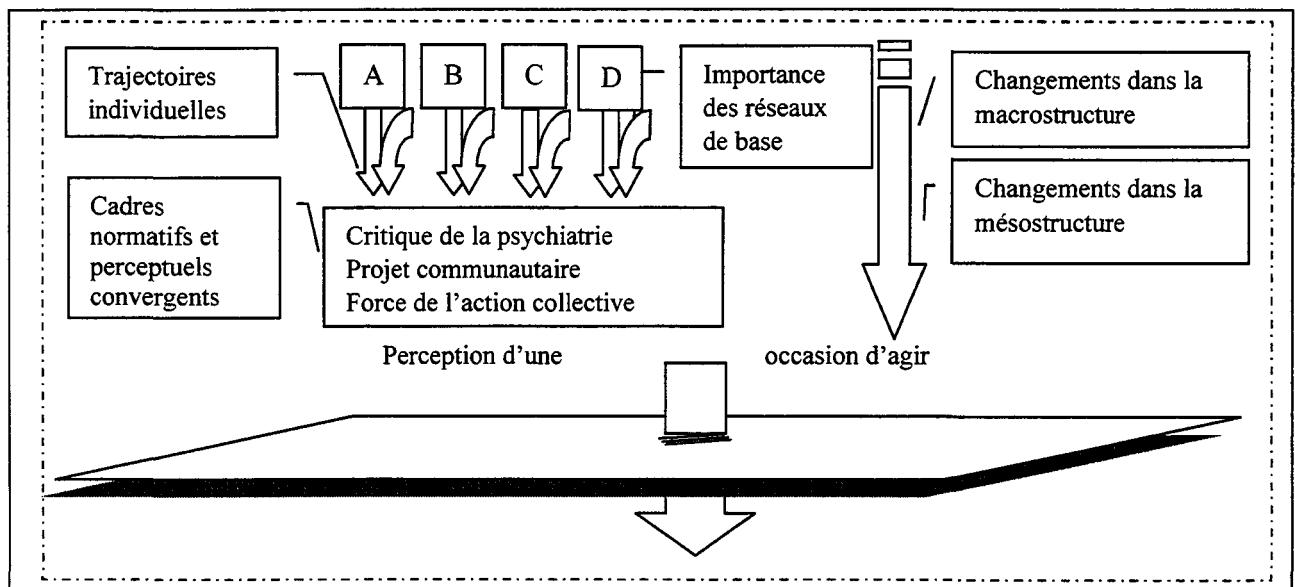
---

<sup>38</sup> Gamson, 1992, p. 493.

exemple de facteurs du domaine de la microsociologie. Il ne faut pas oublier que leurs expériences individuelles ont aussi modelé leur désir de changement social.

Nous avons schématisé ainsi les concepts émergeant des données concernant la phase préalable de la constitution de l'acteur collectif.

**Figure 5 : Facteurs préalables à la constitution de l'Association**



En terminant cette section, nous voulons ajouter que plusieurs de ces facteurs ne disparaissent pas dans la phase constitutive et celle de maintien. Par exemple, les changements structurels se produisent lentement et influencent l'existence de l'acteur collectif pendant toutes les années de notre étude. Cet exemple n'est pas le seul. L'importance des réseaux de base se révèle tout aussi cruciale pour la même période comme l'ont montré les données empiriques. C'est pour cette raison que, dans les prochaines sections de ce chapitre, nous ne reprendrons pas la discussion au sujet des facteurs explicatifs que nous avons déjà traités. Le lecteur doit cependant garder présent à son esprit qu'ils demeurent des facteurs importants lors des phases de constitution et de maintien.

## 7.2 La phase constitutive

Bien que les cadres des premières fondatrices soient convergents et que la situation permette leur convergence, nous n'avons pas encore expliqué comment cette convergence a pu se faire. C'est l'objet de la phase de constitution, le processus de passage des conditions à l'action, soit la constitution de l'acteur collectif comme telle.

La phase de constitution de l'acteur collectif, en plus d'être ancrée dans l'expérience personnelle des premières fondatrices, prend ses assises sur une identité commune à la base de chacun des groupes. Ils se reconnaissent en tant que groupes en santé mentale et ils reconnaissent vivre la même réalité. Cette faculté de «sentir qu'ils font partie d'une unité commune est requis dans la définition d'une identité collective »<sup>39</sup>. Malgré cette identité de base commune, des différences et des conflits sont encore présents. Dès les premières rencontres, on assiste à des pratiques d'ajustement des perceptions, c'est-à-dire à la construction, par triangulation, d'une lecture commune de la réalité, de ses enjeux et des actions à entreprendre afin d'imposer le projet communautaire auquel on adhère. C'est par ce processus de triangulation, utilisé dans les premières rencontres, qu'émerge un cadre d'interprétation commun. La triangulation sera utilisée par la suite pour permettre une lecture commune des enjeux et, ainsi, déterminer la course à suivre lors de changements dans l'environnement de l'acteur comme par exemple un changement dans la loi sur la protection du malade mental.

Le concept de *processus d'ajustement des cadres* a été proposé par les auteurs du paradigme de la TMR et les processus de cadrage affectent le schéma d'interprétation des participants de la mobilisation. Melucci apportait lui aussi cette idée d'ajustement des cadres sur trois dimensions fondamentales soit, premièrement, la formulation des cadres cognitifs concernant les buts, les moyens et l'environnement de l'action, deuxièmement, les relations entre les membres et, troisièmement, les investissements émotionnels<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> Melucci, 1989, p. 45.

<sup>40</sup> Melucci, 1989, p. 35.

Dans le cas de l'association que nous avons étudiée, les processus d'ajustement des cadres normatifs et perceptuels se font à différents moments de l'histoire de l'Association et selon certaines variantes. Nous avons déjà décrit la triangulation qui sert à ajuster les cadres d'interprétation et à faire émerger un cadre d'interprétation commun que les premières fondatrices ont utilisé dans les premières heures de l'Association. D'autres manières de procéder sont ensuite utilisées. Ces processus mettent à contribution des tiers actifs dans la médiation. Dans un premier temps, ces tiers font en sorte que les acteurs décrivent leurs visions de la réalité, leurs angles de vue. C'est une vision orientée, bien sûr, sauf que le partage de toutes ces visions orientées permet la construction, par triangulation, d'une vision globale et commune de la réalité.

Pour que se fasse cette liaison nécessaire entre les cadres personnels afin de faire émerger l'acteur collectif, pour que la construction tienne et pour que les arrimages s'emboîtent, certaines membres de l'Association soulignent les points communs et les intérêts communs aux différents acteurs : c'est la jonction. Cette action peut être comparée à ce que Snow, Rochford, Worden et Benford ont appelé le *frame bridging*<sup>41</sup> et que nous avons nommé la jonction des cadres. Ces auteurs définissent le *frame bridging* comme étant le «lien entre deux ou plusieurs cadres idéologiques congruents mais structurellement non connectés à propos d'un sujet ou d'un problème particulier<sup>42</sup>». Ces auteurs soutiennent aussi que cette jonction entre les cadres personnels et ceux du mouvement, dans le cas de groupes déjà constitués, peut se faire par des réseaux interpersonnels ou des réseaux de groupes, les médias, le téléphone ou la poste. Dans le cas de l'Association, nous avons pu observer que la jonction participait à la construction de l'Association dès ses premières phases et se faisait plutôt par le biais de contacts interpersonnels. De plus, le travail de jonction des cadres n'est pas le fait de tous ou de n'importe qui. Certaines personnes sont plus habiles et plus actives que d'autres à faire ce travail. Au début de l'Association, des représentantes de certains organismes ont joué ce rôle. Sans être des leaders de l'Association, elles travaillent à construire les cadres qui serviront de base à l'identité culturelle de l'Association.

<sup>41</sup> Snow *et al.*, 1986, dans Buechler, 1997, pp. 211-228.

<sup>42</sup> Snow *et al.*, 1986, dans Buechler, 1997, p. 213.

Les mêmes personnes utilisent ensuite, à titre d'exemple auprès des autres groupes, les collaborations déjà établies entre trois ou quatre groupes pour démontrer qu'il est possible de collaborer et pour susciter leur participation. Lorsqu'ils ont intégré ces groupes, ils serviront à leur tour d'exemple de la possibilité de s'unir. Les tiers utilisent ce qui se fait déjà pour montrer ce qu'il est possible de faire à plus grande échelle dans l'avenir. Ils commencent donc à tisser le fil conducteur entre le passé, le présent et l'avenir en plus d'étendre les cadres de compréhension à un ensemble plus grand. On pourrait associer ce processus à ce que les tenants de la *framing analysis* ont appelé le processus d'extension des cadres. En effet, on fait en sorte ici de mettre en lumière les valeurs ou les croyances sous-jacentes au mouvement et qui pourraient échapper à l'attention des personnes potentiellement mobilisables. Les données montrent de plus qu'outre les valeurs ou les croyances, l'aspect stratégique de l'action collective est aussi démontré aux groupes potentiels. Par exemple, les premières fondatrices ont montré qu'ensemble, les groupes pouvaient obtenir plus de financement que s'ils demeuraient séparés.

À d'autres moments de l'histoire de l'Association, les processus de cadrage sont aussi mis en œuvre, comme par exemple lors de l'admission d'une nouvelle membre. Les anciennes membres mettent alors en évidence les raisons qui ont motivé les décisions par le passé, les valeurs sous-jacentes sont exposées, etc. En plus d'avoir une fonction de liaison entre le passé, le présent et l'avenir et ainsi participer à la construction identitaire, ces processus servent aussi de cadrage de l'action collective pour les nouvelles membres. Ce processus permet à la nouvelle membre d'intégrer l'acteur collectif en adoptant son projet, et par son intégration elle participe ensuite à la construction permanente de l'Association.

L'observation participante et les entrevues montrent aussi que les membres analysent ensemble une situation problème et que, ce faisant, la discussion sert à clarifier le problème, à identifier la cause du problème et, enfin, à trouver la solution à prendre, ce qui constitue l'un des trois facteurs dont il faut tenir compte, avec les relations entre les membres et les investissements émotionnels, selon Melucci, dans la construction de

l'identité collective<sup>43</sup>. Ce processus d'ajustement des cadres est ce que Hunt, Benford et Snow ont appelé, quant à eux, les processus de cadrage diagnostique et pronostique<sup>44</sup>. Le diagnostic permet de comprendre la source du problème et les personnes en cause ; le cadrage pronostique permet d'identifier les buts et les stratégies à mettre en place pour les atteindre.

Par exemple, dans une décision à prendre à propos de la gestion de l'intervention dans le cadre de l'application de la loi C-75<sup>45</sup>, plusieurs commentaires humoristiques sur la capacité des intervenants institutionnels ont permis de construire un *eux* et de lui attribuer le problème de ne pas savoir intervenir en fonction des valeurs importantes pour les membres de l'assemblée. Par cette action, les membres de l'assemblée identifient la source du problème et les personnes qui en sont responsables, c'est-à-dire, selon leur point de vue, les travailleurs des CLSC. Cette réunion a aussi permis aux nouvelles membres présentes d'identifier les valeurs privilégiées par l'Association, d'identifier l'*autre significatif* et, par conséquent, de construire ou de renforcer le *nous* de l'Association. Nous avons donc assisté *de visu* à ce que Melucci appelait la délimitation du sujet en rapport aux autres<sup>46</sup>, soit une partie de la construction de l'identité collective de l'acteur. L'action décidée ensuite lors de cette rencontre constitue des pratiques politiques, c'est-à-dire des pratiques permettant à l'acteur d'élargir son espace social. Comme on peut le constater, les pratiques politiques ne peuvent être comprises en dehors d'une conceptualisation de l'identité.

Tout au long de l'histoire de l'Association, ce processus d'ajustement des cadres ne se modifiera pas dans ses grandes lignes. Ce type de fonctionnement est utilisé pour accomplir plusieurs ajustements : le partage des valeurs, la solution des conflits ou la prise de décisions communes. Même, depuis quelques temps, il a été intégré au fonctionnement habituel du conseil d'administration qui, au début de chaque rencontre, demande aux

<sup>43</sup> Melucci, 1989, p. 35.

<sup>44</sup> Hunt, Benford et Snow, 1994, p. 191.

<sup>45</sup> Cette loi découle du code civil et elle parle de la garde en établissement (cure fermée) pour les personnes dont l'état de santé mentale fait en sorte que cette personne est jugée dangereuse pour les autres ou pour elle-même.

<sup>46</sup> Melucci, 1994, p. 45.

représentants de raconter les événements vécus dans chacun de leur territoire. Cette nouvelle manière de faire a été rendue obligatoire par une nouvelle transformation de la gestion des services régionaux en santé mentale. En effet, la gestion par territoire morcelle les réalités des groupes en autant de réalités différentes vécues sur les territoires des CLSC. La territorialisation, comme l'appellent les gens de l'Association, est ce que propose la Régie régionale pour permettre l'offre de services à proximité du milieu de vie des personnes. Les CLSC ont été identifiés comme étant les maîtres d'œuvre de la prestation des services de base en santé mentale, c'est-à-dire des services en dehors des murs de l'hôpital. Cette nouvelle gestion particulière sur chacun des territoires construit une réalité nouvelle pour chacun des groupes qui doit ensuite partager sa représentation de la réalité avec les autres groupes de l'Association pour qu'elle puisse devenir détentrice, à nouveau, d'une représentation d'ensemble au niveau régional.

De plus, à travers l'histoire des services en santé mentale dans la région, la configuration des services a été très différente d'un endroit à un autre de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean et elle influence encore la structure de la prestation des services dans les territoires. Par exemple, un des territoires a accueilli un projet pilote d'organisation des services en santé mentale qui influence encore actuellement la forme que prennent les services. Un autre exemple est ce territoire qui avait une unité psychiatrique dans le centre hospitalier local alors que les services externes étaient assumés par l'Institut Roland-Sauzier situé à plus d'une heure de voiture. Enfin, on ne saurait passer sous silence que dans certains territoires (La Baie, Jonquière et Maria-Chapdelaine), les CLSC ont fusionné avec d'autres établissements afin de produire ce que les gens appellent des établissements à mission regroupée (CLSC, CH, CHSLD). Les différences dans les structures de prestation de services dans chacun des territoires, associé au fait que les groupes sont des partenaires des établissements dans la prestation de certains services, font en sorte que chacun des groupes vit une réalité différente qu'il faut ajuster à celle des autres afin de garder une certaine cohésion au sein de l'Association. L'Association régionale, si elle veut demeurer efficace au plan régional, doit construire sa réalité à partir de celles des territoires. Le processus de triangulation, fait au début de chaque nouvelle réunion, répond à ce problème.

Les processus de triangulation ne sont pas totalement faits consciemment par les membres. D'ailleurs, lorsqu'elles sont interrogées sur les processus de partage des valeurs ou de solution des conflits, leurs réponses sont plutôt du type : «On parle, on discute» et elles ne peuvent souvent aller plus loin. Leur manière de faire est intériorisée à un point tel que, souvent, elles ne peuvent la décrire. Cette manière de faire la triangulation peut alors être considérée comme faisant partie de la culture de l'acteur collectif, car elle correspond bien à la définition de la culture que nous faisions à l'aide des apports de Valade<sup>47</sup>, Spradley et Mann<sup>48</sup> et de Mandon<sup>49</sup>, à savoir que la culture est un ensemble de manières de faire parfois intériorisé à un point tel qu'il est difficilement identifiable par un membre du groupe culturel. Un acteur extérieur peut même mieux identifier ces manières de faire intériorisées que celui qui les a adoptées. Notre position d'extériorité par rapport à l'acteur collectif nous a permis d'identifier ce processus.

Solutionnés ainsi, par ajustement des cadres perceptuels et par triangulation de la réalité, les conflits internes sont structurants. Ils ont permis à l'Association de développer des mécanismes efficaces qui font en sorte que les conflits ne provoquent pas l'éclatement de l'acteur. Chaque conflit est une source d'apprentissage de la vie en groupe et en renforce la cohésion. L'apprentissage est cette adaptation de l'acteur collectif aux différentes situations qu'il rencontre dans son fonctionnement et dans son environnement. Par cet aspect de l'apprentissage, on peut aussi avancer que les mécanismes d'ajustement des cadres perceptuels par la triangulation constituent, en partie, la trame de l'identité culturelle de l'acteur collectif. En effet, un des aspects de la culture est cette capacité qu'elle a d'apprendre et de s'adapter aux changements dans l'environnement de l'acteur<sup>50</sup>. C'est par l'apport des conflits en termes d'apprentissage que nous faisons référence à des conflits structurants.

---

<sup>47</sup> Valade, 1992, p. 470.

<sup>48</sup> Spradley et Mann, 1975, p. 18.

<sup>49</sup> Mandon, 1990, p. 50.

<sup>50</sup> Kroeber et Kluckhohn, 1952.

Les tensions entre les diverses microcultures qui traversent l'Association ont aussi permis à cette dernière de ne pas se radicaliser dans un sens ou dans un autre, comme le soulignent les répondantes. Cette position mitoyenne est une des raisons qui ont fait en sorte que des groupes avec des positions idéologiques différentes aient pu rester solidaires. Alors, encore là, les conflits sont constitutifs. Bien sûr, les aspects stratégiques sont aussi importants à considérer dans la solidité de la construction : chaque groupe a plus de chance d'avoir du financement en étant membre de l'Association que s'il le revendique seul.

Parallèlement aux apprentissages de la vie en groupe et à la construction de cadres communs, des événements extérieurs interviennent dans ces processus et permettent de compléter ces apprentissages. En effet, l'Association est plongée très rapidement dans plusieurs actions collectives. Ces luttes l'opposent au Conseil régional et sont basées sur les différences entre les modèles communautaire ou institutionnel de prestation des services en santé mentale. On reconnaît ici les trois pôles des triangles de Touraine et de Melucci<sup>51</sup> : l'identité portée par les acteurs dans le projet qu'il défend se structure autour de l'enjeu dans l'opposition qui le lie à son adversaire. Et, comme l'ont montré avant nous Touraine et Melucci, l'opposition est structurante ; celle vécue entre l'ARACSM et le Conseil régional et ensuite la Régie régionale ne fait pas exception. Ainsi, cette opposition est source de maints apprentissages, comme l'illustrent les données. Par exemple, les répondantes ont relaté qu'elles en avaient appris sur la manière de négocier, sur la manière de formaliser des ententes, etc. Ces apprentissages font maintenant partie de la mémoire collective de l'Association et pourront servir ultérieurement lorsqu'elle sera confrontée à des situations similaires. Ils pourront être transmis, comme le suppose la conceptualisation de la culture, aux générations de membres qui suivront. Enfin, les luttes contre le Conseil régional ne seront pas que structurantes au plan des apprentissages ; elles le sont aussi parce qu'elles serviront de jalons historiques.

En effet, les données dévoilent également que les luttes menées contre le Conseil régional au début de la phase de constitution sont devenues des points de référence tant ils

---

<sup>51</sup> Saucier, 1986.

deviennent significatifs pour les membres. Kitchelt soutient qu'un groupe peut se «nourrir de réminiscences historiques [...] qui, parce qu'[elles] ont suscité des victoires historiques, peuvent se perpétuer de manière presque fétichiste »<sup>52</sup>. C'est le cas, par exemple, de la lutte contre les contrats de services, gagnée par les groupes et qui sert à nourrir la mobilisation. Le gain, résultant de ces luttes, sert ensuite d'exemple de l'utilité de l'Association et permettra d'en garder la cohésion dans des périodes où les raisons pour la mobilisation sont moins fortes. C'est sensiblement le même processus que l'Association a déjà utilisé pour faire la première jonction. On avait alors utilisé les collaborations existantes entre quelques groupes pour montrer la possibilité d'une collaboration entre un plus grand nombre de groupes. Ici, c'est le passé, les collaborations réussies qui serviront d'exemple de l'utilité de l'Association et même de sa nécessité afin de réaliser le projet collectif. Ainsi, passé, présent et avenir sont réunis et permettent de donner aux acteurs un sentiment de continuité dans le temps, sentiment essentiel pour pouvoir parler d'une identité collective<sup>53</sup>.

Même si les liens affectifs sont extrêmement importants dans la cohésion de l'acteur collectif, comme nous l'avons montré, nous ne pouvons cependant affirmer qu'à eux seuls ils peuvent compenser la perte des raisons stratégiques. En effet, ils doivent être ajoutés à l'exemple que constituent les gains passés qui servent de démonstration de l'utilité de l'Association à l'ensemble de ses membres.

Quelques membres ont été plus actives que d'autres dans ces luttes contre le Conseil régional. Les membres de l'Association reconnaissent ces membres actives et ces dernières deviennent à la longue, à force de raconter l'histoire, des symboles et des emblèmes dans le sens qu'elles deviennent des représentations valorisées de la force de l'Association. Ces histoires que sont les grandes luttes et les personnages qui sont créés par ces luttes sont racontées aux plus jeunes membres. Même celles qui n'ont pas assisté à ces luttes connaissent ces moments jalons de l'histoire de l'Association. Ils servent de fil conducteur entre le passé et le présent, cela pour la construction de l'identité culturelle. Car, en effet, la

---

<sup>52</sup> Neveu, 1996, p. 106.

<sup>53</sup> Taylor, 1998 ; Melucci, 1985, p. 45, p. 49 ; Saucier, 1992, p. 30.

culture et l'identité font toutes deux une part importante au fil temporel : la première dans l'esprit de la transmission des apprentissages, la seconde dans l'esprit d'une certaine continuité temporelle malgré les changements effectués.

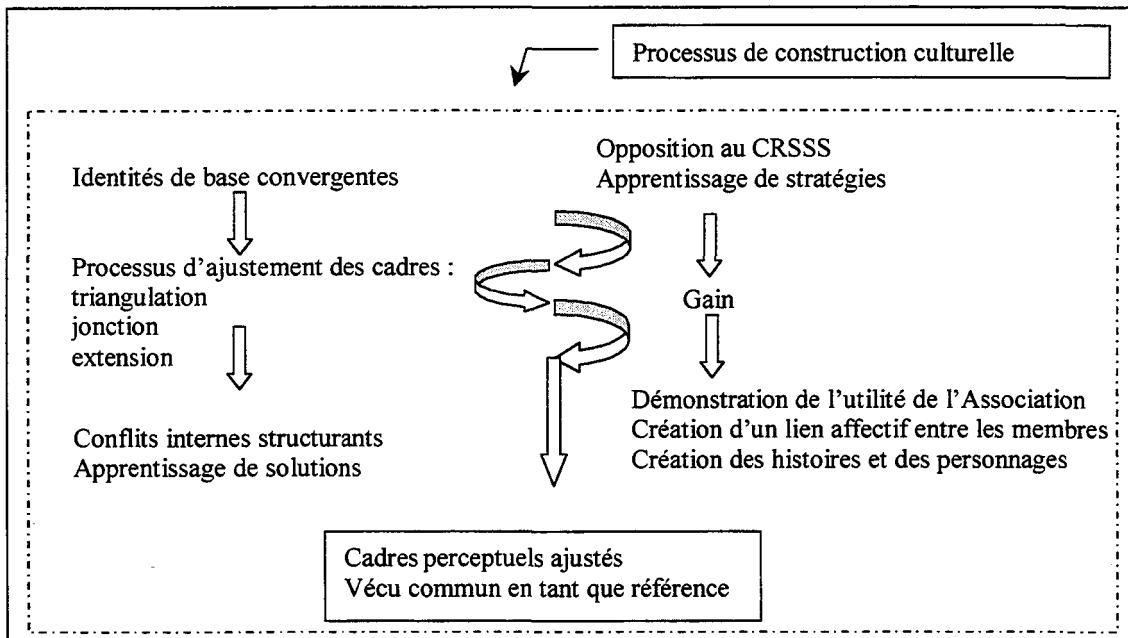
Ces événements, racontés et parfois tronqués, embellis par leur passage dans les cadres interprétatifs des acteurs ainsi que ces personnes ayant mené les troupes deviennent alors des symboles et servent à orienter l'action. Les actions des acteurs se font en fonction de la perception qu'ils se font de la réalité, perception orientée par le cadre moral et l'expérience de l'acteur. Dans notre cas, la lutte contre les contrats de service sert d'exemple de la réussite de la lutte de l'Association et dit aux membres qu'elles peuvent encore réussir une entreprise similaire par la suite. Les personnes qui ont été à la base de cette lutte mémorable menée contre un adversaire de taille, selon leurs perceptions, deviennent des personnages mythiques, presque glorifiés. On les admire, on les écoute. Elles deviennent les «anciennes» de l'Association. Elles sont donc détentrices de l'histoire. Puisqu'elles ont vécu la grande histoire de l'Association, elles sont respectées. Cela place les anciennes dans une position privilégiée pour jouer le rôle de mentor auprès de jeunes membres ; c'est ainsi que l'histoire se perpétue, se transmet de génération de membres en génération de membres et que l'Association peut continuer à jouer son rôle de cadre normatif pour ces nouvelles membres et pour l'ensemble des groupes. Les nouvelles membres peuvent s'inspirer des valeurs, des manières de faire, de l'information et de la formation, nous ont-elles dit, pour pouvoir orienter leur travail dans les groupes communautaires. Mais les anciennes ne servent pas uniquement à la transmission de la culture de l'Association, elles sont aussi mises à contribution dans la solution des conflits. Puisqu'elles détiennent la connaissance et ont de l'expérience, on a pu remarquer que les tiers associées à la solution des conflits étaient en fait toujours les membres les plus anciennes de l'Association.

De plus, les données montrent que les luttes menées contre le CRSSS ont aussi apporté à l'Association un répertoire de stratégies particulières : stratégie d'investissement des lieux de pouvoir, l'art de négocier, la formalisation des ententes, etc. L'Association a appris à travers ses contacts avec le CRSSS et ensuite avec la Régie régionale comment se

comporter et comment négocier. Là encore, nous pouvons constater cet élément d'apprentissage au contact de l'environnement.

Nous avons schématisé cette phase constitutive ainsi :

**Figure 6 : Processus de construction culturelle de la phase constitutive**



Alors que, dans la première section, nous avions plutôt axé notre discussion sur les facteurs expliquant pourquoi émerge un acteur collectif, nous avons montré, dans cette deuxième section, comment des cadres convergents partagés par les premières fondatrices et les fondatrices associées ont pu s'arrimer grâce à des processus de cadrage tels que la triangulation, la jonction et l'extension. Nous avons aussi montré que la méthode utilisée pour solutionner les conflits internes permet certains apprentissages qui sont mis au profit de la cohésion de l'Association. Enfin, l'opposition vécue au Conseil régional a aussi permis plusieurs apprentissages : stratégies d'action, démonstration aux membres l'utilité de l'Association, création des histoires et des personnages qui seront mis à profit pour la

cohésion et, enfin, créations affectives qui, elles aussi, assureront à l'Association une pérennité.

### 7.3 La phase de maintien de l'acteur collectif

L'élément principal qui émerge de l'analyse des données pour la phase de perpétuation de l'acteur collectif est le processus de transmission culturelle qui est en cours. Par processus culturel, nous faisons référence aux modes de transmission et d'ajustement de la culture de l'Association, c'est-à-dire à ce que nous avons défini au chapitre deux, grâce aux apports de Kroeber et Kluckhohn<sup>54</sup>, Valade<sup>55</sup>, Mandon<sup>56</sup>, ainsi que de Spradley et Mann<sup>57</sup> comme étant un ensemble interrelié et organisé (*cultural pattern*) de manières de faire particulières, de facteurs, de traits, d'éléments normatifs (valeurs, normes), d'habitudes, de manières de résoudre des problèmes, des modèles de comportement qui sont partagés par un groupe social donné, et qui est construit cumulativement par les processus d'ajustement à l'environnement externe et dont les aspects sont appris et transmis aux générations subséquentes.

La phase de maintien de l'acteur collectif est donc caractérisée par le double mouvement de la transmission des apprentissages aux nouvelles membres et par de nouveaux apprentissages, de nouveaux ajustements aux déterminants extérieurs. Les processus internes, l'intériorité, sont constamment alimentés par les liens avec l'environnement externe et confrontés à ce dernier. En effet, l'identité culturelle se forme à travers les processus complexes d'intériorité et d'extériorité, spécifiques eux-mêmes à des périodes historiques données comme l'ont montré Taylor<sup>58</sup> et Jenson<sup>59</sup>. Deux processus sont donc à l'œuvre en même temps dans la construction de l'identité d'un acteur collectif. Le premier est celui de l'ajustement entre les différents groupes au sein de l'acteur collectif ainsi que la transmission de cette identité culturelle à l'intérieur même de l'Association à travers le

---

<sup>54</sup> Kroeber et Kluckhohn, 1952.

<sup>55</sup> Valade, 1992.

<sup>56</sup> Mandon, 1990.

<sup>57</sup> Spradley et Mann, 1979.

<sup>58</sup> Taylor, 1998.

<sup>59</sup> Jenson, 1991.

temps. Le deuxième processus en œuvre en est un d'apprentissage qui est lié aux relations externes qu'entretient l'Association. Ce dernier processus est évidemment historiquement daté puisqu'il intervient dans un espace particulier et dans une période précise. Ces deux aspects de l'histoire, soit le «fil rouge» de l'identité et la spécificité dans l'espace et le temps, sont fondamentaux pour comprendre les processus en cours dans la formation et la perpétuation de l'identité de l'acteur collectif.

Cette section traitera donc, dans un premier temps des aspects internes des processus de transmission culturelle existants et, dans un deuxième temps, des aspects externes contribuant à produire de nouveaux apprentissages. Cependant, cette linéarité n'est pas vraiment représentative du réel et elle est requise seulement par le support descriptif que nous utilisons, l'écriture. Le lecteur doit garder en mémoire que les processus internes et externes sont simultanés et en interaction constante.

### 7.3.1 Les processus internes

Par processus internes, nous faisons référence aux actions entreprises à l'intérieur de l'acteur collectif pour assurer sa cohésion et sa perpétuation. La transmission de l'histoire vécue et la projection dans l'avenir du projet communautaire sont le fil d'Ariane de l'identité. Ainsi, dans la perpétuation de l'acteur collectif et lors de l'intégration des nouvelles membres, on doit voir à la fois à ce que cette membre associée acquière la mémoire collective de l'Association et qu'elle puisse se projeter dans l'avenir à l'aide du même cadre moral que celui qui a constitué l'utopie fondatrice pour les premières fondatrices et ensuite les fondatrices associées.

Bien que le *membership* de l'Association soit assez stable, il arrive toutefois que doivent s'intégrer de nouvelles arrivées. Ces membres associées remplacent souvent une ancienne membre, bien qu'il arrive que de nouveaux groupes demandent à devenir des membres de l'Association. Certaines de ces nouvelles membres ont mentionné avoir eu un mentor ou alors des inspiratrices, des guides, voire une mère spirituelle ! Ces mentors sont principalement des anciennes membres et leur rôle correspond à la définition du mentor

qu'on peut trouver dans un dictionnaire. Ces mentors, disent les répondantes, leur ont permis de connaître l'histoire de l'Association et de comprendre les raisons qui sous-tendent les décisions qui sont prises. Ces dernières leur apparaissent alors comme des décisions sensées, les meilleures compte tenu du contexte, car elles sont ancrées à la fois dans l'histoire vécue de l'Association et dans son projet collectif. Ainsi les mentors, en racontant l'histoire de l'Association, permettent l'acquisition, chez les nouvelles membres, de cette mémoire collective du groupe. C'est de cette manière que les nouvelles membres acquièrent leur identité culturelle dans l'Association.

La jonction entre les cadres normatifs et interprétatifs des nouvelles membres et ceux de l'Association se fait, quant à elle, sensiblement de la même manière qu'à la phase constitutive. La différence réside dans le fait qu'à la phase constitutive, on ajustait les cadres de différents groupes, on construisait une vision commune de la réalité alors que dans la phase de maintien, on parle plutôt d'adjonction d'une nouvelle représentante d'un groupe aux interprétations et à la culture de l'Association. La triangulation sert, encore une fois, à ajuster la manière dont on interprète la réalité. Alors que dans la phase de constitution on ajustait des lectures personnelles du même événement, dans la phase de pérennité, on ajuste la vision des choses de la nouvelle membre avec l'histoire de l'Association. Les anciennes membres racontent les événements passés, l'interprétation qu'elles en avaient faite, les actions qui avaient été posées en fonction de ces interprétations et enfin on expose les conséquences de ces actions. La nouvelle membre acquiert alors une partie de la mémoire collective de l'Association et cela permet aussi de l'intégrer au fil temporel de l'Association, lui donner un sentiment de partager la même histoire.

Quant à la jonction entre les valeurs de la nouvelle représentante et celles de l'Association, le processus est semblable à celui utilisé dans la phase précédente. Lors d'assemblées, les nouvelles membres peuvent reconnaître dans les valeurs nommées par l'Association celles qui sont partagées par leur propre groupe lorsque les raisons des décisions sont exposées par les anciennes membres. Alors qu'à la phase précédente, la jonction se faisait entre les

valeurs des différents groupes, dans la phase de maintien, la jonction se fait maintenant entre les valeurs du groupe en question et celles, maintenant partagées, de l'Association.

Les données montrent aussi que l'Association sert de cadre normatif aux groupes sur trois plans. Le premier est volontaire. En effet, certains nouveaux groupes ou certains nouveaux arrivants dans les organisations communautaires utilisent l'Association à titre de guide pour l'action dans leur propre organisation comme c'est le cas pour cette répondante qui disait qu'elle avait eu besoin de l'Association pour apprendre à gérer son propre groupe. L'Association est un lieu d'apprentissage, un lieu de formation et d'information. C'est l'endroit où l'on apprend des choses, un endroit auquel on s'alimente pour savoir quoi faire et comment le faire. Ces manières de faire sont en fait la culture de l'Association qui est transmise alors par enseignement et par imitation. Le deuxième plan concerne l'ensemble des groupes, anciens et nouveaux. Lors de certains conflits, des membres s'étaient vu réprimander et elles avaient dû alors rentrer dans la ligne dictée par l'Association. Ce fut le cas, notamment, lorsqu'un groupe a présenté un mémoire différent de celui proposé par l'Association lors d'une consultation publique tenue par la Régie régionale. C'est la pression sociale exercée qui permet la perpétuation de la culture de l'Association. Enfin, au troisième plan, certains groupes ont dit qu'ils se sentaient différents et jugés implicitement s'ils ne correspondaient pas à une certaine vision du communautaire. Par exemple, les groupes se sentent mal vus à cause du trop gros volume de leur organisation, du trop gros volume de leur financement, des liens qu'ils entretiennent avec le réseau institutionnel des services, etc. Ces différents reproches questionnent les groupes, en fait, sur un seul sujet : leur statut communautaire et leur adhésion au projet collectif, à la culture de l'Association. C'est un aspect de la réflexivité qui est aussi montré par ce questionnement. En effet, les groupes doivent répondre aux questions sur leur propre identité, mais aussi sur celle de l'Association.

Pour continuer sur la question de l'histoire dans le processus interne de perpétuation de l'acteur collectif, nous aimerions souligner que les jours, les mois et les années passés ensemble ont tissé des liens affectifs très forts entre les membres. Ces liens affectifs

permettent d'augmenter, pour l'une, son sentiment d'appartenance. Pour l'autre, ces liens permettent des discussions franches qui contribuent à la solution rapide et efficace des conflits. Enfin, les liens affectifs soulignés par les membres permettent de penser que l'Association est devenue un deuxième chez-soi, un lieu où il fait bon vivre et qu'on aime à retrouver. D'ailleurs, c'est ce qu'ont montré les données : il y a une atmosphère particulière dans l'Association qui permet la cohésion.

Schématiquement, les processus internes de transmission culturelle de l'Association, que nous avons repérés sont les suivants.

- L'intégration des représentantes des nouveaux groupes passe par des processus d'acquisition de la mémoire collective de l'Association, par l'histoire racontée parfois par des mentors et par un sentiment d'une identité et d'une histoire commune.
- La jonction des valeurs, du cadre moral, des nouveaux groupes avec celles de l'Association se fait comme pour la phase constitutive. Cette triangulation est rendue possible lorsque les valeurs de l'Association sont nommées et que les nouveaux groupes peuvent reconnaître la convergence de leurs propres valeurs avec celles du groupe.
- La pérennité de l'Association est assurée par la référence à des événements et à des personnages significatifs communs qui deviennent des emblèmes, des mythes, des symboles.
- L'Association sert de référent normatif pour les nouvelles et les anciens membres de l'Association.
- Les actions et les gains qu'on s'attribue (réflexivité) démontrent aux membres la pertinence de l'existence de l'Association.

Passons maintenant aux processus externes participant au maintien de l'acteur collectif.

### 7.3.2 Les processus en lien avec les facteurs externes

Les événements auxquels l'Association a été confrontée dès la phase constitutive ont laissé une empreinte historique, c'est-à-dire que l'Association a construit son savoir en fonction des expériences qu'elle a vécues. D'ailleurs, les répondantes ont été claires sur ce point : le partenariat avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux leur a appris

beaucoup. Les méthodes de négociation, les stratégies et la formalisation des processus ne sont que quelques apprentissages des répondantes.

Ainsi, les relations entre l'ARACSM et le CRSSS, dès le début de l'histoire de l'Association, ont forgé chez l'ARACSM une identité particulière à ce moment historique et à cet espace précis qu'est le mésosystème régional de l'organisation des services sociosanitaires. On peut donc penser que le répertoire de stratégies propres à l'Association est en résonance avec cet *autre* qui a participé à sa constitution par opposition. Or, à mesure que le temps passe, l'Association rencontre d'autres acteurs avec qui elle n'est pas nécessairement en opposition. En effet, le projet communautaire de l'Association peut trouver son écho dans celui des organismes affiliés à la TROC. L'Association se retrouve donc en situation d'altérité, c'est-à-dire en rapport à un *autre* qui permet lui aussi d'affiner sa construction identitaire. Ce répertoire de savoirs et de stratégies spécifique aux apprentissages, construit grâce aux relations avec la Régie régionale, permet d'expliquer, croyons-nous, pourquoi les mêmes stratégies, appliquées à la TROC, avaient connu mauvaise fortune. L'ARACSM a utilisé les mêmes stratégies gagnantes avec un acteur qui s'identifiait comme un allié potentiel alors qu'elles avaient été forgées au contact d'un ennemi commun à tous les deux.

L'arrivée de la TROC amenait un autre événement qui allait être fort significatif dans la vie de l'ARACSM, soit la fermeture de la fenêtre d'occasion. En effet, combien de fois avons-nous entendu, chez les interviewées, que l'arrivée de la TROC avait été catastrophique. La Régie régionale avait alors coupé le canal de communication avec l'ARACSM : toutes les décisions sont prises dorénavant à la TROC. Qu'à cela ne tienne, l'ARACSM s'adapte à ce changement d'environnement et développe alors de nouvelles stratégies internes et externes.

À l'interne, on effectue un retournement et on s'applique à discuter plus amplement des pratiques de service des groupes et des valeurs qui les sous-tendent. On fait le travail de construction interne que l'Association n'avait pas eu le temps de compléter à l'époque de sa

naissance, puisqu'elle fut happée par les événements. Pour ce retournement, les événements passés servent d'exemple de l'utilité potentielle de l'Association. Elle peut servir encore. Elle est une assurance contre des coups durs éventuels. De plus, les liens affectifs tissés, dans le temps passé ensemble, permettent une diminution des considérants stratégiques urgents. Les liens affectifs permettent de colmater les fuites qu'engendre la perte du canal de communication direct avec la Régie régionale.

Les années passent et les changements apportés à la structure des services en santé mentale et l'arrivée de nouveaux concepts tels que la *sectorisation*, l'*intermédiarisation* et la tarification des services font en sorte que l'ARACSM est en constante réflexion sur son déploiement et sa configuration régionale.

La sectorisation, aussi appelée la territorialisation, est la division de la planification et de la prestation des services en santé mentale dans les secteurs que sont les territoires des CLSC. Ainsi, après la régionalisation, il y a eu une certaine localisation des services en santé mentale que les acteurs appellent sectorisation. Cette territorialisation fait en sorte que plusieurs décisions ou manières de faire se construisent maintenant dans chacun des territoires. Au sein de l'Association, la triangulation sert à ajuster les différentes identités locales alors construites afin d'alimenter la construction identitaire régionale puisque, malgré une organisation plus locale des services en santé mentale, il y a encore des enjeux régionaux sur lesquels l'Association doit intervenir.

L'*intermédiarisation* est la transformation des ressources communautaires d'hébergement en ressources intermédiaires (RI) ou en ressource de type familial (RTF) par un contrat d'affiliation avec les institutions. Par ce contrat, les établissements réservent des lits dans des groupes communautaires d'hébergement et ils rémunèrent bien ce service, même si les lits ne sont pas toujours occupés. Les groupes craignent qu'avec ces contrats réservant des lits, viennent les obligations institutionnalisant les pratiques des groupes et qu'elles les fassent dévier du projet communautaire auquel l'Association adhère. Pour plusieurs

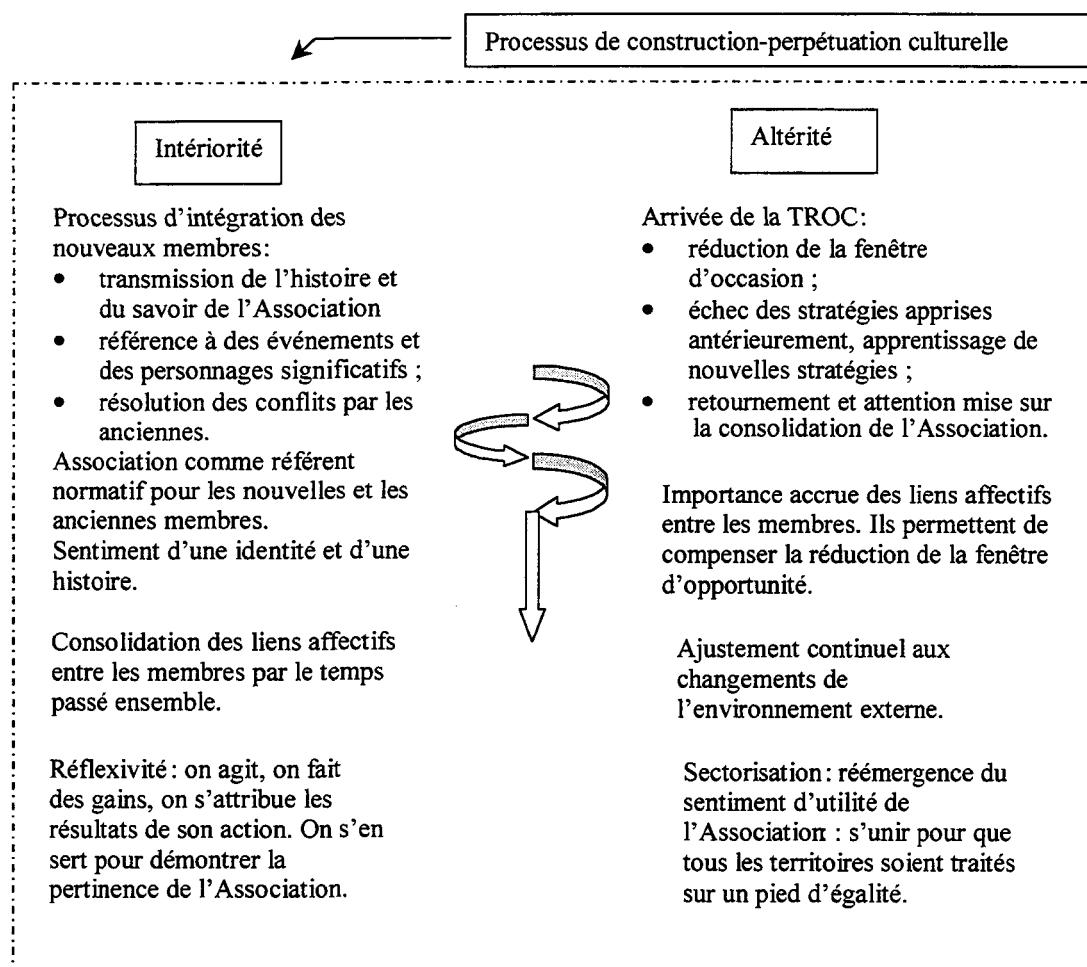
membres de l'Association, ces contrats d'affiliation sont une manière détournée de reprendre l'idée de faire signer des contrats de service.

Enfin, la tarification des services est une nouvelle donnée à laquelle doivent faire face les groupes communautaires. Normalement, ces derniers ont pour principe de ne pas charger de montant d'argent pour les services qu'ils offrent. Certains groupes le font pourtant. Cette pratique est dénoncée par l'ARACSM et elle est même directement interpellée par cette pratique puisque certains de ces groupes ont fait une demande d'adhésion à l'Association. La demande d'adhésion de ces nouveaux membres oblige l'Association à prendre position sur cette question : les refuser ou les accepter et ensuite intégrer ces membres. La réponse à chacune de ces questions débattues, lorsqu'elle fait consensus, est alors intégrée dans les règlements généraux de l'Association et participe donc à son changement et à l'établissement d'une nouvelle configuration de son identité.

L'identité de l'Association est donc fonction de l'espace et du temps. Elle doit constamment construire et reconstruire son identité en fonction des changements intervenant sur le territoire régional. L'identité de l'Association est à la fois permanence et changement. En effet, elle ne change pas fondamentalement au plan du cadre moral mais elle s'ajuste aux changements.

Voici comment nous avons schématisé la troisième phase de l'Association, soit la phase de maintien.

**Figure 7 : Processus de construction et de perpétuation culturelle de la phase de maintien**



Comme on peut le constater, les données empiriques font appel à plusieurs concepts faisant partie de différentes théories explicatives existantes. Nous avons établi que les facteurs préalables à la constitution de l'acteur collectif tenaient à la fois d'un projet communautaire qui tire sa source dans une critique d'un modèle institutionnel de prestation des services perçu déshumanisant par les premières fondatrices et de leur perception d'une fenêtre d'occasion créée par des changements dans le macrosystème et le mésosystème. Ces identités de base convergentes ont pu produire un acteur collectif grâce au double mouvement des processus internes d'ajustement des cadres et des processus externes

d'opposition structurante avec le Conseil régional. Cette opposition a alors créé des conditions, des événements qui servent ensuite à assurer le maintien de l'acteur collectif encore une fois par un double processus interne et externe.

La perpétuation de l'acteur collectif est rendue possible, à l'interne, par un processus d'intégration des nouvelles membres qui permet la transmission de l'histoire et du savoir de l'Association, intégration et transmission réalisées par les anciennes de l'Association, les mentors. De plus, les événements significatifs vécus dans la phase précédente ont créé des histoires et des personnages érigés en symboles de la nécessité de maintenir l'acteur collectif. Ces événements ont aussi forgé des liens affectifs entre les membres, ces liens servant de réseau de solidarité utile tant dans l'expérimentation de nouvelles manières de vivre les relations sociales que dans la cohésion de l'acteur collectif lors de périodes plus difficiles pour la cohésion. Enfin, à l'externe, pendant les années que nous avons étudiées, maints changements dans le mésosystème régional de prestation de service sont intervenus : élaboration du PROS en santé mentale, révision du PROS, régionalisation et transformation du réseau régional des services sociaux et de santé et plus récemment la sectorisation. Chacun de ces changements a eu un effet structurant sur l'Association. Nous utilisons le terme structurant pour signifier que ces changements participent aux transformations effectuées par l'acteur collectif pour s'adapter aux changements externes, tout en restant une entité, en maintenant sa cohésion.

#### 7.4 Des perspectives d'intervention en organisation communautaire induites par l'analyse

Puisque la question de départ de notre recherche a pris racine dans l'expérience de travail social en organisation communautaire que nous avons développée dans un CLSC et dans d'autres milieux de pratique, nous espérons que la réponse à notre question pourrait identifier quelques pistes d'intervention, car, comme le soulignent fort à propos Deslauriers et Hurtubise, le développement des connaissances est la base de la pratique du service social<sup>60</sup>. Par contre, même si la connaissance constitue la base du service social, la seule

---

<sup>60</sup> Deslauriers et Hurtubise, 2000, p. 4.

connaissance ne suffit pas, l'intervention est aussi dans l'ordre des choses. Le but de cette section est donc d'identifier les perspectives d'intervention induites par notre analyse. Cependant, nous aimerions souligner qu'il ne s'agit pas ici de recommandations d'actions infaillibles. Dans la mobilisation, trop de facteurs entrent en ligne de compte pour prétendre réussir à les contrôler tous. De plus, nous n'aspirons pas non plus décrire l'ensemble du processus d'intervention en organisation communautaire ; cela n'est pas notre propos ici.

Afin de bien cadrer ce que nous entendons par l'expression *intervention en organisation communautaire*, nous aimerions apporter ici quelques précisions sur ce qu'est l'organisation communautaire, à l'aide de Mercier :

L'organisation communautaire est une méthode d'intervention ayant le statut de pratique professionnelle, dans le sens qu'elle s'appuie sur des connaissances systématisées tirées de l'observation de la pratique et de diverses disciplines des sciences sociales (sociologie, sciences politiques, génagogie, éducation). Elle s'appuie aussi sur des habiletés et méthodes d'analyse et d'intervention auprès des personnes, groupes et communautés – un savoir et un savoir-faire. Enfin, elle repose sur des principes et des perspectives qui la conditionnent et l'orientent comme méthode de travail social :

- la volonté et la capacité d'intervenir sur les problèmes sociaux collectifs vécus par les personnes appauvries économiquement, marginalisées socialement et culturellement ou discriminées politiquement ;
- l'analyse de ces problèmes en fonction, non pas d'une faiblesse des personnes qui les vivent, mais d'une distribution inégale du pouvoir – social, économique et politique – et dont les solutions passent par le renforcement du pouvoir des communautés de base, *l'empowerment* des individus et des communautés ;
- un parti pris pour la démocratie et l'autogestion des communautés de base, et une croyance dans leurs capacités de définir les problèmes qui les confrontent et de devenir des acteurs de changement social<sup>61</sup>.

L'organisateur communautaire n'est pas indispensable à l'émergence des acteurs collectifs ou de l'action collective dans son sens large ; la preuve en est de la constitution de l'association que nous avons étudiée. La mobilisation a émergé des besoins pressentis par

---

<sup>61</sup> Mercier dans Deslauriers et Hurtubise, 2000, p. 185.

les premières fondatrices et ce sont elles qui ont amorcé la démarche. Nul besoin d'organisateur communautaire. Pourtant, dans certains cas, l'organisateur communautaire peut être appelé par les premiers fondateurs eux-mêmes pour soutenir la création de concertations ou d'acteurs collectifs pour le développement local ou régional, comme c'est le cas par exemple pour le démarrage d'une corporation de développement communautaire sur le territoire du CLSC pour lequel nous travaillions ou alors pour unifier différents groupes intervenant dans des anciens territoires municipaux maintenant fusionnés ou encore pour le démarrage de coopératives d'habitation ou de travail.

Nous avons utilisé le terme *soutenir* pour décrire le travail de l'organisation communautaire, car dans notre vision de l'organisation communautaire, il ne saurait en être autrement. En effet, les valeurs propres à l'organisation communautaire que sont la démocratie, l'autogestion et l'*empowerment* obligent à une certaine manière d'intervenir en respectant les personnes qui font appel aux services de l'organisation communautaire. Ainsi, il n'est aucunement notre propos de parler d'organisateurs professionnels qui manipulent et qui organisent en dehors des besoins des populations. Il est par contre dans notre propos de parler d'outils mis au service des personnes et des groupes dans un respect profond de leurs convictions, de leurs valeurs et de leur fonctionnement. Voici donc, à partir du modèle que nous avons développé, ce que sont ces pistes d'intervention.

#### 7.4.1 Le projet ou le cadre moral

Le facteur le plus central pour la mobilisation, que nous avons découvert dans notre étude de cas, est l'adhésion des membres à un projet, le projet communautaire de l'Association, ce que Touraine appelle l'historicité et ce que Melucci appelle l'enjeu. Plus près de nous et de la pratique de l'organisation communautaire, Lavoie et Panet-Raymond parlent du projet en terme de «tirée de l'espoir»<sup>62</sup> et elle figure comme l'une des trois conditions favorables à la mobilisation. Ces trois conditions favorables sont :

---

<sup>62</sup> Lavoie et Panet-Raymond, 1996, p. 218.

l'intensité du degré d'insatisfaction des personnes touchées par une situation problème (la poussée du malaise) ;

l'espoir suscité par le projet ou le moyen d'action favorisé pour transformer cette situation (la tirée de l'espoir) ;

la conjoncture sociale, politique et économique dans laquelle ce projet s'inscrit, conjoncture qui peut être favorable ou défavorable, contribuant ainsi à la présence d'une bonne ou d'une mauvaise synchronisation (le *timing*).

Nous aimerions attirer l'attention du lecteur sur ces conditions favorables telles que livrées par Lavoie et Panet-Raymond et mettre en évidence que ces éléments peuvent être déterminés à partir des théorisations sur les mobilisations collectives ou les mouvements sociaux. En effet, la «poussée du malaise» peut être assimilée à la théorie de la frustration relative de Gurr<sup>63</sup> qui soutenait que la mobilisation était le fruit d'une distance perçue entre les attentes et la situation effectivement vécue. Le *timing* est ce que nous avons appelé, dans la foulée de Tilly<sup>64</sup>, les occasions et la «tirée de l'espoir» peut être assimilée à ce que nous avons appelé le projet de l'Association ou alors l'utopie fondatrice.

Ainsi, plusieurs auteurs s'accordent pour dire que le projet porté par les membres est fort mobilisateur. Nous avons constaté aussi chez les premières fondatrices que le projet doit être ancré dans une expérience de vie et une expérience personnelle comme ce fut le cas pour les fondatrices qui avaient une expérience concrète des grandes institutions psychiatriques et des traitements institutionnels. Cette découverte permet de penser que l'organisateur communautaire, lorsqu'il interviendra, aura à identifier ce qui, dans l'expérience et le cadre moral des personnes en présence, a été assez marquant pour constituer un ancrage pour soutenir la mobilisation autour d'un projet.

Cette nécessité du projet pose deux questions. La première est de savoir si n'importe quel projet peut être mobilisant. Un projet de société porté par les groupes d'extrême-droite peut-il être «la tirée de l'espoir»? Sous ce seul aspect, nous devons répondre par l'affirmative. Cependant, la réussite de la mobilisation est une conjonction de facteurs et

---

<sup>63</sup> Neveu, 1996.

<sup>64</sup> Canel, 1992.

d'éléments. Plus particulièrement, dans le cas qui nous occupe, nous pensons aux facteurs liés à l'ouverture ou aux occasions favorables présentes dans le système d'action. Un projet fort mobilisateur pourra échouer si le système ne présente pas d'occasion ou d'ouverture pour le laisser germer.

La deuxième question est de savoir si on peut intervenir sur le cadre moral porté par les membres. Nous avons vu qu'avec les processus d'ajustement des cadres, il était possible de faire une intervention pour ajuster les cadres moraux déjà présents chez les membres. Ces derniers hébergent des bases communes compatibles (cadre moral ou projet et intérêts) qu'il faut nommer et mettre en évidence pour que la jonction se fasse. Il faut rappeler ici que les processus d'ajustement des cadres que nous avons observés ont à la base des cadres congruents mais qui ne sont pas connectés, qui n'ont pas fait jonction. Pour tout dire, vu que le cadre moral est un ensemble de valeurs fondamentales portées par un individu, il nous apparaît utopique de penser pouvoir le changer fondamentalement.

#### 7.4.2 L'analyse du contexte communautaire et des enjeux politiques

Puisque nous avons montré que l'émergence d'un acteur collectif est rendue possible par les changements dans le *macro* et le *méso* système, nous réitérons l'importance, en organisation communautaire, de l'analyse du contexte et des enjeux. Doucet et Favreau identifient quatre étapes d'organisation communautaire qu'ils nomment : voir, juger, agir, évaluer<sup>65</sup>. L'analyse du contexte fait partie de ce qu'ils nomment le *voir*. Cela consiste à l'exploration d'un milieu : identification des problèmes majeurs, enquête sur la culture (mode de vie et valeurs), identification des ressources, analyse des forces locales. Le *voir* est modulé différemment selon l'approche d'organisation communautaire dans laquelle se situe l'intervenant. Ces approches, selon la typologie de Rothman, sont le développement local, l'action sociale et enfin le planning social<sup>66</sup>. Dans la réalité, ces approches s'interpénètrent et il est souvent possible de constater que des interventions s'apparentent à la fois à une approche de développement local et d'action sociale ou alors de

---

<sup>65</sup> Doucet et Favreau, 1991, p. 441.

développement local et de planning social. Ainsi, en plus de ce que nous avons déjà nommé à titre d'éléments de l'analyse du milieu, nous pouvons ajouter le repérage des leaders, l'analyse des forces en présence, des adversaires et des enjeux en cause. Cette analyse du milieu sert à identifier ce qui, dans le système d'action, peut constituer une occasion à saisir.

#### 7.4.3 La nécessité de saisir les occasions

L'analyse permet de voir l'évolution du système d'action et d'identifier des ouvertures possibles pour intervenir. Lavoie et Panet-Raymond reconnaissent ce qu'ils appellent le *timing*<sup>67</sup> comme un des trois éléments favorables à la mobilisation. Comme nous, Lavoie et Panet-Raymond soulignent qu'il n'y a pas de recette miracle pour la mobilisation. Cependant, l'identification des occasions ou alors des éléments favorables que peut être la conjoncture sociale présente dans le *macro* et le *méso* système est certes d'importance. Dans notre étude de cas, l'occasion favorable se situait dans des changements intervenus au plan culturel et économique. En effet, la désinstitutionnalisation s'appuie à la fois sur un changement de valeurs et une nouvelle définition de l'intervention de l'État rendue nécessaire par la crise financière l'affectant, dans un contexte de mondialisation des économies.

#### 7.4.4 L'intervention sur le processus d'ajustement des cadres

Dans l'Association, les processus d'ajustement des cadres que sont la triangulation, la jonction et l'extension furent le fait des membres de l'Association sans qu'elles en aient pleinement conscience. Cependant, pour créer une concertation, rien n'empêche une intervention planifiée sur les cadres. Nous reprenons ci-après les différentes étapes de ces processus afin d'identifier les pistes d'intervention qui s'ouvrent à l'organisateur communautaire.

---

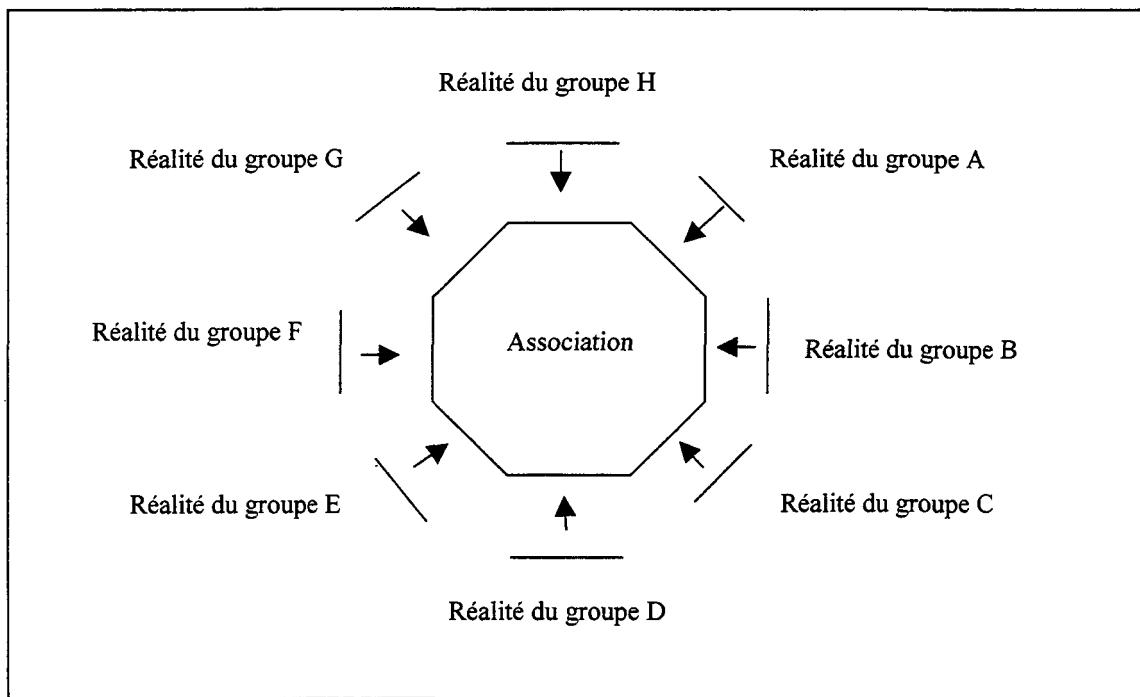
<sup>66</sup> Doucet et Favreau, 1991, pp. 59-70.

<sup>67</sup> Lavoie et Panet-Raymond, 1996, p. 218.

### A) La triangulation

La triangulation est l'action qui permet aux membres du groupe d'exposer leurs manières de voir afin de construire une vision commune et partagée du système d'action ; c'est un processus d'ajustement des cadres d'interprétation. Bien que ce travail puisse se faire spontanément, l'organisateur communautaire peut le faciliter en créant des instants, des conditions pour que les membres puissent exposer leurs différentes manières de voir. L'Association a adopté, récemment, un mode de fonctionnement qui lui permet de contrecarrer les effets déstructurants de la gestion par territoire, ce qu'elle a appelé la territorialisation, qui crée des pratiques et des modes de gestion différents sur chacun des territoires. Au début de chaque réunion, on fait ce que les répondantes ont appelé la «tournée des territoires». Chaque membre raconte les événements, les actions et les ententes prises sur son territoire depuis la dernière réunion du conseil d'administration. Cette action permet à l'Association de construire un portrait complet de la réalité de son espace qui est la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean à partir de l'addition des différentes réalités des territoires et ainsi d'ajuster son action. La triangulation est utile à toutes les phases du processus de mobilisation et même dans le processus de résolution des différends. L'organisateur communautaire doit donc voir à ce que tous participent à la construction de la réalité de l'acteur collectif en racontant et définissant leur propre vision des choses. La triangulation peut se résumer à la figure suivante :

**Figure 8 : La triangulation**



#### B) La jonction

Le processus de jonction des cadres est celui qui permet, lors de la phase constitutive de l'association, de mettre en commun ce qui unit ses différentes constituantes. C'est principalement un processus d'ajustement du cadre moral. La jonction est possible dans le cas de cadres congruents mais non connectés, comme le soutiennent Snow, Rochford, Worden et Benford<sup>68</sup>

Dans ce cas, l'intervenant doit :

- identifier les cadres moraux des membres potentiels ;
- identifier les intérêts et les objectifs des membres en présence ;

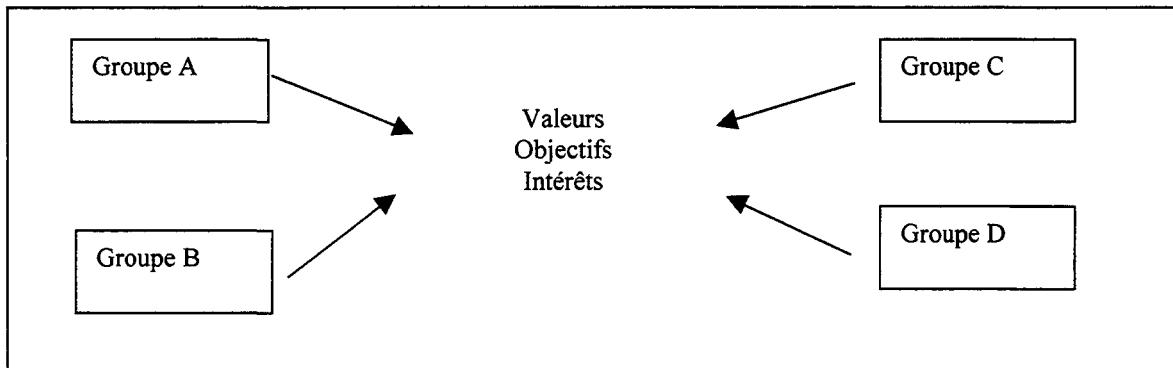
<sup>68</sup> Snow *et al.*, 1986 dans Buechler, 1997.

- identifier les similitudes et les différences ;
- montrer les similitudes des valeurs, des intérêts et des objectifs.

La démonstration des similitudes des positions des différents acteurs est faite grâce à la technique de la reformulation.

L'intervenant s'appuiera ensuite sur l'analyse du système d'action pour montrer qu'une action collective a des chances de réussite, qu'il y a une occasion à saisir, le cas échéant. Il est vrai, en effet, que la reconnaissance des valeurs n'est pas une garantie de mobilisation des personnes, car d'autres facteurs entrent en jeu. En effet, par la sensibilisation, on doit faire émerger la «prise de conscience du caractère collectif»<sup>69</sup> du problème vécu par les personnes et «l'espoir qu'en s'y attaquant collectivement, le problème puisse être atténué ou résolu au profit des personnes qu'il affecte»<sup>70</sup>. Notre analyse a aussi montré que la croyance dans la force de l'action collective est essentielle pour la mobilisation. Le processus de jonction peut s'illustrer ainsi :

**Figure 9 : Le processus de jonction des cadres**



<sup>69</sup> Lavoie et Panet-Raymond, 1996, p. 206

<sup>70</sup> Lavoie et Panet-Raymond, 1996, p. 206.

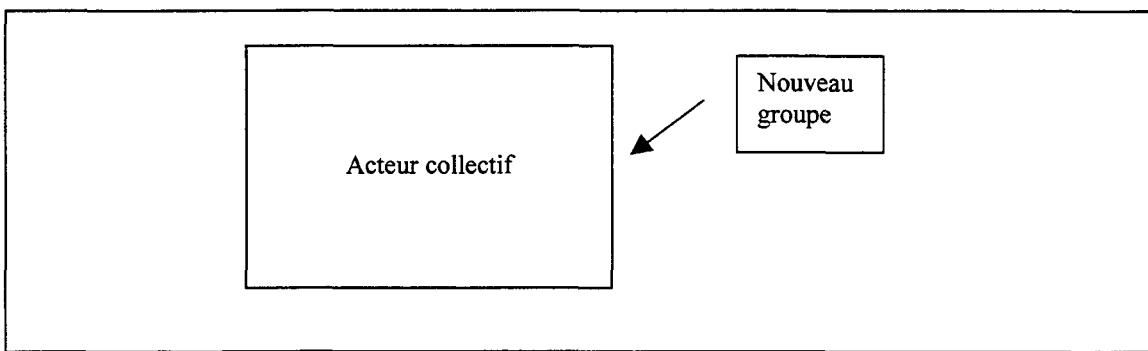
### C) L'extension

L'extension est utilisée lors de la phase de pérennisation afin d'intégrer une nouvelle membre à l'identité collective de l'Association. Comme pour la jonction, elle s'appuie sur le fait que les différents acteurs en présence partagent des cadres congruents. Les actions de ce processus sont les suivantes :

- raconter les actions réalisées par l'Association et souligner les valeurs sous-tendues par ces actions ;
- aider à identifier les similitudes avec celles du nouveau groupe ;
- montrer les similitudes des intérêts ;
- montrer les collaborations passées et actuelles et s'appuyer sur elles ;
- raconter les victoires sur lesquelles on peut s'appuyer pour vivifier la croyance dans l'action collective et dans l'utilité de l'Association.

Voici comment on peut illustrer l'extension :

**Figure 10 : L'extension des cadres**



Comme pour les autres processus, l'extension se conjugue avec plusieurs autres actions comme par exemple l'identification des occasions à saisir ou alors l'identification et l'appui sur les victoires passées.

#### 7.4.5 La nécessité de s'appuyer sur les victoires

Nous avons vu, dans notre étude de cas, que l'Association puisait ses forces dans les victoires qu'elle avait obtenues. En effet, la victoire dans la lutte contre les contrats de services fut utilisée à maintes reprises afin de montrer ce que l'Association pouvait faire, et cette démonstration de son utilité renforce la cohésion entre les membres. Lavoie et Panet-Raymond<sup>71</sup>, ainsi que Marcotte<sup>72</sup>, insistent aussi sur la nécessité d'avoir des victoires tangibles, des victoires d'étapes pourraient-on dire, afin de contrer la démobilisation qui pourrait survenir à la suite de longues périodes de travail qui semblent mener à rien lorsque les objectifs visés ne peuvent être atteints qu'à long terme.

Dans notre étude, nous avons fait valoir que c'est la lutte qui avait contribué à renforcer la cohésion. C'est le fait d'avoir lutté ensemble pour vaincre un obstacle important qui a créé la solidarité. Est-il possible de créer cette solidarité en l'absence de luttes à mener ? La réponse tient peut-être dans l'identification des ingrédients de la source de mobilisation : situation difficile ou complexe, solution unique gravitant autour de la mise en commun des forces de tous les membres du groupe, création d'un vécu commun aux personnes qui devient le fondement du sentiment de partager le même vécu, la même histoire. Est-ce qu'on pourrait utiliser, par exemple, la planification et la réalisation d'une activité de plein air pour favoriser la création de cette cohésion ? C'est dans le domaine du possible. En effet, une expédition fournit les éléments nécessaires à la création de cette cohésion que nous recherchons : nécessité de planifier et de réaliser une activité en groupe, degré de difficulté élevé, réussite grâce à la contribution de tous. D'ailleurs, en faisant une recherche rapide sur l'Internet, nous avons trouvé au moins une entreprise québécoise qui se spécialise dans la réalisation de ce type d'activités adaptées aux exigences des entreprises, cela pour créer des équipes de travail ou intégrer de nouveaux membres. Sur le site de l'entreprise, un témoignage est éloquent : « Nous sommes rentrés au bureau avec une

---

<sup>71</sup> Lavoie et Panet-Raymond, 1996, p. 217.

<sup>72</sup> Marcotte, 1986, p. 117.

équipe de 40 plutôt qu'avec 30 personnes disparates (les nouveaux) et une équipe de 10 (les vétérans) »<sup>73</sup>.

Enfin, la réalisation de cette tâche commune doit faire en sorte que l'expérience reste gravée dans la mémoire des participants et qu'ils puissent s'y référer. C'est le début de la création de ce sentiment de partager une histoire commune, ce qui est une des bases de la construction d'une identité collective.

#### 7.4.6 Le fait de permettre un engagement modulé en fonction des personnes

Dans l'Association, nous avons repéré plusieurs fonctions ou rôles assumés par différentes personnes. En effet, nous avons identifié plusieurs leaders qui intervenaient sur des dimensions différentes de l'action : action politique, action sur la cohésion du groupe, action sur le climat, etc. Cela montre qu'il importe de pouvoir identifier les forces de chacun des participants et d'utiliser ces forces en fonction des différentes dimensions du groupe. De plus, il faut tenir compte de l'investissement que les membres veulent bien donner. En effet, la personne qui décide de s'investir dans un groupe cherche aussi la satisfaction personnelle, celle d'être reconnue comme une personne, d'être aimée et appréciée, d'être soutenue et appuyée dans les moments difficiles et, enfin, de pouvoir se réaliser et se développer<sup>74</sup>. Nous ajouterions à cette nomenclature faite par Marcotte que la personne souhaite avant tout être respectée dans ce qu'elle est, dans ses forces et ses faiblesses. À preuve, une des répondantes de l'étude s'identifiait comme une excellente *supporter* mais non pas comme une leader, et elle était satisfaite que l'Association respecte ce trait de sa personnalité.

De plus, nous ne saurions passer sous silence la nécessité d'avoir une organisation qui utilise les forces de chacun et qui permette ce leadership polycéphale que nous avons constaté dans l'Association et que Melucci<sup>75</sup> avait reconnu avant nous. Une structure

<sup>73</sup> <http://www.espaces.qc.ca/version3/article.asp?article=965> en date du 9 juin 2002.

<sup>74</sup> Marcotte, 1986, p. 53.

<sup>75</sup> Melucci, 1983.

hiérarchique fixe et immobile paralyserait les actions et, par extension, les effets positifs que peuvent avoir d'autres membres de l'Association.

#### 7.4.7 L'intervention sur la dimension affective et communicationnelle du groupe

Lavoie et Panet-Raymond insistent sur plusieurs conditions pour favoriser la mobilisation, entre autres la qualité de la communication et le fait de «faire place au plaisir»<sup>76</sup>. Pour ce dernier aspect, cela n'est pas sans rappeler les liens affectifs qui se sont développés au fil des années dans l'Association. De plus, selon Marcotte, la fréquence des rencontres développe le goût de se rencontrer : «L'appétit vient en mangeant, le goût de se rencontrer en se voyant régulièrement»<sup>77</sup>.

Ainsi, l'organisateur communautaire doit intervenir sur différentes dimensions du groupe, notamment au plan du climat : voir à ce que les divergences ne dégénèrent pas en conflits pouvant provoquer l'éclatement du groupe, voir à l'établissement de délicates attentions entre les membres, utiliser le courrier électronique pour créer un réseau de communication qui peut aussi permettre l'établissement de liens sociaux (cartes de vœux, blagues, etc.). C'est ce genre d'attentions qui a contribué à maintenir la mobilisation des membres de l'Association au fil des ans. Et, pour que les nouvelles membres puissent intégrer ce groupe déjà mobilisé et qu'à terme elles intègrent la culture de l'Association, on doit aussi voir à la transmission de sa culture.

#### 7.4.8 La nécessité de voir à la transmission de la culture de l'association

La culture d'une organisation est un ensemble de manières de faire apprises et transmises<sup>78</sup>. Dans l'Association, l'intégration de certaines nouvelles membres a été facilitée par la présence de personnes qui ont joué le rôle de mentor. Ce fut un processus accidentel, dans le sens qu'il n'avait pas été voulu et planifié par les leaders de l'organisation. Toutes sortes de formes de mentorat sont à l'œuvre dans différentes sphères d'activité de la société,

<sup>76</sup> Lavoie et Panet-Raymond, 1996, p. 217.

<sup>77</sup> Marcotte, 1986, p. 115.

<sup>78</sup> Duperré, 1993.

comme c'est le cas entre une personne versée dans les affaires depuis longtemps et une nouvelle entrepreneure ou alors dans les entreprises et les organisations. À titre d'illustration, un nouvel employé de l'usine Isle-Maligne au début des années 1960 fut pris en charge, à son arrivée, par un ancien qui lui transmis les premières consignes concernant les choses à faire et ne pas faire : ne pas prendre les places de certains à la cafétéria, ne pas utiliser les deux douches du fond, ce qu'il faut apporter pour son dîner, etc.<sup>79</sup>. À preuve aussi tous ces livres sur les mentors qu'on peut voir en se promenant dans les librairies.

Dans l'Association, c'est un mentorat informel qui est utilisé, mais il pourrait être l'objet d'une certaine formalisation tout en restant efficace. Ces mentors pourront aider à l'intégration des nouveaux membres en leur transmettant l'histoire vécue, les manières de faire et les savoirs, et peut-être aussi en leur servant de lien privilégié avec les autres membres de l'Association. Dès qu'une personne nouvelle devient la représentante de son groupe ou lors de l'intégration d'un nouveau groupe, un membre du groupe pourrait, selon les affinités et les occasions qui se présentent, voir à développer une relation privilégiée avec cette nouvelle personne ; lui transmettre les documents nécessaires, lui raconter les hauts faits de l'Association et voir à ce que ses interrogations trouvent des réponses.

Puisque la culture est apprise et transmise, le groupe peut aussi développer certains outils d'intégration des nouveaux membres. Nous avons déjà été témoin de coopératives de travail ou d'habitation qui avaient construit des trousseaux d'accueil des nouveaux membres et cela permettait effectivement l'intégration de ceux-ci. La trousse pourrait comprendre un historique abrégé (histoire) en plus des règlements de l'association (codes de conduite), la liste des membres avec leurs coordonnées postales et électroniques (relations entre les membres), etc. Enfin, il serait judicieux qu'un outil soit développé pour identifier clairement le projet du groupe. Dans plusieurs groupes, cela prend la forme d'un manifeste. L'histoire contenue dans la trousse et le manifeste sont les deux pôles du fil de l'identité :

---

<sup>79</sup> Martin, J. 2001, pp. 174-181.

savoir d'où je viens et savoir où je vais sont des conditions essentielles pour pouvoir parler d'identité<sup>80</sup>.

Nous venons de voir que plusieurs connaissances acquises dans le cadre de notre étude pouvaient être traduites en pistes d'intervention. Ce faisant, nous pouvons dire que nous avons satisfait à notre curiosité de départ qui était d'acquérir un savoir, de comprendre les mécanismes de constitution des acteurs collectifs ainsi que les facteurs participant à leur pérennisation afin de pouvoir les transférer dans un savoir-faire.

---

<sup>80</sup> Taylor, 1998, p. 71, 75.

## CONCLUSION

Le Québec a subi des transformations notables depuis les années soixante. La Révolution tranquille, comme on l'appelle ici, a permis de moderniser les institutions québécoises. La transformation des valeurs des Québécois n'est pas étrangère à cette modernisation. Il en est de même du trajet de la santé mentale. Depuis les années soixante, après que le Québec eût connu une période asilaire, le mot clef est celui de la désinstitutionnalisation. Ce mot d'ordre allait prescrire plusieurs configurations du système de santé mentale dont plus récemment celle provoquée par l'adoption de la *Politique de santé mentale* en 1989. Lors des événements entourant la mise en œuvre d'une des recommandations de la *Politique de santé mentale* dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, soit l'élaboration des plans régionaux d'organisation des services en santé mentale (PROS), il nous fut possible d'observer la manifestation publique d'un acteur collectif. Cette manifestation de l'acteur collectif a pu paraître plutôt spontanée alors qu'en fait, cette mobilisation a été le fruit d'un patient travail de construction intervenu bien avant.

L'action de cet acteur, lorsqu'elle est analysée dans la perspective constructiviste de structuration de la société que nous avons adoptée, est une action de développement des services régionaux en santé mentale portée par un acteur qui revendique un autre modèle de développement que celui qui est défendu par les élites du mésosystème régional. L'émergence et l'action d'un acteur collectif dans le domaine de la santé et services sociaux, si on admet l'idée de l'interpénétration des différents aspects constitutifs d'une région que sont les espaces fonctionnels et d'identité, permettent à cette région d'expérimenter une nouvelle manière de faire et de vivre les relations entre les acteurs. C'est pour cette raison que nous défendons l'idée que l'action de l'association que nous avons étudié participe au développement régional du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Dans notre thèse, nous avons d'abord défini l'acteur collectif comme étant un sujet engagé dans une relation sociale située. Déjà implicitement, en utilisant le terme de *sujet* nous faisions référence à la présence d'une identité collective forgée à partir de cadres. Nous avons défini l'identité comme le résultat d'un processus en construction par lequel un cadre moral, un cadre de représentations et un cadre interprétatif sont élaborés et qui

permettent d'analyser la réalité, de l'interpréter et d'orienter l'action. Pour définir ce qu'est un cadre, nous avons utilisé la définition d'auteurs différents des courants théoriques des nouveaux mouvements sociaux (NMS) et de la mobilisation des ressources (TMR), ces derniers, eux-mêmes inspirés de Goffman, pour définir un cadre comme étant un «schéma interprétatif qui simplifie et condense le monde extérieur en accentuant et encodant sélectivement des objets, des situations, des événements et des séquences d'action à l'intérieur d'un environnement présent ou passé»<sup>1</sup>. Le cadre à la base de la construction de l'acteur collectif est le cadre moral. Ce dernier permet à l'acteur de définir les actions à entreprendre pour atteindre ce qu'il considère beau et bien. C'est à cause de cette directivité de l'action que nous parlons aussi, à l'instar de Touraine, en termes de projet porté par l'acteur collectif. La connaissance du projet de l'acteur est fondamentale pour comprendre le sens de ses actions.

Le cadre moral sert ensuite à interpréter l'environnement de l'acteur, il sert de référence analytique. Il est donc aussi un cadre perceptuel et interprétatif. Le cadre moral permet aussi à l'acteur de se définir en rapport aux autres, en rapport avec ces *autres* qui pourraient ne pas partager son idéal. C'est la définition de son champ social et les pratiques lui permettant de l'élargir sont des pratiques politiques.

L'acteur collectif se différencie du mouvement social. L'action de mouvement social a une portée de changement social du système de production que n'ont pas d'autres types d'acteurs collectifs. De plus, le lieu de lutte de l'acteur limite lui aussi la portée de son action. En effet, les pratiques collectives peuvent se situer à différents niveaux d'organisation de la société, soit celui des modes de production, celui du système politique et, enfin, celui du système organisationnel. Nous avons soutenu que l'acteur collectif que nous avons étudié avait une position idéologique qui le situait en opposition au modèle de développement dominant, certes, mais que le lieu de son action limitait la portée de cette dernière. Ainsi, l'acteur collectif peut s'intégrer à un mouvement social plus large de

---

<sup>1</sup> Snow et Benford dans Hunt, Benford et Snow, 1994, p. 190.

contestation du modèle de développement, bien que toutes ses actions ne se réfèrent pas au mouvement social lui-même.

Lorsqu'on parle d'acteur collectif, on fait aussi référence à une cohésion entre différentes parties. Cette cohésion est permise par l'adhésion des parties à un ensemble de codes, de «grammaires», de manières de voir et de faire qu'on appelle la culture du groupe. Cette culture est apprise et transmise aux générations suivantes, et elle se modèle en fonction des changements de l'environnement externe. La capacité de l'acteur de reconnaître cet ensemble de codes, ce qui lui permet de dire *nous*, est ce que nous avons appelé l'identité collective ou culturelle. Ainsi, de par la définition du concept d'acteur collectif, nous pouvons jeter un premier pont dans l'unification des apports des deux paradigmes explicatifs de la théorie de la mobilisation des ressources (TMR) et des nouveaux mouvements sociaux (NMS) puisque cette définition de l'acteur collectif fait appel à la fois à une explication des aspects culturels et stratégiques de la mobilisation collective.

C'est la construction de cet acteur, que nous avions observée lors de l'élaboration du PROS, qui a interrogé notre imagination et suscité nos questions. Nous voulions répondre aux deux questions fondamentales quant à l'émergence d'un acteur collectif : pourquoi et comment ? En effet, nous voulions comprendre tant les facteurs explicatifs de l'émergence des acteurs collectifs que les processus permettant son élaboration et ensuite sa pérennisation. Cette manière d'aborder le problème nous a également permis de fournir une explication relative aux trois niveaux de l'organisation sociale, soit les changements dans la macrostructure, le mésosystème et enfin les dispositions microsociologiques présentes chez les personnes.

Pour répondre aux questions posées, nous avons établi que la meilleure stratégie de recherche résidait dans une recherche qualitative et passait par une étude de cas intrasite. Ce choix permettait de rencontrer l'objectif de description minutieuse, ethnographique que nous voulions faire. Nous avons ainsi procédé à des entrevues qualitatives auprès des membres actifs ou historiques de l'Association. Dans notre recherche, nous avons aussi

utilisé des sources documentaires fournies par l'Association ainsi que l'observation directe. Cette stratégie de recherche a permis de colliger de nombreuses données empiriques qui ont été analysées, en établissant des catégories puis un regroupement horizontal et vertical de celles-ci. L'analyse de ces données a permis de faire émerger des métacatégories, c'est-à-dire des catégories qui traversaient l'ensemble des catégories. Ces métacatégories ont permis de voir émerger un modèle de construction et de perpétuation de l'acteur collectif.

Nous avons identifié trois phases de construction de l'acteur collectif, soit la phase préalable, la phase constitutive et la phase de pérennisation. La phase préalable renvoie aux conditions prévalant avant la première réunion de l'Association. L'étude de cette phase nous permettait de comprendre la trajectoire sur laquelle se situait notre acteur collectif. La phase constitutive est assez courte et elle se situe entre la première réunion officielle, c'est-à-dire le 27 octobre 1988, et la réunion générale d'organisation qui a eu lieu le 27 février 1991. La phase de pérennisation que nous avons étudiée intervient après le 27 février 1991. En fonction de ce découpage, nous avons pu faire les constats suivants.

En ce qui concerne la phase préalable, les facteurs explicatifs sont de trois ordres : microsytémique, macrosystémique et de l'ordre des changements dans le mésosystème. En effet, au niveau des déterminants microsociologiques, les trajectoires individuelles des premières fondatrices ont permis de construire chez elles des cadres normatifs convergents que nous avons appelé le projet communautaire. Ce projet est le cadre moral sur lequel se bâtit l'édifice de notre argumentation et sur lequel se bâtit l'acteur collectif. En plus des trajectoires individuelles des premières fondatrices, d'autres facteurs explicatifs entrent en ligne de compte. Les changements dans la macrostructure, c'est-à-dire le discours de désinstitutionnalisation amené à la fois par un changement de valeurs et par une crise financière de l'État, expliquent aussi la naissance de l'acteur collectif. Enfin, les changements dans la mésostucture, que constituent la nouvelle configuration du système de prestation de services requise par la *Politique de santé mentale*, sont un autre facteur explicatif. Les groupes voient dans ces changements une occasion à saisir pour se faire reconnaître à titre d'acteur privilégié en santé mentale, ainsi qu'un moment propice pour

augmenter leur financement. On doit souligner ici que nous venons de montrer que deux ordres de préoccupation favorisent l'émergence de l'acteur collectif. Le premier est normatif et le deuxième est stratégique. On veut mettre de l'avant le projet communautaire porté par les premières fondatrices et les changements sociaux en permettent la réalisation.

La présence de ces facteurs n'explique pas la mobilisation à elle seule. Cette dernière est rendue possible par la perception qu'ont les acteurs d'une fenêtre d'occasion créée par les changements sociaux. Cette perception est favorisée par l'appartenance des premières fondatrices à des réseaux que sont les regroupements provinciaux auxquels appartiennent toutes les premières fondatrices. Ces réseaux fournissent aux premières fondatrices les informations nécessaires pour pouvoir faire une lecture juste des enjeux et saisir les occasions qui se présentent afin de réaliser leur projet communautaire.

Pour la phase constitutive, nous avons établi que le passage des conditions favorables à la mobilisation comme telle se réalisait par un processus d'ajustement des cadres chez les premières fondatrices et les fondatrices associées. En effet, bien que les cadres soient convergents, il faut faire un travail d'ajustement ou de jonction pour qu'ils convergent effectivement. Trois processus de jonction des cadres sont mis en œuvre pendant la durée de vie de l'Association. Ce sont la triangulation, la jonction et l'extension. La triangulation est ce qui permet la mise en commun des différentes manières de voir afin de construire une lecture complète et commune de la réalité, des enjeux et des acteurs en présence, c'est-à-dire du système d'action.

La jonction des cadres est un processus d'ajustement du cadre moral de l'acteur. Elle permet aux différentes micro-identités en présence d'identifier la similitude des cadres moraux et des intérêts qu'elles hébergent. La jonction se fait aussi par la reconnaissance d'une occasion à saisir pour réaliser le projet mis de l'avant par les acteurs. Le travail fait en commun par les deux ou trois premiers groupes sert ensuite d'exemple pour assurer la cohésion à une plus grande échelle ; c'est alors l'extension du cadre.

Pendant ce travail d'ajustement des cadres, l'Association est plongée très rapidement dans des actions contre le CRSSS. Cette opposition se montre très structurante comme l'ont constaté bien avant nous Touraine et Melucci. Les relations, vécues dans cette période, permettent à l'Association de développer et d'apprendre son répertoire de stratégies. Ces dernières portent l'empreinte du contexte dans lequel elles sont apprises. On peut alors affirmer que les apprentissages et, en conséquence l'identité culturelle de l'acteur, sont historiquement datés.

Les gains réalisés lors des premières luttes effectuées dans la phase de constitution montrent aux groupes qui hésiteraient encore à devenir membres que l'Association est utile et ils servent, à partir de ce moment, d'arguments pour l'adhésion de certains groupes. De plus, ces luttes ont créé un lien affectif fort entre les membres et ces liens affectifs augmentent la cohésion et deviennent une raison pour expliquer la perpétuation de l'Association. On peut donc voir, dans l'étude du processus de constitution de l'acteur collectif, que trois types de rationalité peuvent cohabiter chez un acteur : la rationalité normative du projet communautaire, la rationalité instrumentale et, ici, la rationalité affective.

On ne saurait oublier un processus très important qui commence à se mettre en place lors de la phase constitutive. Les luttes et les gains qui interviennent lors de cette phase ont fait en sorte de créer des *histoires* et des *personnages* qui permettront la perpétuation de l'identité culturelle de l'acteur dans la phase suivante.

Comme pour la phase précédente, la phase de pérennisation se construit par un double mouvement : à l'intérieur et à l'extérieur de l'acteur collectif. À l'intérieur, un processus de perpétuation culturelle est à l'œuvre. En effet, le processus d'intégration des nouvelles membres leur fait apprendre l'histoire de l'Association. Les grandes luttes intervenues dans la phase précédente devient l'histoire glorieuse de l'Association qu'on raconte aux générations de membres subséquentes. Cet apprentissage leur permet d'avoir un référent historique commun avec les anciennes membres, référence nécessaire à leur identité

culturelle. Les personnes qui ont mené les luttes deviendront, elles, ce que nous avons appelé des *personnages*, c'est-à-dire des symboles dont on racontera les hauts faits. Ces personnes seront la représentation valorisée du projet de l'acteur collectif et des valeurs qui l'anime. Grâce à ce statut de *personnage*, ces personnes pourront devenir des mentors qui verront à l'intégration des nouvelles membres par l'information et la formation qu'elles sauront transmettre sur l'ensemble des manières de faire présente dans l'acteur collectif. L'Association agit donc aussi dans cette phase à titre de référent normatif pour les nouvelles et les anciennes membres. Pour les premières, les informations qu'on vient glaner à l'Association leur permettent de construire leur pratique à l'intérieur de normes et de manières de faire communes à l'Association et aux autres groupes.

Les années s'écoulant, on assiste à la consolidation des liens affectifs entre les membres. Ces liens affectifs s'avèrent particulièrement importants lors de changements dans l'environnement externe. En effet, l'arrivée d'un autre acteur sur la scène communautaire fait en sorte de diminuer le sentiment d'utilité de l'Association chez plusieurs membres. Les changements font que la fenêtre d'occasion, que les premières fondatrices avaient perçue lors de la première phase de l'Association, semble se refermer. Les liens affectifs, croyons-nous, ont permis la perpétuation de l'acteur collectif en ces temps difficiles.

Enfin, dans la phase de perpétuation, on assiste à des ajustements continuels de l'acteur collectif aux changements de l'environnement externe. Ce sont là des apprentissages qui prouvent la vigueur de l'identité culturelle de l'acteur.

Ainsi, par notre travail de recherche nous avons montré que les trois niveaux d'explication de l'émergence et de la perpétuation de l'acteur collectif doivent être considérés dans l'analyse. Nous avons démontré, de plus, qu'en postulant la présence simultanée d'une rationalité à orientation normative, d'une autre à orientation instrumentale et enfin d'une troisième à orientation affective, nous pouvions allier les apports des théories explicatives sur les mobilisations collectives (TMR) et les mouvements sociaux (NMS) autour du concept d'identité comme nous l'avons conceptualisé.

Notre connaissance théorique de la constitution d'un acteur collectif nous a permis par la suite d'identifier des pistes pour l'organisation communautaire. Nous avons réaffirmé la nécessité de l'analyse du contexte communautaire et des enjeux. Nous avons aussi souligné l'importance de saisir les occasions identifiées alors. Nous avons montré comment il était possible d'intervenir sur les processus d'ajustement des cadres lors de la triangulation, la jonction et l'extension des cadres. Nous avons aussi affirmé que toutes les victoires d'étapes doivent être célébrées, car elles permettent d'appuyer les actions futures de l'acteur collectif. Au plan des participants individuels, nous avons montré qu'il est nécessaire de permettre un engagement modulé en fonction des personnes afin que l'acteur collectif puisse utiliser toutes les ressources présentes en son sein. Les personnes qui ont des rôles de leader sont certes importantes, mais celles qui agissent sur le climat du groupe le sont tout autant. Enfin, nous ne saurions faire abstraction de l'importance de la transmission culturelle de l'acteur collectif : valeurs, mentors, histoires et personnages sont toutes des dimensions avec lesquelles l'organisateur communautaire doit composer. Par ces pistes d'intervention, nous avons atteint l'objectif que nous avions au départ, c'est-à-dire mieux comprendre le processus de constitution et de pérennisation des acteurs collectifs afin de produire un savoir qu'il nous serait possible de transposer dans des pratiques d'intervention en travail social.

Pour terminer cette conclusion, nous pensons que notre recherche, bien que ne s'appuyant que sur un seul cas, a valeur d'exemplarité. En effet, nous pensons que le savoir que nous avons produit sur la construction culturelle d'un acteur collectif peut s'appliquer à d'autres sphères comme par exemple l'identité d'une région ou alors d'une entreprise. Il serait sans doute intéressant de poursuivre le travail enclenché par des études similaires d'autres acteurs collectifs, afin que notre objectif d'exemplarité puisse se transformer en généralisation possible.

**ANNEXE 1 : CANEVAS D'ENTREVUE**

### **Thème 1: Renseignements individuels**

- 1.1 Sexe
- 1.2 Date de naissance
- 1.3 Formation
- 1.4 Période où la personne a été active à l'ARACSM
- 1.5 Organisme qu'elle représentait
- 1.6 Nombre d'années d'implication ou à l'emploi de l'organisme
- 1.7 Fonction occupée dans l'organisme
- 1.8 Parlez-moi un peu de votre cheminement personnel qui vous a amené à travailler (à vous impliquer) en santé mentale et dans un organisme communautaire ? (Quel aspect de votre cheminement personnel pourrait expliquer que vous vous êtes impliqué dans une association régionale ?)

### **Thème 2: renseignements sur l'organisme membre**

- 2.1 Parlez-moi brièvement de l'organisme que vous représentez ; sa mission, la philosophie et les valeurs défendues en regard de la santé mentale.
- 2.2 Votre organisme appartient-il à un regroupement provincial ? Si oui, lequel ? Quels sont les objectifs, la philosophie et les services de ce regroupement ?
- 2.3 Selon vous, par rapport aux autres groupes membres de l'ARACSM, votre organisation vit-elle une spécificité que d'autres ne vivent pas ou qui est partagée seulement par un petit nombre de groupes comme par exemple une spécificité géographique, de services ou autre ? Si oui, laquelle et quelles en sont les conséquences ?
- 2.4 Selon vous, est-ce que d'autres groupes de l'Association partagent le vécu de votre organisation, ses valeurs, etc. ?

### **Thème 3: fondation et processus y menant (phase 1 et 2) (Ne pas utiliser pour les membres qui ont fait une demande d'adhésion après le 28 février 1991 ; date de l'assemblée de fondation.)**

- 3.1 Racontez-moi la naissance de l'ARACSM ; comment et pourquoi a pris naissance cette idée de fonder une association ? (re : phase 1)
  - 3.1.1 Votre lecture du contexte d'alors (votre groupe, les autres groupes communautaires, l'organisation des services régionaux en santé mentale, etc.).
  - 3.1.2 Les buts visés lors des premières étapes.
- 3.2 Quel a été votre rôle dans les premières étapes de l'association ?

- 3.3 Racontez en détail les étapes, les questions, les obstacles, les catalyseurs que vous avez rencontrés à partir du moment où vous avez eu l'idée de fonder l'ARACSM et celui où vous avez tenu l'assemblée de fondation (re : phase 2).

**Thème 4 : les raisons qui poussent à l'adhésion (phase 3)** (Sauter les deux premières questions lorsqu'on interroge des organismes fondateurs.)

- 4.1 Comment avez-vous entendu parler de l'ARACSM pour la première fois ? Quelle idée vous en faisiez-vous ?
- 4.2 Comment a-t-on procédé à votre intégration au sein de l'organisme ou au sein du conseil d'administration ?
- 4.3 Avant de faire une demande d'adhésion, pour quelles raisons votre organisme voulait-il devenir membre ?
- 4.4 Pour quelles raisons êtes-vous toujours membre de l'ARACSM actuellement ?
- 4.5 Quelles seraient les raisons qui vous pousseraient à renoncer à être membre de l'association ?

**Thème 5 : Les frontières de l'organisation**

- 5.1 Pour quelles raisons avez-vous choisi de ne plus (pas) être membre de l'ARACSM ?

**Thème 6 : identité collective et sentiment d'appartenance à l'association**

- 6.1 Selon vous, quels sont les valeurs, les objectifs et les mandats à court, moyen et long terme de l'ARACSM ? Personnellement, adhérez-vous à toutes ces valeurs ? Est-ce que votre organisme adhère à toutes ces valeurs ?
- 6.2 Selon vous, dans quelle mesure la philosophie de l'Association est-elle partagée par les groupes membres ? Quels sont les mécanismes formels ou informels qui permettent le partage de la philosophie de l'Association ? (De quelle manière l'Association fait-elle la promotion de ces valeurs auprès de ses membres ?)
- 6.3 En tant qu'organisme, comment qualifiez-vous votre rôle et votre participation au fonctionnement de l'Association? (Implication : ce qu'ils y font, le temps accordé, etc.)

**Thème 7 : Relations internes** (facteurs de cohésion ou de désagrégation)

- 7.1 Selon vous, est-ce qu'il y a eu des conflits à l'intérieur de l'Association ? Comment ont-ils été réglés ? Quels impacts ont-ils eu sur l'Association ?
- 7.2 Avez-vous assisté à des gestes de solidarité ou des actes de reconnaissance entre les membres de l'Association ? Quels en ont été les effets sur l'Association ?
- 7.3 Selon vous, comment expliquer la cohésion de l'ARACSM depuis sa fondation ?
- 7.4 Pouvez-vous me parler des rôles que les autres personnes de l'Association ont joués tout au long de l'histoire ?

**Thème 8 : Relations externes** (facteurs de cohésion ou de désagrégation)

- 8.1 L'ARACSM est en lien avec divers regroupements provinciaux (RRASMQ, FFAPAMM, l'ACSM), comment évaluez-vous l'effet de la concertation entre l'ARACSM et ces organismes ?
- 8.2 Quels liens l'Association entretient-elle avec les autres organismes ou associations de la région et quels en sont les effets sur l'Association ?
- 8.3 Pouvez-vous qualifier les relations entre l'Association et le CRSSS-RRSSS à différents moments de son histoire ? Pouvez-vous me dire les effets de ces rapports sur votre association ?
- 8.4 Plus précisément, selon vous, quel effet a eu le partenariat à long terme avec le CRSSS-RRSSS sur votre association ?
- 8.5 Pouvez-vous décrire l'impact qu'a eu l'arrivée de la TROC sur votre association ?
- 8.6 Nommez les lieux de concertation dont vous faites partie et dites les raisons qui motivent votre appartenance à ces lieux. Parmi ces lieux, lequel est plus significatif pour votre groupe ? Est-ce que ces différentes implications ont un effet sur votre participation à l'ARACSM ? Dans quel sens ?

**Thème 9 : impacts de l'ARACSM sur l'organisation des services régionaux**

- 9.1 Selon vous, quel impact a eu l'ARACSM sur l'organisation des services régionaux ?

**Documents** : charte, RRI, dépliants sur les services.

## **ANNEXE 2 : ARBRE DE CODES**

- Code Families

- ALTERNATIV

- ASSOCIATIO

- MÉCANISME

- REVENDICAT

- SEN APPART

- STRATÉGIE

- VALEURS

- AUTRES

- COURRIEL

- ENV EXTERN

- DÉSINS

- RÉG. SION

- SECTORISAT

- SM PROV

- SM RÉG

- FONDATION

- BUT

- CATALYSEUR

- CONTEXTE

- OBSTACLES

- HISTOIRE

- IMPACT

- DEV. GR. COM

- MVT. COM

- ORG. SERV

- OUTIL NOR

- SM

- PRAT. SM

- INFORMATIO

- INTERNET

- LIEN AFF

- LIEU CON

- MEMBERSHIP

- 1ER CONTAC

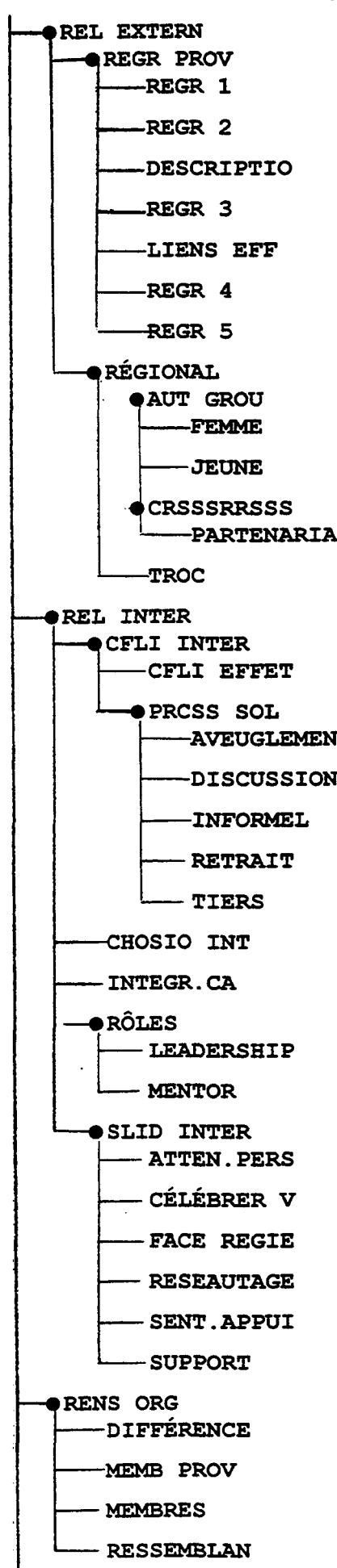
- INTÉGRATIO

- RAIS AUJ

- RAISON AV

- RENONCER

- MICRO ID



- RENS RÉP
- CROY.COLL
- CROY.COM
- HIST.VIE
- PROCH.AT
- RAP PRBL
- TRAITS
- VALEUR

## BIBLIOGRAPHIE

## Bibliographie

- Adkin, L. E. *Counter-Hegemony and Environmental Politics in Canada* dans Carroll, W.K (éd.). *Organizing Dissent ; Contemporaray Social Movements in Theory and Practice*, Toronto, Garamond, 1992, pp. 135-156.
- Ansari, A, et M. Duperré, sous la direction de Harvey. M. *Rapport d'évaluation du service Info-social : résultats de la première année d'implantation*, RSSS, 1999-2000, 158 p.
- (ACSM) Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay. *Histoire*, Chicoutimi, 1999, 138 p.
- AGIDD, site Internet <http://www.cam.org/~agidd/> en date de janvier 2002
- ARACSM (sd). *Historique de l'Association des ressources alternatives et communautaires en santé mentale au Saguenay – Lac-Saint-Jean*, ARACSM Saguenay – Lac-Saint-Jean, texte broché, 3 p.
- Babin, R. *Contrastes entre les visions du développement durable au Nouveau-Brunswick* dans Prades, A, R. Tessier et J-G. Vaillancourt (éd.). *Instituer le développement durable*, Montréal, Fides, 1994, pp. 127-143.
- Bassand, M. *Développement local et processus identitaire* dans Gagnon, C, et J.-L. Klein. *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, GRIR, 1992, pp. 267-295.
- Baum, G. *Les bases sociales de l'éthique environnementale* dans Prades, A, R. Tessier et J-G. Vaillancourt (éd.). *Instituer le développement durable*, Montréal, Fides, 1994, pp. 17-30.
- Beaud, M, et D. Latouche. *L'Art de la thèse ; comment préparer et rédiger une thèse, un mémoire ou tout autre travail universitaire*, Montréal, Boréal, 1988, 169 p.
- Beaudry, R, et H. DIONNE. *En quête d'une communauté ; une mobilisation territoriale villageoise*, Trois-Pistoles, GRIDEQ, éd. Trois-Pistoles, 1998, 245 p.
- Becattini, G. *Le district marshallien : une notion socio-économique* dans Benko, G, et A. Lipietz (éd.). *Les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Économie en liberté, 1992, pp. 35-55.
- Bélanger, P.-R, et B. Lévesque. *Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992)* dans Rocher, G. (éd.). *Le Québec en jeu, comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 713-747.

- Blais, L., L. Mulligan-Roy et C. Camirand. *Un chien dans un jeu de quilles ; le mouvement des psychiatrisés et la politique de santé mentale communautaire en Ontario* dans *Revue canadienne de politique sociale*, no. 42, 1998, pp. 15-35.
- Blais, M. *Réinventer la morale*, Montréal, Fides, 1977, 159 p.
- Blais, M. *L'œil de Caïn ; essai sur la justice*, Montréal, Fides, 1994, 285 p.
- Boudon, R. et al. (éd.), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 1996, 280 p.
- Bourque, D. *L'approche communautaire ; conceptions et tendances*, CLSC Seigneurie de Beauharnois, 1989, document broché.
- Boyte, H.C. *L'engagement des citoyens en action communautaire. L'expérience américaine* dans Favreau, L., R. Lachapelle et L. Chagnon (éd.). *Pratiques d'action communautaire en CLSC; acquis et défis d'aujourd'hui*, Actes du colloque du RQIIAC-Hull de juin 1992, Presses de l'Université du Québec, pp. 27-46.
- Buechler, S. et F. K. Cylke Jr. *Social Movements; Perspectives and Issues*, Mayfield, Mountainview, 1997, 578 p.
- Canel, E. *New Social Movement Theory and Resource Mobilisation : the Need for Integration* dans Carroll, W.K. *Organizing Dissent*, 1<sup>re</sup> éd., Toronto, Garamond, 1992, pp. 22-51.
- Carrier, H. *Lexique de la culture*, Paris, Desclée, 441 p.
- Carrol, W.K. *Social Movements and Counterhegemony : Canadian Contexts and Social Theories* dans Carroll, W.K. *Organizing Dissent*, 2<sup>e</sup> éd., Toronto, Garamond, 1996, pp. 3-38.
- Chambon, A. *Sur le chemin des cultures : compréhension et savoirs catégoriels ou continus ?* dans Fall, K., R. Hadj-Moussa et D. Simeoni (éd.) *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. 44-55.
- Chazel, F. *Mouvements sociaux* dans Boudon, R. *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, pp. 263-312.
- Courlet, C., et B. Pecqueur. *Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement* dans Benko, G., et A. Lipietz (éd.). *Les régions qui gagnent; districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Économie en liberté, 1992, pp. 81-192.
- Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS). *Plan régional de services en santé mentale ; concept*, Chicoutimi, 1989, 229 p.

- Denzin, N.K., et Y.S. Lincoln. *The Landscape of Qualitative Research ; theories and issues*, Thousand Oaks, Sage, 1998, 463 p.
- Denzin, N.K., et Y.S. Lincoln. *Strategies of Qualitative Inquiry*, Thousands Oaks, Sage, (1998a), 346 p.
- Denzin, N.K., et Y.S. Lincoln. *Collecting and Interpreting Qualitative Material*, Thousand Oaks, Sage, 1998 (b), 462 p.
- Descarries, F., et C. Corbeil. « Égalité, solidarité et survie : les pratiques du mouvement des femmes au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, no. 1, 1997, pp. 19-28.
- Deslauriers, J.-P., et M.-J. Brassard. *Pouvoir habiter*, Chicoutimi, GRIR, 1987, 184 p.
- Deslauriers, J.-P. *Recherche qualitative ; guide pratique*, Toronto, McGraw Hill, 1991, pp. 38-39.
- Deslauriers, J.-P., et M. Kérésit. *Devis de recherche et échantillonnage* dans Poupart J., J.-P. Deslauriers, L-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pirez (éd.). *La recherche qualitative ; enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1997, pp. 85-111.
- Deslauriers, J.-P., et Y. Hurtubise. *Pensée critique et économie sociale* dans Plamondon, D. et al. (éd.). *Au-delà de la tourmente : de nouvelles alliances à bâtir !*, Chicoutimi, GRIR-RQIIAC, 1995, pp. 261-280.
- Deslauriers, J.-P., et Y. Hurtubise (éd.). *Introduction au travail social*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, 426 p.
- Désy, J. *Phénomène régional et environnement*», dans Proulx, M.-U. (éd.) «*Le phénomène régional au Québec*», Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. 29-55.
- Dionne, H. *Centralisation tranquille et ambiguïtés du développement régional* dans Côté, S., J.-L. Klein, et M.-U. Proulx (éd.). *Et les régions qui perdent ?* Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, 1995, pp. 83-111.
- Dionne, H. (1996) « L'autre développement local et régional », *Relations*, octobre, pp. 244-246.
- Dionne, H. «Développement autonome du territoire local et planification décentralisée» dans *Revue canadienne des sciences régionales*, XII :1, 1996, printemps, pp. 61-73.
- Dommergues, P. (éd.). *La société de partenariat*, Paris, Éditions Afnor-Anthropos, 1988, 439 p.

- Doucet, L., et L. Favreau (éd.). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1991, 464 p.
- Dortier, J-F., et M. Zuber. « Comment construire la société ? Rencontre avec Amitai Etzioni » dans *Sciences Humaines*, no 112, janvier 2001, pp. 38-41.
- Duperré M. « Du discours à la réalité dans le partenariat public-communautaire en santé mentale : une expérience au Saguenay-Lac-Saint-Jean » dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 5, no. 2, automne 1992, pp. 131-146.
- Duperré, M. *Le partenariat public-communautaire : offre et planification régionalisée en santé mentale au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, mémoire de maîtrise en études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1993, 143 p.
- Duperré, M. *Identité et partenariat : nouveaux rapports entre l'appareil d'État et la communauté locale ?* dans Klein, J-L., D. Plamondon et P-A. Tremblay (éd.). *Les régions après l'État*, Chicoutimi, GRIR, 1993 (b), pp. 33-44.
- Duperré, M. « Les liens entre la profession du travail social et le développement régional : variations sur un éditorial » dans *Nouvelles pratiques sociales* vol. 12, numéro 2, décembre 1999, pp. 183-189.
- Duperré, M. *L'économie sociale : vers la démocratisation de la société ?* dans Saucier C. (éd.). *L'économie sociale en question : expériences et études de cas*, Chicoutimi, GRIR, 1999 (b), pp. 105-119.
- Elias, N., et J. L. Scotson. *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997, 278 p.
- Étienne, J., F. Bloess, J.-P. Noreck, et J.-P. Roux, *Dictionnaire de la sociologie ; les notions, les mécanismes et les auteurs*, Paris, Hatier, 1997, 251 p.
- Favreau, L. *Mouvement associatif et économie sociale : contribution à une nouvelle gestion du social au plan local et régional* dans Côté, S., J.-L. Klein et M.-U. Proulx (éd.). *Action collective et décentralisation*, GRIDEQ-GRIR, 1997, pp. 65-86.
- Féréol, G. (éd.). *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Armand Collin, 1995, 315 p.
- FFAPAMM (Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale). *Orientations ; mission et principes orienteurs de l'organisation*, 1998, texte broché, 31 p.
- Forest, A. *Des paroles et des actes ... Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale*, site Internet <http://www.ffapamm.qc.ca/fr/ffapamm/histoire.asp>.
- Forum pour un Québec féminin pluriel. *Pour changer le monde*, Montréal, Écosociété, 1994, 149 p.

- Freire, P. *Pédagogie des opprimés*, Paris, Maspéro, 1974, 202 p.
- Friedman, J., et C. Weaver. *Territory and Function*, Berkeley, University of California Press, 1973, 234 p.
- Gagné, J. « L'approche alternative en santé mentale » dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, no. 2, 1996, pp. 137-146.
- Gamson, W. A. *The social psychology of collective action* dans Buechler, S.M., et F.K. Cylke jr. *Social Movements ; Perspectives and issues*, California, Mayfield, 1992, pp. 487-504.
- Garofoli, G. *Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatic de développement endogène* dans Benko, G., et A. Lipietz (éd.). *Les régions qui gagnent ; districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Économie en liberté, 1992, pp. 57-80.
- Gingras, P. (sous la direction de Lionel Robert et Hector Ouellet). *L'approche communautaire : essai de conceptualisation*, Sainte-Foy, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 1988, 69 p.
- Guérard, F. *Histoire de la santé au Québec*, Montréal, Boréal, 1996, 124 p.
- Gramsci, A. *Gramsci dans le texte*, Paris, Éditions sociales, 1996, 797 p.
- Guba, E.G., et Y. S. Lincoln. *Competing Paradigms and Perspectives* dans Denzin, N.K., et Y.S Lincoln (éd.). *The Landscape of Qualitative Research ; Theories and Issues*, Thousands Oaks, Sage, 1998, pp. 195-220.
- Guberman, N., D. Fournier, J. Belleau, J. Beeman, et L. Gervais. « Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires » dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no. 1, 1994, pp. 45-62.
- Hall, S. *Who Needs Identity ?* Dans Hall, S., et P. du Gay. *Questions Of Cultural Identity*, London, Sage, 1996, pp. 1-17.
- Huberman, A.M., et M.B. Miles. *Analyse des données qualitatives ; recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles, Université De Boeck, 1991, 480 p.
- Hunt. S.A., R.D. Benford, et D.A. Snow. *Identity Fields : Framing Processes and the Social Construction of Movement Identities* dans Larana, E., et J.-R. Gusfield. *New Social Movements, From Ideology to Identity*, Philadelphia, Temple University Press, 1994, pp. 185-208.
- Jean, B. *La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional* dans Proulx, M.-U. (éd.). *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. 133-156.

- Jenson, J. «All the world's a stage : Ideas, Spaces and Times in Canadian Political Economy» dans *Studies in Political Economy*, 36, 1991, pp. 43-72.
- Jenson, J. « Naming Nations, Making a Nationalist Claims et Canadian Public Discourse » dans *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 30 (3) 1993, pp. 337-358.
- Kroeber, A.L., et Clyde Kluckhohn (with the assistance of Wayne Untereiner). *Culture : a critical review of concepts and definitions*, New York, Vintage books, 1952, 435 p.
- Lamoureux, H. *L'intervention sociale collective ; une éthique de la solidarité*, Glen Sutton, Les éditions du pommier, 1991, 232 p.
- Lamoureux, J. *Le partenariat à l'épreuve ; l'articulation paradoxale des dynamiques institutionnelles et communautaires dans le domaine de la santé mentale*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1994, 235 p.
- Laperrière, A. *La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées* dans Poupart, J., L. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer, et A.P. Pires. *La recherche qualitative ; enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville, Gaëtan Morin, pp. 309-340.
- Laplantine, F. *La description ethnographique*, coll. Sciences sociales, Paris, Nathan, 1996, 127 p.
- Lavoie, J., et J. Panet-Raymond. *La sensibilisation et la mobilisation* dans Lamoureux, H., J. Lavoie, R. Mayer, et J. Panet-Raymond (éd.). *La pratique de l'action communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. 203-241.
- L'Écuyer R. *Le concept de soi*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, 211 p.
- Lofland, J., et L. Lofland. *Analysing Social Settings*, Belmont, California, Wadsworth, 1984, 186 p.
- Lofland, J. *Charting Degrees of Movement Culture : Tasks of the Cultural Cartographer*, dans Johnston H., et B. Klandermans (éd.). *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, pp. 188-216.
- Maheu, L. *Les nouveaux mouvements sociaux entre les voies de l'identité et les enjeux du politique* dans Maheu, L., et A. Sales. *La recomposition du politique*, Paris-Montréal, L'Harmattan, Presses de l'Université de Montréal, 1991, pp. 163-192.
- Mandon, D. *Culture et changement social ; approche anthropologique*, Lyon, Chronique sociale, 1990, 200 p.
- Marcotte, F. *L'action communautaire ; ses méthodes, ses outils, ses rouages et sa gestion*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, 141 p.

- Martin, J. *Alliage de courage et de fierté ; l'histoire des hommes et des femmes de l'aluminerie Alcan d'Isle-Maligne, 1943-2000*, Alma, J. Martin, 2001, 437 p.
- Masson, D. «Languages, Power and Politics; Revisiting the Symbolic Challenge of Movements » dans *Alternate Routes*, vol. 13, 1996, pp. 67-100.
- Mayer, R., et M. Goyette. *Politiques sociales et pratiques sociales au Québec depuis 1960* dans Deslauriers, J.-P., et Y. Hurtubise (éd.). *Introduction au travail social*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, pp. 35-66.
- Meister, A. *La participation dans les associations*, Paris, Éditions économie et humanisme, les Éditions ouvrières, 1974, pp. 189-238.
- Mercier, C. *L'organisation communautaire et le travail social* dans Deslauriers, J.-P., et Y. Hurtubise (éd.). *Introduction au travail social*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2000, pp. 177-211.
- Melucci, A. «Mouvements sociaux, mouvements post-politiques» dans *Revue internationale d'action communautaire*, no 10/50, 1983, pp. 13-30.
- Melucci, A. *Nomads of the present, social movements and individual needs in contemporary society*, Philadelphia, Temple University Press, 1989, 288 p.
- Melucci, A. *The Process of Collective Identity* dans Johnston, H., et B. Klandermans. *Social Movements and Culture*, vol. 4, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. 41-63.
- Melucci, A. *Challenging codes ; collective action in the information age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 441 p.
- Melucci, A. *Identité et changement, le défi planétaire de l'action collective* dans Klein, J.-L., P.-A. Tremblay, et H. Dionne. *Au-delà du néo-libéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux ?* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997 (a), pp. 9-20.
- Melucci, A. « Rythmes internes et rythmes sociaux dans un monde planétaire » dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n°. 2, automne 1997 (b), pp. 195-202.
- Mennel, S. *The Formation of We-Images : A Process Theory* dans Calhoun, C. *Social Theory and the Politics of Identity*, Cambridge, Blackwell, 1994, pp. 175-195.
- Michaud, J. « Le mouvement des centres de santé : grandeur et misère de la participation et stratégies politiques de transformation du discours de l'État » dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol 10, no. 1, 1997, pp. 97-110.
- Neveu, E. *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, 1996, 123 p.

Partant, F. *La fin du développement ; naissance d'une alternative*, Arles, Actes Sud, 1997, 253 p.

Québec, et Conférence des CRSSS. *Plans régionaux de services ; principes et orientations*, Québec, 1987, 20 p.

Québec, Secrétariat au développement des régions, *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, 1997 (a), 50 p.

Québec, Comité de la santé mentale du Québec. *Défis de la reconfiguration des services en santé mentale ; pour une réponse efficace et efficiente aux besoins des personnes atteintes de troubles mentaux graves*, Québec, 1997 (b), 264 p.

Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Transformation des services de santé mentale ; état d'avancement du plan d'action de décembre 1988*, Québec, 2001, 50 p.

Quivy, R., et L. Van Campenhoudt. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995, 287 p.

Rist, G. *Le développement; histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences politiques, 1996, 425 p.

Robichaud, S. *Le bénévolat ; entre le cœur et la raison*, Chicoutimi, Les éditions JCL, 1998, 274 p.

Rocher, G. *Introduction à la sociologie générale*, 3<sup>e</sup> édition, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1992, 685 p.

RRASMQ. *Le manifeste de l'alternative ; outil de questionnement de nos pratiques*, 1994, document non paginé.

RRSSS. *Rapport d'activité 1993-1994*, Chicoutimi, Les publications de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 1994, 73 p.

RRSSS (sd). *Rapport d'activité 1994-1995*, Chicoutimi, Direction de la Direction des relations avec la communauté de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 90 p.

RRSSS. *Plan stratégique de transformation du système de la santé et des services sociaux de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean 1995-1998*, Chicoutimi, 1995 (a), 72 p.

RRSSS. *Ensemble vers un mieux-être de la population ; régionalisation de la Politique de la santé et du bien-être. Plan d'action stratégique régional en matière de santé et de bien-être 1995-1998*, Chicoutimi, 1995 (b), 28 p.

- RRSSS (sd). *Rapport d'activité 1995-1996, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, 77 p.
- RRSSS (sd). *Rapport d'activité 1996-1997, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, 78 p.
- RRSSS. *Évaluation du PROS en santé mentale*, Chicoutimi, 1997, 258 p.
- RRSSS (sd). *Rapport d'activité 1997-1998, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, 133 p.
- RRSSS (sd). *Rapport d'activité 1999-2000, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, 108 p.
- RRSSS. *Évaluation du PROS en santé mentale*, Chicoutimi, 1997, 258 p.
- RRSSS. *Rapport annuel d'activité 2000-2001, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, 2001, 139 p.
- Sachs, W., et G. Esteva. *Des ruines du développement*, Montréal, Écosociété, 1996, 138 p.
- Sainsaulieu, R., P-E. Tixier, et M.-O. Marty. *La démocratie en organisation*, Paris, Librairie des méridiens, 1983, 272 p.
- Saucier, C. *Les coopératives d'habitation et le changement social*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1986, 312 p.
- Saucier, C. *Le quotidien pluriel*, Montréal, CIRIEC, 1992, 218 p.
- Snow, D.A., R. Benford. *Master Frames and Cycle of Protest* dans Buechler, S. M., et F. K. Cylke Jr. (éd.). (1997) *Social movements ; perspectives and issues*, Mayfield, Mountain View, 1992, pp. 456-472.
- Snow, D.A., E.B. Rochford Jr., S.K. Worden, et R.D Benford. *Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation* dans Buechler, S. M., et F. K. Cylke Jr. (éd.). *Social movements ; perspectives and issues*, Palo Alto, Mayfield Publications, 1986, pp. 211-228.
- Spradley, J., et B. Mann. *Les bars, les femmes et la culture, Femmes au travail dans un monde d'homme*, coll. Perspectives critiques, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, 255 p.
- Stake, R.E. *Case Studies* dans Denzin, N.K., et Y.S Lincoln (éd.). *Strategies of Qualitative Inquiry*, Thousands Oaks, Sage, 1998, pp. 86-109.

- Stöhr, W. *La crise économique demande-t-elle de nouvelles stratégies de développement régional ? Vers un nouveau paradigme du développement régional* dans Aydalot, P. (éd.). *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, pp. 183-206.
- Taylor, C. *Les sources du moi ; la formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal, 1998, 712 p.
- Tilly, C. « Models and Realities of Popular Collective Action » dans *Social Research*, 52 (4), 1985, pp. 717-747.
- Touraine, A. *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978, 318 p.
- Touraine, A. « An introduction to study of Social Movements » dans *Social Research*, 52 (4), 1985, pp. 749-787.
- Touraine, A. *Découvrir les mouvements sociaux*, dans Chazel, F. *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, Presses Universitaire de France, 1993, pp. 17-35.
- Tremblay, D-G. *Développement local, districts industriels et milieux innovateurs : mode ou tendance de fond ?* dans Côté, S., J.-L. Kleinert, M.-U. Proulx (éd.). *Le Québec des régions : vers quel développement*, Rimouski-Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, 1996, pp. 241-257.
- Turcotte, D. « Mouvements sociaux et pratique du travail social : les passerelles du changement social », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 3, no.1, 1990, pp. 75-85
- Valade, B. *Culture* dans Boudon, R. (éd.). *Traité de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, pp. 461-490.
- Van Meter, K.M. (éd.) *La sociologie*, Paris, Larousse, 1992, pp. 195-211
- Wallot, H. *Entre la compassion et l'oubli, la danse autour du fou. Survol de l'histoire organisationnelle de la prise en charge de la folie au Québec depuis les origines à nos jours*, Beauport, M NH, 1998, 456 p.
- Waters, M. *Modern Sociological Theory*, London, Sage, 1994, 368 p.